

7 août, 1961

Province de Québec,
Ville d'Auteuil,
Co. Laval.



Proces-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires qui a été tenue au bureau de la ville à 2357 Blvd des Laurentides à 7.00 hres P.M. Lundi 7 août, 1961.

L'assemblée publique des électeurs-propriétaires de la Municipalité de Ville d'Auteuil, pour approuver ou désapprouver le règlement No 145 concernant des travaux de drainage originant à l'intersection de la ligne de terrain des lots Nos. 377 et 375 intersectionnant à la propriété de la compagnie Shawinigan Water et Power Co. Ltd. pour ensuite couler vers l'ouest à travers les lots 375-371-366 361 de la Montée-Ménard, puis tournant vers le nord sur le lot 356, 100 pieds à l'ouest toujours sur le dit lot 356, puis vers le nord longeant la ligne des terrains des lots 356 et 349, traversant le Blvd de la Cote des Perron pour environ de 400 à 500 pieds ensuite obliquer vers le centre du lot 347 se prolongeant sur le lot 26, traversant dans leur largeur les lots Nos. 28-29-31-32-33-34 finalement se dirigeant à son embouchure en longeant la ligne de terrain entre les lots 34 et 35 et à emprunt de \$60,021.70 pour ces fins.

M. le maire préside l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 7.00 hres.

Lecture a été faite du règlement No 145 avis de convocation de l'assemblée et certificats de publication.

Aucun électeur ne s'étant prévalu de son droit de vote et aucun électeur n'ayant demandé le referendum à 7.00 hres P.M. l'assemblée a été levée et le dit règlement est approuvé par les électeurs -propriétaires.

En foi de quoi j'ai signé à Ville d'Auteuil ce 8ième jour d'août, 1961.


Maire

J'ai signé
Sous serment d'office
14^e août, 1961.




Ass. Sec. Trés.

ND: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTREAL



Province de Québec
Ville d'Auteuil,
Co. Laval.

11 août 1961

Proces-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires qui a été tenue au bureau de la ville à 2357 Blvd des Laurentides à 7.00 hres P.M. Lundi le 11 août 1961.

L'assemblée publique des électeurs-propriétaires de la municipalité de Ville d'Auteuil pour approuver ou désapprouver les règlements 141-142-149-150-151 a été tenue selon la loi.

Règlement 142: pourvoyant a des travaux de drainage connus sous le nom de ruisseau parizeau étant situé dans la municipalité de Ville d'Auteuil, originant la rue de la Montée des Lacasses coulant à travers les lots 349, 350, 344, 340, 336, 328 et longeant la ligne des lots 328 et 325 pour revenir a travers les lots 328 et 336 jusqu'au limite de la Ville de St. Elzéar et a un emprunt de \$17,800.00 pour ces fins.

Règlement 149: pourvoyant à la construction d'un maître conduit d'eau à partir de la limite de la Ville de Ste Rose à travers les lots Nos: 315, 323, 325, 328, 336, 339, sur le Blvd des Laurentides jusqu'à la limite nord de la Ville de St. Elzéar.

Règlement 150: pourvoyant à la construction d'un égout domestique sur le Blvd des Laurentides (Côté Ouest) depuis la Côte des Perron jusqu'à la Terrasse des Laurentides.

Règlement 151: pourvoyant a des travaux de confection de pavage sur partie des lots 26 et 28 de Ville d'Auteuil, cadastre de la Paroisse de Ste Rose et a un emprunt de \$40,000.00 pour ces fins.

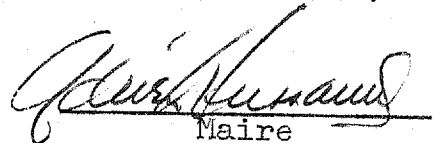
M. le maire Adrien Dussault préside l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 7hres.

Lecture a été faite des règlements avis de convocations de l'assemblée et certificats de publications.

A 7.00 hres les règlements 142-149-150-151 n'ayant reçu aucune opposition de la part des électeurs-propriétaires concernés, ces 4 règlements furent adoptés selon la loi.

Règlement 141: concernant le ruisseau Brodeur n'a pu être accepté, selon la loi d'après le Code des Citées et Villes. Un referendum devra avoir lieu, selon le bon vouloir du conseil, qui devra en fixé la date. La décision reste à l'étude.


Maire

J'ai signé
Sous serment d'office
Le 14 août, 1961.




Ass. Sec. Trés.

17 aout 1961

VILLE D'AUTEUIL
PROVINCE DE QUEBEC
COMTE LAVAL



A une assemblée régulière de ce conseil de Ville d'Auteuil tenue au lieu et heure ordinaire de ce conseil jeudi le 17 aout 1961 a 8.00 p.m. et a laquelle étaient présent Son Honneur le maire Adrien Dussault Messieurs les échevins Omer Paquette, A.A. Mathieu, Alban Nadon, Eglise Provencher Maurice Turcot, et Roland Sauriol. Étaient aussi présent Mr. Marc Leduc Ingénieurs L'ass. sec. trés. assistait.

A 8.00 hrs sous la présidence de Mr le maire Adrien Dussault l'assemblée est ouverte par la prière L'Ass. sec. trés. donne lecture du proces-verbal de l'assemblée du 1er aout 1961, qui fut adopté sur proposition de M. l'échevin E. Provencher

secondé par M. l'échevin O. Paquette
Adopté a l'unanimité

L'ass. sec. trés. donne ensuite lecture du proces-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires du 7 aout 1961 concernant le règlement 145 qui fut adopté sur proposition de M. l'échevin M. Turcot secondé par M. l'échevin E. Provencher

Le sous-signé donne ensuite lecture du proces-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires tenu le 11 aout 1961 a 7.00 p.m. au bureau de la ville a 2357 Blvd des Laurentides concernant les règlements 141-142-149-150-151, Adopté sur proposition de M. l'échevin E. Provencher secondé par M. l'échevin O. Paquette

M. le maire s'adresse ensuite aux membres du conseil en ces termes. Résumé

Messieurs lors de l'assemblée des électeurs -propriétaires concernant le règlement 141 25 personnes se sont opposé a ce règlement, ce règlement ayant déjà été approuvé par l'unanimité du conseil, qui avait reconnu son utilité sur recommandation de nos ingénieurs-consultants, afin de pouvoir assainir certaines rues et terrains dans des projets ou par le passé la situation était déplorable. Vue l'opposition appotté par certain membre actuel du conseil nous n'exigerons pas de referendum et nous attendrons que l'avenir nous donne raison et alors chacun prendra ces responsabilités. Le règlement sera retourné a nos ingénieurs pour étude plus approfondie.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot et secondé par M. l'échevin O. Paquette
et résolu que le plan de subdivision du lot

61-304



No 24-24A soit adopté en autant que le demandeurse conformera au règlement No 113 en vigueur dans la municipalité et particulièrement concernant la cession de 5% de terrain pour fin de parc ou d'un dépôt équivalent a l'évaluation municipale de la superficie Il est résolu que le plan No 24-24A soit soumis au Ministère des Terres et Forêts pour approbation.

Adopté a l'unanimité

M.le maire avise le conseil que les règlements concernant les permis d'occupation ainsi que pour la régie des plages publiques n'étant pas terminé en raison des vacance de notre aviseur legal seront lue a une prochaine assemblée du conseil.

M.le maire donne avis au intéressé que la fete de la cooperative de construction de l'il Jesus qui devait avoir lieu le 20 aout 1961 a été remis au 10 septembre 1961

Lecture est donné de la lettre recu par la ville de la part de M.Ernest Lortie 35 Ave Lacasse

Il est résolu que l'ass.sec.tres. avise les contracteurs et exige que le terrain de M.Lortie soit remis en état pour donné satisfaction au plaignant et que demande soit faite a M. Lortie pour ^{cession} du terrain au fin des travaux a accomplir.

Les soumissions pour le règlement No144 pourvoyant a des travaux d'asphalte pour une partie du projet Chanteclerc sont ouvertes: les soumissions lisent comme suit:

Ile Jesus. Construction Ltée.	\$16,972.50
Paul Dubé & Fils Ltée	\$16,492.50
Lagacé Construction Ltée	\$15,964.00
Chomedey Asphalte Ltée	\$15,672.50

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot secondé par M. l'échevin O.Paquette et résolu que le contract soit accordé au plus bas soumissionnaire, Chomedey Asphalte.

Adopté par le vote prépondérant de M. le maire.

Dissidence A.A.Mathieu, A.Madon, R.Sauriol.

Les soumissions pour le règlement No 148 pourvoyant a des travaux de pavage d'asphalte sur les rues Adanac cadastre 339-7-15- Fleury 337-2-12-13-29-9-10. Terrasses des Hautentides 344-5-4-49-50-51-350-5-4-3-2-1 les soumissions lisent comme suit:

61-305

1-3064

17 août, 61.

Iles Jésus Construction Ltée	\$15,787.50
Paul Dubé & Fils Ltée	\$15,380.00
Lagacé Construction	\$14,051.40
Chomedey Asphalte Ltée	\$13,607.50



61-307

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin O. Baquette

et résolu que le contract soit accordé au
plus bas soumissionnaire: Chomedey Asphalte Ltée.

Adopté par le vote préponderant de M. le maire.

Dissidente A.A. Mathieu, A. Nadon, R. Sauriol.

Les contracts pour les règlements 144 et 148
seront signés Samedi le 19 août, 1961 à 10 Hres A.M.
au bureau de la ville à 2357 Blvd des Laurentides Ville
d'Auteuil en présence de M. le maire Adrien Dussault, des
représentants de la Cie Chomedey Asphalte et de M. Marc
Leduc Ingénieur ainsi que de l'Ass. Sec. Trés.

61-308

Il est résolu que l'Ass. Sec. Trés. retourne
les cheques certifiés des soumissionnaires acquies les con-
tracts n'ont pas été adjudgé par malle entégrétrée: avec
les remerciements du conseil pour les soumissions.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu que les règlements Nos 144 et 148
pourvoyant a des travaux de pavage dans le projet hante-
clerc et le terrasse des Laurentides et a des emprunts
respectifs de \$41,300.00 et \$42,700.00 pour ces fins soit
et sont adoptés.

61-309 *

Que demande soit faite au Ministère des Affai-
res Municipales d'autoriser un emprunt temporaire pour
le paiement des dits travaux, **et a l'émission d'obligation
de bons pour ces fins**

Que M. le maire Adrien Dussault et l'ass. sec.
trés. soient autorisés à signer pour et au nom de la mu-
nicipalité pour négocier les dits emprunts.

Que copie de cette résolution soit adressée au
Ministère des Affaires Municipales pour approbation.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher

secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu que M. le maire Adrien Dussault
et l'ass. sec. trés. soit et sont par la présente autori-
sé à signer les cheques pour et au nom de la municipali-
té pour le rachat des travaux entrepris par la Coopérati-
ve d'habitation de l'île Jésus, en rapport avec le règle-
ment No 128 A ainsi que pour le remboursement des dépôts
au contracteur conjointement d'après l'entente rédiger
par nos ingénieurs Gendron & Lefebvre.

61-310

ND: M-14
FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTRÉAL



Que demande soit faite au bureau de direction de la Coopérative d'Habitation de l'Ile Jésus pour que M. Romer Gauthier soit autorisé à signer les ententes pour et au nom de la Coopérative.

Adopté à l'unanimité.

17 août, 61

61-311

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher seconde par M. l'échevin M. Turcot et résolu qu'à la demande de ~~ce~~ que M. le maire Adrien Dussault fait au conseil que le Dr. Mondor du Ministère de la Santé soit autorisé à tenir dans les limites de Ville d'Auteuil une clinique médicale infantine, cette clinique serait au frais de la Province et serait tenue 2 fois par mois. A la demande de M. le maire M. Guy Brochu consent à prêter la salle du Pavillon Laurentien au fin de cette clinique.

Adopté unanimement.

M. le maire avise le conseil que les règlements concernant la refection des chemins du Parc des Erables n'étant pas prêts, ce règlement sera lu à la prochaine assemblée.

M. l'échevin E. Provencher donne avis de motion qu'il présentera à une prochaine assemblée de ce conseil un règlement pourvoyant à la pose de tuyau afin de fermer les buisseries en bordure des résidences dans les projets Coopérative North End, Terrasse des Laurentides Chanteclerc et autres.

Il est résolu que nos ingénieurs Gendron et Lefebvre soit autorisé à faire les relevés nécessaires et Me J.P. Noel soit autorisé à rédiger ce règlement et à le présenter au Ministère des Affaires Municipales pour approbation il est aussi résolu que les ingénieurs Gendron & Lefebvre soient autorisés à faire les démarches nécessaires pour obtenir des propriétaires intéressés un droit de passage ou une servitude nécessaire aux fins de ces travaux.

61-312

Adopté sur dissidence de Mrs. les échevins A.A. Mathieu, R. Sauriol.

M. l'échevin M. Turcot présente un avis de motion qu'à une prochaine assemblée de ce conseil il présentera pour lecture un règlement pourvoyant à l'installation d'un égout sanitaire **et conduite d'eau coté est sur Blvd. Laurentides de la rue Beauchemin jusqu'à la rue Perron et sur Blvd. Laurentides coté ouest de la rue Guay jusqu'à subdivision du lot 29.**

17 août, 61.

61-313 +



Il est résolu que nos ingénieurs Gendron & Lefebvre soit autorisés à faire les plans et devis et estimés et de présenter ces plans et devis pour approbation à la Régie d'épuration des Eaux et au Ministère de la Santé Provinciale.

Que notre aviseur-légal Me. J.P.Noel soit autorisé à rédiger ce règlement pour lecture a une prochaine assemblée de ce conseil.

61-314

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher secondé par M. l'échevin M.Turcot et résolu que la subdivision d'une partie du lot 29 soit 29-57 à 29-93 soit et approuvé tel que montré sur le plan soumis au conseil le 6 juin, 1961.

Adopté à l'unanimité.

61-315

Il est proposé par m. l'échevin O.Paquette secondé par M. l'échevin E.Provencher et résolu que Mrs. Gendron & Lefebvre ingénieur conseil soit autorisé à se procurer au nom de la Ville d'Auteuil, directement au bureau d'enregistrement du comté de Laval, les mutations et a y apporter les correction nécessaires au Roll d'évaluation suivant toute nouvelles mutations. Cette résolution annule toute résolution antérieure a cette effet et que copie soit adressée aux intéressés.

Adopté à l'unanimité.

61-316

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot secondé par l'échevin O.Paquette et résolu que nos ingénieurs Gendron & Lefebvre soient et sont autorisés à fournir une copie certifié du Roll d'évaluation aux commissions scolaires catholiques et protestantes de Ste Rose et du Bas de la Grande-Côte conformément à l'article No 368 et suivant du code scolaire de la province de Québec et sujet aux taux prévues pour ce travail à la charge des dites commissions scolaires.

Adopté à l'unanimité.

61-317

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette secondé par M. l'échevin E.Provencher et résolu unanimement que l'étude d'avocats Poupart Noel Poupart et Vaugeois représenteront et agiront pour et au nom de la Ville d'Auteuil au séances de la Cour Municipale cette résolution annule la résolution antérieure nommant Me. J.G.Vaugeois avocat de la police.

Adopté unanimement.

NO: M-14 FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTRÉAL



61-318

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette

secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu que M. Alban Langevin de Terrasse Debien, Ville d'Auteuil soit nommé enquêteur du service social à un taux fixé de \$7.50 par enquêtes et en plus 12¢ du mille pour l'usage de son automobile pour les cas où il leur sera nécessaire de sortir en dehors de la municipalité. Le taux fixé de \$7.50 par enquête représente la rémunération pour la durée complète de l'assistance à recevoir par un individu.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu que M. l'ingénieur A. Trottier soit autorisé à préparer les plans estimés et devis des travaux concernant le chemin du Parc des Erables et de les soumettre à notre aviseur légal Me. J.P. Noel afin de pouvoir procéder par homologation ou expropriation si nécessaire.

Adopté unanimement.

M. l'échevin M. Turcot présente un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine assemblée de ce conseil il présentera un règlement pourvoyant à la fermeture des fossés et cours d'eau en bordure des résidences privées dans la municipalité et il est résolu que nos ingénieurs Gendron & Lefebvre soient autorisés à faire les relevés nécessaires à cet effet et que Me. J.P. Noel aviseur-légal soit autorisé à rédiger ce règlement pour lecture à une prochaine assemblée.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher

secondé par M. A.A. Mathieu

et résolu que nos ingénieurs Alfred Trottier soient autorisés à fournir les plans et devis, et estimés pour l'homologation d'une rue de 66" sur PARTIE DE LOT NO 315-23-25 et que la firme d'avocat Savard & Rouleau autorisée à rédiger un règlement à cet effet pour lecture à une prochaine assemblée et que ce règlement soit présenté à la Régie d'épuration des Eaux pour approbation.

que M. le maire Adrien Dussault et l'Ass. Sec. Trés. soient et sont autorisés à signer pour emprunt de la Banque le montant nécessaire pour ces fins.

Adopté à l'unanimité.

61-320

17 août, 61

61-321



Il est proposé par M. l'échevin R.Sauriol
secondé par M. l'échevin M.Turcot
et résolu que la voirie Provinciale
soit avisé que le pont construit par ce département
sur le Blvd des Laurentides près du Pont David pour le cours
d'eau Viviane est trop élevé. Copie au département de la
Voirie,

Adopté unanimement.

M. le maire donne lecture de deux résolutions du conseil d'administration de la Coopérative de l'Ile Jésus.

M. le maire Adrien Dussault donne lecture d'une lettre qui nous est parvenu de la R.gie d'Epuration des Eaux, concernant les plans Nos. 1125b et 1000 soumis à la Régie par nos ingénieurs Gendron & Lefebvre. Cette lettre est versé au dossier.

Lecture est donné d'une lettre de Mme Gérard Thériault le cas est référé à nos ingénieurs conseil pour qu'il puisse donné suite à la demande de Mme Thériault après étude.

Lecture est donné de la lettre De M. J.P. Bernier, et le cas est référé a nos ingénieurs conseil pour étude.

Lecture est donné de la lettre de M. Roger Tanguay et instructions sont données à l'inspecteur municipale et a nos ingénieurs conseil pour enquête et rapport au conseil à une prochaine assemblée.

Lecture est donné de la lettre de M. Jacques Dagenais et instructions sont données à notre inspecteur municipale et à nos ingénieurs pour inquête et rapport au conseil à une prochaine assemblée.

Les comptes suivants sont soumis pour approbation.

Il est proposé par M. l'échevin M. O.Paquette
secondé par M. L'échevin M. E.Provencher
et résolu que les comptes énumérés ci-dessus
et pour le même montant soient acceptés et que M. le maire
et l'Ass. Sec. Trés. soient autorisés à les payer pour et au
nom de la municipalité.

Adopté unanimement.

M. le maire Adrien Dussault avise le conseil qu'il désire qu'une décision soit prise au sujet de la demande de renvoie de M. J.P.Ouimet secrétaire trésorier suspendu de ses fonctions depuis un mois.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher
secondé par M. l'échevin O.Paquette
et résolu que M. J.P.Ouimet soit congédié

61-322

ND: M-14
FORMULES LEGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTREAL



en date du 17 août; 1961 sans rémunération.

Adopté sur dissidence de Mrs les échevins A.A.Mathieu, R.Sauriol, et A.Nadon.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher

secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que nos ingénieurs Gendron et Lefebvre soient autorisés à donner le niveau et profils de rues au propriétaire du lot 24-105 qui en a fait la demande.

Adopté à l'unanimité.

M. le maire avise l'ass. Sec. Tres. d'avoir à communiquer avec M. Paul Ouimet pour l'inviter à ce présenter au bureau de la ville en vue d'un règlement définitif de sa réclamation.

Il est résolu que demande soit faite aux autorités de la Ville de St-Elzéar, pour qu'ils voient au nettoyage du ruisseau dénommé Terre Noire sur le lot 324 partie dans leur territoire.

M. le maire avise le conseil que la demande faite par Me. Prévost est actuellement à l'étude et que nous avons correspondu avec nos ingénieurs et notre aviseur-légal à ce sujet.

M. Romer Gouin demande au conseil de municipaliser le Chemin de la Terrasse Coutu, M. le maire donne à M. Romer Gouin les directives à suivre:

M. l'échevin A.Nadon donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée de ce conseil il présentera un règlement pourvoyant à la municipalisation du chemin de Terrasse Coutu et il est résolu que nos ingénieurs Gendron & Lefebvre soit autorisé à préparer les plans à cet effet.

Que notre aviseur-légal soit aviser de préparer ce règlement pour lecture à une prochaine assemblée.

Adopté à l'unanimité.

M. l'échevin E.Provencher donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée de ce conseil il présentera pour adoption un règlement qui sera une extension au règlement No. 151 pourvoyant à la pose de tuyaux sur une partie des lots 26 et 28.

et il est résolu que M. A.Trottier Ingénieur soit autorisé à préparer ce règlement et à le soumettre à notre aviseur-légal pour lecture à une prochaine assemblée.

Adopté à l'unanimité.

61-323

61-324

61-325

61-326

17 août, 61.



Une délégation d'électeurs-proprétaires du Parc des Erables viennent demander su conseil qu'elle sera la largeur du chemin d'entrée du Parc des Erables.

61-327

M. M. Turcot donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée de ce conseil il presentera pour adoption un règlement pour amender le mode de taxation du règlement No 1289 pour la Coopérative de construction de L'île Jésus, pour que la taxe soit basée sur l'évaluation immobilière et non sur la superficie frontal.

Il est résolu que Me. J.P. Noel notre aviseur-légal, soit autorisé à rédiger ce règlement pour lecture à une prochaine assemblée de ce conseil.

Adopté à l'unanimité.

L'assemblée est ajournée au 28 août, 1961.

Adrien Dussault
Maire

Michel Blanchard
Ass. Sec. Trés.

ND: M-14

28 août, 61

Ville D'Auteuil
Province de Québec
Co.Laval

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTRÉAL

A une assemblée régulière du conseil de Ville d'Auteuil tenue au lieu et heure ordinaire du conseil Lundi le 28 août, 1961 à 8.00 hres P.M. et à laquelle étaient presents.

Son honneur le maire Adrien Dussault, Mrs. les échevins: O.Paquette, A.A.Mathieu, A.Nadon, M.Turcot, R.Sauriol, E.Provencher.

A 8.00 hres sous la présidence de M. le maire Adrien Dussault l'assemblée est ouverte par la prière. L'ass.sec. tres. donne lecture du proces-verbal de l'assemblée du 17 août 1961 qui fut adopté sur proposition de M. l'échevin E.Provencher secondé par M. l'échevin O.Paquette.

61-328

Il est proposé par M. l'échevin R.Sauriol secondé par M. l'échevin E.Provencher et résolu que Gendron & Lefebvre ingénieurs conseil soient autorisés à préparer les plans et descriptions techniques d'une partie des lots 25-26-27 devant servir de rues que le conseil accepte ia ou les dites



cessions de rue par le propriétaire, et que le notaire J.P. Latour soit autorisé à rédiger et préparer le ou les dits actes de cessions.

28 août, 61 Que M. le maire et l'ass. sec. tres. soient et sont autorisés à signer le ou les actes pour et au nom de la municipalité.

Copie à Gendron & Lefebvre et à Me. J.P. Latour.

M. le maire donne lecture d'une lettre reçu du Commissariat des incendies de la Province au sujet de l'achat d'une pompe à incendie.

La lettre est référée à nos ingénieurs conseil Gendron & Lefebvre.

61-329
il est proposé par M. l'échevin O. Paquette secondé par M. l'échevin E. Provencher que demande de soumission soit faite au trois compagnies suivantes.

Pierre Thibault Canada Ltée.

L. Tetrault représentant= Lafrance Fire Engine & Foamites

King= Seagrave Limited représenté par Railway & Power Engineering Corporation Ltd.

Les soumissions devront inclure un fourgon pompe de 625 gallon minute Classe A. incluant 2000 pieds de boyaux de 2½" et de 1000 pieds de boyaux de 1½" des Y avec et sans valves d'arrêt, des lances underwriters et des jets à brume et tous les accessoires réguliers.

Adopté unanimement.

61-330
Avis de motion est présenté par M. l'échevin M. Turcot à l'effet qu'à une prochaine assemblée de ce conseil il présentera pour lecture un règlement concernant le ramonage des cheminées qui sera un amendement au règlement No 133 actuellement en vigueur.

Il est résolu que Me. J.P. Noel aviseur-légal soit autorisé à rédiger ce règlement pour lecture à une prochaine assemblée du conseil.

Adopté unanimement.

61-331
Avis de motion est proposé par M. l'échevin O. Paquette qu'à une prochaine assemblée de ce conseil il présentera pour lecture un règlement pour la prévention des incendies et il est résolu que Me. J.P. Noel soit autorisé à rédiger ce règlement pour lecture à une prochaine assemblée.

Adopté unanimement.

61-332
Avis de motion est présenté par M. l'échevin O. Paquette qu'à une prochaine assemblée de ce conseil il présentera pour lecture un règlement qui sera une extension au règlement No 149 actuellement en vigueur, concernant une conduite d'eau.

28 août, 61

61-332

Il est résolu que Me. Savard & Rouleau Avocats soient et sont autorisés à prendre toutes les procédures pour que les dites parites de lots deviennent la propriété de la Ville d'Auteuil le plus tôt possible.



Que M. A. Trottier Ing. soit autorisé à préparer les plans et désignations techniques.

Adopté à l'unanimité.

Avis de motion est présenté par M. l'échevin O. Paquette qu'à une prochaine assemblée de ce conseil il présentera un règlement pourvoyant à un emprunt pour financer les achats de meubles de bureau du département de la police, ainsi que pour le coût du Roll d'évaluation, honoraires d'avocat pour les règlements d'ordre.

Il est résolu que Me J.P. Noel aviseur-légal soit autorisé à rédiger ce règlement pour lecture à une prochaine assemblée de ce conseil.

Que M. le maire Adrien Dussault et l'ass. sec. tres. soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité pour négocier un emprunt permettant à la municipalité l'émission de bons d'obligations pour les fins de ce règlement sujet à l'approbation des électeurs propriétaires et de la Commission des Affaires Municipales de Québec.

Copie de résolutions à Me. J.P. Noel et au Ministère des Affaires Municipales.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M. Provencher secondé par M. l'échevin O. Paquette et résolu que les Ing. Gendron & Lefebvre & Ass. et Alfred Trottier Arpenteur Géometre antérieurement appointé ingénieur conseil de Ville d'Auteuil soient et sont par la présente autorisés à fournir les plans et désignations technique dans les cas de cession et approbation de terrains et de fonds de rues, droits de passage et toutes autres servitudes nécessaires à la municipalité aussi que Me. J.P. Latour notaire soit et est par la présente autorisé à recevoir ces plans et désignations ainsi que de rédiger et préparer les actes de cessions particuliers à chacun des cas et que Me. le maire et l'ass. sec. tres. soient et sont par la présente autorisés à accepter et signer les dits actes pour et au nom de la municipalité.

Il est proposé par M. l'échevin R. Sauriol secondé par M. l'échevin A.A. Mathieu et résolu que les plans soumis par M. l'ingénieur A. Trottier concernant les parties des lots 26 et 28 Paradis des Mille-Iles soit acceptés telle que soumis.

Que M. Trottier soit autorisé à faire un nouvel estimé selon les changements apportés au plan original et à aviser les propriétaires des fonds de chemin pour fins de cessions et à fournir les plans devis et désignations techniques à notre aviseur-légal Me. J.P. Noel.

Adopté unanimement.

61-333

61-334

61-335



Copie à Me. J.P.Noel et a M. A.Trottier.

Demande est faite par m. l'échevin A.A.Mathieu pour que les rues Ménard Ferron et Lacasse soient remis en état carrossable par les contracteurs.

Il est proposé par M. l'échevin A.A.Mathieu

secondé par M. l'échevin A.Nadon

et résolu que l'ass. sec. tres.

fasse parvenir au contracteurs concernés une mise en demeure d'avoir à maintenir les rues Ménard, Ferron et Lacasse en état carrossable et que la municipalité les tiendras responsables de tous les dommages ou accidents occasionnés par le mauvais état des chemins.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher

secondé par M. l'échevin M.Turcot,

et résolu que le règlement No 145 pour-

voyant à des travaux de drainage originant à l'intersection de la ligne de terrain des lots Nos 377 et 375 intersectionnant à la propriété de la Compagnie Shawinigan Water & Power Co.Ltd. pour ensuite couler vers l'ouest à travers les lots 375-371-366-361 de la rue Montée-Ménard, puis tournant vers le nord sur le lot 356, 100 pieds à l'ouest toujours sur le dit lot 356, puis vers le nord longeant la ligne des terrains des lots 356 et 349 traversant le Blvd de la Cote des Perrons pour environ de 400 à 500 pieds ensuite obliquer vers le centre du lot 347 se prolongeant sur le lot 26 traversant dans leur largeur les lots Nos 28-29-31-32-33-34, finalement se dirigeant à son embouchure en longeant la ligne de terrain entre les lots 34 et 35 et à un emprunt de \$60,021.70 pour ces fins.

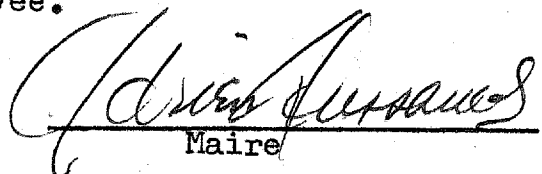
Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales d'autoriser un emprunt temporaire pour le paiement des dits travaux.

Que M. le maire Adrien Dussault et l'ass. sec. tres. soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité pour négocier le dit emprunt.

Que copie de cette résolution soit adressée au Ministère des Affaires Municipales.

Adopté unanimement.

L'assemblée est levée.


Maire


Ass. Sec. Trés.

61-336.

61-337

5 septembre 61

Province de Québec,
Ville d'Auteuil,
Co.Laval.



A une session régulière du conseil de Ville d'Auteuil tenue au lieu et heure ordinaire des sessions du dit conseil, mardi, le 5 septembre 1961, et à laquelle sont présents: son Honneur le maire Adrien Dussault, MM. les échevins O.Paquette, E.Provencher, M.Turcot, A.A.Mathieu, A.Nadon, R.Sauriol formant quorum sous la présidence de son Honneur le maire. L'assistant-secrétaire est aussi présent.

A huit heures, l'assemblée est ouverte par la prière et l'ass. sec. donne le proces-verbal de l'assemblée du 28 août, 1961 qui fut adopté, sur proposition de M. l'échevin O.Paquette, secondé par M. l'échevin M.Turcot.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette,

secondé par M. l'échevin E.Provencher

61-238
Que le conseil procède à l'homologation du roll d'évaluation qui a été exposé jusqu'au 2 Septembre soit trente jours tel que requis par la loi. M. le maire avise le conseil que notre évaluation qui est maintenant de 15 à 16 millions, à comparer avec l'ancienne évaluation qui était de 6 millions n'a reçu que très peu d'opposition, le nombre des plaintes étant très minimes.

M. l'aviseur-légal Me. J.P.Noel avise le conseil, les procédures à suivre pour étudier et prendre les décisions pour chaque plainte présentée. M. A.Moquin Ingénieur, Estimateur, président est assermenté.

61-239
Plainte No 1:- La plainte de M. Gaston Boivin 2478 Blvd des Laurentides est lue, M. Boivin est présent et explique que son terrain étant traversé de l'avant à l'arrière par un fosset de 12 pieds, de largeur n'a pas la valeur marchande établie par les évaluateurs, après étude de la plainte M. l'échevin A.A.Mathieu s'objecte au montant de l'évaluation soit \$4,000.00 l'arpent. M. l'échevin A.Nadon propose qu'une réduction de \$500.00 soit faite sur l'évaluation. M. le maire demande à M. l'échevin A.Nadon sur quoi il base la proposition de réduction. Demande est faite à M. Boivin par Me. J.P.Noel si il accepte une réduction de \$500.00 M. Boivin refuse. Une réduction de \$250.00 est suggéré par M. A.Moquin ingénieur, Estimateur Président; M. Boivin refuse.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu que l'évaluation de M. G.Boivin enregistré au roll soit maintenue.

Adopté sur dissidence de M. l'échevin A.A.Mathieu.



Plainte N° 2:- Mme Gaston Locas 114 Deslaurier Ste-Rose
Lot 339-21

Me. J.P.Noel lie la lettre recue de Mme Gaston Locas propriétaire du lot 339-21 M^{me} Locas est appelé mais ne répond pas à son nom.

Après étude et explications données par M. A.Moquin que le terrain de Mme Locas est évalué à 25¢ le pied carré pour une superficie de 13,320 pied carré, pour un total de \$3,300.00

61-240
Il est proposé par m. l'échevin E.Provencher secondé par M. l'échevin O.Paquette et résolu que l'évaluation de Mme Locas propriétaire du lot 339-21 soit maintenu au roll telle que déposée.

Adopté à l'unanimité.

Plainte No 3:- Mme Henri Pereton propriétaire du lot 339-20

Mme Pereton est appelé et ne repond pas à l'appel de son nom.

Me. J.P.Noel donne lecture de la plainte et M.A.Moquin donne l'avis des estimateurs et le conseil étudie la plainte.

61-241
Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot secondé par M. l'échevin O.Paquette et résolu que l'évaluation du lot 339-20 soit maintenue au roll telle que déposée.

Adopté sur dissidence de M. l'échevin A.A.Mathieu

Plainte No 4:- Mlle Eveline Joly propriétaire du lot 339-22 la plainte est lue par Me. J.P.Noel et Mlle Joly est appelé mais ne répond pas à son nom.

M. Moquin explique que l'évaluation a été calculé à 25¢ le pied carré pour une partie du terrain et à 8¢ le pied carré pour le résidu.

61-242
Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette secondé par M. l'échevin E.Provencher et résolu que l'évaluation de ce terrain soit accepté telle que déposé au roll.

Adopté à l'unanimité.

Plainte No 5:- Mlle Gisèle Joly propriétaire du lot 339-23

La plainte est lue par Me. J.P.Noel et Mlle Joly n'est pas présente.

M. le maire Adrien Dussault demande au conseil de maintenir l'évaluation telle que déposé au roll.

5 septembre 61

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin O. Paquette
et résolu que l'évaluation actuelle
soit maintenue telle que déposé au roll.



61-243

Adopté à l'unanimité.

Plainte No 6:- M. Fernand St-Germain 7 rue Richard Plage
Jacques-Cartier.

M. St-Germain est absent, après étude de la plainte.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette

61-244

et résolu que l'évaluation actuelle soit
maintenue telle que déposé au roll.

Adopté à l'unanimité.

Plainte No 7:- M. Martial Trudel propriétaire du lot No 29-22
M. Trudel ne répond pas à l'appel de son nom. Le conseil étudie
la plainte de M. Trudel.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin E. Provencher

61-245

et résolu que l'évaluation demeure telle
que déposée au roll .

Adopté unanimement.

Plainte No 8:- M. Ludger Malenfant.

M. Malenfant est présent il explique au membre du conseil
qu'un fosset qui traverse son terrain lui enlève 1,200 pieds
de ce terrain, M. le maire offre à M. Malenfant de se présen-
ter au bureau de la ville afin de discuter des droits du pro-
priétaire au sujet du fosset.

M. A. Moquin explique que le terrain de M. Malenfant
a été évalué à 30¢ le pied carré. M. J.P. Noel demande que
l'évaluation actuelle soit maintenue.

M. l'échevin A.A. Mathieu s'oppose à cette demande.

61-246

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin O. Paquette

et résolu que l'évaluation du terrain de M.
Ludger Malenfant soit maintenue au roll telle que déposée.

Adopté sur dissidence de M. A.A. Mathieu.

Plainte No 9:- M. Achille Debien 397 Ave. Perron Lot P.377.

M. Achille Debien répond à l'appel de son nom et
explique au conseil que les deux maisons construites sur son
terrain n'ont pas la valeur marchande telle que déposé au roll
et demande une diminution de \$2,380.00. Le conseil étudie
la demande de M. Debien et après avoir entendu les explications
de M. A. Moquin:

61-247



Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin M.Turcot
et résolu que l'évaluation de M. Achille
Debien soit maintenue telle que déposée au roll.

Adopté sur dissidence par MM. les échevins A.A.
Mathieu, A.Nadon.

Plainte No 10:- Mlle Noella Gauvreau.

Mlle Gauvreau ne répond pas à l'appel de son nom.

Me. J.P.Noel lis la lettre de Mlle Gauvreau.

Le conseil étudie la plainte et après avoir entendu
les explications de M. A.Moquin:

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu que l'évaluation soit maintenue telle
que déposée au roll.

Adopté à l'unanimité.

Plainte no 11:- M. Marcel Letourneux au 461 rue Francine
Fabreville.

M. Marcel Letourneux n'est pas dans la salle .
La plainte est étudié.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin O.Paquette

et résolu que l'évaluation telle que dé-
posée soit maintenue.

Adopté unanimement.

Plainte No 12:- M. Marcel Letourneux 461 rue Francinne ,
Fabreville,

M. Marcel Letourneux ne répond pas à l'appel de
son nom.

Me. J.P.Noel lie la seconde plainte de M. Letourneux
au sujet d'une propriété situé au No 44, 5e ave, Parc des
Erables après avoir entendu les explications et suggestions de
M. A.Moquin:

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher

secondé par M. l'échevin O.Paquette

et résolu que l'évaluation de M. Letourneux
sera changé comme suit: terrain \$1230.00 Construction \$3540.00
formant un total de \$4770.00 au lieu de \$5, 330.00 tel que
déposé au roll auparavant.

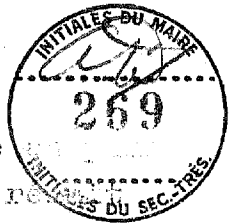
Adopté à l'unanimité.

Plainte No 13:- M. Jean-Marie Bourdon et Mme Michel Blanchard
275 et 283 Blvd des Terrasses.

Me. Jean Marie Bourdon ne répond pas à l'appel
de son nom.

5 sept. 61

Me. J.P.Noel donne lecture de la plainte et M. A.Moquin suggère qu'une diminution soit accordé au plaignants comme suit: évaluation des terrains réduite à \$5,220. au lieu de \$6,450.00 telle que déposé au roll.



Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin O.Paquette
et résolu que la suggestion de M. A.Moquin de diminuer ces évaluations soit acceptée et qu'elle soit déposée au roll.

Adopté unanimement.

Plainte No 14:- L.P.Brissette au 9105 Tolhurst, Montréal, propriétaire du lot No P.15.

M. Brissette n'a répondu pas à l'appel de son nom.

M. A.Moquin explique qu'après avoir visité les lieux une seconde fois en compagnie de M. Brissette, il suggère que l'évaluation actuel soit maintenue.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin M.Turcot
et résolu que l'évaluation de M. L.P.Brissette soit maintenue telle que déposée au roll.

Adopté unanimement.

Plainte No 15:- Canadian Pacific Railway Co,
Aucun représentant de cette compagnie est présent.

La plainte est lue par Me.J.P.Noel et sur la suggestion de M. A.Moquin:

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que l'évaluation soit maintenue telle que déposéé au roll.

Adopté unanimement.

Plainte No 16:- The Shawinigan Water & Power Co.Ltd.
Aucun représentant ne répond pour cette compagnie.

Me. J.P.Noel donne lecture de la plainte et après avoir entendu les explications de M. A.Moquin:

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher
secondé par M. l'échevin O.Paquette
et résolu qu'une réduction d'évaluation soit accordée comme suit: \$1,258,600.00 telle qu'indiquée sur la fiche 20-3-H soit réduit à \$1,153,325.00.

Adopté unanimement.

61-252

61-253

61-254



61-255

Plainte No 17:- M. Noel Masse , Val des Bois.

M. Masse ne répond pas à l'appel de son nom.

Me. J.P.Noel donne lecture de la plainte et M. A.Moquin donne les explications nécessaires et le conseil étudie la demande de M. Masse.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher secondé par M. l'échevin M.Turcot et résolu que l'évaluation de M. Masse soit maintenue telle que déposée au roll.

Adopté unanimement.

M. A.Moquin Ingénieur estimateur donne ensuite lecture d'une lettre qu'il a fait parvenir à M. Charlemagne Lacroix pour l'aviser qu'une partie du lot 42 situé entre le Blvd des Terrasses et la voie ferrée du Pacifique Canadien sera porté au roll d'évaluation telle que suit: superficie de 20.3 arpents terre cultivée évalué a`\$2,030.00.

M. A.Moquin donne ensuite lecture d'une lettre informant M. Armand Archambault au 156 Blvd Ste-Rose, Ste-Rose, que la partie du lot 29 sera portée au roll d'évaluation lors de son homologation telle que suit: Lot 29

SUBDIVISION	SUPERFICIE	EVALUATION
16 et 17	29,600	\$3,550.00
19 à 22	29,484	\$2,360.00
23 à 26	28,183	\$2,250.00
27 à 29	20,177	\$1,610.00
31 à 34	29,060	\$2,320.00
40 à 43	32,140	\$2,570.00
44 à 47	25,726	\$2,060.00
50 à 53	27,584	\$2,200.00
54 à 56	20,046	\$1,600.00
18		
30		
35 Rues	61,411	\$3,070.00
36		
48		
<u>8.24 arpents:</u>		<u>\$23,590.00</u>

Partie non subdivisée du lot 29

Superficie 16.5 arpents Evaluation: \$1,650.00

Fiche 6-192 folio 170 Georges Ouimet à soustraire

\$8,000.00 soit sa maison parce qu'il est cultivateur et qu'ila droit à une exemption de \$10,000.00 sur la maison qui lui sert d'habitation. Lots P. 26 et P. 27 92 arpents.

devra se lire comme suit:

Terrain: \$9,200.00 Const. 0 Total: \$9,200.00

Fiche 2-79-A. Folio 293:-

A ajouter P. 42 dans les limites d'Auteuil tenue en culture
20.3 arpents \$2,030

5 sept. 61



Sauriol Emile:- correction de superficie de 5,000" qui appartient à Bel Air Gardens qui devra se lire comme suit:

61-357

Fiche	Lot	Sup.	Ev. ter.	ev. bât.	Montant total
3-44	P. 324	9,000"	\$900.00	\$4,920.	\$5,820.00
3-45	P. 324	7,500"	\$750.00	\$4,920.	\$5,670.00
3-46	P. 324	13,000"	\$1,300.00	\$7,000.	\$8,300.00
3-48	P. 324	7,500"	\$750.00	\$7,330.	\$6,080.00

Sauriol Roland Fiche 3-9: 36,6 arpents au lieu de 77.66 arp. lisons: terrain:- \$3,660.00 Const: \$8,290. Total: \$11,950.

Attendu que le conseil à étudier toutes les plaintes, correctinns et amendements apportés au boll d'évaluation scientifique. Me. J.P.Noel aviseur-légal suggère que le roll d'évaluation soit accepté selon la loi.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin O.Paquette

et résolu que le roll d'évaluation soit et est accepté telle que déposé et amendé.

Adopté à l'unanimité.

61-358

Attendu que le conseil a pris connaissances du règlement No 153 pourvoyant à l'achat d'équipement, radio et ameublement pour le service de la police; à l'achat d'un extinc-teur chimique et boyau d'incendie de 1½ pouce; à l'achat de l'ameublement pour salle du conseil et bureau de l'hôtel de ville; à la réfection du terrain de l'usine d'épuration; au coût de la confectinn du roll scientifique d'évaluation et les frais d'incorporation de la ville et à un emprunt de \$40,000.00 pour ces fins.

61-359

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette

secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que le règlement No 153 soit adopté.

Attendu que les différents objets de ce règlement sont payables suivant la loi soit en 10 ans soit en 20 ans. A ces causes:

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher

secondé par M. l'échevin O.Paquette

et résolu que demande soit faite à l'Honno-rable Ministre des Affaires Municipales pour autoriser une rpolongation de délai des échéances, le tout conformément au règlement adopté par ce conseil.

61-359

Que l'assemblée des électeurs-propriétaires pour approu-ver ou désapprouver le règlement No 153 aura lieu le 16 Sept. 1961, à 7.00 hres P.M. au bureau de la bille 2357 Blvd des Laurentides Auteuil, sous la présidence de M. le maire Adrien Dussault ou d'un échevin, l'ass. sec. tres.



assistera et agira comme secrétaire de l'assemblée.

Adopté unanimement.

Attendu que les règlements Nos 142 et 145 pourvoyant à des travaux de drainage des ruisseaux Parizeau et Brodeur ayant été adopté par le conseil.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin O. Paquette

et résolu que les compagnies suivantes soient invités à soumissionner pour les fins de ces travaux.

Bigras Excavation, Maher Construction Ltée,
Valrive Const. Ltée, Paul Dubé & Fils Ltée,

Attendu que les travaux seront sous la surveillance de nos ingénieurs conseils Gendron, Lefebvre & Ass. qui fourniront sur demande à leur bureau 10125 Blvd St-Laurent, Montréal, les plans devis et désignations techniques moyennant le dépôt habituel.

Attendu que les soumissions devront être adressées sous plis cachetés au bureau de la ville à Michel Blanchard Ass. Sec. Tres., à 2357 Blvd des Laurentides et être livrées avant 5 hres P.M. le 18 septembre 1961, pour être ouvertes publiquement à l'assemblée du conseil le même jour à 8.00 hres P.M. au Pavillon Laurentien, 2508 Blvd des Laurentides, Ville d'Auteuil.

Attendu que les soumissions devront être accompagnées d'un chèque certifié de garantie équivalent à 10% du montant de la soumission ou d'un bonds de garantie équivalent à 50% du même montant.

Adopté unanimement.

Attendu que le règlement No 151 ayant été adopté le 11 août, 1961. Règlement pourvoyant à des travaux de confection de pavage sur parties des lots 26 et 28 de Ville d'Auteuil cadastre de la paroisse Ste-Rose et à un emprunt de \$40,000.00 pour ces fins.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette

et résolu que des soumissions pour l'exécution de ces travaux soient demandées et que les contracteurs suivants soient invités à soumissionner.

Paul Dubé & Fils Ltée
Chomedey Asphalte,
Lagacé Construction,

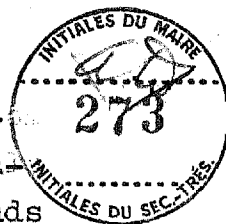
Attendu que les soumissions devront être adressées à l'ass. sec. tres. Michel Blanchard au bureau de la ville à 2357 Blvd des Laurentides, avant 5 hres. le 18 septembre, 1961 sous plis cachetés, pour être ouvertes à l'assemblée du conseil le même jour à 8 hres P.M. à l'endroit habituel des séances du conseil au Pavillon Laurentien,

61-346

61-361

5 septembre 61

2508 Blvd des Laurentides, Ville d'Auteuil.



Attendu que les soumissions devront être accompagnées d'un chèque certifié de garantie équivalent à 10% du montant de la soumission ou d'un bonds de garantie équivalent à 50% du même montant. Les plans devis et désignations techniques pourront être obtenus de M. Alfred Trottier Ingénieur, à l'adresse suivante: 8586 Chateaubriand, Montréal.

Adopté unanimement.

M. le maire avise le conseil que M. Claude Guimet ayant résilié son contrat pourvoyant au déneigement de certaines artères de la municipalité.

Attendu que le déneigement des artères de la municipalité est un problème très sérieux vus la situation actuelle.

Attendu qu'il est un devoir pour le conseil de prévenir toutes éventualités dans ce domaine. Pour ces raisons:

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette

secondé par M. l'échevin E. Provencher

que les contracteurs suivants soient invités à soumissionner pour ce contrat, soit:-

Paul Dubé & Fils

P. Lagacé Construction

Maher Construction

Valrive Construction

Chomedey Asphalte

Attendu que la soumission devra être basée sur un prix fixé au mille mesure anglaise.

Attendu que les soumissionnaires pourront se procurer le millage des artères à déneiger au bureau de l'hôtel de ville.

Attendu que les soumissions devront être adressées sous plis cachetés à l'ass. sec. tres. Michel Blanchard au bureau de l'hôtel de ville 2357 Blvd des Laurentides, Ville d'Auteuil, le 18 septembre, avant 5 hres et être accompagnées d'un chèque certifié de garantie équivalent à 10% de la soumission. Les soumissions seront ouvertes à l'assemblée du conseil le même jour à 8 hres du soir à l'endroit habituel des assemblées du conseil au Pavillon Laurentien 2508 Blvd des Laurentides, Ville d'Auteuil.

Adopté unanimement.

Me J.P. Noel donne lecture du règlement No 154 pourvoyant à des travaux de drainage du ruisseau "énard" étant situé dans la municipalité de Ville d'Auteuil originant sur le lot 26 & 357 se dirigeant vers le nord sur le lot 24 traversant le Boulevard des Laurentides et se dirigeant toujours vers le nord pour une partie sur le lot 26 et se terminant sur le lot 24 en se jetant dans le cours d'eau Vyvian et à un emprunt de \$42,000.00 pour ces fins.

61-362

61-363



Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que le règlement n° 154 soit adopté.

61-364

Que l'assemblée des électeurs-propriétaires pour approuver ou désapprouver ce règlement soit tenu le 16 sept. 1961 à 7.00 hres P.M. au bureau de la ville 2357 Blvd des Laurentides sous la présidence de M. le maire Adrien Dus-sault ou d'un échevin l'ass. sec. tres. agira comme secrétaire de l'assemblée.

Adopté unanimement.

Attendu que le conseil de Ville d'Auteuil a déjà discuter avec le conseil de Ville de Ville de Ste-Rose au sujet d'un projet d'aqueduc devant approvisionner Ville d'Auteuil ainsi que Ville St-Elzéar.

Attendu que Ville d'Auteuil a approuver un règlement pourvoyant à une conduite maitresse d'aqueduc dans son territoire municipal.

Attendu que selon une lettre datée du 4 juillet, 1961 et adressée à Ville d'Auteuil, le conseil de Ville de Ste-Rose a accepté en principe de fournir de l'eau potable aux Villes d'Auteuil et St-Elzéar.

Attendu que Ville d'Auteuil a un besoin urgent d'eau pour ses citoyens.

Attendu qu'il y a lieu de signer une convention entre les intéressés pour déterminer le coût de l'eau à fournir par la Ville de Ste-Rose ainsi que d'en déterminer le minimum de consommation et toutes autres formalités.

Le conseil de Ville d'Auteuil étant disposé à discuter des arrangements nécessaires pour rédiger la dite convention entre les intéressés, sollicite dans les circonstances une entrevue afin de pouvoir faire suite à ce projet le plus tôt possible.

Copie aux intéressés.

Adopté à l'unanimité.

61-365

Me J.P. Noel donne lecture du règlement No 155 pourvoyant à des travaux d'égouts, d'aqueduc et de pavage sur une partie du lot 356 "North End Development" à Ville d'Auteuil et à un emprunt de \$56,100.00 pour ces fins.

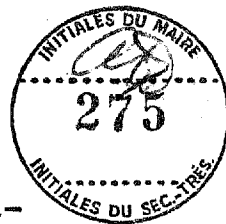
Attendu que le conseil à étudier le règlement No 155

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu que le règlement No 155
soit adopté.

Que l'assemblée des électeurs-propriétaires pour approuver ou désapprouver ce règlement soit tenu le 16 sept.

5 septembre 61

à 7.00 hres P.M. au bureau de la Ville à 2357
Blvd des Laurentides, Ville d'Auteuil, sous la
présidence de M. le maire Adrien Dussault, ou
d'un échevin, l'ass. sec. tres. assistera et agi-
ra comme secrétaire de l'assemblée.



Adopté unanimement.

M. Roger Marchand 33 Ste-Famille, Ville d'Auteuil
présente au conseil une lettre provenant de Ville Ste-Rose
signé par M. Léo Labonville secrétaire de la Commission
scolaire.

Attendu que le conseil après avoir pris connais-
sance de la lettre présentée par M. Marchand, ne peut prendre
aucune décision à ce sujet.

Attendu que le domaine scolaire ne relève pas du
domaine municipale.

M. Daoust présente une requête demandant au conseil
de faire une demande à la Cie Shawinigan Water & Power Ltd.
pour l'installation de lampadaires au projet Chanteclerc.

M. le maire Adrien Dussault avise les contribuables
concernés que nos ingénieurs conseils étudient actuellement
un projet d'éclairage des rues pour la municipalité.

M. Lucien Paquin de Terrasse Debien présente une
requête signée par 19 contribuables de Terrasse Debien,
requête pour signifier au conseil que les signataires s'op-
pose que la rue de la Terrasse Debien soit pavé en asphal-
te.

M. le maire avise M. L. Paquin qu'aucune demande n'a
encore été faite à ce sujet.

M. le maire donne lecture au membre du conseil d'u-
ne lettre reçue de Mr. J.P. Godmaire 336 Beauchemin, Auteuil.

Après avoir étudié la question concernant M. God-
maire et ses voisins au sujet de la hauteur des clôtures,
il est suggéré par M. le maire que les gens concernés es-
saient de s'entendre à l'amiable.

Attendu que le conseil a étudié un service de comp-
tabilité soumis par M. le maire Adrien Dussault et offert par
la Cie Administration et Finance Inc. 209 est rue Ste-Catheri-
ne, Mtl.

Attendu que ce service permettra d'établir un service d
de taxation en quatre phases qui servira comme record muni-
cipal et qui comportera les renseignements suivants, le numé-
ro de fiche, le numéro de cadastre de la propriété avec sa
subdivision, l'adresse de rue de cette propriété, l'évalua-
tion, la superficie du terrain, les pieds de front et tout
autre renseignement relatif à la propriété.

Attendu que les honoraires pour un tel travail s'é-
tabliront comme suit:



Perforation des cartes d'adresse et de cadastre: \$450.00
Préparation des comptes de taxe et dusroll de percep-
tion: \$350.00.

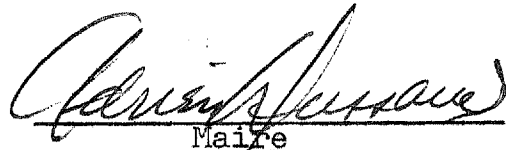
Attendu que ce prix tient compte de la préparation de
4,000 comptes de taxe foncière, taxe générale et vidange.

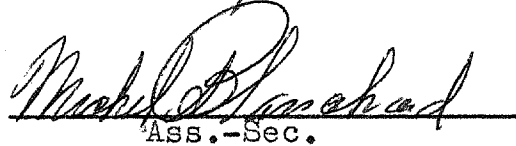
5 septembre,
1961.

Attendu que la Ville d'Auteuil devra se procurer les
formules nécessaires à ce travail de la Cie Eгры Continuous
Forms Ltd.

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que l'offre des Cie Adminis-
tration et Finance Inc. et Eгры Continuous Forms Ltd. soit
accepté.

Adopté à l'unanimité.


Maire


Ass.-Sec.

16 Sept. 61

Ville d'Auteuil,
Province de Québec,
Comté de Laval.

Proces-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires
tenu le 16 Sept. 1961, à 7.00 hres P.M. au bureau de la vil-
le 2357 Blvd des Laurentides, Auteuil.

L'assemblée publique des électeurs-proprétaires
de la Municipalité de Ville d'Auteuil, pour approuver ou dé-
sapprouver les règlements Nos 154 et 155.

Règlement No 154:- pourvoyant à des travaux de drainage du
Ruisseau Ménard étant situé dans la municipalité de Ville
d'Auteuil originant sur le lot 26 & 357 se dirigeant vers
le nord sur le lot 24 traversant le Blvd des Laurentides et
se dirigeant toujours vers le nord pour une partie sur le
lot 26 et se terminant sur le lot 24 en se jetant dans le
cours d'eau Vyvian et à un emprunt de \$42,000.00 pour ces
fins.

Règlement No 155:- pourvoyant à des travaux d'égouts, d'a-
queduc et de pavage sur une partie de lot 356 "North End De-
velopment" à Ville d'Auteuil et à un emprunt de \$56,100.00
pour ces fins.

M. l'échevin E. Provencher préside l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 7.00 hres P.M.

11-366-

Lecture a été faite des règlements No 154 et 155 avis de convocation de l'assemblée et certificat de publication.



Aucun électeur ne s'étant prévalu de son droit de vote et aucun électeur n'ayant demandé le referendum à 10.00 hres P.M. l'assemblée a été levée et les dits règlements sont considérés comme approuvés par les électeurs-propriétaires.

En foi de quoi j'ai signé à Ville d'Auteuil, ce 18ième jour de Septembre, 1961..

Michel Blanchard

Ass. Sec. Tres.

16 Sept. 61 Ville d'Auteuil,
Province de Québec,
Comté de Laval.

Proces-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires qui a été tenu au bureau de la ville 2357 Blvd des Laurentides, Auteuil, à 7.00 hres P.M. Samedi le 16 Sept., 1961.

L'assemblée publique des électeurs-propriétaires de la Municipalité de Ville d'Auteuil, pour approuver ou désapprouver le règlement No 153 pourvoyant à l'achat d'équipement, radio et ameublement pour le service de la police; à l'achat d'un extincteur chimique et boyau d'incendie de 1½ pouce; à l'achat de l'ameublement pour salle du conseil et bureau de l'hôtel de ville; à la refection du terrain de l'usine d'épuration; au coût de la confection du rôle scientifique d'évaluation et les frais d'incorporation de la Ville et à un emprunt de \$40,000.00 pour ces fins.

M. l'échevin E. Provencher préside l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 7,00 hres P.M..

Lecture a été faite du règlement No 153 avis de convocation de l'assemblée et certificats de publication.

Attendu que cinquante quatre électeurs-propriétaires se sont opposés à ce règlement par leur signature rapport est donné au conseil, le règlement n'ayant pas été approuvé selon la loi des Citées et Villes.

Un referendum aura lieu, si tel est la décision du conseil qui en fixera la date.

Maire

Ass.-Sec.



PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
COMTE DE LAVAL.

22 sept. 61

A une assemblée régulière du conseil de Ville d'Auteuil, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions du dit conseil le vendredi 22 septembre, 1961, à 8.00 hres et à laquelle était présent son Honneur le maire Adrien Dussault les échevins O. Paquette, E. Provencher, M. Turcot, A.A. Mathieu, R. Sauriol formant quorum sous la présidence de son Honneur le maire, l'assistant-secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8.00 P.M. l'assemblée est ouverte par la prière et l'ass. sec. tres. donne le proces-verbal de l'assemblée du 5 septembre, 1961, qui fut adopté sur proposition de M. l'échevin M. Turcot, secondé par M. l'échevin O. Paquette.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin O. Paquette
et résolu à l'unanimité que nos ingénieurs Gendron & Lefebvre fassent diligence pour produire les plans, devis et désignations techniques ainsi que la valeur du terrain à exproprier sur les premières et deuxième Avenues Brodeur à notre aviseur-légal Me. J.P. Noel pour qu'un règlement soit rédigé à cet effet.

Il est résolu que M. le maire et l'ass. sec. soient et sont autorisés à faire une offre d'achat de ces parties de lots au propriétaire.

M. l'échevin M. Turcot donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée de ce conseil il présentera pour adoption un règlement demandant l'élargissement du Blvd des Laurentides à partir de nos limites sud de St-Elzéar jusqu'au Pont David incluant le Blvd Ste-Rose est jusqu'à la voie ferrée et pourvoyant les travaux de pavage, d'égout pluvial et de trottoir ainsi que d'éclairage des deux côtés des artères ci-avant mentionnés.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu que les ingénieurs Gendron & Lefebvre soient autorisés à faire les plans, devis et estimés pour effectuer ces travaux et autorisé notre aviseur-légal Me. J.P. Noel à rédiger ce règlement.

Après lecture d'un extrait du livre des délibérations du conseil de la Ville de Ste-Rose à sa séance du 11 septembre, 1961,

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin M. Turcot

61-367

61-368

61-369

22 sept. 61

61-370

et résolu que l'entente telle que
proposé par le conseil de ville de Ste-Rose soit
acceptée et que M. le maire Adrien Dussault et
l'ass. sec. tres. soient autorisés à signer pour
et au nom de la municipalité, la dite entente.



L'ass. sec. tres. est avisé à faire une demande
aux ingénieurs intéressés pour être informé par écrit si les
règlements 149 et 150 concernant une conduite d'eau princi-
pale et d'égout sanitaire ont été approuvés et acceptés par
le ministère de la Santé et de la Régie d'Épuration des Eaux
et si tel est le cas que copies de ces approbations soient
envoyées au secrétaire.

Copies aux intéressés.

M. le maire fait certaines remarques sur la désa-
probation du règlement No 153 pourvoyant à la capitalisation
d'une certaine partie de l'équipement et dépenses faites par
la ville. Il souligne également qu'en dépit de cette désa-
probation, le prélevé de la taxe foncière sera maintenu au
même niveau tel que prévu dans le budget et qu'à ces cau-
ses un referendum concernant ce règlement n'aura pas lieu
et que le conseil se soumettra à la désapprobation des con-
tribuables.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que le règlement No 154 pour-
voyant à des travaux de drainage du Ruisseau Ménard étant
situé dans la municipalité de Ville d'Auteuil originant sur
le lot 26 & 357 se dirigeant vers le nord sur le lot 24 tra-
versant le Blvd des Laurentides et se dirigeant toujours
vers le nord pour une partie sur le lot 26 et se terminant
sur le lot 24 en se jetant dans le cours d'eau Vyvian et à
un emprunt de \$42,000.00 pour ces fins, ayant été approuvé
par les électeurs-propriétaires à une assemblée tenue le
16 septembre, 1961 soit et est adopté.

Que demande soit faite au Ministère des Affaires
Municipales; d'autorisé un emprunt temporaire pour le paie-
ment des dit travaux et à l'émission d'obligation de bonds
ces fins.

Que M. le maire Adrien Dussault et l'ass. sec.
tres. soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la
municipalité pour négocier les dits emprunts.

Que copie de cette résolution soit adressée au
Ministère des Affaires Municipales pour approbation.

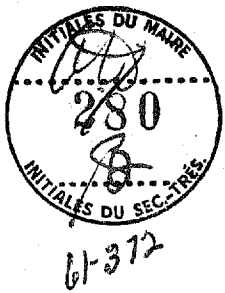
Adopté avec dissidence de M. l'échevin A.A.Mathieu.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin O.Paquette

61-371

ND: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTRÉAL



et résolu que le règlement No 155 pourvoyant à des travaux d'égout, d'aqueduc et de pavage sur une partie du lot 356 "North End Development" à ville d'Auteuil et à un emprunt de \$56,100.00 pour ces fins, ayant été approuvé par les électeurs-proprétaires à une assemblée tenue le 16 septembre, 1961 soit et est adopté.

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales d'autoriser un emprunt temporaire pour le paiement des dits travaux et à l'émission d'obligations de bonds pour ces fins.

Que copie de cette résolution soit adressée au Ministère des Affaires Municipales pour approbation.

Adopté à l'unanimité.

M. l'échevin M. Turcot donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée de ce conseil il présentera pour lecture un règlement pourvoyant à des travaux d'égouts sanitaires, d'aqueduc, de pavage de rue et de ponceaux pour l'entrée privée comprenant des fossés troués dans une partie du lot No 29 "Les Grands Travaux de Montréal Inc."

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette secondé par M. l'échevin E. Provencher et résolu que les ingénieurs Gendron, Lefebvre & Ass. soient autorisés à préparer les plans, devis et désignations techniques et l'aviseur-légal Me. J.P. Noel à rédiger ce règlement. MM les ingénieurs sont également priés de faire approuver leurs plans par le ministre de la Santé, la Régie d'Épuration des Eaux, la Commission des Affaires Municipales.

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette secondé par M. l'échevin M. Turcot et résolu à l'unanimité que Mlle Paulette Turcot soit engagée comme dactylo temporaire au salaire de \$50.00 par semaine en date du 8 août, 1961.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher secondé par M. l'échevin O. Paquette et résolu que M. Alban Langevin de Terrasse Debien soit engagé comme constable temporaire au salaire de \$60.00 par semaine en date du 16 septembre, 1961.

Dissidence de MM. les échevins A.A. Mathieu et R. Sauriol.

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette secondé par M. l'échevin M. Turcot et résolu que M. Ronald Bourcier soit engagé comme secrétaire-trésorier au salaire de \$100.00

22 Sept. 61

61-377

par semaine en date du 25 septembre, 1961 à quelle date il sera dûment assermenté pour ses fonctions de sec.tres. avec droits, pouvoirs, privilèges et obligations se rapportant à cette charge conformément à l'article 103 du code des Citées et Villes.



Il est proposé par M. l'échevin A.A.Mathieu
secondé par M. l'échevin O.Paquette

61-378

et résolu que la résiliation du contrat entre M. Claude Ouimet et la municipalité de Ville d'Auteuil soit acceptée.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin E.Provencher

61-379

et résolu d'autoriser nos ingénieurs Gendron & Lefebvre et M. A.Latour à faire remplacer les "bearings" sur deux petites pompes "Fairbanks Moise" à l'usine d'épuration.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin M.Turcot

61-380

et résolu que M. Achille Latour soit et est autorisé à engager temporairement trois hommes pour effectuer le nettoyage de l'accumulation de sable et de boue dans le puit d'eau brut à l'usine d'épuration.

Adopté à l'unanimité.

M. le maire s'excuse pour le retard causé dans l'exécution des travaux de posage detourbe dans les projets Terrasse des Laurentides et North End Development. Ce retard provoqué par la suspension par M. le maire des dits travaux pour fin de vérification de prix.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin M.Turcot

61-381

et résolu que la taxe pour la cueillette des ordures ménagers soit et est établie comme suit:-

- \$12.00 par an pour les résidents à l'année.
- \$ 4.50 par an pour les résidents d'été.
- \$20.00 par an pour les commerces.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que considérant que le rôle

61-382

scientifique confectionné par nos ingénieurs Gendron & Lefebvre conformément à une résolution antérieure du conseil No 61-46 du 21 février, 1961, et qui fut déposé le 5 sept. 1961, que les honoraires \$24,942. soient et seront payés de la façon suivante:- \$10,000.00 en 1961



\$7,471.00 en 1962

\$7,471.00 en 1963 ou le résidu du montant total en aucun temps.

Adopté à l'unanimité.

Les soumissions pour le contrat de déneigement de certains artères de la municipalité pour la saison 1961-62 ont été ouvert et se lisent comme suit:

Maher Construction Ltée prix global \$9,900. soit \$550.00 du mille.

Paul Dubé & Fils Ltée \$550.00 du mille.

Valrive Construction Ltée prix global soit \$522.00 du mille.

Il est proposé par M. l'échevin R.Sauriol

secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que le contrat soit octroyé

au plus bas soumissionnaires soit Valrive Construction, Ltée Le contrat devrait être signé mardi le 26 septembre, 1961 entre 10.00 hres et midi au bureau de la ville 2357 Blvd des Laurentides. M. le maire et l'ass. sec. tres. soient et sont autorisés à signer ce contrat pour et au nom de la ville.

61-383

Adopté à l'unanimité.

Les soumissions concernant le règlement No 142 pour l'excavation et redressement du Ruisseau Parizeau et nettoyage des embranchements sont ouvertes et se lisent:

Valrive Construction Ltée \$15,838.50

Bigras Excavation Ltée \$14,597.00

Paul Dubé & Fils Ltée \$15,751.00

G.Maher Construction Ltée \$13,997.00

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher

secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que le contrat concernant

le règlement soit et est alloué à G.Maher Construction Ltée et que le contrat soit signé mardi le 26 septembre, 1961 entre 10.00 hres et midi au bureau de la ville au 2357 Blvd des Laurentides, M. le maire et l'ass. sec. tres. soient et sont autorisés à signer ce contrat pour et au nom de la ville.

Adopté à l'unanimité.

Les soumissions concernant le règlement No 145 Ruisseau Mathieu sont ouvertes et se lisent comme suit:-

Bigras Excavation Ltée \$47,190.00

Valrive Construction Ltée \$44,625.00

Paul Dubé & Fils Ltée \$43,850.00

G.Maher Construction Ltée \$46,650.00

61-384

61-385

22 sept.61

Il est proposé par M. l'échevin
O.Paquette



secondé par M. l'échevin
M.Turcot

et résolu que le contrat concernant les travaux du règlement No 145 soit adjugé à Paul Dubé et Fils et que le contrat soit signé mardi le 26 septembre, 1961, entre 10.00 hres et midi au bureau de la ville à 2357 Blvd des Laurentides. M. le maire et l'ass. sec. tres. soient et sont autorisés à signer ce contrat pour et au nom de la ville.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin O.Paquette

61-386

et résolu que le règlement No 158 pourvoyant à des travaux de drainage du Ruisseau Brodeur (partie A étant situé dans la municipalité de Ville d'Auteuil, originaire sur le lot 375 pour couler ensuite vers l'ouest, traversant les lots 371, 366, 361, 356, 349, à travers le North End Development comprenant les lots 348 et 345 longeant la deuxième avenue Brodeur traversant de l'est à l'ouest le Blvd des Laurentides pour couler toujours vers l'ouest à travers le lot 339 puis se dirigeant vers le nord entre le lot 339 et le lot 336 traversant vers l'ouest dans leur largeur les lots 336 et 328 pour terminer cette partie ainsi nommée partie "A" au lot 328-45 ou chainage 23+00; viendra s'y ajouter 9,000 Pi. lin. de nettoyage de fosse et à un emprunt de \$50,645.00 pour ces fins, soit adopté.

L'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour approuver ou désapprouver ce règlement sera tenue le vendredi 6 octobre, entre 7.00 hres et 10.00 hres P.M. au bureau de la municipalité au 2357 Blvd des Laurentides sous la présidence de M. le maire Adrien Dussault ou d'un échevin.

61-387

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette

secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que le règlement No 157 pourvoyant au ramonage des cheminées, soit et est adopté selon la loi.

61-388

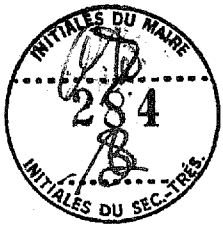
Lecture du règlement No 159 pourvoyant à des travaux de confection de fondation et de pavage sur la deuxième avenue "Parc des Erables" et à un emprunt de \$5,100.00 pour ces fins, a été faite par l'aviseur-légal Me. J.P.Noel.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin O.Paquette

et résolu que le règlement soit adopté.

L'assemblée des électeurs-propriétaires concernés aura lieu



le vendredi 6 octobre, 1961, entre 7.00 hres et 10.00 hres P.M.
au bureau de la municipalité au 2357 Blvd des Laurentides
sous la présidence de son Honneur le maire ou d'un échevin.

Lecture du règlement No 160 pourvoyant à des tra-
vaux de confection de fondation et de pavage sur la premiè-
re avenue et la douzième avenue depuis la septième avenue
jusqu'à la rivière et à un emprunt de \$29,700.00 pour ces
fins, a été faite par l'aviseur-légal Me. J.P.Noel.

61-389

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette

secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que le règlement soit adopté.

L'assemblée des électeurs-proprétaires concernés aura lieu
le vendredi 6 octobre, 1961 entre 7.00 hres et 10.00 hres P.M.
au bureau de la municipalité au 2357 Blvd des Laurentides
sous la présidence de Son Honneur le maire ou d'un échevin.

Lecture du règlement No 161 pourvoyant à des tra-
vaux de confection de fondation et de pavage sur la cinquiè-
me avenue depuis la douzième avenue jusqu'à la deuxième ave-
nue et à un emprunt de \$20,400.00 pour ces fins, a été fai-
te par l'aviseur-légal Me. J.P.Noel.

61-390

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher

secondé par M. l'échevin O.Paquette

et résolu que le règlement soit adopté.

L'assemblée des électeurs-proprétaires concernés aura lieu
le vendredi 6 octobre, 1961, entre 7.00 hres et 10.00 hres P.M.
au bureau de la municipalité au 2357 Blvd des Laurentides
sous la présidence de Son Honneur le maire ou d'un échevin.

Lecture du règlement No 162 pourvoyant à des tra-
vaux de confection de fondation et de pavage sur la sixiè-
me et la huitième avenue et à un emprunt de \$15,700.00 pour
ces fins, a été faite par l'aviseur-légal Me. J.P.Noel.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin O.Paquette

et résolu que le règlement soit adopté.

L'assemblée des électeurs-proprétaires concernés aura lieu
le vendredi 6 octobre, 1961, entre 7.00 hres et 10.00 hres P.M.
au bureau de la municipalité au 2357 Blvd des Laurentides
sous la présidence de Son Honneur le maire ou d'un échevin.

61-391

Lecture du règlement No 163 pourvoyant à des tra-
vaux de confection de fondation et de pavage sur la quatriè-
me avenue "Parc des Erables" et à un emprunt de \$13,600.00
pour ces fins, a été faite par l'aviseur-légal Me. J.P.Noel.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

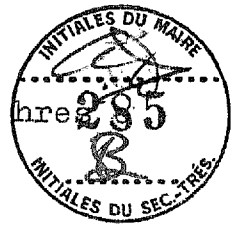
secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu que le règlement soit adopté.

61-392

22 sept.61

L'assemblée des électeurs-proprétaires concernés aura lieu le vendredi 6 octobre, 1961, entre 7.00 hres et 10hres P.M. au bureau de la municipalité au 2357 Blvd des Laurentides sous la présidence de Son Honneur le maire ou d'un échevin.



Lecture du règlement No 164 pourvoyant à des travaux de confection de fondation et de pavage sur la septième avenue "Parc des Erables" et à un emprunt de \$18,300.00 pour ces fins, a été faite par l'aviseur-légal Me. J.P.Noel.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher
secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que le règlement soit adopté.

L'assemblée des électeurs-proprétaires concernés aura lieu le vendredi 6 octobre, 1961, entre 7.00 hres et 10.00 hres P.M. au bureau de la municipalité au 2357 Blvd des Laurentides sous la présidence de Son Honneur le maire ou d'un échevin.

Lecture du règlement No 165 pourvoyant à des travaux de confection de fondation et de pavage sur le chemin d'accès au Parc des Erables et à un emprunt de \$31,500.00 pour ces fins.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu que le règlement soit adopté.

L'assemblée des électeurs-proprétaires concernés aura lieu le vendredi le 6 octobre, 1961, entre 7.00 hres et 10.00 P.M. au bureau de la municipalité au 2357 Blvd des Laurentides sous la présidence de Son Honneur le maire ou d'un échevin.

Il est proposé par M. l'échevin R.Sauriol

secondé par M. l'échevin A.A.Mathieu

et résolu que les règlements pour-

voyant à des travaux de pavage dans le Parc des Erables ne seront exécutés que sur requête duement présentée au conseil par les électeurs-proprétaires concernés.

Adopté à l'unanimité.

M. J.M.Villeneuve de 6851 Des Ecores apt. 1, Mtl. électeur-proprétaire du Parc des Erables fait demande au conseil que le montant total de l'évaluation des terrains et immeubles du Parc des Erables lui soit communiqué. Le conseil décide de se rendre à sa demande.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu qu'un avis public concernant

les règlements Nos 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, pour-

28 septembre,
1961.

L'assemblée est ajournée au 28 Septembre, 1961.

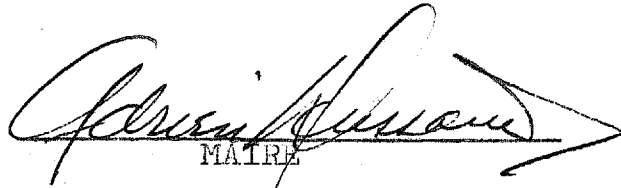


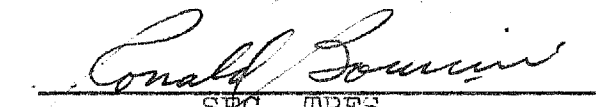
A une assemblée régulière du conseil de Ville d'Auteuil, tenue au lieu et heure ordinaire le jeudi 28 septembre, 1961 à 8.00 hres P.M. et à laquelle étaient présents Son Honneur le maire Adrien Dussault, les échevins O.Paquette, E.Provencher, M.Turcot, A.A.Mathieu, A.Nadon, R.Sauriol formant quorum sous la présidence de son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8.00 hres P.M. l'assemblée est ouverte par la prière.

M. le maire explique qu'à cause de circonstances incontrôlables il lui a été impossible de préparer une assemblée régulière. Il a tenu tout de même à donner quelques explications à des citoyens contribuables du Parc des Erables. A la demande de M. L.St-Laurent M. le maire explique que le seul règlement qui serait exécuté sans requête spéciale est celui qui pourvoit à l'élargissement du chemin d'accès et à une dépense de \$31,500.00 pour ces fins. Tous les autres règlements ne seraient exécutés qu'à la demande de la majorité des citoyens contribuables intéressés.

L'assemblée est close.


MAIRE


SEC.-TRES.

3 octobre,
1961.

PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
COMTE DE LAVAL.

A une session régulière du conseil de Ville d'Auteuil tenue au lieu et heure ordinaire des sessions du dit conseil, mardi le 3 octobre, 1961 à 8.00 hres P.M. et à laquelle étaient présents son Honneur le maire M. Adrien Dussault, les échevins O.Paquette, E.Provencher, A.A.Mathieu, A.Nadon, M.Turcot, R.Sauriol, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8.00 hres P.M. la prière ouvre l'assemblée et le secrétaire-trésorier donne lecture du procès-verbal de l'assemblée du 22 septembre, 1961 qui fut adoptée sur proposition de M. l'échevin M.Turcot et secondé par M. l'échevin O.Paquette.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher

61-399



3 octobre,
1961.

61-400

secondé par M. l'échevin O.Paquette
et résolu que le taxe des ordures ménagères soit
et estimposable aux propriétaires contribuables seulement.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher
secondé par M. l'échevin O.Paquette
et résolu que l'offre de cession de
Linwood Construction Ltd, Hanover Construction Ltée, En-
tente Construction Ltée, Talfrank Construction Ltée, Bet-
ter Investment Corporation relativement aux rues Nos 23-17
53,52, 51,16 cadastre de la paroisse de Ste-Rose, tel que
décrite dans une description technique et sur un plan en
date du 15 février, 1961 le tout préparé par J.A.Lafrenière
aux fins de cession soit acceptée.

Que Me. J.P.Latour, notaire soit chargé de recevoir
l'acte de cession à cette fin et que son Honneur le maire
Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier Ronald Bourcier,
soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil
le dit acte.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher
secondé par M. l'échevin R.Sauriol
et résolu que l'offre de cession de
Beaver Hall Realities Ltd relativement aux rues Nos 22-10
11,12,61,60,59,39,38,49 cadastre de la paroisse de Ste-Rose
telle que décrite dans une description technique et sur un
plan en date du 24 novembre, 1960, le tout préparé par J.A.
Lafrenière aux fins de cession soit acceptée.

Que Me. J.P.Latour, notaire soit chargé de recevoir
l'acte de cession à cette fin et que son Honneur le maire
Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier Ronald Bourcier
soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil
le dit acte.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin M.Turcot
et résolu que l'offre de cession de
Napoléon Bousquet relativement au lot 339-7 et partie sud-ouest
339-15 de 50' de largeur cadastre de la paroisse de Ste-Rose
telle que décrite dans une description technique et sur un
plan en date du 24 mars, 1961, le tout préparé par l'ingénieur
Marc Gendron, aux fins de cession soit acceptée.

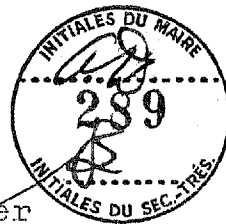
Que Me. J.P.Latour, notaire soit chargé de recevoir
l'acte de cession à cette fin que son Honneur le maire Adrien
Dussault et le secrétaire-trésorier Ronald Bourcier, soient
autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil le dit
acte.

Adopté à l'unanimité.

61-402

3 octobre, 1961.

Il est proposé par M. l'échevin
M. Turcot
secondé par M. l'échevin
E. Provencher



et résolu que l'offre de cession de la Coopérative de Construction de l'Île-Jésus relativement aux rues Nos 344-74, 73, 72, 71, 83, 104, 125, 144, 89, 124, 145, 150, 103, partie 344 de 16' 350-54, 67, 66, 79, 88, 97, 106, 110, 47, 75 cadastre de la paroisse de Ste-Rose, telle que décrite dans une description technique et sur un plan en date du 24 mars, 1961, le tout préparé par Marc Gendron aux fins de cession soit acceptée.

Que Me. J.P. Latour, notaire soit chargé de recevoir l'acte de cession à cette fin que son Honneur le maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier Ronald Bourcier, soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'uteuil le dit acte.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu que l'offre de cession d'Alfred Brodeur relativement aux rues P. 345 1ere et 2e Ave Brodeur cadastre de la paroisse de Ste-Rose, telle que décrite dans une description technique et sur plan en date du 28 mars, 1961, le tout préparé par Jean-Paul Quimet, aux fins de cession soit acceptée.

Que Me. J.P. Latour, notaire soit chargé de recevoir l'acte de cession à cette fin que son Honneur le maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier Ronald Bourcier soient autorisés à signer le dit acte.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu que l'offre de cession d'Albert Chapdeleine relativement au lot 29-28 cadastre de la paroisse Ste-Rose, telle que décrite dans une description technique et sur plan en date du 31 août, 1961 le tout préparé par Adrien Dussault, aux fins de cession soit adoptée.

Que Me. J.P. Latour, notaire soit chargé de recevoir l'acte de cession à cette fin et que son Honneur le maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier Ronald Bourcier, soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'uteuil le dit acte.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette

et résolu que l'offre de cession d'Ernest

61-403

61-404

61-405

61-406



3 octobre,
1961.

Lortie relativement au service d'égout et d'aqueduc à 6' de profondeur sur les lots 349 et 350 cadastre de la Paroisse Ste-Rose, telle que décrite dans une description technique et sur un plan en date du 3 mai, 1961, le tout préparé par M. Nagel et Gérard Legault, aux fins de droits de passage soit acceptée.

Que Me. J.P. Latour, notaire soit chargé de recevoir l'acte de droits de passage à cette fin et que son Honneur le maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier Ronald Bourcier, soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil le dit acte.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que l'offre de cession
d'Albert Brodeur relativement aux services d'égouts et d'aqueduc à 6' de profondeur sous le lot 345-111 cadastre de la paroisse Ste-Rose, telle que décrite dans une description technique et sur un plan en date du 28 avril, 1961 le tout sur un plan en date du 28 avril, 1961 et préparé par M. J. Nagel, aux fins de droits de passage soit acceptée.

Que Me. J.P. Latour, notaire, soit chargé de recevoir l'acte de droits de passage à cette fin et que son Honneur le maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier Ronald Bourcier, soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil le dit acte.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin O. Paquette
et résolu que l'offre de cession
de M. Fleurimont Joly relativement aux rues no 337-2, -12 29-9, -10 et 337-13 cadastre de la paroisse Ste-Rose, telle que décrite dans une description technique et sur un plan en date du 9 décembre, 1960, le tout préparé par J.P. Ouimet aux fins de cession soit acceptée.

Que Me. J.P. Latour, notaire, soit chargé de recevoir l'acte de cession à cette fin et que son Honneur le maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier Ronald Bourcier, soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil le dit acte.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette
et résolu que l'offre de cession
de Milano Development Inc. relativement à la rue no 336-231 cadastre de la paroisse de Ste-Rose, telle que décrite dans une description technique et sur un plan en date du

3 octobre,
1961.

27 avril, 1961 le tout préparé par S.Nagel aux fins de cession soit acceptée.



Que Me. J.P.Latour, notaire soit chargé de recevoir l'acte de cession à cette fin et que son Honneur le maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier Ronald Bourcier, soient autorisés à signer au nom de Ville d'Auteuil, le dit acte.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que M. le secrétaire-trésorier, Ronald Bourcier soit et est autorisé à signer, conjointement avec M. le maire pour et au nom de la municipalité tout document se rapportant à sa charge de secrétaire-trésorier ainsi que tout reçus lui permettant d'obtenir les pièces justificatives de tous paiements faits pour la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

Lecture du règlement No 166 pourvoyant à des travaux d'éégout, d'aqueduc, et de pavage sur les rues 29-89, 29-62, 29-93, 29-79, 29-80, 29-90 et à un emprunt de \$105,000.00 à ces fins, a été faite par l'ass. sec. tres. Michel Blanchard.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin O.Paquette
et résolu que le règlement soit adopté.

L'assemblée des électeurs-propriétaires concernés aura lieu le lundi 16 octobre, 1961, entre 7.00 hres et 10.00 hres P.M. au bureau de la ville au 2357 Blvd des Laurentides, sous la présidence de Son Honneur le maire ou d'un échevin.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin O.Paquette
et résolu que la subdivision du lot No 17c (17c-1 à 17c-3) inclusivement) du cadastre officiel de la Paroisse de Ste-Rose division d'enregistrement de Laval telle que faite et préparée en vertu de l'article 2175, du code civil par nos ingénieurs Gendron, Lefebvre, & Ass. en date du 28 août, 1961 soit et est acceptée.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin A.Nadon
et résolu que la subdivision d'une partie du lot No 12 (12-28 du cadastre officiel de la Paroisse de Ste-Rose division d'enregistrement Laval telle que faite et préparé en vertu de l'article 2175 du code civil

61-410

61-411

61-412

61-413



par nos ingénieurs Gendron, Lefebvre & Ass. en date du 26 septembre, 1961 soit et est acceptée.

Adoptée unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher

secondé par M. l'échevin A.A. Mathieu

et résolu que la subdivision du lot

470 du cadastre officiel de la Paroisse de Ste-Rose division d'enregistrement de Laval telle que faite et préparée par nos ingénieurs Gendron, Lefebvre & As. en date du 28 août, 1961 soit et est acceptée.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu que le règlement soit adop-

té.

Que M. le maire M. Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier Ronald Bourcier soient et sont autorisés à négocier avec M. Cousineau l'achat des dits terrains et à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil toute entente subséquente aux négociations.

Adopté à l'unanimité.

M. le maire Adrien Dussault fait lecture d'une requête de M. Antonio Duplessis concernant l'établissement d'une épicerie-restaurant au coin des rues Trudel et de la Plage Jacques-Cartier.

Après étude le conseil donne instruction au secrétaire-trésorier d'inviter M. Antonio Duplessis à venir à la prochaine assemblée du Conseil supporter sa requête. Le conseil donne également instruction au secrétaire-trésorier de consulter l'aviseur-légal à ce sujet.

M. le maire Adrien Dussault fait lecture d'une demande faite par Laval Association for Retarded Children pour quêter le territoire de Ville d'Auteuil. Le conseil acquiesce à la demande et demande au secrétaire-trésorier d'aviser la dite société de sa permission.

M. le maire Adrien Dussault fait part de la réception du Ministère des Affaires Municipales d'une lettre datée du 19 septembre, 1961 qui nous informe de l'approbation par ce dit ministère de nos règlements nos 144, 146, 147, 148.

M. le maire Adrien Dussault fait part au conseil d'une lettre de M. le député J.N. Lavoie adressé à M. Guy Roy 38 rue Robert Ville d'Auteuil en date du 30 août, concernant une pétition de M. Roy ainsi que des photographies d'un fossé creusé dans les lignes des terrains dans un secteur de notre ville. Le conseil demande au secrétaire-trésorier d'écrire à M. le Député J.N. Lavoie pour l'aviser que les règlements municipaux que rectifieront l'anomalie décrite plus haut ont été adoptés par le conseil municipal et déposés au

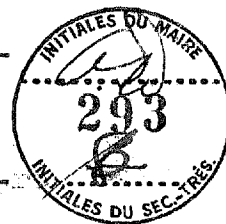
3 octobre,
1961.

61-414

61-415

3 octobre,
1961.

Ministère des Affaires Municipales pour rectification.



Les comptes suivants ont été soumis pour approbation:-

Courrier de Laval	\$30.00
Garage Paquette	\$100.16
Montreal Oxygen	\$7.70
L'imprimeur de la Reine	\$52.44
Bureau d'enregistrement de Laval	\$19.65
Yvon Boulanger	\$1,292.93
Garage d'Auteuil	\$300.00
Thibault Desjardins	\$15.48
Canadian Silk Mfg.	\$11.80
Roger Messier et Fils	\$32.96
Canadian Industries Ltd.	\$121.48
Me. J.P.Noel	\$440.00
Corporation Interurbaine Ile-Jésus	\$865.10
Imprimerie Chatelaine	\$32.94
F.X.Valiquette	\$21.64
William Scully	\$5.77
Formules Legales Provinciales Enrg.	\$192.57
Paul-Emile Noel	\$395.00
TOTAL	\$3,981.79

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin M.Turcot
et résolu que les montants ci-haut énumérés et pour le même montant soient acceptés et que M. le maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à les payer pour et au nom de la ville.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin M.Turcot
et résolu que le contrat enyre la firme Chomedey Asphalte Ltée et la Ville d'Auteuil pour l'exécution des travaux du règlement No 151 soit signé dans le plus bref delais soit le jeudi 5 octobre au bureau de la ville au 2357 Blvd des Laurentides entre 10.00 hres A.M. et midi.

Que le secrétaire-trésorier s'assure que la rédaction du contrat soit terminée à temps.

Que le dit contracteur soit avisé par téléphone.

Adopté à l'unanimité.

M. Brousseau électeur-contribuable du Paradis des Millelles demande si démarche sera faite bientôt pour homologuer les lots ou parties de lots nécessaires à l'exécution des travaux du règlement No 151.

Le conseil avise le secrétaire -trésorier d'entrer en com-

61-416

61-417



munication avec Me. Alfred Trottier afin qu'il puisse faire les demandes nécessaires aux propriétaires de fonds de rues pour céder ces lots ou parties de lots à la ville ou de procéder à la préparation de règlements pour fin d'homologation pour expropriation s'il y a lieu.

3 octobre, 1961.

M. Noel Chartrand cultivateur du lot No 336 demande si la partie homologuée que sectionnera sa terre en deux sera cloturée en bordure de la rue de façon à ce qu'il puisse garder ses animaux chez-lui. M. le maire lui répond que ce sera un facteur que devra être pris en considération lors de l'offre d'achat.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin E. Frovencher

et résolu que le plan montrant l'homologation des 1^{ère} et 2^e ave Brodeur, partie des lots 345 et 348 du cadastre d'enregistrement de Laval tel que préparé par nos ingénieurs Gendron, Lefebvre & Ass., en date du 29 août, 1961 soit et est adopté.

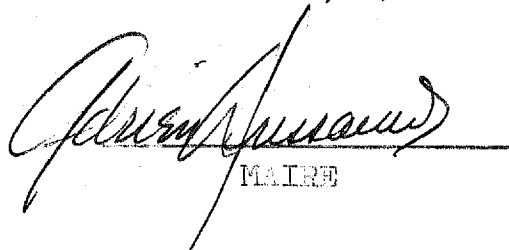
Que l'aviseur-légal Me. J.P. Noel soit et est autorisé à rédiger un règlement pour l'expropriation d'une partie du lot 348 appartenant à M. Claude Rioux.

Que M. le maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à transiger pour et au nom de la municipalité avec M. Rioux et M. Brodeur pour en arriver à une entente.

Que M. le maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité la dite entente.

Adopté à l'unanimité.

L'assemblée est ajournée au 20 octobre, 1961.


MAIRE

SECRETARE

PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTREUIL,
COMTE DE LAVAL.

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires tenue le vendredi 6 octobre, 1961 à 7.00 P.M.

6 octobre,
1961.

au bureau de la Ville au 2357 Blvd des Laurentides,
Ville d'Auteuil.



L'assemblée publique des électeurs-proprétaires concernés du Parc des Erables, Ville d'Auteuil pour approuver ou désapprouver le règlement no 158 pourvoyant à des travaux de drainage du Ruisseau Brodeur (partie A) étant situé dans la municipalité de Ville d'Auteuil, originant sur le lot 375 pour couler ensuite vers l'ouest, traversant les lots 371, 366, 361, 356, 349 à travers le North End Development comprenant les lots 348 et 345 songeant la deuxième avenue Brodeur traversant de l'est à l'ouest le Blvd des Laurentides pour couler toujours vers l'ouest à travers le lot 339 puis se dirigeant vers le nord entre le lot 339 et le lot 336 traversant vers l'ouest dans leur largeur les lots 336 et 328 pour terminer cette partie ainsi nommée partie "A" au lot 328-45 ou chainage 23+00; viendra s'y ajouter 9,000 Pi. Lin. de nettoyage de fosse et à un emprunt de \$50,645.00 pour ces fins.

Aucun électeur ne s'étant prévalu de son droit de vote et aucun électeur n'ayant réclamé le referendum à 10hres P.M. l'assemblée est levée et le dit règlement est considéré comme approuvé par les électeurs propriétaires concernés.

En foi de quoi j'ai signé la Ville d'Auteuil, ce 9ième jour d'octobre, 1961.

Ronald Bourcier secrétaire.

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires tenue le vendredi 6 octobre, 1961 à 7.00 hres P.M. au bureau de la ville au 2357 Blvd des Laurentides, Ville d'Auteuil.

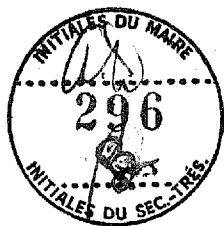
L'assemblée publique des électeurs-proprétaires concernés du Parc des Erables, Ville d'Auteuil pour approuver ou désapprouver le règlement No 159 pourvoyant à des travaux de confection de fondation et de pavage sur la 2e ave Parc des Erables et à un emprunt de \$5,100.00 pour ces fins.

Aucun électeur ne s'étant prévalu de son droit de vote et aucun électeur n'ayant réclamé le referendum à 10.00 hres P.M. l'assemblée est levée et le dit règlement est considéré comme approuvé par les électeurs-proprétaires concernés.

En foi de quoi j'ai signé à Ville d'Auteuil, ce 9ième jour d'octobre, 1961.

Ronald Bourcier secrétaire.

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires tenue le vendredi 6 octobre, 1961, à 7.00 hres P.M. au bureau de la ville au 2357 Blvd des Laurentides, Ville d'Auteuil.



6 octobre,
1961.

L'assemblée publique des électeurs-proprétaires concernés du Parc des Erables, Ville d'Auteuil pour approuver ou désapprouver le règlement No 161 pourvoyant à des travaux de confection de fondation et de pavage sur la 5e ave depuis la 12e ave et à un emprunt de \$20,400.00 pour ces fins.

M. l'échevin E. Provencher préside l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 7.00 hres P.M.

Lecture est faite par le soussigné de l'avis de convocation, du certificat de publication et règlement no 161.

Aucun électeur ne s'étant prévalu de son droit de vote et aucun électeur n'ayant réclamé le referendum à 10.00 P.M. l'assemblée est levée et le dit règlement est considéré comme approuvé par les électeurs-proprétaires concernés.

En foi de quoi j'ai signé à Ville d'Auteuil ce 9ième jour d'octobre, 1961.

Ronald Bourcier secrétaire.

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires tenue le vendredi 6 octobre, 1961 à 7.00 hres P.M. au bureau de la Ville au 2557 Blvd des Laurentides, Ville d'Auteuil.

L'assemblée publique des électeurs-proprétaires concernés du Parc des Erables, Ville d'Auteuil pour approuver ou désapprouver le règlement no 163 pourvoyant à des travaux de confection de fondation et de pavage sur la 4e ave Parc des Erables et à un emprunt de \$13,600.00 pour ces fins.

M. l'échevin E. Provencher préside l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 7.00 hres P.M.

Lecture est faite par le soussigné de l'avis de convocation, du certificat de publication et du règlement no 163

Aucun électeur ne s'étant prévalu de son droit de vote et aucun électeur n'ayant réclamé le referendum à 10.00 P.M. l'assemblée est levée et le dit règlement est considéré comme approuvé par les électeurs-proprétaires concernés.

En foi de quoi j'ai signé à Ville d'Auteuil ce 9ième jour d'octobre, 1961.

Ronald Bourcier, secrétaire.

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires tenue le vendredi 6 octobre, 1961 à 7.00 hres P.M. au bureau de la ville au 2557 Blvd des Laurentides, Ville d'Auteuil.

L'assemblée publique des électeurs-proprétaires concernés du Parc des Erables, Ville d'Auteuil pour approuver ou désapprouver le règlement no 164 pourvoyant à des travaux de confection de fondation et de pavage sur la 7e ave Parc des Erables et à un emprunt de \$18,300.00 pour ces fins.

6 octobre,
1961.

M. L'échevin E. Provencher préside l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 7.00 hres P.M.

Lecture est faite par le soussigné de l'avis de convocation du certificat de publication et du règlement no 164.

Aucun électeur ne s'étant prévalu de son droit de vote et aucun électeur n'ayant réclamé le referendum à 10.00 hres P.M. l'assemblée est levée et le dit règlement est considéré comme approuvé par les électeurs-proprétaires concernés.

En foi de quoi j'ai signé à Ville d'Auteuil ce 9ième jour d'octobre, 1961.

Ronald Bourcier secrétaire.



Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires tenue le vendredi 6 octobre, 1961 à 7.00 hres P.M. au bureau de la ville au 2357 Blvd des Laurentides, Auteuil.

L'assemblée publique des électeurs-proprétaires concernés du Parc des Erables, Ville d'Auteuil pour approuver ou désapprouver le règlement no 165 pourvoyant à des travaux de confection de fondation et de pavage sur le chemin d'accès au Parc des Erables et à un emprunt de \$31,500.00 pour ces fins.

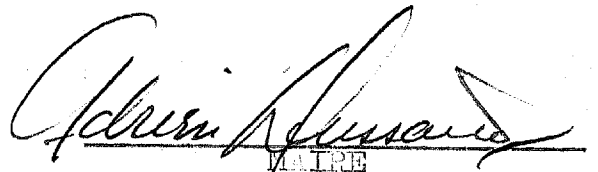
L'assemblée est présidée par M. l'échevin E. Provencher
L'assemblée est ouverte à 7.00 hres P.M.

Lecture est faite par le soussigné de l'avis de convocation, du certificat de publication et du règlement no 165.

Aucun électeur ne s'étant prévalu de son droit de vote et aucun électeur n'ayant réclamé le referendum à 10.00 hres P.M. l'assemblée est levée et le dit règlement est considéré comme approuvé par les électeurs-proprétaires concernés.

En foi de quoi j'ai signé à Ville d'Auteuil ce 9ième jour d'octobre, 1961.

Ronald Bourcier.


MAIRE


SECRETARE

6 octobre,
1961.

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires tenue le vendredi 6 octobre, 1961 à 7.00 hres P.M. au bureau de la ville au 2357 Blvd des Laurentides, Auteuil.

L'assemblée publique des électeurs-proprétaires concernés du Parc des Erables, Ville d'Auteuil pour approuver ou désapprouver le règlement no 160 pourvoyant à des travaux de



6 octobre,
1961.

confection de fondation de pavage sur la lière ave et la douzième ave depuis la 7e avenue jusqu'à la rivière et à un emprunt de \$29,700.00 pour ces fins.

M. l'échevin E. Provencher préside l'assemblée.
L'assemblée est ouverte à 7.00 hres P.M.

Lecture est faite par le soussigné de l'avis de convocation, du certificat de publication et règlement no 160.

Deux seuls électeurs se sont prévalus de leur droit de vote pour désapprouver le dit règlement. A 10.00 hres P.M. l'assemblée est levée et le dit règlement est considéré comme approuvé, le nombre légal d'électeurs-proprétaires concernés ne s'étant pas prévalu de leurs droits.

En foi de quoi j'ai signé à Ville d'Auteuil, ce 9ième jour d'octobre, 1961.

Ronald Bourcier secrétaire.

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires tenue le vendredi 6 octobre, 1961 à 7.00 hres P.M. au bureau de la ville au 2357 Blvd des Laurentides, Auteuil.

L'assemblée publique électeurs-proprétaires concernés du Parc des Erables, Ville d'Auteuil pour approuver ou désapprouver le règlement no 162 pourvoyant à des travaux de confection de fondation et de pavage sur la 6e ave et la 8e ave et à un emprunt de \$15,700.00 pour ces fins.

M. l'échevin E. Provencher préside l'assemblée.
L'assemblée est ouverte à 7.00 hres P.M.

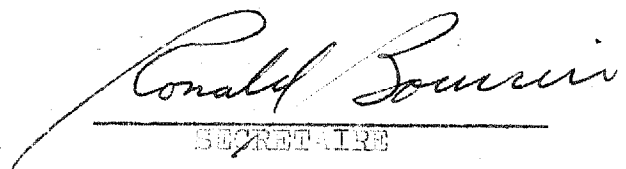
Lecture est faite par le soussigné de l'avis de convocation, du certificat de publication et du règlement no 162.

Un seul électeur s'est prévalu de son droit de vote pour désapprouver le dit règlement. A 10.00 hres P.M. l'assemblée est levée et le dit règlement est considéré comme approuvé, le nombre légal d'électeurs-proprétaires concernés ne s'étant pas prévalus de leurs droits.

En foi de quoi j'ai signé à Ville d'Auteuil, ce 9ième jour d'octobre, 1961.

Ronald Bourcier secrétaire.


MAIRE


SECRETARE

16 octobre,
1961.

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires tenue le lundi 16 octobre, 1961 à 7.00 hres P.M. au bureau de la Ville au 2357 Blvd des Laurentides, Auteuil.

16 octobre,
1961.



L'assemblée publique des électeurs-proprétaires concernés pour approuver ou désapprouver le règlement no 166 pourvoyant à des travaux d'égout d'aqueduc et de pavage sur les rues 29-95, 29-79, 29-80, 29-89, 29-62, et 29-90 et à un emprunt de \$105,000.00 pour ces fins.

M. l'échevin E. Provencher préside l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 7.00 hres P.M.

Lecture est faite par le soussigné, de l'avis de convocation, du certificat de publication et du règlement no 166.

Aucun électeur ne s'étant prévalu de son droit de vote ou n'ayant réclamé le referendum, l'assemblée est levée à 9.00 hres P.M. et le dit règlement est considéré comme approuvé par les électeurs-proprétaires concernés.

En foi de quoi j'ai signé à Ville d'Auteuil, ce 17ième jour d'octobre, 1961.

Ronald Bourcier secrétaire.

Adrien Dussault
MAIRE

Ronald Bourcier
SECRETARIRE

Province de Quebec,
Ville d'Auteuil,
Comté de Laval.

20 oct. 61

A une assemblée régulière du conseil de Ville Auteuil, tenue au lieu et heure ordinaires du dit conseil le vendredi le 20 octobre, à 8.00 hres P.M. et à laquelle étaient présents son Honneur le maire Adrien Dussault, les échevins M. Turcot, E. Provencher, O. Paquette, R. Sauriol, A. Nadon, A.A. Mathieu formant quorum sous la présidence de la Honneur le maire le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8.00 hres P.M. l'assemblée est ouverte par la prière et le secrétaire-trésorier donne lecture des minutes de l'assemblée du 3 octobre* dernier, concernant les règlements nos 158-160-162-164-165-159-161 et 163 qui fut adopté sur proposition de M. l'échevin M. Turcot, secondé par M. l'échevin O. Paquette.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin O. Paquette

et résolu que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales pour autoriser un emprunt tem-

* octobre qui fut adoptée sur proposition de M. l'échevin O. Paquette, secondé par M. l'échevin M. Turcot. Le sec. tres. donne lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires du 6 octobre.....

61-420



poraire pour l'exécution des travaux des règlements nos 158-159-160-161-162-163-164-165.

20 octobre,
1961.

Que M. le maire Adrien Dussault et le sec.-trés. Ronald Bourcier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité pour négocier le dit emprunt.

Adopté à l'unanimité.

61-421
Le secrétaire-trésorier donne lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires du 16 oct. 1961, concernant le règlement no 166 qui fut adopté sur proposition de M. l'échevin M. Turcot, seconde par M. l'échevin E. Provencher.

61-422
Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales pour autoriser un emprunt temporaire pour l'exécution des travaux du règlement No 166.

Que M. le maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité pour négocier le dit emprunt.

Adopté à l'unanimité.

61-423
Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu que le règlement no 168 pourvoyant à des travaux de drainage du Ruisseau Val des Bois étant situé dans la municipalité de Ville d'Auteuil originant sur le lot 28 se dirigeant vers le nord-ouest sur les lots 29-31-32 et 33 lot 34 en partie de l'est à l'ouest puis se dirigeant toujours vers le nord sur une partie du lot 34 et se terminant à son embouchure à la rivière des Milles-Iles sur le lot 34 et à un emprunt de \$28,800.00 pour ces fins, soit adopté.

L'assemblée des électeurs-proprétaires concernés aura lieu le mardi 31 octobre, entre 7 hres et 10.00 hres P.M. au bureau de la Ville au 2357 Blvd des Laurentides, sous la présidence de son Honneur le maire Adrien Dussault ou d'un échevin.

61-424
Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que les plans du règlement no 168 soient soumis à la Régie d'Épuration des Eaux pour approbation.

Adopté unanimement.

20 oct. 61

61-425

Il est proposé par M. l'échevin
O. Paquette
secondé par M. l'échevin
M. Turcot



et résolu que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales pour obtenir la permission d'effectuer un emprunt temporaire nécessaire à l'exécution des travaux du règlement no 168.

Que M. le maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier Ronald Bourcier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la ville pour négocier le dit emprunt.

Adopté unanimement.

Lecture est faite par M. le maire du règlement no 169 pourvoyant à des travaux de construction de pavage, entrées des maisons, fosses, tourbes, sur le chemin d'entrée de la place Coutu à Ville d'Auteuil et à un emprunt de \$28,600.00 pour ces fins.

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu que le règlement No 169 soit adopté. L'assemblée des électeurs-propriétaires concernés sera tenue le mardi 31 octobre entre 7.00 hres et 10.00 hres P.M. au bureau de la ville au 2357 Blvd des Laurentides sous la présidence de son Honneur le maire Adrien Dussault ou d'un échevin.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin O. Paquette

et résolu que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales pour l'obtention de ce dit ministère de la permission d'effectuer un emprunt temporaire pour l'exécution des travaux du règlement No 169.

Que M. le maire Adrien Dussault et le sec-tres. soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité pour négocier le dit emprunt.

Adopté unanimement.

Lecture est faite par M. le maire Adrien Dussault du règlement No 170 pourvoyant à des travaux de distribution d'aqueduc, égout sur le Blvd des Laurentides, du côté est, les travaux débiteront de la rue Beauchemin pour se terminer à l'avenue des Perron. Du côté ouest les travaux débiteront de la rue Guay pour se terminer à la subdivision du lot No 29 et à un emprunt de \$252,000.00 pour ces fins.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin O. Paquette
et résolu que le règlement no 170 soit

61-428

ND: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENFRG. — MONTRÉAL



L'assemblée des électeurs-proprétaires concernés sera tenue le mardi 31 octobre, entre 7.00 hres et 10.00 hres P.M. au bureau de la ville au 2357 Blvd des Laurentides sous la présidence de son Honneur le maire Adrien Dussault ou d'un échevin.

20 oct. 61

61-429

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que les plans et désignations techniques du règlement no 170 soient présentés à la Régie d'Épuration des Eaux pour approbation.

Adopté unanimement.

61-430

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales pour obtenir la permission d'effectuer un emprunt temporaire nécessaire à l'exécution des travaux du règlement no 170.

Que M. le maire Adrien Dussault et le sec. tres. soient et son autorisés à signer pour et au nom de la municipalité pour négocier le dit emprunt.

Adopté unanimement.

Lecture est faite du règlement no 171 par M. le maire Adrien Dussault règlement pourvoyant à des travaux de construction de pavage, fosses tourbes, entrées des maisons sur l'avenue des Perrons, Montée Ménard et Mtée des Lacasses et à un emprunt de \$321,000.00 pour ces fins.

61-431

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que le règlement no 171 soit adopté. L'assemblée des électeurs-proprétaires concernés sera tenue le mardi 31 octobre entre 7.00 et 10.00 hres P.M. au bureau de la ville au 2357 Blvd des Laurentides sous la présidence du maire Adrien Dussault ou d'un échevin.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales pour obtenir la permission d'effectuer un emprunt temporaire nécessaire pour l'exécution des travaux du règlement No 171.

61-432

Que M. le maire Adrien Dussault et le sec. tres. Ronald Bourcier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité pour négocier le dit emprunt.

Adopté unanimement.

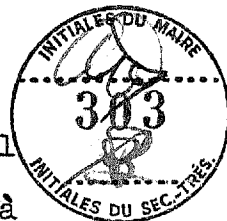
20 oct. 61.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin R.Sauriol

et résolu que demande soit faite à

la division nord de la Voirie Provinciale d'effectuer des travaux de refecton du fossé du côté* du Blvd des Milles-Iles entre les nos civiques 480 et 600.



Adopté unanimement.

M. l'échevin M.Turcot donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée de ce conseil il présentera pour adoption un règlement ayant pour but de faire bénéficier la Ville des octrois des travaux d'hiver pour les règlements nos 142-145-147-149-150-151-154-155-156-158-159-160-161-162-163-164-165-166-168-169-170 et 171.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher

secondé par M. l'échevin O.Paquette

et résolu que demande soit faite à l'Honorable ministre René Hamel, ministre des Affaires Municipales, de permettre une extention d'échéance d'emprunt administratif de \$55,000.00 devant échoire le 1er Novembre, 1961.

Adopté avec dissidence de M. l'échevin A.Nadon.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin O.Paquette

et résolu que tous les contribuables qui paieront leurs taxes dans un délai de 20 jours bénéficieront d'une ristourne de 2%.

Adopté unanimement.

Après lecture d'une lettre du Bell Telephone Co. en date du 5 oct., réclamant la permission de poser des cables souterrains sous certaines rues, le conseil informe le secrétaire de référer cette question à nos ingénieurs Gendron, Lefebvre & Ass.

M. le maire Adrien Dussault prend connaissance d'une requête présentée par M. St-Laurent de la 6e ave Parc des Erables et informe l'intéressé que la requête demandant l'exécution du règlement No 162 devra être signé par la majorité des contribuables de la 6e et 8e avenues.

Il est propos, par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin O.Paquette

et résolu de remplacer dans l'article no 6 du règlement no 155; les mots "tableau ci-après" et le tableau qui suit par les mots suivants: "tableau joint au présent règlement et qui en fera partie comme l'il était ici au



long reproduit".

Adopté unanimement.

20 oct. 61

61-438

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette
et résolu que demande soit faite à nos
ingénieurs Gendron, Lefebvre & Ass. pour qu'ils soumet-
tent les plans et devis techniques du règlement no 115 à
la Régie d'Épuration des Eaux pour approbation.

Adopté unanimement.

61-439

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu que demande soit faite à M.
Paul A. Boutin courtier en assurance de 128 Fillion, Ste-Rose
de produire un avenant sur la police garantie No: 9082 m.
de The Globe Indemnity Company of Canada changeant le nom
du Principal de Jean-Paul Ouimet pour Ronald Bourcier.

Adopté unanimement.

M. le maire Adrien Dussault demande si M. Jeté
est présent dans la salle du conseil et l'invite à venir
supporter la requête présentée lors de la dernière assem-
blée du conseil le 3 octobre et qui demandait permission
d'établir une épicerie-restaurant au coin des rues Trudel
et de la Plage Jacques-Cartier.

A la demande de M. le maire, M. Jeté informe
le conseil que son commerce projeté desservirait de 55 à
60 familles qui autrement se verraient dans l'obligation
de voyager une grande distance pour s'approvisionner, M.
Jeté affirme que si une contre requête était passée, elle
ne remporterait aucun succès. M. Jeté affirme également
qu'il se soumettrait de bonne grâce au règlement prévoyant
la construction d'un étage seulement.

A la lumière de tous ces faits M. l'échevin
O. Paquette donne avis de motion qu'à une prochaine assem-
blée il proposera un amendement au règlement de zonage
dans ce secteur du lot 28.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin R. Sauriol

et résolu que le salaire du greffier
de la cour municipale soit porté de dix à quinze dollars
par session effectif immédiatement.

61-440

Dissidence A.A. Mathieu.

20 oct. 61



Le secrétaire trésorier donne lecture d'un résumé des assurances automobiles, feu, vol patronale et chaudière qui couvrent la Ville ainsi que les coûts de chacunes.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin R. Sauriol
et résolu que les assurances soient acceptées telles que lues.

61-441

Que M. le maire Adrien Dussault et le sec. tres. Ronald Bourcier soient autorisés à payer les primes pour et au nom de la Ville d'Auteuil.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que Maher Construction Ltée soit autorisé à effectuer une coupe d'eau dans la rue en face du lot no 344-61.

61-442

Que Maher Construction Ltée soit payé à même le règlement no 128a.

Adopté unanimement.

M. le maire Adrien Dussault donne lecture d'une lettre de l'Elan de Laval en date du 12 oct. 1961, demandant la participation de Ville d'Auteuil à un numéro spécial des fêtes. La demande est mise à l'étude.

~~Il est proposé par M. l'échevin A.A. Mathieu
secondé par M. l'échevin R. Sauriol
et résolu de demander à nos ingénieurs Gendron, Lefebvre & Ass. de préparer une évaluation de la partie de Ville d'Auteuil récemment annexée à la Ville de Ste Rose.~~

~~Démandater M. J.P. Noel pour nous diriger de ses conseils légaux dans nos négociations avec la Ville de Ste Rose.~~

~~Adopté unanimement.~~

Le conseil avise le secrétaire-trésorier de demander a nos ingénieurs de nous faire parvenir le résumé financier des règlements nos 111 et 112.

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu que Gendron, Lefebvre & Ass., nous donnent l'autorisation de rembourser le chèque de dépôt de Monette Construction pour les travaux du règle-

61-443

NO: M-14
FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTREAL



20 oct. 61

ment no 112.

Que nos ingénieurs Gendron, Lefebvre & Ass., nous fussent parvenir un certificat attestant que la Cie Monette n'a plus aucun lien de responsabilité envers Ville d'Auteuil.

M. le maire Adrien Dussault avise le conseil de deux plaintes formulées contre le rôle d'évaluation soit la plainte no 1177 la Canadian Pacific Railway et no 1178 Louis Philippe Brissette.

61-444

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que Me. J.P.Noel soit mandaté pour représenter la ville en Cour du Magistrat pour ces deux plaintes.

61-445

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher
secondé par M. l'échevin M.Turcot
et résolu que l'article 9 du règlement no 165 soit changé de façon à ce que ce règlement soit imposable aux riverains du chemin d'accès et aux usages, propriétaires contribuables du Parc des Erables, sur une base de valeur immobilière.

Adopté unanimement.

Le conseil avise l'inspecteur municipal M. Gérard Legault de rechercher dans les limites de Ville d'Auteuil, des endroits propices pour l'érection d'abris aux arrêts d'autobus.

61-446

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher
secondé par M. l'échevin M.Turcot
et résolu que Me. J.P.Noel aviseur-légal soit autorisé à prendre les procédures nécessaires pour empêcher M. Bert Coutu domicilié rue Principale Plage Jacques-Cartier, Ville d'Auteuil, d'établir une roulotte sur le lot no 28-209 et de violer les dispositions du règlement no 108.

Adopté unanimement.

61-447

M. l'échevin M.Turcot donne avis de motion qu'il présentera à une prochaine assemblée de ce conseil un règlement pourvoyant ; à l'expropriation d'une partie du lot no 345-111 dont la superficie à exproprier est de 993 ' carré pour un prix de \$218.57 telle que soumis au plan technique par nos ingénieurs conseils Gendron, Lefebvre & Ass.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

20 oct. 61

secondé par M. l'échevin O.Paquette

et résolu que M. le maire Adrien Dussault et le sec. tres. Ronald Bourcier soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité pour les fins de la dite transaction d'expropriation.



La présente résolution autorise Me J.P.Noel à rédiger ce règlement.

Copie à Me. J.P.Noel.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin O.Paquette

et résolu que l'offre d'expropriation relativement à la partie du lot no 345-111 cadastre de la Paroisse Ste-Rose telle que décrite dans une description technique et sur un plan en date du 29 août, 1961 le tout préparé par nos ingénieurs Gendron, Lefebvre & Ass. aux fins d'expropriation soit accepté.

Que M. J.P. Latour soit chargé de recevoir l'acte d'expropriation à cette fin et que Son Honneur le maire Adrien Dussault et le sec. tres. Ronald Bourcier soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil le dit acte.

Adopté unanimement.

M. l'échevin M.Turcot donne avis de motion qu'il présentera à une prochaine assemblée de ce conseil un règlement pourvoyant à l'expropriation s'il y avait lieu dans les parties de lot 26 et 28 concernant le règlement no 151 lequel pourvoie à des travaux de refecton de chemin dans ces artères.

Il est proposé par M. l'échevin E,Provencher

secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que la Ville accepte en compensation de la subdivision des lots 22 et 23 une partie du lot no 18 comprenant 110,000' carré telle que décrite sur un plan soumis par André Laferrière arpenteur géomètre en date du 18 septembre, 1961, le tout en compensation du 5% qui doit être cédé à la Ville en conformité d'un règlement municipal à cet effet.

La subdivision de ces dits lots 22 et 23 sera acceptée quand la cession de cette partie du lot 18 comprenant 110,000' sera légalement complétée.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher

secondé par M. l'échevin O.Paquette

et résolu que l'offre de cession relativement à la partie du lot 18 cadastre de la Paroisse de Ste-Rose

61-448

61-449

61-450

61-451

61-452



20 oct. 61

telle que décrite dans une description technique et sur un plan en date du 18 septembre, 1961 le tout préparé par André Laferrière arpenteur géomètre aux fins de cession soit accepté.

Que Me. J.P.Latour soit chargé de recevoir l'acte de cession à cette fin et que Son Honneur le maire Adrien Dussault et le sec. tres. Ronald Bourcier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville d'Auteuil le dit acte.

Adopté unanimement.

Copie à Me. J.P.Latour.

M. le maire Adrien Dussault informe le conseil qu'il a récemment rencontré les autorités provinciales et qu'il a reçu l'assurance que la ville recevra une subvention d'environ \$10,500.00 pendant trois ans le tout constituant un rabais consenti sur les règlements 111 et 112 pourvoyant à des travaux d'égout collecteur.

M. le maire informe le Conseil que l'augmentation de 4 à 6 % de la taxe de vente apportera à la ville un revenu d'environ \$25,000 à \$30,000^{*du Budget} par année avec paiements à recevoir rétroactif au 1er octobre, 1961. Lequel futur revenu étant l'équivalent des années antérieures. Cette somme, un montant substantiel, permettre à la municipalité de faire suite à son projet de fourgeon pompe à incendie, station de pompier et même d'une future hôtel de ville sans affecter les contribuables pour ces travaux d'une nécessité urgente.

A cet effet le maire demande au conseil de songer à ce projet afin qu'à une prochaine assemblée il puisse faire des suggestions d'emplacement.

Alors que le conseil semblait accepter ce projet dans l'ensemble M. l'échevin Roland Sauriol fit remarquer qu'il croyait que la municipalité n'était pas prête et qu'il était trop tôt pour donner suite à de tels projets. M. le maire fit remarquer que des subventions pour la pompe à incendie ainsi que pour la station de pompier sont octroyées à la municipalité par le gouvernement provincial lequel par contre exige un projet complet tel qu'antérieurement soumis à l'attention du conseil. Il y a aussi lieu de considérer que ces travaux sont de l'ordre éligible à la subvention des travaux d'hiver.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette secondé par M. l'échevin E.Provencher et résolu que la municipalité est autorisée à acheter six boîtes à rebut pour disposer dans certains artères de la municipalité.

61-453

20 oct. 61

Les comptes suivants ont été soumis pour approbation:-



Champlain Oil Products Ltd.	\$318.08
Bureau d'enregistrement de Laval	\$ 49.10
Stop Fire	\$ 84.80
Canadian Petrofina Ltd.	\$174.46
Shawinigan Water & Power Co.	\$ 87.72
Garage Grandmaison	\$ 25.95
Cie de Publication La Presse	\$ 18.20
Maranda Inc.	\$261.04
William Scully	\$ 7.07
Agence de Publicité Chomedey	\$223.34
Bell Telephone	\$200.73
L. Dubois	\$ 7.00
Administration et Finance	\$450.00
Sauvé et Mongeau	\$ 69.96
Courrier de Laval	\$ 60.00
Jules D'Alcantara	\$ 31.40
Canadian Marconi	\$ 18.87
Ville de Ste-Rose	\$ 45.00
Serge Ouellet	\$2,426.59
Maher Construction	\$700.00
	<hr/>
	\$5,259.31

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu que les montants ci-haut énumérés
et pour le même montant soient acceptés et que M. le maire
Adrien Dussault et le sec. tres. Ronald Bourcier sont autorisés
à les payer pour et au nom de la Ville.

Adopté unanimement.

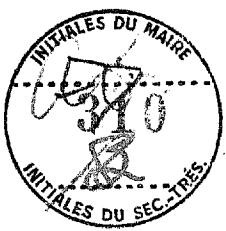
A la demande de M. le maire,

Il est proposé par M. l'échevin A.A. Mathieu
secondé par M. l'échevin R. Sauriol
et résolu que nos ingénieurs Gendron,
Lefebvre & Ass., nous fournissent les désignations et les
plans techniques de la partie du territoire annexée à la ville
de Ste-Rose ainsi que de fournir à la municipalité leurs recom-
mendations en détails de la valeur du territoire annexée afin
que le conseil puisse faire suite à une demande d'indemnité à
recevoir de Ste-Rose pour la dite partie de territoire annexée
à cette dernière ville en n'oubliant pas de tenir compte des
frais encourus lors de la confection du rôle d'évaluation ef-
fectué par Gendron, Lefebvre dans cette partie de territoire
annexée.

Adopté unanimement.

61-454

61-455



20 oct. 61

61-456

Il est proposé par M. l'échevin A.A.Mathieu
secondé par M. l'échevin R.Sauriol
et résolu que notre aviseur-légal
Me. J.P.Noel soit autorisé à diriger le conseil de ses
avis légaux concernant les transactions à discuter pour
les fins d'indemnité payable par la Ville de Ste-Rose à Ville
d'Auteuil pour le territoire annexée.

Que M. le maire Adrien Dussault et le sec. tres.
Ronald Bourcier soient et sont autorisés par la présente à
transiger pour et au nom de la municipalité pour ces fins.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher
secondé par M. l'échevin M.Turcot
et résolu que nos ingénieurs Gendron,
Lefebvre & Ass., fassent diligence pour faire parvenir
nos plans de notre règlement no 142 à la Régie d'Épuration des
Eaux pour approbation.

Adopté unanimement.

Copie à Gendron et Lefebvre.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin M.Turcot
et résolu que nos ingénieurs Gendron,
Lefebvre & Ass., fassent diligence pour faire parvenir
nos plans de notre règlement no 145 à la Régie d'Épuration
des Eaux pour approbation.

Adopté unanimement.

Copie à Gendron et Lefebvre.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin O.Paquette
et résolu que nos ingénieurs Al-
fred Trottier., fassent diligence pour faire parvenir
nos plans de notre règlement no 149 à la Régie d'Épuration
des Eaux pour approbation.

Adopté à l'unanimité.

Copie à Gendron et Lefebvre.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que nos ingénieurs Al-
fred Trottier., fassent diligence pour faire parvenir
nos plans de notre règlement no 150 à la Régie d'Épuration
des Eaux pour approbation.

Adopté unanimement.

Copie à Gendron et Lefebvre.

61-457

61-458

61-459

61-460



Il est proposé par M. l'échevin
M. Turcot

20 oct. 61

secondé par M. l'échevin
E. Provencher

et résolu que nos ingénieurs Gendron,
Lefebvre & Ass., fassent diligence pour faire parvenir nos
plans de notre règlement no 154 à la Régie d'Épuration des
Eaux pour approbation.

Adopté unanimement.

Copie à Gendron et Lefebvre.

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu que nos ingénieurs fassent
diligence pour faire parvenir nos plans de notre règlement
no 155 à la Régie d'Épuration des Eaux pour approbation.

Adopté unanimement.

Copie à Gendron et Lefebvre.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin O. Paquette

et résolu que nos ingénieurs fassent
diligence pour faire parvenir nos plans de notre règlement
no 156 à la Régie d'Épuration des Eaux pour approbation.

Adopté unanimement.

Copie à Gendron et Lefebvre.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu que nos ingénieurs Gendron,
Lefebvre et Ass., fassent diligence pour faire parvenir nos
plans de notre règlement no 158 à la Régie d'Épuration des
Eaux pour approbation.

Adopté unanimement.

Copie à Gendron et Lefebvre.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin O. Paquette

et résolu que nos ingénieurs Gendron,
Lefebvre & Ass., fassent diligence pour faire parvenir nos
plans de notre règlement no 168 à la Régie d'Épuration des
Eaux pour approbation.

Adopté unanimement.

Copie à Gendron et Lefebvre.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette
et résolu que nos ingénieurs

61-461

61-462

61-463

61-464

61-465

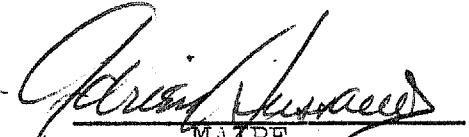


Gendron, Lefebvre & Ass., fassent diligence pour faire parvenir nos plans de notre règlement no 170 à la Régie d'Épuration des Eaux pour approbation.

Adopté unanimement.

Copie à Gendron et Lefebvre.

L'assemblée est ajournée au 30 octobre sur proposition de M. l'échevin M.Turcot, secondé par M. l'échevin O.Paquette.


MAIRE


SEC.TRES.

PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
COMTE DE LAVAL.

30 oct. 61

A une assemblée régulières du Conseil de Ville d'Auteuil, tenue au lieu et heure ordinaires du dit conseil le lundi 30 octobre, à 8.00 hres P.M. et à laquelle étaient présents son honneur le maire Adrien Dussault, les échevins M.Turcot, E.Frovencher, O.Paquette, R.Sauriol et A.A.Mathieu formant quorum sous la présidence de son Honneur le maire Adrien Dussault, le sec. tres. étant également présent.

A 8.00 hres P.M., l'assemblée est ouverte par la prière.

Le sec. tres. donne lecture des minutes de l'assemblée du 20 octobre qui fut adopté sur proposition de M. l'échevin O.Paquette, secondé par M. l'échevin E.Frovencher.

M. le maire Adrien Dussault explique que l'assemblée de ce soir n'est pas très chargée à cause surtout d'une confusion qui a existé quant à la date de l'assemblée.

M. le maire s'excuse auprès de M. l'échevin A.A. Mathieu qui formulait une requête au moment même où l'assemblée du 20 octobre était levée. Il informe M. Mathieu que s'il réitère sa requête, il sera soumis à une résolution antérieure et devra: ou se présenter au bureau de la Ville, ou faire une demande écrite et signée en bonne et due forme pour obtenir l'information demandée.

M. le maire conclue qu'a tout évènement M. Mathieu à toute liberté de prendre connaissance des livres.

M. le maire donne explications supplémentaires sur le règlement no 171.

30 octobre
61.



Il s'engage à ne pas faire exécuter ces travaux à moins qu'ils ne soient subventionnés. Il explique que les autorités Provinciales ne considéreront pas autre chose qu'un projet très concret sous forme de règlement, Ce règlement qui a été occasionné par des plaintes d'usages, et qui affecte trois artères intermunicipaux fera l'objet de démarches de la part de M. le maire dès leur approbation par les électeurs. M. le maire demande des commentaires. M. l'échevin Mathieu demande qu'est-ce qui assure les riverains que ces travaux ne seront pas exécutés s'il n'y a pas subvention. M. le maire répond que cela est surtout une question de confiance et qu'il croit avoir déjà reproché à cette question par ses explications.

M. le maire trace un parallèle entre ce projet du règlement 171, et un futur projet qui sera dévoilé le 7 novembre ou à l'assemblée suivante et qui comprendra des trottoirs, égouts de surface, 66 pieds de pavage sur le Blvd des Laurentides et prévision pour expropriation. Ce projet qui dépassera le demi-million concerne un artère intermunicipal et sera subventionné à sa juste valeur.

M. le maire fait certaines réflexions sur l'augmentation de 4 à 6% de la taxe de vente. Le gouvernement garantit un revenu annuel de 8 à 10 dollars par âme. Ce revenu arrivera à un moment où tous les contribuables devront payer des taxes spéciales. Ce revenu permettra de faire suite à un projet d'hôtel de Ville car le conseil aura bientôt besoin d'un local adéquat pour siéger. Tous les échevins sont d'accord pour trouver et acheter l'emplacement de tous les futures services municipaux.

M. l'échevin Sauriol demande un estimé approximatif du projet de Ville et station de pompe. M. le maire lui répond que ce projet sera de moins de \$100,000.00.

MM. les échevins Mathieu et Sauriol expriment leurs craintes que la Ville n'est pas assez mûre pour faire suite à de tels projets.

M. l'échevin A.A. Mathieu stipule que les taxes sont déjà assez hautes. A quoi M. le maire affirme que les taxes ne sont pas plus hautes que les années précédentes mais qu'au moins les contribuables obtiennent des services pour leurs taxes. M. le maire demande à M. l'échevin Mathieu si tel était le cas sous les administrations précédentes. M. Mathieu admet que les contribuables avaient rien pour leurs taxes sous l'administration précédente.

M. l'échevin Sauriol suggère que d'après son estimé, l'entretien de la pompe à incendie se chiffrera à \$4,000 par année.

M. le maire lui répond qu'il coûte que ça à Ville d'Auteuil pour payer les services qui nous viennent d'autres municipalités et qu'également nos contribuables bénéficieront



30 oct. 61

61-466

d'un rabais de taux d'assurance d'incendie.

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin A.A. Mathieu

et résolu que la subdivision du lot no
344-158 du cadastre officiel de la Paroisse de Ste-Rose
division d'enregistrement de Laval telle que faite et
préparé en vertu de l'article 2175 du Code Civil par nos
ingénieurs Gendron et Lefebvre en date du 18 octobre, 1961
soit et est accepté.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin R. Sauriol

et résolu que la subdivision d'une par-
tie du lot no 5 du cadastre officiel de la Paroisse de
Ste-Rose division d'enregistrement de Laval telle que fai-
te et préparée en vertu de l'article 2175 du Code Civil
par J. André Laferrière arp., en date du 12 octobre, 1961
soit et est adopté.

Adopté unanimement.

Attendu que le règlement no 154 pourvoyant
à des travaux de drainage du Ruisseau Ménard à été adop-
té le 22 septembre, 1961.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu les contracteurs suivants
soient invités à soumissionner:-

Valrive Construction	Bigras Excavation
Paul Dubé & Fils	Louisbourg Construction
Maher Construction	Chomedey Asphalte

et soient aviser par lettre que les soumissions pour le
règlement no 154 pourvoyant à des travaux de drainage du
Ruisseau Ménard devront être accompagner d'un chèque cer-
tifié équivalent à 10% du cout des travaux ou d'un bond
de garantie équivalent à 50% de la valeur des dits tra-
vaux.

Les plans, devis, désignations techniques et cahiers
des charges seront fournis sur demande par nos ingénieurs
conseils Gendron Lefebvre & Ass., 10125 Blvd St-Laurent,
Mtl., moyennant le dépôt habituel. Les soumissions devront
être livrées sous pûis cachetées au sec. tres. Ronald Bour-
cier au bureau de la Ville, 2357 Blvd des Laurentides, Au-
teuil avant 5.00 hres mardi le 7 novembre, 1961 pour être
ouverte le même jour à 8.00 hres P.M. à une assemblée du
conseil tenue à l'endroit habituel des séances du conseil
au 2508 Blvd des Laurentides, Auteuil.

61-467

61-468

30 oct. 61

61-469

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu que M. le maire Adrien Dussault et le sec. tres. Ronald Bourcier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville d'Auteuil le contrat avec le soumissionnaire choisi par le Conseil quant ce règlement no 154 sera approuvé par le Ministère des Affaires Municipales et subventionné par le Ministre du Travail dans le cadre de son programme de travaux d'hiver.



Adopté.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu que demande soit faite Au Ministère des Affaires Municipales pour obtenir la permission d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale les deniers nécessaires à l'exécution des travaux du règlement no 154 en attendant d'émission d'obligations.

61-470

Adopté unanimement.

Attendu que le règlement no 155 pourvoyant à des travaux d'égout et d'aqueduc sur le lot 356 à été adopté le 22 septembre, 1961.

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu que les contracteurs suivants soient invités à soumissionner:-

61-471

Valrive Construction

Bigras Excavation

Paul Dubé & Fils

Louisbourg Construction

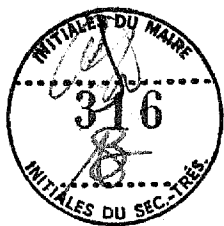
Maher Construction

Chomedey Asphalte

et soit aviser par lettre que les soumissions pour le règlement no 155 pourvoyant à des travaux d'égouts, d'aqueduc et de pavage sur partie du lot 356 devront être accompagnées d'un chèque certifié équivalent à 10% du coût des travaux ou d'un bond de garantie équivalent à 50% de la valeur des dits travaux.

Les plans, devis, désignations techniques et cahiers des charges seront fournis sur demande par nos ingénieurs conseils Gendron, Lefebvre & Ass., 10125 Blvd St-Laurent, Mtl., moyennant le dépôt habituel. Les soumissions devront être levrées sous plis cachetées au sec. tres. Ronald Bourcier au bureau de la ville, 2357 Blvd des Laurentides, Auteuil avant 5.00 hres mardi le 7 novembre, 1961 pour être le même jour à 8.00 hres P.M. à une assemblée du conseil tenue à l'endroit habituel des séances du conseil au 2508 Blvd des Laurentides, Auteuil.

Adopté unanimement.



Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que M. le maire Adrien Dussault

30 oct. 61 et le sec. tres. Ronald Bourcier soient autorisés à signer
pour et au nom de Ville d'Auteuil le contrat avec le sou-
missionnaire choisi par le conseil quant le dit règlement
no 155 sera approuvé par le Ministère des Affaires Municipales et le Ministère du Travail dans le cadre de son programme des travaux d'hiver.

61-472

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que demande soit faite au

Ministère des Affaires Municipales pour obtenir la permission d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale les deniers nécessaires à l'exécution des travaux du règlement no 155 en attendant l'émission d'obligations.

61-473

Adopté unanimement.

Attendu que le règlement no 158 pourvoyant à des travaux de drainage Ruisseau Brodeur partie "A" a été adopté à la séance régulière du conseil le 20 octobre, 1961.

Il est proposé par M. l'échevin A.A. Mathieu
secondé par M. l'échevin O. Paquette
et résolu les contracteurs suivants

soient invités à soumissionner:-

Valrive Construction	Bigras Excavation
Paul Dubé & Fils	Louisbourg Construction
Maher Construction	Chomedey Asphalte

61-474

et soient aviser par lettre que les soumission pour le règlement no 158 pourvoyant à des travaux de drainage du Ruisseau Brodeur partie "A" devront être accompagner d'un chèque certifié équivalent à 10% du coût des travaux ou d'un bond de garantie équivalent à 50% de la valeur des dits travaux.

Les plans, devis, designations techniques et cahiers des charges seront fournis sur demande par nos ingénieurs conseils Gendron, Lefebvre & Ass., 10125 Blvd St-Laurent, Mtl., moyennant le dépôt habituel. Les soumissions, devront être sous plis cachetées livrées au sec. tres. Ronald Bourcier au bureau de la ville, 2557 Blvd des Laurentides, Auteuil avant 5.00 hres le mardi 7 novembre, 1961 pour être ouvertes le même jour à 8.00 hres P.M. à une assemblée du conseil tenue à l'endroit habituel des séances du conseil au 2508 Blvd des Laurentides, Auteuil.

Adopté unanimement.

30 oct. 61

61-475

Il est proposé par M. l'échevin A.A.Mathieu

secondé par M. l'échevin O.Paquette

et résolu que M. le maire Adrien

Dussault et le sec. tres. Ronald Bourcier soient autorisés à signer pour et au nom de la ville d'Auteuil le contrat avec le soumissionnaire choisi par le Conseil quant le dit règlement no 158 sera approuvé par le Ministère des Affaires Municipales et le Ministère du Travail dans le cadre de son programme des travaux d'hiver.



Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin A.A.Mathieu

secondé par M. l'échevin O. Paquette

et résolu que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales pour obtenir la permission d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale les deniers nécessaires à l'exécution des travaux du règlement no 158 en attendant l'émission d'obligations.

61-476

Adopté unanimement.

Attendu que le règlement no 165 pourvoyant à la refecton de pavage sur le chemin d'accès du Parc des Erables a été adopté lors de la séance régulière du conseil du 20 octobre, 1961.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu que les contracteurs suivants soient invités à soumissionner pour le règlement no 165 pourvoyant à des travaux de refecton de pavage sur le chemin d'accès du Parc des Erables devront être accompagner d'un chèque certifié équivalent à 10% du cout des travaux ou d'un bond de gerantie équivalent à 50% de la valeur des dits travaux.

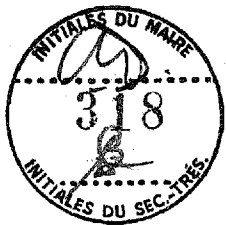
61-477

Les plans, devis, désignations techniques et cahiers des charges seront fournis par notre ingénieur Alfred Trottier 8586 Chateaubriand, Mtl., moyennant le dépôt habituel. Les soumissions devront être levrées sous plis cachetées au sec. tres. Ronald Bourcier au bureau de la ville, au 2357 Blvd des Laurentides, Auteuil avant 5.00 hres mardi le 7 novembre, 1961 pour être ouvertes le même jour à 8.00 hres P.M. à une assemblée du conseil tenue à l'endroit habituel des séances du conseil au 2508 Blvd des Laurentides, Auteuil.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin E. Provencher



30 oct. 61

et résolu que M. le maire Adrien Dussault et le sec. tres. Ronald Bourcier soient autorisés à signer pour et au nom de la ville d'Auteuil le contrat avec le soumissionnaire choisi par le conseil quant le dit règlement sera approuvé par le Ministère des Affaires Municipales et le Ministère du Travail dans le cadre de son programme des travaux d'hiver.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales pour obtenir la permission d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale les deniers nécessaires à l'exécution des travaux du règlement no 165 4n attendant l'émission d'obligations.

Adopté unanimement.

Attendu que le règlement no 166 pourvoyant à des travaux d'égout, d'aqueduc et de pavage sur le lot no 29 a été adopté lors de la séance régulière du Conseil du 20 octobre, 1961.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette
et résolu que les contracteurs suivants sont invités à soumissionner:-

Valrive Construction	Bigras Excavation
Paul Dubé & Fils	Louisbourg Construction
Maher Construction	Chomedey Asphalte

et soient aviser par lettre que les soumissions pour le règlement no 166 pourvoyant à des travaux d'égout, d'aqueduc et de pavage sur le lot no 29 devront être accompagner d'un chèque certifié équivalent à 10% du coût des travaux ou d'un bond de garantie équivalent à 50% des dits travaux.

Les plans, devis, désignations techniques et cahiers des charges seront fournis sur demande par nos ingénieurs conseils Gendron, Lefebvre & Ass., 10125 Blvd St-Laurent, Mtl., moyennant le dépôt habituel. Les soumissions devront être livrées sous plis cachetées au sec. tre. Ronald Bourcier au bureau de la ville au 2357 Blvd des Laurentides, Auteuil avant 5.00 hres mardi le 7 novembre, 1961 pour être ouvertes le même jour à 8.00 hres P.M. à une assemblée du conseil tenue à l'endroit habituel des séances du conseil au 2508 Blvd des Laurentides, Auteuil.

Adopté unanimement.

30 oct. 61



Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette

et résolu que M. le maire Adrien Dussault
et le sec. tres. Ronald Bourcier soient autorisés à signer
pour et au nom de la ville d'Auteuil le contrat avec le sou-
missionnaire choisi par le Conseil quant le règlement no 166
sera approuvé par Le Ministère des Affaires Municipales et
le Ministère du Travail dans le cadre de son programme des
travaux d'hiver.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette

et résolu que demande soit faite au Ministère
des Affaires Municipales pour obtenir la permission d'emprun-
ter temporairement de la Banque Canadienne Nationale les de-
niers nécessaires à l'exécution des travaux du règlement no
166 en attendant l'émission d'obligations.

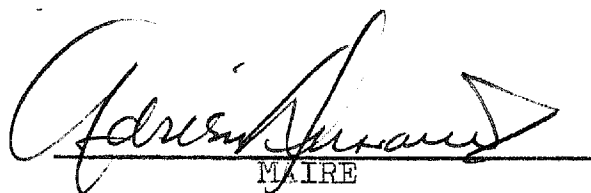
Adopté unanimement.

M. le maire Adrien Dussault informe le conseil d'une
lettre reçue du Ministère de la Voirie en réponse à notre
résolution de Conseil qui demandait la réfection de certains
fossés dans les limites de Ville d'Auteuil. Après délibéra-
tions il est décidé que M. le maire discutera de ce sujet a-
vec les autorités à Québec.

M. le maire donne lecture d'une lettre du Ministère
des Affaires Municipales qui accuse réception d'une copie d'u-
ne résolution adoptée par le conseil à la séance du 20 octo-
bre et d'une copie du nouveau tableau d'échéance du règle-
ment no 115.

M. le maire prend connaissance d'une copie de lettre
datée du 19 octobre, 1961 à M. Davis K. Linden de la Société
Centrale d'Hypothèque et décide d'en faire part à nos ingé-
nieurs.

L'assemblée du mois d'octobre est levée sur propo-
sition de M. l'échevin A.A. Mathieu, secondé par M. l'éche-
von O. Paquette.


MAIRE


SEC. TRES.



PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
LAVAL CO.

31 oct. 61

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires
concernés tenue le mardi 30 octobre, 1961 à 7.00 hres P.M.
au bureau de la Ville au 2357 Blvd des Laurentides, Auteuil.

L'assemblée publique des électeurs-proprétaires concernés pour approuver ou désapprouver le règlement no 168 pourvoyant à des travaux de drainage du Ruisseau Val des Bois étant situé dans la municipalité de Ville d'Auteuil originant sur le lot 28 se dirigeant vers le nord-ouest sur les lots 29-31-32 et 33 lot 34 en partie de l'est à l'ouest puis se dirigeant toujours vers le nord sur une partie du lot 34 et se terminant à son embouchure à la rivière des Milles-Iles sur le lot 34 et à un emprunt de \$28,800.00 pour ces fins.

M. le maire Adrien Dussault préside l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 7.00 hres P.M.

Lecture est faite du règlement no 168, de l'avis de convocation, et du certificat de publication.

Aucun électeur ne s'étant prévalu de son droit de vote et aucun électeur n'ayant réclamé le referendum, à 10.00 hres P.M. l'assemblée est levée et le dit règlement est approuvé par les électeurs-proprétaires.

En foi de quoi j'ai signé à Ville d'Auteuil ce 1er jour de novembre, 1961.

Ronald Bourcier secrétaire.

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires
concernés tenue le mardi 30 octobre, 1961 à 7.00 hres P.M.
au bureau de la ville au 2357 Blvd des Laurentides, Auteuil.

L'assemblée publique des électeurs-proprétaires concernés pour approuver ou désapprouver le règlement no 169 pourvoyant à des travaux de construction de pavage, entrées des maisons, fossés tourbes, sur le chemin d'entrée de la place Coutu à Ville d'Auteuil et à un emprunt de \$28,600.00 pour ces fins.

M. le maire Adrien Dussault préside l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 7.00 hres P.M.

Lecture est faite du règlement no 169, de l'avis de convocation et du certificat de publication.

Aucun électeur ne s'étant prévalu de son droit de vote et aucun électeur n'ayant réclamé le referendum, à 10.00 hres P.M. l'assemblée est levée et le dit règlement

30 oct. 61

est approuvé par les électeurs-proprétaires.

En foi de quoi j'ai signé à Ville d'Auteuil ce 1er jour de novembre, 1961.



Ronald Bourcier secrétaire.

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés tenue le mardi 31 octobre, 1961 à 7.00 hres P.M. au bureau de la ville au 2357 Blvd des Laurentides, Auteuil.

L'assemblée publique des électeurs-proprétaires concernés de Ville d'Auteuil pour approuver ou désapprouver le règlement no 170 pourvoyant à des travaux de distribution d'aqueduc, égoût sur le Blvd des Laurentides, du côté est, les travaux débiteront de la rue Beauchemin pour se terminer à l'avenue des Perrons, Du côté ouest les travaux débiteront de la rue Guay pour se terminer à la subdivision du lot no 29 et à un emprunt de \$252,000.00 pour ces fins.

M. le maire Adrien Dussault préside l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 7.00 hres P.M.

Lecture est faite du règlement no 170, de l'avis de convocation et du certificat de publication.

Aucun électeur ne s'étant prévalu de son droit de vote et aucun électeur n'ayant réclamé le referendum à 10.00 hres P.M. l'assemblée est levée et le dit règlement est approuvé par les électeurs-proprétaires.

En foi de quoi j'ai signé à Ville d'Auteuil ce 1er jour de novembre, 1961.

Ronald Bourcier secrétaire.

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés tenue le mardi 31 octobre, 1961 à 7.00 hres P.M. au bureau de la ville au 2357 Blvd des Laurentides, Auteuil.

L'assemblée publique des électeurs-proprétaires concernés de Ville d'Auteuil pour approuver ou désapprouver le règlement no 171 pourvoyant à des travaux de construction de pavage, fosses tourbes, entrées des maisons sur l'avenue Perrons Mtée Ménard et Lacasses et à un emprunt de \$321,000.00 pour ces fins.

M. le maire Adrien Dussault préside l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 7.00 hres P.M.

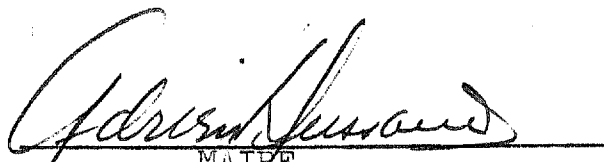
Lecture est faite du règlement no 171, de l'avis de convocation et du certificat de publication.

Aucun électeur ne s'étant prévalu de son droit de vote et aucun électeur n'ayant réclamé le referendum, à 10.00 hres P.M. l'assemblée est levée et le dit règlement est approuvé

par les électeurs-propriétaires.

En foi de quoi j'ai signé à Ville d'Auteuil ce 1er novembre, 1961.

Ronald Bourcier secrétaire.


MAIRE


SEC. TRES.

31 oct. 61

7 nov. 61

PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
COMTE DE LAVAL.

A une session régulière du conseil de Ville d'Auteuil tenue au lieu et heure ordinaire des sessions du dit conseil mardi le 7 novembre, 1961 à 8.00 hres P.M. et à laquelle étaient présents son Honneur le maire Adrien Dussault, les échevins E. Provencher, M. Turcot, A.A. Mathieu, A. Nadon, R. Sauriol formant quorum sous la présidence de son Honneur le maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8.00 P.M. l'assemblée est ouverte par la prière et le secrétaire-trésorier donne lecture des minutes de l'assemblée du 30 octobre qui furent adoptés sur proposition de M. l'échevin M. Turcot, secondé par M. l'échevin E. Provencher.

Le sec. tres. donne lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 31 oct. concernant les règlements 168, 169, 170, 171 qui furent adoptés sur proposition de M. l'échevin M. Turcot, secondé par M. l'échevin E. Provencher.

M. le maire Adrien Dussault donne lecture d'une lettre de M. Brodeur de Uncle Harry's School Bus datée du 3 novembre, 1961 et qui exprime sa gratitude et ses félicitations pour l'action rapide et courtoise du département de la police. M. le maire et le conseil endossent les félicitations.

M. le maire donne lecture d'une lettre datée du 30 oct. 1961 qui nous vient de la Ligue des Propriétaires de Ville d'Auteuil pour nous faire part des officiers élus et affirme que tout mouvement qui se propose de tels buts devraient être encouragé.

61-482



7 nov. 61



M. le maire donne lecture d'une autre lettre de la Ligue des Propriétaires datée du 1er nov. 1961. M. le maire dit qu'il a toujours encouragé le public à assister aux assemblées du conseil et que pour cela, la requête de la Ligue des Propriétaires est logique et justifiée. M. le maire suggère toutefois au conseil d'attendre d'être dans leur propre local avant d'effectuer une dépense pour un système audio. Les conseillers sont tous d'accord.

M. le maire fait part de l'autorisation de la Commission Municipale de renouveler l'emprunt temporaire de \$55,000.00. M. le maire remarque que ceux qui se sont donné le trouble de bloquer le règlement de capitalisation en sont donc quitte pour leur trouble.

M. le maire prend connaissance d'une sollicitation du Courrier de Laval pour leur numéro des fêtes. Le conseil décide de ne pas se rendre à la demande de ce journal mais de plutôt encourager nos plus proches s'il y a lieu.

M. le maire donne lecture de deux lettres datées du 25 oct. 1961, nous venant de Me. J.N. Lavoie député de Laval qui traitent d'octrois de Travaux d'hiver qui ont été accordés à Ville d'Auteuil. Le conseil demande au sec. tres. d'accuser réception de ces lettres et de remercier Me. Lavoie pour son assistance.

M. le maire prends connaissance d'une sollicitation de la Ligue Antituberculeuse et remarque qu'il serait dans l'ordre des souscrire une somme quelconque à cet organisme.

61-483

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que Ville d'Auteuil souscrive la
la somme de \$50.00 à la Ligue Antituberculeuse de Montréal,
pour l'aider à continuer son beau travail.

Adopté unanimement.

61-484

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que les Grands Travaux de
Montréal Inc. soient informés que la Ville d'Auteuil est en
position de fournir les services d'aqueduc, égout, pavage de
rues, ponceaux et fossés tourbés sur le lot no 31.

Adopté unanimement.

61-485

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que demande soit faite au
Grands Travaux de Montréal Inc. pour qu'ils incluent sur le



7 nov. 61

coût de leurs maisons, le coût de l'installation de l'éclairage de rues.

que notre aviseur légal Me. J.P.Noel nous fournisse une opinion légale à ce sujet.

M. le maire explique qu'il n'a pas présenté le règlement no 171 au Ministère des Affaires Municipales lors de son voyage à Québec car ce règlement sera présenté conjointement avec un projet identique pour le Blvd des Laurentides avec une demande de subvention.

M. l'échevin A.A.Mathieu demande s'il ne serait pas possible de faire une refection temporaire des artères couvertes par le règlement no 171.

Il est proposé par M. l'échevin A.Nadon

secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que M. le maire Adrien Dissault et le sec. tres. Ronald Bourcier soient autorisés à faire exécuter des travaux de refection temporaire soit nivelage, soit remplissage avec du gravier sur les Montées Ménard et Lacasse par Maher Construction ou Paul Dubé & Fils.

Adopté unanimement.

M. le maire fait part au conseil, en marge de son voyage à Québec, que les demandes d'octrois de travaux d'hiver se chiffreront à tout près de \$100,000.00 et exprime le vœux que nous soyons gratifiés d'une belle température.

M. le maire explique qu'il a cru bon de ne pas soumettre son dossier d'assistance publique qui accuse une dette vieille de dix ans de cinq à six milles dollars à cause d'une résolution de l'Union des Municipalités qui a prévu et demandé l'élimination de ces comptes.

M. le maire nous informe qu'il a rapporté du département de la Voirie des formules de demande d'aide pour drainage afin de pouvoir faire suite aux demandes de drainage.

Il est proposé par M. l'échevin A.A.Mathieu

secondé par M. l'échevin R.Sauriol

et résolu que le sec. tres. exprime par lettre les sincères félicitations au maire et échevins nouvellement élus dans les Villes de Duvernay et Chomedey.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu que le maire et le sec. tres.

61-486

61-487

61-488

7 nov. 61

soient autorisés à transiger pour et au nom de la Ville d'Auteuil en vue de l'achat d'un terrain pour l'hôtel de ville.



Que nos ingénieurs Gendron, Lefebvre & Ass., soient mandatés pour nous diriger de leurs avis techniques et de préparer les plans de subdivision si nécessaire.

Adopté unanimement.

M. le maire explique que si aucune entente à l'amiable n'est possible entre le propriétaire du terrain choisi et la Ville que la Ville aura le droit d'homologuer et d'exproprier le terrain nécessaire.

M. l'échevin R.Sauriol informe M. le maire et ses collègues du conseil qu'il s'est informé auprès des autorités des municipalités environnantes au sujet du service de pompe à incendie et que son enquête a révélé qu'il serait profitable et même indispensable que la Ville établisse ses propres services. M. l'échevin R.Sauriol avoue, qu'à la lumière de son enquête, il favorise maintenant le projet de services municipaux proconisé par M. le maire.

M. le maire félicite M. l'échevin R.Sauriol de s'être donné le trouble de s'informer à ce sujet.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin A.Nadon

et résolu que M. l'échevin E.Provencher soit nommé pro-maire et exerce cette charge à partir du 7 novembre, 1961.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher

secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que demande soit faite au Département de la Voirie Provinciale pour obtenir une subvention pour entretenir les chemins d'hiver.

qu'un réseau des chemins à entretenir soit fourni au Département de la Voirie Provinciale à l'attention de M. Jean Lacroix.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin R.Sauriol

et résolu que la Corporation municipale de Ville d'Auteuil fassent des demandes d'octrois pour travaux d'hiver pour les règlements nos 142-145-147-149-150-151-154-155-156-158-159-160-161-162-163-164-165-166-168-169-170-171 le tout en vertu du programme fédéral-provincial-municipal d'encouragement de l'emploi d'hiver.

Adopté unanimement.

61-487

61-490

61-491



Copie à M. Marc Perron a/s Commission des Affaires Municipales.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin R. Sauriol

et résolu que le projet de subdivision des lots nos 375, 376, 381 et 383 telle que fait et préparé par André Laferrière sur un plan en date du 2 octobre, 1961 soit accepté en principe.

Que la dite subdivision doit être représentée au Conseil pour approbation officielle.

Adopté unanimement.

M. Duelsz responsable de la défense civile pour le district est appelé mais n'est pas présent. La discussion sur la défense civile est donc remise à une assemblée ultérieure.

Les soumissions pour les travaux du règlement no 154 Ruisseau Ménard sont ouvertes et se lisent comme suit:-

Louisbourg Construction Ltée,	\$36,760.00
Bigras Excavation	\$34,655.00
Maher Construction	\$35,940.00
Valrive Construction Ltée	\$34,700.00
Dubé & Fils	\$34,960.00

Après étude des soumissions par les conseillers.

Il est proposé par M. l'échevin A. A. Mathieu
secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu que le contrat pour l'exécution des travaux du règlement no 154 Ruisseau Ménard soit octroyé au plus bas soumissionnaire soit Bigras Excavation au coût de \$34,655.00 et que le chèque certifié de \$3,475.00 attaché à la soumission soit et est par la présente accepté conformément aux exigences du cahier des charges se rapportant à ce contrat.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin R. Sauriol
secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu que M. le maire Adrien Dussault et le sec. tres. Ronald Bourcier soient autorisés à signer pour et au nom de la ville d'Auteuil le contrat avec la firme Bigras Excavation.

Que ce contrat soit signé au bureau de la ville au 2357 Blvd des Laurentides quant ce règlement no 154 sera approuvé par le Ministère des Affaires Municipales et subven-

61-492

61-493

61-494

7 nov. 61

tionné par le Ministère du Travail dans le cadre de son programme de travaux d'hiver.



Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin R.Sauriol

secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales pour obtenir la permission d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale les deniers nécessaires à l'exécution des travaux du règlement no 154 en attendant l'émission d'obligations.

Adopté unanimement.

Les soumissions pour certains travaux du règlement no 155 sont ouvertes et se lisent comme suit:-

Bigras Excavation	\$20,075.00
Valrive Construction Ltée	\$18,620.00
Maher Construction Ltée	\$19,960.00
Paul Dubé & Fils	\$19,770.00

Après l'étude des soumissions par le conseil....

Il est proposé par M. l'échevin R.Sauriol

secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que le contrat pour l'exécution des travaux du règlement no 155 pavage et tourbe dans le North End Development soit octroyé à la firme Valrive Construction Ltée au coût de \$18,620.00 et que le bond de garantie équivalent à 50% de la valeur des travaux soit et est par la présente accepté conformément aux exigences du cahier des charges se rapportant à ce contrat.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin R.Sauriol

secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que M. le maire Adrien Dussault et le sec. tres. Ronald Bourcier soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil le contrat avec la firme Valrive Construction.

Que ce dit contrat soit signé au bureau de la Ville au 2357 Blvd des Laurentides quant ce règlement no 155 sera approuvé par le Ministère des Affaires Municipales et subventionné par le Ministère du Travail dans le cadre de son programme de Travaux d'hiver.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin R.Sauriol

secondé par M. l'échevin M.Turcot

61-485

61-486

61-487



61-498

et résolu que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales pour obtenir la permission d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale les deniers nécessaires à l'exécution des travaux du règlement no 155 en attendant l'émission d'obligations.

Adopté unanimement.

Les soumissions pour les travaux du règlement no 158, Ruisseau Brodeur partie A sont ouvertes et se lisent comme suit:

Paul Dubé & Fils	\$42,208.00
Maher Construction Ltée	\$43,000.00
Valrive Construction Ltée	\$41,568.00
Bigras Excavation	\$42,540.00
Louisbourg Construction	\$42,716.00

Après l'étude des soumissions par le conseil.

Il est proposé par M. l'échevin R.Sauriol

secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que le contrat pour l'exécution des travaux du règlement no 158 Ruisseau Brodeur partie A soit octroyé à la firme Valrive Construction Ltée pour le coût de \$41,568.00 et que le bond de garantie équivalent à 50% de la valeur des travaux soit et est par la présente accepté conformément aux exigences du cahier des charges se rapportant à ce contrat.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin R.Sauriol

secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que M. le maire Adrien Dussault et le sec. tres. Ronald Bourcier soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil le contrat avec la firme Valrive Construction.

Que le dit règlement soit signé au bureau de la Ville au 2357 Plvd des Laurentides quant ce dit règlement sera approuvé par le Ministère des Affaires Municipales et subventionné par le Ministère du Travail dans le cadre de son programme de Travaux d'hiver.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin R.Sauriol

secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales pour obtenir la permission d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale les deniers nécessaires à l'exécution des travaux du règlement no 158 en attendant l'émission d'obligations.

61-501

7 nov. 61

Les soumissions pour les travaux du règlement no 166 égout, aqueduc et pavage sur le lot 29 sont ouvertes et se lisent comme suit:



Louisbourg Construction	\$90,140.00
Bigras Excavation	\$84,832.00
Maher Construction	\$83,477.40
Valrive Construction	\$86,150.24
Paul Dubé & Fils	\$84,415.00

Après étude des soumissions par les échevins.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin R. Sauriol

61-502
et résolu que le contrat pour l'exécution des travaux du règlement no 166 soit octroyé à Maher Construction Ltée au coût de \$83,477.40 et que le chèque certifié de \$8,350.00 attaché à la soumission soit et est par la présente accepté conformément aux exigences du cahier des charges se rapportant à ce contrat.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin R. Sauriol
secondé par M. l'échevin M. Turcot

61-503
et résolu que M. le maire Adrien Dussault et le sec. tres. Ronald Bourcier soient autorisés à signer au bureau de la ville D'Auteuil le contrat avec la firme Maher Construction.

Que le contrat soit signé au bureau de la Ville au 2357 Blvd des Laurentides quant ce règlement no 166 sera approuvé par le Ministère des Affaires Municipales et subventionné par le Ministère du Travail dans le cadre de son programme des travaux d'hiver.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin R. Sauriol
secondé par M. l'échevin M. Turcot

61-504
et résolu que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales pour obtenir la permission d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale les deniers nécessaires à l'exécution des travaux du règlement no 166 en attendant l'émission d'obligations.

Adopté unanimement.

Les soumissions pour le règlement no 165 pourvoyant à des travaux de refection de pavage sur le chemin d'accès du Parc des Erables sont ouvertes et après discussion considérant qu'il y avait un écart considérable dans les deux prix soumis considérant également qu'il n'y avait que deux soumissionnaires sur les six invités le conseil fut unanime à



constater qu'il y avait possibilité d'erreur dans les soumissions et il fut alors décidé de remettre les soumissions aux soumissionnaires et de procéder à l'invitation de six autres contracteurs pour effectuer ces travaux.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu que les contracteurs suivants soient invités à soumissionner:-

Lagacé Construction	Bigras Excavation
Paul Dubé & Fils	Louisbourg Construction
Maher Construction Ltée	Chomedey Asphalte

et soient aviser par lettre que les soumissions pour le règlement no 165 pourvoyant à des travaux de refection de pavage sur le chemin d'accès du Parc des Erables devront être accompagner d'un chèque certifié équivalent à 10% du coût des travaux ou d'un bond de garantie équivalent à 50% de la valeur des dits travaux.

Les plans, devis, désignation techniques et cahiers des charges seront fournis sur demande par notre ingénieur Alfred Trottier 8586 Chateaubriand, Mtl. moyennant le dépôt habituel. Les soumissions devront être livrées sous plis cachetées au sec. tres. Ronald Bourcier au bureau de la ville, 2357 Blvd des Laurentides, Auteuil, avant 5.00 hres mercredi le 15 novembre, 1961, pour être ouvertes le même jour à 8.00 hres à une assemblée du conseil tenue à l'endroit habituel des séances du conseil au 2508 Blvd des Laurentides, Auteuil.

Adopté unanimement.

M. l'échevin A.A. Mathieu donne avis de motion qu'il présentera pour lecture à une prochaine assemblée un règlement amendant les articles suivants:

page 40 article 5-1-1-E
page 31 article 4-4
page 25 article 3-5
page 25 article 5-4
page 31 article 4-1
page 34 article 4-8-D
page 32 article 4-7

du règlement de zonage no 108.

Il est proposé par M. l'échevin A.A. Mathieu

secondé par M. l'échevin R. Sauriol

et résolu que les certificats de localisation c 1714-1, -2, -3, -4, -6, des lots no 29-58, 29-60, 29-66, 29-72 et 29-78 du cadastre de la paroisse Ste Rose division d'enregistrement de Laval, tels que préparés en date du 28 octobre, 1961 par nos ingénieurs Gendron, Lefebvre & Ass. soient acceptés.

7 nov. 61

Il est toutefois essentiel que ces certificats de localisation soient conformes aux exigences du règlement régissant l'installation souterraine des services de téléphones, électricité.



Adopté unanimement.

M. Maillot, résident dans le North End Development formule une plainte au sujet d'un garage. Sur l'invitation de M. le maire, M. Gérard Legault inspecteur municipal répond à M. Maillot.

Mme Georges Mercier de 7045 Louis Hémon propriétaire de la pointe lere ave Parc des Erables demande que Ville d'Auteuil s'occupe de tracer un chemin.

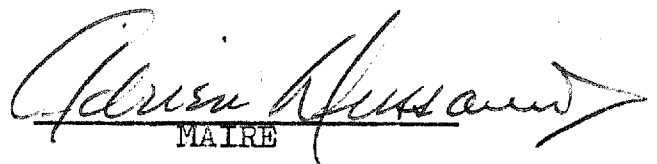
61-508

Il est proposé par M. l'échevin A.A.Mathieu secondé par M. l'échevin M.Turcot et résolu que nos ingénieurs Gendron, Lefebvre & Ass., soient mandatés pour faire une visite des lieux et de faire les recommandations nécessaires et rapports à une assemblée subséquente du conseil.

Adopté unanimement.

M. Paquin du Paradis des Milles Iles demande quand les travaux du règlement no 151 seront commencés, M. le maire lui répond et lui demande d'être patient car la Ville attend d'avoir les subventions pour travaux d'hiver avant de commencer l'exécution de ces travaux.

L'assemblée est ajournée au 15 novembre, 1961.


MAIRE


SEC.TRES.

PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
COMTE DE LAVAL.

A une assemblée régulière du conseil de Ville d'Auteuil tenue au lieu et heure ordinaires des sessions du dit conseil le mercredi 15 novembre, 1961 à 8.00 hres P.M. et à laquelle étaient présents son Honneur le maire Adrien Dussault, les échevins E.Provencher, M.Turcot, O.Paquette, A.A.Mathieu, R.



15 nov. 61

Sauriol, A.Nadon, formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire Adrien Dussault le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8.00 hres P.M. l'assemblée est ouverte par la prière et le sec. tres. donne lecture des minutes de l'assemblée du 7 novembre qui furent adoptés sur proposition de M. l'échevin M.Turcot, secondé par M. l'échevin E. Provencher.

M. le maire donne exposé sur les relations tendues entre le gérant de la Banque Canadienne Nationale de Ste-Rose et les autorités de la corporation municipale de Ville d'Auteuil.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin O.Paquette

et résolu qu'en date du 16 novembre, 1961 et pour l'avenir, le maire et le sec. tres. soient et sont par la présente résolution autorisés à ouvrir un compte à la Banque Provinciale du Canada.

Que M. le maire Adrien Dussault et le sec. tres. Ronald Bourcier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil pour les fins de ce transfert de compte et la fermeture des comptes à la Banque Canadienne Nationale, ainsi que pour toutes futures négociations.

Que M. le maire Adrien Dussault et le sec. tres. Ronald Bourcier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil tous les documents se rapportant à l'exécution de leur charge.

Dissidence A.A.Mathieu, A.Nadon, R.Sauriol
Adopté sur le vote prépondérant de M. le maire.

Le conseil prends connaissance de deux offres de vente de terrain pour services municipaux.

1: La première nous venant de E.Kotler nous offre un terrain de 225 par 250 sur le lot P. 345 pour la somme de \$28,000.00.

2:- La 2e nous venant des Grands Travaux de Montréal Inc, nous offre un terrain de 230' par 350' sur le lot 29 pour le de 35¢ le pied carré.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu que le maire et le sec. tres.

* la désigna- soient et sont autorisés à transiger et à signer pour et au
tion technique nom de Ville d'Auteuil avec les Grands Travaux de Montréal la
et à rédiger transaction d'achat, le tout devant être transigible par ré-
l'acte de ven- glement, au coût de 35¢ le pi. carré pour 70,000 pi. carré soit
te pour la mu- \$24,500.00. Que Me. J.P.Latour soit et est autorisé à recevoir*
nicipalité. Adopté unanimement.

M. l'échevin E.Provencher donne avis de motion qu'il présentera pour lecture à une prochaine assemblée un règlement pourvoyant à un projet complet de l'hôtel de ville et sta-

15 nov. 61

tion de pompier.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin O.Paquette

et résolu que notre aviseur légal Me. J.P.Noel soit et est autorisé à rédiger un règlement pourvoyant au projet complet d'hôtel de ville et station de pompe.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin O.Paquette

et résolu que nos ingénieurs-conseils Gendron, Lefebvre & Ass., soient et sont autorisés à nous conseiller dans le domaine de la construction des édifices.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu que M. le maire Adrien Dussault et le sec. tres. soient et sont autorisés à désigner un architecte pour dresser les plans d'hôtel de ville et station de pompe.

Adopté unanimement.

M. le maire stipule que l'architecte choisi sera invité à présenter à la prochaine assemblée des esquisses afin que le Conseil puisse décider du style des futurs édifices.

Les soumissions pour l'exécution des travaux du règlement no 165 sont ouvertes et se lisent comme suit:

Maher Construction	\$27,932.00
Chomedey Asphalte	\$23,567.50
Paul Dubé & Fils	\$22,846.00
Lagacé Construction	\$21,745.00

Après étude des soumissions par le Conseil,

Il est proposé par M. l'échevin R.Sauriol

secondé par M. l'échevin A.A.Mathieu

et résolu que le contrat pour l'exécution des travaux du règlement no 165 chemin d'entrée du Parc des Erables soit octroyé à la firme Lagacé Construction pour le coût de \$21,745.00 et que le chèque de garantie certifié de \$2,500.00 attaché à la soumission soit et est par la présente accepté conformément aux exigences du cahier des charges se rapportant à ce règlement.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin R.Sauriol

secondé par M. l'échevin A.A.Mathieu



61-511

61-512

61-513

61-514

ND: M-14
FORMULES LEGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTREAL



et résolu que M. le maire Adrien Dussault et le sec. tres. Ronald Bourcier soient et sont autorisés à signer le contrat avec la firme Lagacé Construction.

Que le contrat soit signé au bureau de la Ville au 2357 Boul des Laurentides quant ce règlement no 165 sera approuvé par le Ministère des Affaires Municipales et subventionné par le Ministère du Travail dans le cadre de son programme des travaux d'hiver.

15 nov. 61

61-515

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher
secondé par M. l'échevin O.Paquette

et résolu que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales pour obtenir la permission d'emprunter de la Banque Provinciale les deniers nécessaires à l'exécution des travaux du règlement no 165 en attendant l'émission d'obligations.

61-516

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin A.Nadon

et résolu que la subdivision d'une partie du lot no 31 (31-70 à 31-174 incl.) du cadastre de la paroisse Ste-Rose division d'enregistrement de Laval telle que préparée par nos ingénieurs-conseils Gendron, Lefebvre & Ass., sur un plan en date du 27 juillet 1961 soit et est accepté.

61-517

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu que la subdivision d'une partie du lot 344 (344-158) du cadastre de la paroisse Ste-Rose division d'enregistrement de Laval telle que préparée par nos ingénieurs Gendron, Lefebvre & Ass. sur un plan en date du 15 novembre, 1961 soit et est accepté.

61-518

Adopté unanimement.

M. l'échevin M.Turcot donne avis de motion qu'il présentera pour lecture à une assemblée subséquente un règlement pourvoyant à des travaux d'égout, aqueduc, de pavage de rue, de fossés tourbés et d'entrée de maison sur une partie du lot 31 pour dessevoir le développement "Les Grands Travaux de Montréal."

61-518A

Il est proposé par M. l'échevin R.Sauriol
secondé par M. l'échevin O.Paquette

et résolu que nos ingénieurs Gendron, Lefebvre et Ass., soient et sont autorisés à tracer les plans devis et désignations techniques des égouts, aqueduc, rues sur partie du lot 31.

Adopté unanimement.

61-519

15 nov. 61



Il est proposé par M. l'échevin R.Sauriol

secondé par M. l'échevin O.Paquette

et résolu que notre aviseur-légal

Me. J.P.Noel soit et est autorisé à rédiger un règlement pourvoyant à des services d'égout, aqueduc, pavage, fossés tourbés et entrées de maisons sur une partie du lot 31.

Adopté unanimement.

M. le maire fait rapport au conseil du remplacement de l'auto police forcé par un accident. Les détails financiers se lisent comme suit:

Allocation pour auto	\$1070.00
Assurances	\$1100.00
Déboursé Echange	<u>\$1351.00</u>
Côut tot.	\$3521.00

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette

secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que M. le maire Adrien Dussault et le sec. tres. Ronald Bourcier soient et sont autorisés à payer le compte de 1351 au Garage Touchette.

Adopté unanimement.

M. l'échevin M.Turcot donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée de ce conseil il présentera pour lecture un règlement pourvoyant les changements suivants au règlement no 108 article 2-2-1, 2-2-2, 4-8D, 4-8E, 5-1-1E, 4-1 le changement de résidentiel à communautaire la partie du lot 347 appartenant à la fabrique Ste-Béatrice.

M. le maire fait rapport au Conseil que la refection temporaire des avenues Lacasse et Ménard est commencé.

Attendu que le règlement no 168 pourvoyant à des travaux de drainage du Ruisseau Val des Bois étant situé dans la municipalité de Ville d'Auteuil originant sur le lot 28 se dirigeant vers le nord-ouest sur les lots 29-31,32, et 33 lot 34 en partie de l'est à l'ouest puis se dirigeant toujours vers le nord sur une partie du lot 34 et se terminant à son embouchure à la rivière des Milles-Iles sur le lot 34 et à un emprunt de \$28,800.00 pour ces fins, a été par le conseil à une séance régulière du 7 novembre, 1961.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette

secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que les contracteurs suivants sont invités à soumissionner.

Valrive Construction Ltée,	Bigras Excavation Ltée
Maher Construction Ltée	Paul Dubé & Fils.

61-520

61-521

61-522

61-523

ND: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTREAL



et soient aviser par lettre que les soumissions pour le règlement no 168 devront être accompagner d'un chèque certifié équivalent à 10% du coût des travaux ou d'un bond de garantie équivalent à 50% des dits travaux.

Les plans, devis, désignations techniques et cahiers des charges seroijt fournis sur demande par nos ingénieurs Gendron, Lefebvre & Ass., 10125 Boul St-Laurent, Mtl., moyennant le dépôt habituel. Les soumission devront être livrées sous plis cachetées au sec. tres. Ronald Bourcier au bureau de la ville 2357 Boul des Laurentides, Auteuil, avant 5.00 hres jeudi le 23 novembre, 1961, pour être ouvertes le même jour à 8.00 hres à une assemblée du conseil tenue à l'endroit habituel des séances du conseil au 2508 Boul des Laurentides, Auteuil.

Adopté unanimement.

Attendu que le règlement no 169 pourvoyant à des travaux de construction de pavage, entrées des maisons, fosses, tourbes, sur le chemin d'entrée de la ¹Place Coutu à Ville d'Auteuil et à un emprunt de \$28,600.00 pour ces fins, a été adopté par le conseil à une séance régulière du 7 novembre, 1961.

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que les contracteurs suivants sont invités à soumissionner:

Paul Dubé & Fils	Bigras Excavation
Lagacé Construction	Desjardins Asphalte
Chomedey Asphalte	

et soient aviser par lettre que les soumissions pour le règlement no 169 devront être accompagner d'un chèque certifié équivalent à 10% du coût des travaux ou d'un bond de garantie équivalent à 50% des dits travaux.

Les plans, devis, désignations techniques et cahiers des charges seront fournis sur demande par nos ingénieurs Gendron, Lefebvre & Ass., 10125 Boul. St-Laurent, Mtl. moyennant le dépôt habituel. Les soumissions devront être livrées sous plis cachetées au sec. tres. Ronald Bourcier au bureau de la ville, 2357 Boul. des Laurentides, Auteuil, avant 5.00 h jeudi le 23 novembre, 1961 pour être ouvertes le même jour à 8.00 hres P.M. à une assemblée du conseil tenue à l'endroit habituel des séances du conseil au 2508 Boul. des Laurentides, Auteuil.

Adopté unanimement.

Attendu que le règlement no 170 pourvoyant à des travaux d'égout et d'aqueduc sur les cotés est et ouest du Boul des Laurentides a été adopté lors de la séance régulière du Conseil du 31 octobre, 1961.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

① TERRASSE

61-824

15 nov. 61

61-525



secondé par M. l'échevin O. Paquette
et résolu que ces travaux étant d'un
montant considérable il fut décidé de demander
des soumissions publiques par le tranchement des
journaux l'Eveil et La Presse tout en respectant les con-
ditions suivantes: le: Les soumissionnaires devront avoir
un siège dans l'Ile-Jésus.
2e: Les soumissions devront être accompagnés d'un chèque
certifié équivalent à 25 % de la valeur des travaux ou d'un
bond de garantie équivalent à 50% du coût des travaux.

Les plans, devis, cahier des charges seront fournis par
nos ingénieurs conseils, Gendron, Lefebvre & Ass., 10125
Boul. St-Laurent, moyennant le dépôt d'un chèque certifié
de \$100.00 dont le remboursement sera fait sur remise de
ces documents en bonne condition. Les soumissions devront
être remise au sec. tres. le lundi 27 novembre avant 5.00 hre
P.M. pour être ouvertes à une assemblée du conseil ce même
jour à 8.00 hres. P.M.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus
basse ou la plus haute soumission pour l'exécution de ces
travaux.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin O. Paquette

et résolu qu'à cause de l'envoie des comp-
tes de taxes qui est terminé Mlle Paulette Turcot, dactylo
temporaire, soit remerciée de ses services à compter du
17 novembre, 1961.

Adopté unanimement.

M. Cyr de la Terrasse des Laurentides vient supporter
personnellement une demande de demi permi. M. le maire avi-
se M. Cyr qu'il est contraire au règlement d'émettre de tels
permis à cause d'un grand nombre de commerces saisonniers.
Il suggère que si M. Cyr est prêt à prendre un permi pour
1½ an, il prouvera la bonne foi. Le Conseil est d'accord.

M. le maire lit au conseil une demande de permi tempo-
raire de M. Réal Gauthier pour établir un restaurant dans un
local situé à 2375 Boul des Laurentides. Le conseil refuse
d'accorder cette permission à cause du caractère temporaire
de l'édifice ou il à l'intention d'installer à commercer.

M. le maire fait lecture d'une lettre datée du 8 nov.
1961, venant de M. Gérard Capelli chef de pompier et de po-
lice de Ste-Rose qui nous informe qu'il sera à l'avenir im-
possible pour son service de pompier de répondre à des appels
pour couvrir le territoire de Ville d'Auteuil.

M. Emilien Morin de 285 ave Perron demande si le con-
seil acceptera son plan de subdivision 348-10 et 11. M. le
maire lui demande de communiquer avec son arpenteur pour

61-526

ND: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTRÉAL



qu'il nous fasse parvenir le dit plan.

L'assemblée est ajournée au 23 novembre sur proposition de M. l'échevin O.Paquette, secondé par M. l'échevin M.Turcot.

15 nov. 61

Adrien Dussault
MAIRE

Ronald Baurain
SEC. TRES.

PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
COMTE DE LAVAL,

23 nov. 61

A une assemblée régulière du conseil de Ville d'Auteuil tenue au lieu et heure ordinaire des sessions du dit conseil le jeudi 23 novembre, 1961 à 8.00 hres P.M. à laquelle étaient présents Son Honneur le maire Adrien Dussault les échevins E.Provencher, O.Paquette, M.Turcot, A.A.Mathieu, R.Sauriol, A.Nadon formant quorum sous la présidence de son Honneur le maire Adrien Dussault le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8.00 hres P.M. l'assemblée est ouverte par la prière et le sec. tres. donne lecture des minutes de l'assemblée du 15 novembre qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin M.Turcot, secondé par M. l'échevin E.Provencher.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot,
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que M. l'architecte Pierre Cantin de 313, 89e ave Chomedey soit et est autorisé à nous fournir les plans et désignations techniques de l'édifice qui doit abriter l'hôtel de ville et station de pompe.

M. l'architecte Pierre Cantin présentera à une assemblée de ce Conseil plusieurs esquisses de l'édifice projeté afin que le conseil s'arrête sur un choix de style.

M. le maire fait part de la signature du contrat d'achat du terrain d'hôtel de ville avec les représentants autorisés des Grands Travaux de Montréal en présence de représentants de la presse et de la télévision.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette,
secondé par M. l'échevin E.Provencher

61-527

23 nov. 61

61-528

et résolu que nos ingénieurs Gendron, Lefebvre & Ass. soient et sont autorisés à présenter les plans du lot P. 31 à la Régie d'Épuration des Eaux pour approbation.



Adopté unanimement.

61-529

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette secondé par M. l'échevin E.Provencher et résolu que nos ingénieurs Gendron, Lefebvre & Ass. soient et sont autorisés à présenter les plans du lot P. 31 au Ministère de la Santé pour approbation.

Adopté unanimement.

61-530

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette secondé par M. l'échevin M.Turcot et résolu que le sec. tres. Ronald Bourcier soit et est autorisé à rédiger sur sa seule signature, de la Banque Provinciale les chèques retournés.

Adopté unanimement.

61-531

M. l'échevin M.Turcot donne avis de motion qu'il présentera pour lecture à une prochaine assemblée un règlement prévoyant le changement de tous les noms de rues de Ville d'Auteuil.

61-532

Il est proposé par M. l'échevin R.Sauriol secondé par M. l'échevin E.Provencher et résolu que tous les fonds versés à la Ville en compensation du 5% qui doit être cédé à la ville pour fins de parcs selon les dispositions du règlement no 113 déposé à un compte spécial pour ces fins.

Adopté unanimement.

61-533

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher secondé par M. l'échevin M.Turcot et résolu que la subdivision d'une partie du lot 344 (344-159) du cadastre de la paroisse Ste-Rose division d'enregistrement de Laval telle que préparée par l'arpenteur Claude Lefebvre sur un plan en date du 21 nov. 61 soit et est accepté.

Adopté unanimement.

61-534

Il est proposé par M. l'échevin A.A.Mathieu, secondé par M. l'échevin A.Nadon, et résolu que la subdivision du lot 348 (348-10 et 11) du cadastre de la paroisse Ste-Rose division d'enregistrement de Laval telle que préparée par Maurice



Goudreault Arpenteur Géomètre sur un plan en date du 5 juin 1961, soit et est accepté.

Adopté unanimement.

23 nov.
61

Les soumissions pour les travaux du règlement no 168 Ruisseau Val des Bois sont ouvertes et se lisent comme suit

Paul Dubé et Fils	\$18.277.00
Maher Construction	\$17,006.00
Valrive Construction	\$21,720.00
Bigras Excavation	\$19,255.00

Après étude des soumissions par le conseil:

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin A.A. Mathieu

et résolu que le contrat pour l'exécution des travaux du règlement no 168 Val des Bois soit et est octroyé à la firme Maher Construction Ltée au coût de \$17,006.00 et que le chèque certifié de \$1,710.00 attaché à la soumission soit et est par la présente accepté conformément aux exigences du cahier des charges se rapportant à ce contrat.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher

secondé par M. l'échevin R. Sauriol

et résolu que le Maire Adrien Dus-sault et le sec. tres. Ronald Bourcier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil avec la firme Maher Construction Ltée le contrat pour l'exécution des travaux du règlement no 168 Ruisseau Val des Bois.

Que ce contrat soit signé au bureau de la ville au 2357 Blvd des Laurentides sur convocation.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher

secondé par M. l'échevin R. Sauriol

et résolu que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales pour obtenir la permission d'emprunter temporairement de la Banque les deniers nécessaires à l'exécution des travaux du règlement no 168 en attendant l'émission d'obligations.

Les soumissions pour les travaux du règlement no 169 Terrasse Coutu sont ouvertes et se lisent comme suit:

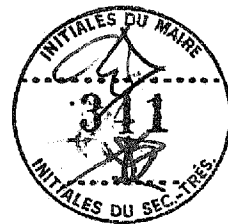
61-534A

61-535

61-536

23 nov. 61

Chomedey Asphalte	\$19,760.00
Desjardins Asphalte Ltée	\$18,880.00
Paul Dubé & Fils	\$20,690.00



M. le maire recommande au conseil de mettre les soumissionnaires à l'étude avant de prendre une décision.

61-537

Il est proposé par M. l'échevin A.A.Mathieu
secondé par M. l'échevin R.Sauriol
et résolu que le contrat pour l'exécution des travaux du règlement no 169 Terrasse Coutu soit et est octroyé à la firme Desjardins Asphalte Ltée pour le prix de \$18,880.00 et que le chèque certifié de \$1,888.00 attaché à la soumission soit et est par la présente accepté conformément aux exigences du cahier des charges se rapportant à ce contrat.

Adopté unanimement.

61-538

Il est proposé par M. l'échevin R.Sauriol
secondé par M. l'échevin A.A.Mathieu
et résolu que M. le maire Adrien Dussault et le sec. tres. Ronald Bourcier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil le contrat pour l'exécution des travaux du règlement no 169 Terrasse Coutu avec la firme Desjardins Asphalte.

Que le dit contrat soit signé au bureau de la Ville au 2357 Blvd des Laurentides sur convocation des intéressés.

Adopté unanimement.

61-539

Il est proposé par M. l'échevin A.Nadon
secondé par M. l'échevin R.Sauriol
et résolu que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales pour obtenir la permission d'emprunter temporairement de la Banque les deniers nécessaires à l'exécution des travaux du règlement no 169 en attendant l'émission d'obligations.

Adopté unanimement.

61-540

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O.Paquette
et résolu que l'article 5 du règlement no 122a pourvoyant à des travaux de conduite d'eau jusqu'au projet Chanteclerc soit changé pour lire comme suit: Les obligations seront faites payable au porteur. Elles pourront être enregistrées quant au principal et dans ce cas elles seront payable au détenteur immatriculé. Le principal et les intérêts seront payables au bureau principal de la Banque Provinciale du Canada à Montréal Canada ou à tout autre en-



droit qui pourra être déterminé par résolution du conseil lors de l'émission d'obligations.

Dissidence de MM. les échevins R.Sauriol, A.A.Mathieu, A.Nadon,

Adopté sur le votre prépondérant de M. le maire.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin O.Paquette

61-541
et résolu que l'article 5 du règlement no 123a pourvoyant à des travaux d'aqueduc et d'égouts sur la Terrasse des Laurentides soit changé pour lire comme suit: Les obligations seront faites payables au porteur. Elles pourront être enregistrées quant au principal et dans ce cas elles seront payable au détenteur immatriculé. Le principal et les intérêts seront payables au bureau de la Banque Provinciale du Canada à Montréal Canada ou a tout autre endroit que pourra être déterminé par résolution du conseil lors de l'émission d'obligations.

Dissidence de MM. les échevins R.Sauriol, A.A.Mathieu, A.Nadon.

Adopté sur le vote prépondérant de M. le maire .

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin O.Paquette

61-542
et résolu que l'article 5 du règlement no 128a pourvoyant à des travaux de pavage, d'égout et d'aqueduc sur une partie du lot no 344 du projet de la Coopérative de Construction de l'Ile Jésus, soit changée pour lire comme suit:- Les obligations seront faites payable au porteur. Elles pourront être enregistrées quant au principal et dans ce cas elles seront payable au détenteur immatriculé. Le principal et les intérêts seront payables au bureau de la Banque Provinciale du Canada à Montréal Canada ou a tout autre endroit que pourra être déterminé par résolution du conseil lors de l'émission d'obligation.

Dissidence de MM. les échevins Sauriol, Nadon, Mathieu.

Adopté sur le vote prépondérant de M. le maire.

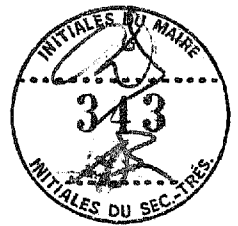
Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin O.Paquette

61-543
et résolu que l'article 5 du règlement no 129a pourvoyant à des travaux de pavage, d'égouts, de pavage sur une partie du projet de la Coopérative de l'Ile Jésus soit changé pour lire comme suit:- Les obligations seront faites payable au porteur. Elles pourront être enregistrées quant au principal et dans ce cas elles seront payable au détenteur immatriculé. Le principal et les intérêts seront payables au bureau principal de la Banque Provinciale du Ca-

23 nov. 61

nada à Montréal Canada ou a tout autre endroit qui pourra être déterminé par résolution du conseil lors de l'émission d'obligation.



Dissidence de MM. les échevins Sauriol, Mathieu, Nadon.

Adopté sur le vote prépondérant de M. le maire.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin O. Paquette

61-544
et résolu que l'article 5 du règlement no 142 pourvoyant à des travaux de drainage du Ruisseau Parizeau soit changé pour lire comme suit:- Les obligations seront faites payable au porteur. Elles pourront être enregistrées quant au principal et dans ce cas elles seront payable au détenteur immatriculé. Le principal et les intérêts seront payables au bureau de la Banque Provinciale du Canada à Montréal Canada ou a tout autre endroit qui pourra être déterminé par résolution du conseil lors de l'émission d'obligations.

Dissidence de MM. les échevins Sauriol, Mathieu, Nadon.

Adopté sur le vote prépondérant de M. le maire.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

61-545
secondé par M. l'échevin O. Paquette

et résolu que l'article 5 du règlement no 145 pourvoyant à des travaux de drainage du Ruisseau Mathieu, soit changé pour lire comme suit:- Les obligations seront faites payable au porteur. Elles pourront être enregistrées quant au principal et dans ce cas elles seront payable au détenteur immatriculé. Le principal et les intérêts seront payables, au bureau de la Banque Provinciale du Canada à Mtl. Canada ou a tout autre endroit que pourra être déterminé par résolution du conseil lors de l'émission d'obligation.

Dissidence de MM. les échevin Sauriol, Mathieu, Nadon.

Adopté sur le vote prépondérant de M. le maire.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

61-546
secondé par M. l'échevin O. Paquette

et résolu que l'article 5 du règlement no 149 pourvoyant à des travaux de conduite d'eau sur Boul. des Laurentides, soit changé pour lire comme suit:- Les obligations seront faites payable au porteur. Elles pourront être enregistrées quant au principal et dans ce cas elles seront payable au débenteur immatriculé. Le principal et les intérêts seront payables au bureau de la Banque Provinciale du Canada à Montréal Canada ou a tout autre endroit qui pourra être déterminé par résolution du conseil lors de l'émission d'obligations.

Dissidence de MM. les échevins Sauriol, Mathieu, Nadon.

Adopté sur le vote prépondérant de M. le maire.



23 nov. 61

61-547

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin O. Paquette

et résolu que l'article 5 du règlement no 150 pourvoyant à des travaux d'égouts sur le Blvd des Laurentides, soit changée pour lire comme suit:- Les obligations seront faites payable au porteur. Elles pourront être enregistrées quant au principal et dans ce cas elles seront payable au détenteur immatriculé. Le principal et les intérêts seront payables, au bureau principal de la Banque Provinciale du Canada à Montréal Canada ou a tout autre endroit qui pourra être déterminé par résolution du conseil lors de l'émission d'obligations.

Dissidence de MM. les échevins Sauriol, Mathieu, Nadon.
Adopté sur le vote prépondérant de M. le maire.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin O. Paquette

et résolu que l'article 5 du règlement no 151 pourvoyant à des travaux de pavage du Paradis des Milles-Iles, soit changé pour lire comme suit:- Les obligations seront faites payable au porteur. Elles pourront être enregistrées quant au principal et dans ce cas elles seront payable au détenteur immatriculé. Le principal et les intérêts seront payables au bureau principal de la Banque Provinciale du Canada à Montréal Canada ou a tout autre endroit déterminé par résolution du conseil lors de l'émission d'obligations.

Dissidence de MM. les échevins Sauriol, Mathieu, Nadon.
Adopté sur le vote prépondérant de M. le maire.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin O. Paquette

et résolu que l'article 5 du règlement no 154 pourvoyant à des travaux de drainage du Ruisseau Ménard soit changé pour lire comme suit:- Les obligations seront faites payable au porteur. Elles pourront être enregistrées quant au principal et dans ce cas elles seront payable au détenteur immatriculé. Le principal et les intérêts seront payables au bureau de la Banque Provinciale du Canada à Montréal Canada ou a tout autre endroit déterminé par résolution du conseil lors de l'émission d'obligations.

Dissidence de MM. les échevins Sauriol, Mathieu, Nadon.
Adopté sur le vote prépondérant de M. le maire.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin O. Paquette

et résolu que l'article no 5 du règlement no 155 pourvoyant à des travaux d'égouts, d'aqueduc et de pavage sur le North End Development soit changé pour lire

61-550

23 nov. 61



comme suit:- Les obligations seront faites payable au porteur. Elles pourront être enregistrées quant au principal et dans ce cas elles seront payable au détenteur immatriculé. Le principal et les intérêts seront payables au bureau principal de la Banque Provinciale du Canada à Montréal Canada ou à tout autre endroit déterminé par résolution du conseil lors de l'émission d'obligations.

Dissidence de MM. les échevins Sauriol, Mathieu, Nadon. Adopté sur le vote prépondérant de M. le maire.

61-551

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot secondé par M. l'échevin O. Paquette et résolu que l'article no 5 du règlement no 158 pourvoyant à des travaux de drainage du Ruisseau Brodeur partie A, soit changé pour lire comme suit:- Les obligations seront faites payables au porteur. Elles pourront être enregistrées quant au principal et dans ce cas elles seront payable au détenteur immatriculé. Le principal et les intérêts seront payables au bureau principal de la Banque Provinciale du Canada à Montréal Canada ou a tout autre endroit déterminé par résolution du conseil lors de l'émission d'obligations.

Dissidence de MM. les eéchevins Sauriol, M. Mathieu, M. Nadon. Adopté sur le vote prépondérant de M. le maire.

NO: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTRÉAL

61-552

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot secondé par M. l'échevin O. Paquette et résolu que l'article 5 du règlement no 159 pourvoyant à des travaux de pavage sur la 2e ave du Parc des Erables, soit changé pour lire comme suit:- Les obligations seront faites payables au porteur. Elles pourront être enregistrées quant au principal et dans ce cas elles seront payable au détenteur immatriculé. Le principal et les intérêts seront payables au bureau principal de la Banque Provinciale du Canada à Montréal Canada ou a tout autre endroit déterminé par résolution du conseil lors de l'émission d'obligations.

Dissidence de MM. les échevins, Sauriol, Mathieu, Nadon. Adopté sur le vote prépondérant de M. le maire.

61-553

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot secondé par M. l'échevin O. Paquette et résolu que l'article 5 soit changée

*du règlement no 160 pourvoyant à des travaux de pavage sur la 1ere et 12e ave Parc des Erables.

pour lire comme suit:- Les obligations seront faites payables au porteur. Elles pourront être enregistrées quant au principal et dans ce cas elles seront payable au détenteur immatriculé. Le principal et les intérêts seront payables au bureau principal de la Banque Provinciale du Canada à Montréal Canada ou a tout autre endroit déterminé par le conseil



conseil lors de l'émission d'obligations.

Dissidence de MM. les échevins Sauriol, Mathieu, Nadon.

Adopté sur le vote prépondérant de M. le maire.

23 nov. 61

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin O. Paquette

61-554

et résolu que l'article 5 du règlement no 161 pourvoyant à des travaux de réfection de pavage sur la cinquième ave depuis la 12e ave jusqu'à la 2e ave Parc des Erables, soit changée pour lire comme suit:- Les obligations seront faites payables au porteur. Elles pourront être enregistrées quant au principal et dans ce cas elles seront payable au détenteur immatriculé. Le principal et les intérêts seront payables au bureau principal de la Banque Provinciale du Canada à Montréal Canada ou a tout autre endroit déterminé par résolution du conseil lors de l'émission d'obligations.

Dissidence de MM. les échevins Sauriol, Mathieu, Nadon.

Adopté sur le vote prépondérant de M. le maire.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin O. Paquette

61-555

et résolu que l'article no 5 du règlement no 162 pourvoyant à des travaux de refection de pavage sur la 6e et la 8e ave Parc des Erables, soit changé pour lire comme suit:- Les obligations seront payables au porteur. Elles pourront être enregistrées quant au principal et dans ce cas elles seront payables au détenteur immatriculé. Le principal et les intérêts seront payables au bureau principal de la Banque Provinciale du Canada à Montréal Canada ou a tout autre endroit par résolution du conseil lors de l'émission d'obligations.

Dissidence de MM. les échevins Sauriol, Mathieu, Nadon.

Adopté sur le vote prépondérant de M. le maire.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin O. Paquette

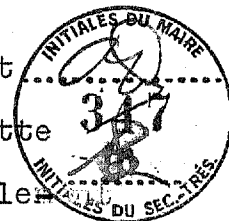
61-556

et résolu que l'article 5 du règlement no 163 pourvoyant à la refection de pavage sur la 4e ave du Parc des Erables, soit changé pour lire comme suit:- Les obligations seront payable au porteur. Elles pourront être enregistrées quant au principal et dans ce cas elles seront payable au detenteur immatriculé. Le principal et les intérêts seront payables au bureau principal de la Banque Provinciale du Canada à Montréal Canada ou a tout autre endroit déterminé par résolution du conseil lors de l'émission d'obligations.

Dissidence de MM. les échevins Sauriol, Mathieu, Nadon.

Adopté sur le vote prépondérant de M. le maire.

23 nov. 61



61-557

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette
et résolu que l'article 5 du règle-

ment no 164 pourvoyant à la réfection de pavage sur la 7e ave
Parc des Erables, soit changée pour lire comme suit:- Les
obligations seront payable au porteur. Elles pourront être
enregistrées quant au principal et dans ce cas elles seront
payable au détenteur immatriculé. Le principal et les inté-
rêts seront payables au bureau principal de la Banque Fro-
vinciale ou a tout autre endroit déterminé par résolution
du conseil lors de l'émission d'obligation.

Dissidence de MM. les échevins Sauriol, Mathieu, Nadon.
Adopté sur le vote prépondérant de M. le maire.

61-558

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette

et résolu que l'article 5 du règlement no
165 pourvoyant à la réfection de pavage du chemin d'accès
du Parc des Erables, soit changé pour lire comme suit:- Les
obligations seront faites payables au porteur. Elles pourront
être enregistrées quant au principal et dans ce cas elles
seront payable au détenteur immatriculé. Le principal et les
intérêts seront payables au bureau principal de la Banque
Provinciale du Canada à Montréal Canada ou a tout autre en-
droit déterminé par résolution du conseil lors de l'émission
d'obligations.

Dissidence de MM. les échevins Sauriol, Mathieu, Nadon.
Adopté sur le vote prépondérant de M. le maire.

61-559

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette

et résolu que l'article 5 du règlement
no 166 pourvoyant à d'as travaux de pavage, d'égout et d'a-
queduc dans le projet Grands Travaux de Montréal, soit chan-
gé pour lire comme suit:- Les obligations seront faites paya-
bles au porteur. Elles pourront être enregistrées quant au
principal et dans ce cas elles seront payables au détenteur
immatriculé. Le principal et les intérêts seront payables
au bureau principal de la Banque Provinciale du Canada à
Montréal Canada ou a tout autre endroit déterminé par réso-
lution du conseil lors d'émission d'obligations.

Dissidence de MM. les échevins Sauriol, Mathieu, Nadon.
Adopté sur le vote prépondérant de M. le maire.

61-560

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette

et résolu que l'article 5 du règlement no
168 pourvoyant à des travaux de drainage du Ruisseau Val des
Bois, soit changé pour lire comme suit:- Les obligations



seront faites payable au porteur. Elles pourront être enregistrées quant au principal et dans ce cas elles seront payable au détenteur immatriculé. Le principal et les intérêts seront payables au bureau principal de la Banque Provinciale du Canada à Montréal Canada ou a tout autre endroit déterminé par résolution du conseil lors d'émission d'obligations.

Dissidence de MM. les échevins Sauriol, Mathieu, Nadon.
Adopté sur le vote prépondérant de M. le maire.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette

61-561
et résolu que l'article 5 du règlement no 169 pourvoyant à des travaux de pavage sur la Place Coutru, soit changé pour lire comme suit:- Les obligations seront faites payables au porteur. Elles pourront être enregistrées quant au principal et dans ce cas elles seront payables au détenteur immatriculé. Le principal et les intérêts seront payables au bureau principal de la Banque Provinciale ou a tout autre endroit déterminé par résolution du conseil lors de l'émission d'obligations.

Dissidence de MM. les échevins Sauriol, Mathieu, Nadon.
Adopté sur le vote prépondérant de M. le maire.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette

61-562
et résolu que l'article 5 du règlement no 170 pourvoyant à des travaux d'égout et d'aqueduc sur le Boul. des Laurentides; soit changé pour lire comme suit:- Les obligations seront faites payables au porteur. Elles pourront être enregistrées quant au principal et dans ce cas elles seront payable au détenteur immatriculé. Le principal et les intérêts seront payables au bureau principal de la Banque Provinciale au Canada à Montréal Canada ou a tout autre endroit déterminé par résolution du conseil lors de l'émission d'obligations.

Dissidence de MM. les échevins Sauriol, Mathieu, Nadon.
Adopté sur le vote prépondérant de M. le maire.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette

61-563
et résolu que l'article 5 du règlement no 171 pourvoyant à des travaux de pavage sur les Mtées Perron Ménard et Lacasse, soit changée pour lire comme suit:- Les obligations seront faites payables au porteur. Elles pourront être enregistrées quant au principal et dans ce cas elles seront payables au détenteur immatriculé. Le principal et les intérêts seront payables au bureau principal de la Banque Provinciale du Canada à Montréal Canada ou a tout autre endroit déterminé par résolution du conseil lors de l'émission d'obligations.

Dissidence de MM. les échevins Sauriol, Mathieu, Nadon.
Adopté sur le vote prépondérant de M. Le maire.

23 nov. 61

M. le maire donne lecture du règlement no 172 pourvoyant à des amendements du règlement de zonage no 108.



Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette
et résolu que le règlement no 172 soit
adopté.

61-564

L'assemblée des électeurs-propriétaires de Ville d'Auteuil pour approuver ou désapprouver le règlement no 172 sera tenue le jeudi 7 décembre 1961 entre 7.00 et 10.00 hres P.M. au bureau de la ville au 2357 Boul. des Laurentides, Auteuil sous la présidence de Son Honneur le maire Adrien Dussault ou d'un échevin.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que M. le maire Adrien Dussault
et le sec. tres. Ronald Bourcier soient et sont autorisés à accepter la cession de terrain équivalent à 5% de l'évaluation pour fins de parcs par Jardins des Cedres Inc. sur le lot P. 22 cadastre de la Paroisse Ste-Rose division d'enregistrement de Laval. que le tout soit soumis à nos ingénieurs Gendron, Lefebvre & Ass., pour avis techniques.

61-565

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu que Me. J.P. Latour notaire
soit chargé de recevoir l'acte de cession à cette fin et que
Son Honneur le Maire Adrien Dussault et le sec. tres. Ronald
Bourcier soient autorisés à signer pour et au nom de Ville
d'Auteuil le dit acte.

61-566

Adopté unanimement.

Les comptes suivants ont été soumis pour approbation:-

Canadian Petrofina	\$191.82	^
Champlain Oil Product	\$198.02	^
F.X. Valiquette	\$ 46.49	-
Pierre Thibault Canada Ltd.	\$ 13.88	^
Chas. E. Lepage	\$ 68.90	/
Mario Dugré	\$ 16.50	^
Wilson & Lafleur	\$ 39.85	/
Marcel Bigras	\$ 37.05	^
Agence de Publicité Chomedey	\$108.25	R
H.Y. Maranda	\$109.20	/
Garage Touchette	\$ 27.13	/
L. Dubois	\$ 21.00	/
Canadian Silk Mfg.	\$ 2.00	/
Montreal Oxygen	\$ 2.40	/

NO: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTREAL



23 nov. 61

Canadian Marconi Co.	\$ 20.00 ✓
Roger Messier & Fils	\$ 31.67 ✓
Fisher & Porter Canada Ltd.	\$ 15.10 ✓
Annuaire téléphonique judiciaire	\$ 4.60 ✓
	<hr/>
	\$935.86

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin O. Paquette

61-567
et résolu que les comptes ci-hauts mentionnés et pour le même montant soient acceptés et que ^{li} le maire Adrien Dussault et le sec. tres. Ronald Bourcier soient et sont autorisés à les payer pour et au nom de la Ville.

Adopté unanimement.

M. l'échevin R. Sauriol souligne quelques anomalies relativement aux coupes d'eaux. M. le maire fait remarquer cette situation aux ingénieurs.

M. le maire fait part d'une carte de remerciement de Mme O. Albany Daviau.

M. le maire lit une demande de souscription de Laval Association for Retarded Children.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin E. Provencher

61-568
et résolu que M. le maire Adrien Dussault et le sec. tres. Ronald Bourcier soient et sont autorisés à signer un chèque au montant de \$50.00 pour Laval Association for Retarded Children comme contribution de Ville d'Auteuil.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin A. Nadon

61-569
et résolu que l'exemption du cultivateur soit baissé de quinze à cinq arpents.

Que cette résolution fasse partie d'un amendement à l'article 522 du Code des Citées et Villes qui sera soumis à la législature Provinciale faisant partie d'un Bill.

Adopté unanimement.

L'assemblée est ajournée au 27 novembre, 1961 sur proposition de M. l'échevin M. Turcot, secondé par M. l'échevin R. Sauriol.


MAIRE


SEC-TRES.

27 nov. 61

PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
COMTE DE LAVAL.



A une assemblée régulière du conseil de Ville d'Auteuil tenue au lieu et heure ordinaire des sessions du dit conseil le lundi 27 novembre, 1961 à 8.00 hres P.M. et a laquelle étaient présents son Honneur le maire Adrien Dussault, les échevins E.Provencher, M.Turcot, R.Sauriol, A.A.Mathieu formant quorum sous la présidence de son Honneur le maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8.00 hres P.M. l'assemblée est ouverte par la prière et le sec. tres. donne lecture des minutes de l'assemblée du 23 oct. 1961 qui furent adoptés sur proposition de M. l'échevin E.Provencher, secondé par M. l'échevin M.Turcot.

Pour se rendre à la demande de la majorité des résidents de la 6e ave Parc des Erables, le Conseil décide d'exécuter les travaux de pavage de cet artère, travaux prévus par le règlement no 162 qui sera soumis immédiatement au Ministère des Affaires Municipales à Québec pour approbation.

M. l'échevin M.Turcot donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil un règlement pourvoyant à l'installation d'accessoires tels que bornes fontaines, raccordements, boîtes de vannes et vannes sur la conduite d'eau principale en commun avec St-Elzéar.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher
secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que l'ingénieur Alfred Trottier
8586 Chateaubriand Montréal soit et est autorisé à préparer les plans, devis et désignations techniques d'un règlement qui pourvoiera à l'installation d'accessoires tels que bornes-fontaines, raccordements, vannes, boîtes de vannes sur la conduite d'eau en commun avec Ville St-Elzéar.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu que l'aviseur-légal Savard et Rouleau soit et est autorisé à rédiger un règlement pourvoyant à l'installation d'accessoires tels que bornes-fontaines, raccordements, vannes, boîtes de vannes sur la conduite d'eau en commun avec St-Elzéar.

Adopté unanimement.

M. l'échevin M.Turcot donne avis de motion qu'il présentera pour lecture à une assemblée subséquente de ce conseil un règlement pourvoyant à un recensement de la population

61-570

61-571

61-572

61-573



des résidents permanents de Ville d'Auteuil que sera tenu entre le 1er janvier et le 1er mai, 1962. Conformément aux exigences de la Corporation Interrurbaine de l'Ile-Jésus et relatif à la taxe de vente de 6%.

27 nov. 61

M. le maire explique que ce recensement est nécessaire pour établir le montant de la taxe de vente qui doit revenir à Ville d'Auteuil.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher

secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu que notre aviseur-légal Me.

J.P. Noel soit et est autorisé à rédiger un règlement pourvoyant à un recensement de la population des résidents permanents de Ville d'Auteuil qui devra être tenu entre le 1er et le 1er mai, 1962.

Adopté unanimement.

M. l'échevin M. Turcot donne avis de motion qu'il présentera pour lecture à une prochaine assemblée de ce conseil un règlement pourvoyant à un amendement de l'article 210 du Code des Citées et Villes. Amendement qui fixera à une heure plus tardive c'est-à-dire 8.00 hres P.M. l'heure de la fermeture des bureaux de votation.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher

secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu que notre aviseur-légal Me.

J.P. Noel soit et est autoriser à rédiger un règlement à un amendement de l'article 210 du Code des Citées et Villes Ce dit amendement fixera à une heure plus tardive soit de 9.00 hres A.M. à 8.00 hres P.M. l'heure de la fermeture des bureaux de votation.

Adopté unanimement.

M. le maire fait part au conseil d'une documentation élaborée au sujet des loisirs et d'un futur centre civique à ériger dans la municipalité.

M. le maire fait part au conseil de la teneur d'un coffre de vente par son propriétaire M. Alban Langevin d'un terrain avec batisse érigé et situé sur le Blvd des Terrasses pour le coût de \$14,600.00 incluant l'ameublement le tout tel que soumis et contenu dans le dit offre de vente lequel fut lu et soumis au conseil pour approbation.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu de donner suite au projet de

l'achat du terrain et des batisses sur le Blvd des Terrasses sur partie du lot 29 pour un usage immédiat des loisirs ainsi que pour éventuellement servir de futur centre civi-

27 nov. 61

que de la ville.

Dissidence de MM. les échevins A.A.Mathieu et R.Sauriol.

Adopté sur le vote prépondérant de M. le maire.



61-578

M. l'échevin E.Provencher donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement pourvoyant à l'achat du terrain avec batisse dessus érigée et ameublement de la Grange d'Auteuil située sur le Blvd. des Terrasses lot 29 ainsi qu'à l'aménagement intérieur d'une partie de cet immeuble pour la rendre habitable comprenant chauffage, planchers et murs isolés et que de pourvoir les lieux des accessoires nécessaires pour des activités sportives, diverses. Le dit règlement inclura l'achat des terrains environnants du lot ci-haut décrit ainsi que le coût de patinoires et de glissoires en bois dans certains endroits de la municipalité. Le coût de l'ensemble de ces projets devant être déterminé par estimé.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu que notre aviseur-légal Me. J.P. Noel soit et est autorisé à rédiger un règlement pourvoyant à l'achat d'un terrain, édifice et ameublement sur l'emplacement connu sous le nom de Grange d'Auteuil situé sur le Blvd des Terrasses sur une partie du lot 29 ainsi qu'à l'aménagement intérieur d'une partie de cet immeuble comprenant chauffage, isolation, de pourvoir ces lieux des accessoires nécessaires à des activités sportives. Le dit règlement inclura l'achat des terrains environnants le lot décrit ainsi que le coût de patinoires et glissoires en bois dans certains endroits de la municipalité. Le coût de l'ensemble de ces projets devant être déterminé par estimé.

61-579

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu que nos ingénieurs conseils Gendron Lefebvre & Ass., soient et sont autorisés de nous fournir des avis techniques en tout ce qui concerne l'achat des meubles et immeubles situés sur l'emplacement connu sous le nom de la Grange d'Auteuil ainsi que pour l'homologation et expropriation si nécessaire des terrains environnants.

61-580

La présente résolution autorisé également les ingénieurs Gendron, Lefebvre & Ass., à conseiller la Ville dans le choix et l'aménagement de parcs et terrains de jeux dans les limites de Ville d'Auteuil.

Adopté unanimement.



27 nov. 61

61-581

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que Me. J.P. Latour notaire
soit autorisé à recevoir l'offre de vente de M. Alban Lan-
gevin concernant une partie du lot no 29 ainsi que les meu-
bles et immeubles connu sous le nom de Grange d'Auteuil et
de rédiger l'acte d'Achat.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que M. le maire Adrien Dus-
sault et le sec. tres. Ronald Bourcier soient et sont auto-
risés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil la transac-
tion d'achat des meubles et immeubles connu sous le nom de
Grange d'Auteuil.

Adopté unanimement.

Les soumissions publiques pour l'exécution des travaux
du règlement no 170 sont ouvertes et se lisent comme suit:-

Maher Construction Ltée	\$189,266.00
Valrive Construction Ltée	\$159,825.00
Paul Dubé & Fils Ltée	\$158,366.50
Louisbourg Construction Ltée	\$151,559.00
Verona Construction Ltée	\$204,414.00
Tolhurst Construction Ltée	\$169,269.50

Après étude des soumissions par le conseil:-

Il est proposé par M. l'échevin R. Sauriol,
secondé par M. l'échevin A.A. Mathieu
et résolu que le contrat pour l'exé-
cution des travaux du règlement no 170 pourvoyant à des tra-
vaux d'égout et d'aqueduc sur une partie du Blvd des Lauren-
tides soit donné à la firme Louisbourg Construction Ltée
au coût de \$151,559.00 et que le bond de garantie no 5800610
de la cie "Federation Insurance Co. Canada" attaché à la
soumission soit et est par la présente accepté conformément
aux exigences du cahier des charges se rapportant à ce rè-
glement.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin A.A. Mathieu
secondé par M. l'échevin R. Sauriol
et résolu que M. le maire Adrien Dus-
sault et le sec. tres. Ronald Bourcier soient et sont auto-
risés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil le contrat
avec la firme Louisbourg Construction Ltée.

Que ce dit contrat soit signé au bureau de la ville au

61-584

27 nov, 61

2357 Boul. des Laurentides sur convocation des intéressés.



Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin A.A.Mathieu
secondé par M. l'échevin R.Sauriol

61-585

et résolu que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales pour obtenir la permission d'emprunter temporairement de la Banque les deniers nécessaires à l'exécution des travaux du règlement 170 en attendant l'émission d'obligations.

Adopté unanimement.

M. Gauthier du Boul. des Laurentides se plaint du niveau du boulevard et se conseil sui répond que la chose est hors du domaine municipal.

L'assemblée du mois est levée sur proposition de M. l'échevin A.A.Mathieu, secondé par M. l'échevin M.Turcot.

Adrien Dussault
MAIRE

Ronald Bouchard
SEC. TRES.

5 déc. 61

PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
COMTE DE LAVAL.

A une assemblée régulière du conseil de Ville d'Auteuil, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions du dit conseil le mardi 5 décembre, 1961 à 8.00 hres P.M. et à laquelle étaient présents son Honneur le maire Adrien Dussault, les échevins E.Provencher, M.Turcot, A.A.Mathieu, A.Nadon, R.Sauriol formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire le sec. tres. étant également présent.

A 8.00 hres P.M. l'assemblée est ouverte par la prière et le sec. tres. donne lecture des minutes de l'assemblée du 27 novembre, 1961 qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin E.Provencher, secondé par M. l'échevin M.Turcot.

61-586

IL est proposé par M. l'échevin E.Provencher
secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que le lot, no 470 soit et est cédé à M. Georges Ouimet.

Que Me. J.P.Latour soit et est autorisé à recevoir la des-

NO: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTREAL



cription technique et à rédiger l'acte de cession.

Que M. le maire Adrien Dussault et le sec. tres. Ronald Bourcier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil pour la dite transaction de cession.

La présente résolution confirme la servitude pour égout collecteur sur partie des lots 25, 26 et 470.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu que la ville assume la responsabilité de la construction d'une patinoire et d'une cantine ainsi que l'éclairage et chauffage de la cantine dans le projet de la Coopérative.

M. le maire expose la situation suivante à savoir que la majorité des citoyens de Ville d'Auteuil ne semblent pas favorables au projet de centre civique.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu que toutes les avis de motion et résolution ayant trait à la préparation d'un règlement pourvoyant à un centre civique et terrains de jeux c'est-à-dire les résolutions nos 61-577, 578, 579, 580, 581 et 582 soient et sont retirées.

Adopté unanimement.

M. le maire fait part au conseil d'une visite au Ministère des Affaires Municipales à Québec avec l'ingénieur Claude Lefebvre, dans le but d'accélérer l'approbation par ce ministère de certains règlements.

Il est proposé par M. l'échevin A.A. Mathieu
secondé par M. l'échevin A. Nadon

et résolu que les rues suivantes 344-4, 344 P. 344, 344-114, 344-103, 344-88, 344-71 cédées à Ville d'Auteuil avant l'homologation du rôle mais dont l'enregistrement de cession n'était pas complété soient et sont exemptes de taxes municipales pour l'année 1961.

Adopté unanimement.

M. le maire explique qu'à cause de l'obtention d'un permis de la Régie des Alcools du restaurant Laval Curb, le conseil se verra dans l'obligation de se chercher un nouveau local pour siéger. M. le maire fait alors part d'une conversation téléphonique entre le secrétaire et M. Labonville qui nous donnait la permission verbale d'aller siéger à l'école Ouimet.

5 déc. 61

61-586

61-587

61-588

61-589

5 déc. 61

Il est proposé par M. l'échevin A.Nadon
secondé par M. l'échevin E.Pro-
vencher
et résolu qu'à l'avenir, les séan-



61-590

ces régulières du mois ainsi que leurs ajournements
soient tenus à l'Ecole Ouimet.

que les dites séances régulières soient tenues les pre-
miers mardi de chaque mois ou les premiers jeudi de chaque
mois au cas où la salle ne serait pas libre le mardi.

Adopté unanimement.

M. le maire suggère que les employés de la ville qui
auraient atteint six mois de service soient considérés comme
permanent et bénéficient de congés de maladie.

61-591

Il est proposé par M. l'échevin A.A.Mathieu
secondé par M. l'échevin A.Nadon

et résolu que les employés soient rémunérés
pour les jours ouvrables où ils seront présents seulement.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin R.Sauriol

61-592

et résolu que le service de la police soit
et est autorisé à charger \$1.00 à tous les personnes qui dé-
sirent obtenir une copie d'un rapport d'accident.

Adopté unanimement.

M. Pierre Cantin architecte est invité à montrer ses
esquisses de la future hôtel de ville. Les échevins en pren-
nent connaissance, et apportent des questions et suggestions.

M. le maire donne lecture d'une lettre de M. René Pré-
vest exposant ses difficultés à obtenir un permis pour cons-
truire conformément au règlement municipal.

61-593

M. l'échevin R.Sauriol donne avis de motion qu'il pré-
sentera pour lecture et adoption un règlement pourvoyant à
l'amendement du règlement no 108. Le dit amendement permettra
de construire à 15' de la limite latérale du côté de la rue
et cela pour les lots de coin de 50' seulement.

M. le maire donne lecture d'une lettre de M. Elberg
qui demande si la ville peut lui fournir les services sur le
lot 24 et 240. La lettre est remise à Gendron, Lefebvre & Ass.
pour étude.

M. le maire fait part au conseil d'une lettre du Minis-
tère des Affaires Municipales acceptant les demandes d'octroi
de travaux d'hiver sur les règlements no 142, 145, 149, 150,
151, 154, 155, 158, 165, 166, 168 et 170.

M. le maire fait part de la réception d'une lettre de
la municipalité scolaire de Ville de Ste-Rose demandant à Vil-



le d'Auteuil de prendre les mesures nécessaires afin de fournir les services d'égout et d'aqueduc à une école projetée sur la montée Ménard. La demande est mise à l'étude.

5 déc. 61

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin R. Sauriol

61-594

et résolu que le plan de subdivision de la rue P. 13 tel que décrite sur les plans et description technique no C. 1792 en date du 28 novembre, 1961 par l'arpenteur Claude Lefebvre soit accepté.

Adopté unanimement.

Les comptes suivants ont été soumis pour approbation.

Rapid System Ltd.	\$187.45 ✓
Mario Dugré	\$ 6.86 ✓
Formules Légales Provinciales	\$424.26 ✓
Garage Paquette	\$166.82 ✓
Shawinigan Water & Power	\$222.32 ✓
Canadian Industries Ltd.	\$121.48 ✓
H.Y. Maranda	\$ 43.83 ✓
Canadian Fairbanks Morse	\$293.83 ✓
Garage d'Auteuil	\$ 61.13 ✓
Sarto Piché	\$ 34.00 ✓
Stop Fire	\$169.60 ✓
L. Dubois	\$ 7.00 ✓
Alban Langevin	\$104.40 ✓
Canadian Silk Mfg.	\$ 6.80 ✓
Canadian Marconi	\$ 18.87 ✓
William Scully	\$ 6.50 ✓
Raphael Ruffo	\$104.00 ✓
L'Eveil	\$ 50.00
Notaire J.A. Auclair	\$185.25
TOTAL	<u>\$2,214.40</u>

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu que les comptes ci-haut mentionnés et pour les mêmes montants soient acceptés et que le maire Adrien Dussault et les sec. tres. Ronald Bourcier soient et sont autorisés à payer pour et au nom de Ville d'Auteuil ces comptes.

Adopté unanimement.

Relativement à la requête formulée par Mme Georges Marcier lors de l'assemblée du 7 novembre, 1961 concernant un chemin dans le Parc des Erables, le conseil est informé que ce relevé dépend de l'ingénieur Alfred Trottier et non de Gendron, Lefebvre & Ass. et demande au sec. tres. d'entrer en communication avec l'ingénieur Alfred Trottier pour lui demander de faire l'étude nécessaire.

5 déc. 61 L'assemblée est ajournée au jeudi 14 décembre sur proposition de M. l'échevin R.Sauriol, secondé par M. l'échevin E.Provencher.



Adrien Dussault
MAIRE

Ronald Bourcier
SEC. TRES.

7 déc. 61 PROVINCE DE QUEBEC,
VILLED'AUTEUIL,
COMTE DE LAVAL.

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires de Ville d'Auteuil tenue le jeudi 7 décembre, 1961 à 7.00 hres P.M. au bureau de la Ville au 2357 Boul. des Laurentides, Auteuil.

L'assemblée publique des électeurs-propriétaires pour approuver ou désapprouver le règlement no 172 pourvoyant à des modifications du règlement de zonage no 108.

M. le maire Adrien Dussault préside l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 7.00 hres P.M.

Lecture est faite du règlement no 172, de l'avis de convocation et du certificat de publication.

Aucun électeur ne s'étant prévalu de son droit de vote et aucun électeur n'ayant réclamé le referendum à 10.00 hres P.M. l'assemblée est levée et le dit règlement est approuvé par les électeurs-propriétaires.

En foi de quoi j'ai signé à Ville d'Auteuil ce septième jour de décembre, 1961.

Adrien Dussault
Ronald Bourcier sec. tres.

MAIRE

Ronald Bourcier
SEC. TRES.

61-595



PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
COMTE DE LAVAL.

14 déc. 61

A une assemblée régulière du conseil de Ville d'Auteuil tenue au lieu et heure ordinaire des sessions du dit conseil le jeudi 14 décembre à 8.00 hres P.M. et à laquelle étaient présents Son Honneur le maire Adrien Dussault, les échevins E.Provencher, O.Paquette, M.Turcot, R.Sauriol, A.A.Mathieu, A.Nadon formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, le sec. tres. étant également présent.

A 8.00 hres P.M. l'assemblée est ouverte par la prière et le sec. tres. donne lecture des minutes de l'assemblée du 5 décembre qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin M.Turcot, secondé par M. l'échevin E.Provencher.

Le sec. tres. donne lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs pour approuver ou désapprouver le règlement no 172 qui fut adopté sur proposition de M. l'échevin O.Paquette, secondé par M. l'échevin M.Turcot.

M. le maire analyse un projet de règlement pour un chemin d'accès à la Plage Jacques-Cartier et après discussion avec l'ingénieur Marc Leduc décide de discuter de ce projet avec les résidents de la Plage Jacques-Cartier avant de procéder avec ce règlement.

Il est proposé par M. l'échevin R.Sauriol
secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que le contrat pour l'exécution des travaux du règlement no 151 pourvoyant à un chemin d'accès pour le Paradis des Mille Isles soit accordé à la firme Chomedey Asphalte pour le coût de \$33, 586.60.

Adopté unanimement.

Attendu que le conseil lors de sa session du 7 novembre 1961, a autorisé le maire et le sec. tres. à faire exécuter des travaux de réfection temporaires sur les avenues Lacasse, Ménard et Perron par la firme Maher Construction.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher
secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que le compte de \$1,875.60 de Maher Construction Ltée soit accepté.

Que le maire Adrien Dussault et le sec. tres. Ronald Bourcier soient et sont autorisés à payer ce compte pour et au nom de Ville d'Auteuil.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin A.A.Mathieu
secondé par M. l'échevin M.Turcot

61-596

61-597

61-598

14 déc. 61

61-599.



et résolu que le contrat pour l'exécution des travaux du règlement no 118 soit accordé à Maher Construction Ltée par l'extention au règlement 166 au prix unitaire de ce dit règlement 166 le tout payé par estimés progressives de nos ingénieurs Gendron, Lefebvre & Ass.

Adopté unanimement.

Le conseil étudie le cas du Jardin des Cèdres Inc. avec l'ingénieur Claude Lefebvre et M. Garard. Après discussion il est décidé de soumettre les plans de subdivision d'une partie du lot 22 à la prochaine assemblée de ce conseil pour approbation.

Attendu que le règlement no 149 pourvoyant à la construction d'une conduite d'eau en commun par les Villes d'Auteuil et St-Elzéar a été adopté par le conseil lors de sa séance du 17 août, 1961.

Attendu que le conseil de Ville St-Elzéar lors de sa séance du 11 décembre, 1961 a recommandé que quatre contracteurs soient invités à soumissionner.

Il est proposé par M. l'échevin A.A.Mathieu
secondé par M. l'échevin O.Paquette

et résolu que les contracteurs suivants soient invités à soumissionner pour l'exécution des travaux du règlement no 149:-

61-600

- | | |
|-------------------------|----------------------|
| Louisbourg Construction | Paul Dubé & Fils, |
| Tolhurst Construction | Bigras Excavation, |
| Monette Sand & Gravel | Valrive Construction |
| Hamel Asphalte Ltée | Maier Construction. |

Que les soumissions devront être accompagnées d'un chèque certifié équivalent à 10% de la valeur de la soumission lequel chèque sera échangeable pour un bond de garantie équivalent à 50% de la valeur des travaux à la signature du contrat

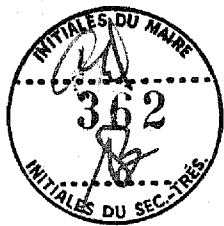
Que les soumissions devront être livrées sous plis cachetés au sec. tres. Ronald Bourcier au buteau de la Ville d'Auteuil au 2357 Boul. des Laurentides, Auteuil avant 5.00 hre P.M. le jeudi 21 décembre, 1961 pour être ouvertes le même jour à 8.00 hres P.M. à une assemblée du conseil tenue à l'endroit habituel à l'Ecole Ouimet.

Que le conseil ne s'engage à n'accepter ni la plus haute ni aucune soumissions.

Que les plans, devis et désignations techniques peuvent être obtenus au bureau de l'ingénieur Alfréd Trottier 8586 Chateaubriand, Mtl. moyennant le dépôt habituel.

Attendu que le règlement no 150 pourvoyant à la construction d'un égout sanitaire sur le Blvd. des Laurentides a été adopté par le conseil lors de sa séance du 17 août, 1961.

ND: M-14
FORMULES LEGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTREAL



Il est proposé par M. l'échevin A.A.Mathieu

secondé par M. l'échevin O.Paquette

14 déc. 61

et résolu que les contracteurs suivants soient invités à soumissionner pour l'exécution des travaux du règlement no 150:-

Louisbourg Construction	Paul Dubé & Fils,
Tolhurst Construction	Bigras Excavation
Monette Sand & Gravel	Valrive Construction
Hamel Asphalte Ltée	Maher Construction.

61-601

Que les soumissions devront être accompagnées d'un chèque certifié équivalent à 10% de la valeur de la soumission lequel chèque sera échangeable pour un bond de garantie équivalent à 50% de la valeur des travaux à la signature du contrat.

Que les soumissions devront être livrées sous plis cachetés au sec. tres. Ronald Bourcier au bureau de la Ville d'Auteuil au 2357 Blvd. des Laurentides Auteuil avant 5.00 hres P.M. le jeudi 21 décembre, 1961, pour être ouvertes le même jour à 8.00 hres P.M. à une assemblée du conseil tenue à l'endroit habituel à l'Ecole Ouimet.

Que le conseil ne s'engage à n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Que les plans, devis et désignations techniques peuvent être obtenus au bureau de l'ingénieur Alfred Trottier 8586 Chateaubriand Mtl., moyennant le dépôt habituel.

M. le maire fait lecture d'une réglementation concernant les employés municipaux soumise par M. F.A.Gonthier.

61 602

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher

secondé par M. l'échevin O.Paquette

et résolu que la réglementation suivante concernant la compensation des employés permanents soit acceptée

N.B. Basée sur une période de vacances de deux semaines.

Art. 1.- Tout employé engagé à plein temps devient immédiatement illigible, à la fin d'un mois complet de calendrier à une journée de compensation en maladie.

Exemple: Un employé est engagé le 12 décembre; la première journée créditée à l'employé le sera en date du 31 janvier.

Art. 2.- Le crédit en maladie est accumulable sans restriction, tant qu'à la période de temps.

Art. 3.- L'employé utilisant son privilège en maladie, doit en aviser son patron ou tout autre personne désignée par lui, avant les heures normales de son entrée en devoir.

Art. 4.- L'employé se servant de ce privilège est sujet à é-

tre visité dans les heures normales de visite chez une personne soit entre 8.00 hres A.M. et 10.00 hres P.M..



Art. 5.- L'employé absent devra se confiner à la maison ou à ses alentours immédiats.

Art. 6.- Advenant que, sur recommandation d'une autorité médicale reconnue, il soit suggéré ou imposé à l'employé de faire un séjour dans un endroit non habituel à celui-ci ou en dehors de son foyer pour raisons sanitaires à son état physique; l'employé devra présenter à ses employeurs une recommandation ou affidavit écrit de la main d'une autorité médicale reconnue. Le lieu de résidence temporaire doit être soumis aux autorités compétentes ainsi que le numéro de téléphone, s'il y a lieu.

Art. 7.- Toute contravention à cette règle laisse libre cours aux autorités d'en juger tant qu'à la véracité des faits qu'aux preuves fournies et au besoin, les autorités peuvent exiger plus amples preuves à l'appui des explications de l'employé; de même que rendre jugement qui peut aller jusqu'au licenciement.

Art. 8.- Après trois jours consécutifs en maladie, l'employé concerné devra présenter à ses employeurs, un certificat médical, d'autorité reconnue.

Art. 9.- Si au cours de l'année en cours ou l'année fiscale l'employé a utilisé sept jours de compensation en maladie, celui-ci se devra de fournir un certificat médical à chacune des absences ultérieures; ne fuisse qu'une seule journée.

Art. 10.- Une absence de quatre heures ou moins est calculée au crédit de l'employé comme un demis congé en maladie.

Art. 11.- Les autorités compétentes, c'est à dire le ou les employeurs, peuvent priver tout employé du privilège des absences en maladie, lorsqu'ils le jugeront à propos et ce aussi longtemps que leur décision vaudra.

Art. 12.- Lorsqu'une absence de maladie est jugée par les autorités compétentes comme étant louche, mal fondée ou en vue de détournement quelconque, les dites autorités compétentes peuvent utiliser leur privilège sine qua non et même banir des cadres l'employé fautif, sans autre avis.

Art. 13.- Aucune anticipation à la réserve des congés en maladie ne peut être accordée. Advenant ce cas, les autorités compétentes peuvent annexer aux congés en maladie tombés en déchéance, la période due des vacances annuelles de l'employé.



Art. 14.- Lors de la résignation d'un employé ou à la mise à la retraite, les autorités compétentes ont tous les pouvoirs tant à la rémunération ou à la compensation des jours en maladie non utilisés.

14 déc. 61 Art. 15.- Les jours fériés ou déclarés comme tels par le gouvernement central, le gouvernement de la province ou la municipalité ne sont pas comptés comme "journée en maladie" déductible au crédit de l'employé de même que ces mêmes jours fériés ne servent pas au calcul des trois jours ou sept jours réglementaires pour fournir un certificat médical.

Art. 16.- Le calcul des absences en maladie se fait sur les journées ouvrables de l'employé, telles que commendées par son ou ses employeurs.

Art; 17,- En tout temps et en tout lieu, la décision des autorités compétentes est irrévocable et sujette à leur seule discrétion.

Dissidence de MM. les échevins A.A.Mathieu, A.Nadon.

M. le maire fait part au conseil de l'acceptation du Ministère des Affaires Municipales de nos règlements no 142, 154 et 170.

Le conseil prend connaissance d'une mise en demeure à M. Noel Masse par notre aviseur-légal Me. J.P.Noel au sujet du permis de construction no 415. M. le maire souligne qu'à ce sujet le conseil aura à prendre une décision pour faire obéir le règlement.

Pour faire suite à des sollicitations pour des souhaits dans les journaux l'Eveil, le Courrier de Laval et le Progrès de Laval, M. le maire suggère aux échevins de prendre une demi-page dans chacun de ces trois journaux.

61-603 Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que la ville d'Auteuil offre
ses voeux des fêtes à ses citoyens par le truchement d'une
demi-page d'annonce dans les trois journaux suivants: l'Eveil,
le Courrier de Laval et le Progrès de Laval.

Adopté unanimement.

M. le maire fait éloges du dépôt des incendies de St-Elzéar pour son service rapide et compétent lors de deux feux dans Ville d'Auteuil.

M. Fernand Mainguy de 2423 a, Blvd des Laurentides, demande un permis pour opérer un taxi. Après consultation avec le chef de police il est décidé de ne pas acquiescer à cette demande pour que l'auto que M. Mainguy propose d'opérer n'est pas adéquate.

14 déc. 61

Les firmes Moineau & Frères et Valrive Construction Ltée offrent leurs services pour l'épandage de sable et poussière de pierre dans les artères de la municipalité.



Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette

secondé par M. l'échevin R.Sauriol

61-604
et résolu que les services de la Firme Moineau & Frères soient retenus pour l'épandage de sable, calcium ou poussière de pierre sur les rues de la municipalité.

Que la dite firme Moineau accumule le matériel nécessaire à l'exécution de ces services.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil prends connaissance d'une lettre de Mme Marthe Paradis demandant une modification au règlement de zonage no 108 sur le lot no 26.

61-605
M. l'échevin M.Turcot donne avis de motion qu'il présentera à une prochaine assemblée pour lecture un règlement pourvoyant au changement de résidentiel à commercial les lots suivants:- 2653, 54, 67, 68, 69, 70, 76 et 77 du cadastre de la paroisse de Ste-Rose division d'enregistrement de Laval.

M. le maire donne lecture d'une lettre de M. Labonville sec. tres. de la Municipalité de Ste-Rose donnant la permission au conseil de Ville d'Auteuil de se servir de la salle de l'Ecole Ouimet pour salle de délibération.

M. Gravel, concierge de l'Ecole est convoqué par M. le maire et réclame \$30.00 par mois pour ses services.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette

secondé par M. l'échevin A.A.Mathieu

61-606
et résolu que M. Gravel concierge de l'Ecole Ouimet soit payé \$30.00 par mois comme dédommagement pour le travail additionnel causé par les assemblées du conseil.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin O.Paquette

61-607
et résolu que MM. Brochu propriétaires du restaurant Laval Curb Service soient remerciés pour les services rendus à Ville d'Auteuil pour la période pendant laquelle le conseil siégeait en ce local.

Adopté unanimement.

Attendu que les autorités municipales de la Cité de Auteuil se sont toujours fait un agréable devoir de venir en aide à nos travailleurs;

Attendu que cette année l'occasion leur est fournie de manifester leurs sentiments à cet égard en collaborant de



nouveau au succès de la campagne des emplois d'hiver;

Attendu que le maire et les Membres du Conseil de Ville désirent, se rendre au voeu de notre population en encourageant de toutes manières les organisateurs de cette campagne annuelle;

Attendu qu'il est juste de seconder les efforts des journaux, des postes de radio, des organisations patronales, ouvrières et sociales qui ont tous accordé leur appui à cette très louable initiative;

Attendu que les industries, les commerçants, les directeurs d'institutions publiques et privées, les maîtresses de maisons désirent contribuer davantage à diminuer dans toute la mesure possible le chômage saisonnier en répartissant sur le mor-té-saison les travaux de décoration intérieure, de peinture de plomberie, d'installation et de réparation des appareils et des circuits d'électricité dans les usines, les magasins et les maisons;

Le soussigné, Maire de la Cité de Auteuil proclame, par la présente, les prochaines quatre semaines la période particulière durant la quelle tous les efforts doivent tendre à promouvoir cette campagne des emplois d'hiver;

61-608

Tous ceux qui ont des travaux à faire exécuter sont instamment invités à choisir les mois de janvier, février et mars pour employer, dans toute la mesure possible, le plus grand nombre de travailleurs, afin de réduire aux plus infimes proportions le nombre des chômeurs.

Donné sous le sceau de la Cité de Auteuil ce quatorzième jour de décembre mil neuf cent soixante-deux.

Le Maire de Ville d'Auteuil,
(Signé) Adrien Dussault.

M. le maire donne certains chiffres approximatifs sur le coût de l'hôtel de ville, soit

Terrain	\$24,500.00
Construction	\$100,000.00
Pompe incendie	\$28,000.00

M. le maire explique qu'avec tous les subventions et octrois dont la ville peut bénéficier pour ce projet, les contribuables ne se ressentiront d'aucune augmentation de la taxe.

M. le maire explique la nécessité de pourvoir la Ville d'endroits pour se divertir et se récréer avant que la saison ne soit trop avancée.

M. l'échevin O. Paquette donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une prochaine assemblée de ce conseil un règlement pourvoyant à l'érection de trois patinoires, 1 glissoires et 2 cantines dans les limites de la municipalité.

14 déc. 61



Me. J.P.Noel aviseur-légal informe qu'il fera bientôt à Québec un voyage qui lui permettra de déterminer les chances de succès des diverses demandes qui seront incluses dans le Bill qui doit être présenté à Québec lors de la prochaine session.

61-609

M. l'échevin E.Provencher donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil un règlement pourvoyant à l'achat d'équipement radio et ameublement pour le service de la police, à l'achat d'ameublement pour salle du conseil et bureau de l'hôtel de ville, à la refection du terrain de l'usine d'épuration au coût de la confection du rôle scientifique d'évaluation et les frais d'incorporation de la ville et à un emprunt de \$40,000.00 pour ces fins.

61-610

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin M.Turcot
et résolu qu'une réception soit organisée aux frais de la ville au Laval Curb Service le 7 janvier, 1962 pour tous les employés municipaux.

Dissidence de M. l'échevin A.A.Mathieu.

M. le maire formule une invitation à tous les parents de Ville d'Auteuil d'ammener leurs enfants à un dépouillement d'arbre de Noel qui sera tenu le 22 décembre au Laval Curb Service.

Me. J.P.Noel donne ensuite lecture d'un jugement qu'il décrit comme inaquittable et sans appel qui rejette la contestation de l'élection de M. le maire Adrien Dussault à la mairie.

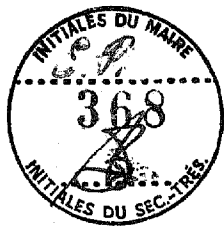
Après lecture de ce long document M. le maire demande la collaboration de tous les membres du conseil afin d'assurer la bonne marche de l'administration municipale.

L'assemblée est ajournée au 21 décembre sur proposition de M. l'échevin E.Provencher, secondé par M. l'échevin O.Paquette.

Adrien Dussault
ADRIEN DUSSAULT maire

Ronald Bourcier
SEC. TRES.

NU: M-14
FORMULES LEGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTREAL



PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
COMTE DE LAVAL.

21 déc. 61

A une assemblée régulière du conseil de Ville d'Auteuil tenue au lieu et heure ordinaire des sessions du dit conseil le jeudi 21 décembre à 8.00 hres P.M. et à laquelle étaient présents Son Honneur le maire Adrien Dussault, les échevins A.A.Mathieu, A.Nadon, E.Provencher, O.Paquette, M.Turcot, R.Suariol formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8.00 hres P.M. l'assemblée est ouverte par la prière et le sec. tres. donne lecture des minutes de l'assemblée du 14 décembre, 1961 qui furent adoptés sur proposition de M. l'échevin M. Turcot, secondé par M. l'échevin O.Paquette. Dissidence de M. l'échevin A.A.Mathieu.

Lecture est faite par M. le maire du règlement no 173 pourvoyant à un amendement au règlement de zonage no 108.

Il est proposé par M. l'échevin A.A.Mathieu
secondé par M. l'échevin O.Paquette
et résolu que le règlement no 173 soit adopté. L'assemblée des électeurs-propriétaires de Ville d'Auteuil pour approuver ou désapprouver le règlement no 173 sera tenue le lundi 8 janvier, 1962 au bureau de la ville entre 7.00 et 10.00 hres P.M. au 2357 Boul. des Laurentides sous la présidence de Son Honneur le maire ou d'un échevin.

Adopté unanimement.

Lecture est faite par M. le maire du règlement no 174 touchant la délimitation et la dénomination de secteurs pour la toponymie et le changement de noms actuels de certaines rues.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin M.Turcot
et résolu que le règlement no 174 soit adopté. L'assemblée des électeurs-propriétaires de Ville d'Auteuil pour approuver ou désapprouver le règlement no 174 sera tenue le lundi 2 janvier 1962 entre 7.00 et 10.00 hres P.M. au bureau de la ville au 2357 Boul. des Laurentides sous la présidence de Son Honneur le maire Adrien Dussault ou d'un échevin.

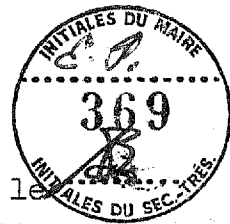
Adopté unanimement.

M. le maire donne lecture du règlement no 175 touchant le numérotage des maisons dans les limites de la Ville d'Auteuil.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O.Paquette

61-611

61-612



21 déc. 61

et résolu que le règlement no 175 soit adopté. L'assemblée des électeurs-proprétaires de Ville d'Auteuil pour approuver ou désapprouver le règlement no 175 sera tenue le lundi 2 janvier 1962 entre 7.00 et 10.00 hres P.M. au bureau de la ville sous la présidence de Son Honneur le maire Adrien Dussault ou d'un échevin.

61-613

Adopté unanimement.

M. le maire fait lecture du règlement no 176 décrétant un recensement des habitants de la municipalité de Ville d'Auteuil.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher
secondé par M. l'échevin M.Turcot

61-614

et résolu que le règlement no 176 soit adopté. L'assemblée des électeurs-proprétaires de Ville d'Auteuil pour approuver ou désapprouver le règlement no 176 sera tenue le lundi 2 janvier 1962 entre 7.00 et 10.00 hres P.M. au bureau de la ville au 2357 Boul. des Laurentides sous la présidence de Son Honneur le maire ou d'un échevin.

Adopté unanimement.

M. le maire donne lecture du règlement no 177 pourvoyant à un emprunt de \$40,000.00 pour l'achat d'ameublement divers, l'aménagement du terrain de l'usine d'épuration et la confection du rôle d'évaluation.

61-615

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que le règlement no 177 soit adopté. L'assemblée des électeurs-proprétaires de Ville d'Auteuil pour approuver ou désapprouver le règlement no 177 sera tenue le lundi 2 janvier 1962 entre 7.00 et 10.00 hres P.M. au bureau de la ville au 2357 Boul. des Laurentides sous la présidence de Son Honneur le maire Adrien Dussault ou d'un échevin.

Dissidence de M. l'échevin A.A.Mathieu.

M. le maire donne lecture du règlement no 178 pourvoyant à un projet complet d'hôtel de ville, de station de pompe et pompe à incendie.

61-616

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin O.Paquette

et résolu que le règlement no 178 soit adopté. L'assemblée des électeurs-proprétaires de Ville d'Auteuil pour approuver ou désapprouver le règlement no 178 sera tenue le lundi 2 janvier 1962 entre 7.00 et 10.00 hres P.M. au bureau de la ville au 2357 Boul. des Laurentides sous la présidence de Son Honneur le maire Adrien Dussault ou d'un échevin.



11. le maire explique qu'à cause de circonstances incontrôlables, les contracteurs invités à soumissionner pour les travaux des règlements no 149 et no 150 ont été dans l'impossibilité de la faire.

21 déc. 61

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que les soumissions pour l'exécution des travaux des règlements no 149 et 150 soient remises sous pli cachetées au sec. tres. Ronald Bourcier le jeudi 28 décembre, 1961 avant 5.00 hres P.M. pour être ouvertes le même jour à une assemblée régulière du conseil.

61-617

Adopté unanimement.

M. l'échevin M.Turcot donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil un règlement pourvoyant à l'installation d'un raccordement d'égout et d'aqueduc sur la partie du lot 29 connu sous le nom de rue Papineau.

61-618

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin O.Paquette

et résolu que les ingénieurs conseils Gendron, Lefebvre & Ass., soient et sont autorisés à dresser les plans, devis et désignations techniques pour l'installation d'égout et d'aqueduc sur une partie du lot 29 connu sous le nom de rue Papineau.

61-619

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin O.Paquette

et résolu que notre aviseur légal Me. J.P.Noel soit et est autorisé à rédiger un règlement pourvoyant à l'installation d'égout et aqueduc sur la partie du lot 29 connu sous le nom de rue Papineau.

61-620

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin A.Nadon
secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que le conseil offre des félicitations au président du nouveau comité des loisirs ainsi qu'à ses collègues du conseil d'administration.

61-621

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin E.Provencher

61-622

et résolu qu'à l'avenir tous les avis

21 déc. 61

publics soient affichés à deux endroits seulement soit à l'hôtel de ville et à l'Ecole Ouimet.



Que cette résolution résilie toute résolution antérieure fixant les endroits d'affichage.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette

secondé par M. l'échevin M. Turcot

61-623

et résolu que les mots suivants:- d'après l'évaluation de tels immeubles soient abrogés dans l'article 9 du règlement no 155 pour corriger une erreur de copiste.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin A.A. Mathieu

secondé par M. l'échevin O. Paquette

61-624

et résolu que le compte no 3453-10 de Lemay, Laferrière Inc. au montant de \$2,000.00 devant être payé par divers règlements après vérification et répartition par nos ingénieurs Gendron, Lefebvre & Ass. soit accepté.

Que M. le maire Adrien Dussault et le sec. tres. Ronald Bourcier soient et sont autorisés à payer pour et au nom de Ville d'Auteuil le dit compte.

Adopté unanimement.

M. le maire suggère l'engagement de M. Emile Joly comme employé de la voirie et expose les raisons qui motivent un tel geste. Après discussion il

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin O. Paquette

61-625

et résolu que M. Emile Joly soit engagé temporairement pour remplir les fonctions d'employé de voirie au salaire de \$65.00 par semaine, pour une semaine de 5½ jours soit de 8 à 5 heures du lundi au vendredi et de 8 à 12.00 hres le samedi matin. Il sera également payé 12¢ le mille pour l'usage de son automobile. Cet emploi temporaire prends effet le 19 décembre 1961.

Adopté avec dissidence de M. l'échevin A.A. Mathieu.

M. Maurice Filion du Boul. des Laurentides demande s'il ne serait pas possible de déneiger environ 50' de chemin à l'arrière de l'usine d'épuration. La demande est référée aux ingénieurs pour étude.

Le conseil prends connaissance d'une lettre du comité temporaire des loisirs qui demande une subvention de \$3,000.00.

M. le maire lui répond qu'un règlement qui régleras les problèmes des loisirs est en voie de réalisation et qu'à



cause de ce dit règlement, le conseil ne peut se rendre à la demande. M. le maire invite le président des loisirs à le rencontrer pour discuter des mesures à prendre pour solutionner les problèmes des loisirs.

L'assemblée est ajournée au 28 décembre sur proposition de M. l'échevin O. Paquette, secondé par M. l'échevin M. Turcot.

Egide Provencher
Pro-Maire
MAIRE

Ronald Bourcier
SEC. TRÉS.

28 déc. 61

PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
COMPTE DE LAVAL.

A une assemblée régulière du conseil de Ville d'Auteuil tenue au lieu et heure ordinaire des sessions du dit conseil le jeudi 28 décembre 1961 à 8.00 hres P.M. et ; à laquelle étaient présents les échevins E. Provencher, R. Sauriol, A.A. Mathieu, A. Nadon formant quorum sous la présidence du pro-maire Egide Provencher, le sec. tres. étant également présent.

A 8 hres P.M. l'assemblée est ouverte par la prière et le sec. tres. donne lecture par la prière et le sec. tres. donne lecture des minutes de l'assemblée du 21 déc. 1961 qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin M. Turcot, secondé par M. l'échevin O. Paquette.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin R. Sauriol
et résolu que le plan de subdivision
no 714-715 du lot P. 22 du cadastre de la Paroisse Ste-Rose
division d'enregistrement de Laval tel que préparé par l'arpenteur André Ladouceur sur un plan en date du 22 nov. 61
soit accepté.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin A.A. Mathieu,
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu que l'assemblée régulière du
mois de janvier soit tenue le deuxième mardi du mois, soit
le 9 janvier au lieu du 2 janvier. Adopté unanimement.

61-626

61-627

28 déc. 61

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin R.Sauriol
et résolu que l'offre de cession de Better



61-628

Investment Entente Construction, Linwood Construction, Tall-frank Construction et Hanver Construction relativement aux rues nos 23-17, 52, 53 cadastre de la Paroisse Ste-Rose, division d'enregistrement de Laval telle que décrite dans un plan no c 1717 en date du 27 octobre, 1961 tel que préparé par l'arpenteur Claude Lefebvre aux fins de cession soit accepté.

Que Me. J.P.Latour notaire soit chargé de recevoir l'acte de cession à cette fin et que son Honneur le maire Adrien Dussault et le sec. tres. Ronald Bourcier, soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil le dit acte .

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin R.Sauriol

61-629

et résolu que l'offre de cession de la Coopérative de Construction de l'Île-Jésus relativement aux rues nos 344-74, 73, 72, 71, 83, 103, 104, 125, 114, 89, 124, 145, 150, P.344, 350-54, 67, 66, 75, 79, 88, 97, 106, 110, 47 cadastre de la paroisse de Ste-Rose telle que décrite sur un plan no 1721 en date du 27 oct. 61 le tout préparé par l'arpenteur Claude Lefebvre aux fins de cession soit accepté.

Que Me. J.P.Latour notaire soit chargé de recevoir l'acte de cession à cette fin et que son Honneur le Maire Adrien Dussault et le sec. tres. Ronald Bourcier soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil le dit acte.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin R.Sauriol

61-630

et résolu que l'offre de cession de Beaver Hall Realities Ltd. relativement aux rues nos 22-10, 11, 12, 60, 61, 59, 39, 38, 49 cadastre de la paroisse Ste-Rose telle que décrite sur le plan no c 1720 en date du 27 octobre, 61 le tout préparé par l'arpenteur Claude Lefebvre aux fins de cession soit acceptée.

Que Me. J.P.Latour soit chargé de recevoir l'acte de cession à cette fin et que le maire Adrien Dussault et le sec. tres. Ronald Bourcier soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil le dit acte.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot



secondé par M. l'échevin R.Sauriol

et résolu que l'offre de cession de Fleurimont Joly relativement aux rues nos 29-9, 10, 337-2, 12, 13 cadastre de la paroisse Ste-Rose telle que décrite sur le plan no c 1728 en date du 22 décembre 1961 le tout préparé par l'arpenteur Claude Lefebvre aux fins de cession soit acceptée.

Que Me. J.P.Latour notaire soit chargé de recevoir l'acte de cession à cette fin et que son Honneur le maire Adrien Dussault et le sec. tres. Ronald Bourcier soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil le dit acte.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin R.Sauriol

et résolu que l'offre de cession de Ber-mar Construction relativement aux rues no 345-2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 107 cadastre de la paroisse Ste-Rose telle que décrite sur le plan no c1809-1 en date du 9 décembre 1961 le tout préparé par l'arpenteur Claude Lefebvre aux fins de cession soit acceptée.

Que Me. J.P.Latour, notaire soit chargé de recevoir l'acte de cession à cette fin et que Son Honneur le maire Adrien Dussault et le sec. tres. Ronald Bourcier soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil le dit acte.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin R.Sauriol

et résolu que l'offre de cession de North End Paradise relativement aux rues no 349-9, 356-1, 10, 21, 5, 7, 6, 4, 5 cadastre de la paroisse Ste-Rose telle que décrite sur le plan no c-1809-2 en date du 9 décembre 1961 telle que préparé par l'arpenteur Claude Lefebvre aux fins de cession soit acceptée.

Que Me. J.P.Latour, notaire, soit chargé de recevoir l'acte de cession à cette fin et que Son Honneur le maire Adrien Dussault et le sec. tres. Ronald Bourcier soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil le dit acte.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin R.Sauriol

et résolu que l'offre de cession de North End Development relativement aux rues nos 348-2, 3, 1, 4, 5,

28 déc. 61

61-631

61-632

61-633

61-634

28 déc. 61

6, 7 et au parc no 348-8 cadastre de la paroisse Ste-Rose, telle que décrite sur la description technique et le plan c-1809-3 en date du 11 décembre 1961 tel que préparé par l'arpenteur Claude Lefebvre aux fins de cession soit acceptée.



Que Me. J.P.Latour, notaire, soit chargé de recevoir l'acte de cession à cette fin et que Son Honneur le maire Adrien Dussault et le sec. tres. Ronald Bourcier soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil le dit acte.

Adopté unanimement.

Les comptes suivants ont été soumis pour approbation:-

J.Roger Messier	\$ 39.08-
Shawinigan Water & Power Co.	\$188.70-
La Cie Publication la Presse	\$ 56.10-
Bell Telephone	\$199.55-
Champlain Oil Products	\$ 52.95-
Paul Emile Noel	\$380.00-
Tower Publishing Co.	\$ 15.00-
Cite de Chomedey	<u>\$ 25.35-</u>
TOTAL	\$956.73

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin O.Paquette

et résolu que les comptes ci-haut mentionnés et pour les mêmes montants soient acceptées et que le maire ou le pro-maire et le sec. tres. soient et sont autorisés à payer pour et au nom de Ville d'Auteuil les dits comptes.

Adopté unanimement.

Les soumissions pour l'exécution des travaux des règlements no 149 et 150 sont ouvertes et se lisent comme suit:-

Valrive Construction	\$155,596.78
Hamel Asphalte Ltée	\$149,525.55
Louisbourg Construction	\$139,105.90
Paul Dubé & Fils	\$175,725.00
Maher Construction	\$149,861.75
Tolhurst Construction	\$143,070.85
Monette Construction	\$148,448.15

Après étude des soumissions par les échevins:-

Il est proposé par M. l'échevin A.A.Mathieu

secondé par M. l'échevin R.Sauriol

et résolu que le contrat pour l'exécu-

61-635

61-636



28 déc. 61

tion des travaux des règlements no 149 et 150 pourvoyant à des travaux d'égout et d'aqueduc soit donné à la firme Louisbourg Construction au coût de \$139,105.90 et que le chèque no 10882 soit et est par la présente accepté conformément aux exigences du cahier des charges se rapportant à ces règlements.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin A.A.Mathieu

secondé par M. l'échevin A.Nadon

et résolu que le maire Adrien Dussault ou le pro-maire Egide Provencher et le sec. tres. Ronald Bourcier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil le contrat pour l'exécution des travaux des règlements no 149 et 150 avec la firme Louisbourg Construction Ltée.

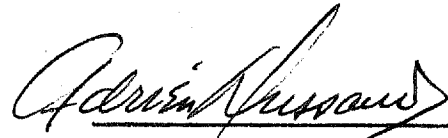
61-637

Que le dit contrat soit signé au bureau de la Ville au 2357 Boul. des Laurentides le mardi 9 janvier 1961 entre 10.00 heures et midi.

Que M. Robert Paradis, maire de St-Elzéar, soit invité à assister à la signature de ce contrat.

Adopté unanimement.

L'assemblée du mois de décembre est levée sur proposition de M. l'échevin M.Turcot, secondé par M. l'échevin R.Sauriol.


maire


sec.tres.

2 janvier 62 Province de Québec,
Ville d'Auteuil,
Cté de Laval.

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires qui a été tenue au bureau de la ville au 2357 Boul. des Laurentides Auteuil, le mardi 2 janvier 1962 entre 7 et 10.00 hres P.M.

L'assemblée publique des électeurs-propriétaires de la municipalité de Ville d'Auteuil, pour approuver ou désapprouver le règlement no 177 pourvoyant à l'achat d'équipement, radio et ameublement pour le service de la police; à l'achat d'extincteurs chimique et boyau d'incendie de 1½ pouce; à l'achat de

de l'ameublement pour la salle du conseil et bureau de l'hôtel de ville, à la réfection du terrain de l'usine d'épuration, au coût de la confection du rôle d'évaluation et les frais d'incorporation de la Ville et à un emprunt de \$40,000.00 pour ces fins.



61-1

L'échevin E. Provencher préside l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 7.00 hres P.M.

Lecture est faite du règlement no 177 de l'avis de convocation, du certificat de publication.

Attendu que soixante-douze électeurs-proprétaires se sont opposés à ce règlement par leur signature le règlement n'a pas été approuvé selon la loi des citées et villes.

En foi de quoi j'ai signé à Ville d'Auteuil ce deuxième jour de janvier, 1962.

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires qui a été tenue au bureau de la ville au 2357 Boul. des Laurentides Auteuil entre 7 et 10.00 hres P.M. le mardi deux janvier, 62.

61-2

L'assemblée publique des électeurs-proprétaires de la municipalité de Ville d'Auteuil pour approuver ou désapprouver le règlement no 178 pourvoyant à l'achat d'un terrain pour la construction d'un hôtel de ville, l'achat d'un camion-incendie de marque King Seagrave et à construction d'un hôtel de ville et à un emprunt de \$175,000.00 pour ces fins.

L'échevin E. Provencher préside l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 7.00 hres P.M.

Lecture est faite du règlement no 178, de l'avis de convocation et du certificat de publication.

Attendu que quatre-vingts électeurs-proprétaires se sont opposés à ce règlement par leur signature le règlement n'a pas été approuvé.

Le président de l'assemblée a fixé aux 10 et 12 février, dates du referendum.

En foi de quoi j'ai signé à Ville d'Auteuil ce deuxième jour de janvier, 1962.

8 janvier, 62

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires de Ville d'Auteuil qui a été tenue le lundi 8 janvier 1962 entre 7 et 10.00 hres P.M. au bureau de la ville au 2357 Boul. des Laurentides Auteuil.

61-3

L'assemblée publique des électeurs-proprétaires de la municipalité de Ville d'Auteuil pour approuver ou désapprouver le règlement no 173 pourvoyant à une modification au règlement de zonage no 108.



M. l'échevin E.Provencher préside l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 7.00 hres P.M.

Lecture est faite du règlement no 173, de l'avis de convocation et du certificat de publication.

A 9.00 hres P.M. aucun électeur ne s'étant prévalu de son droit de vote ou n'ayant réclamé un referendum le règlement est considéré approuver par les électeurs-propriétaires.

En foi de quoi j'ai signé à Ville d'Auteuil ce huitième jour de janvier, 1962.

Adrien Dussault
MAIRE

Ronald Roux
SEC.TRES.

9 janvier 62

PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
COMPTE DE LAVAL.

A une assemblée du conseil de Ville d'Auteuil, tenue au lieu et heure ordinaires des sessions du dit conseil le mardi 9 janvier 1962 à 8.00 hres P.M. et à laquelle étaient présents Son Honneur le maire Adrien Dussault, les échevins E.Provencher, P.Paquette, M.Turcot, R.Sauriol, A.Nadon et A.A.Mathieu formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire le sec. tres. étant également présent.

A 8.00 hres l'assemblée est ouverte par la prière et le sec. tres. donne lecture des minutes de l'assemblée du 28 décembre 61 qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin E.Provencher et secondé par M. l'échevin R.Sauriol.

62-4

Lecture est faite du procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires pour approuver ou désapprouver le règlement no 177 qui fut accepté sur proposition de M. l'échevin M.Turcot, secondé par M. l'échevin E.Provencher.

62-5

Le sec. tres. donne lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires pour approuver ou désapprouver le règlement no 178, ce procès-verbal fut adopté sur proposition de M. l'échevin M.Turcot, secondé par M. l'échevin E.Provencher.

62-6

Lecture est faite du procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires pour approuver ou désapprouver le règlement no 173. Le procès-verbal fut adopté sur proposition de M. l'échevin M.Turcot, secondé par M. l'é-

chevin E.Provencher.

9 janvier 62

M. le maire exprime ses meilleurs voeux pour le nouvel an et remercie les échevins et la population pour leur collaboration passée et future.



M. le maire commente les règlements nos 174, 175 et 176 qui, étant des règlements de régie, n'auraient jamais du être soumis aux électeurs-propriétaires.

62-7

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que M. le maire Adrien Dussault
et le sec. tres. Ronald Bourcier soient et sont autorisés
à nommer un minimum de huit recenseurs pour remplir les exi-
geances du règlement no 176.

Que la rémunération des dits recenseurs soit fixée à
30¢ par famille.

Que le maire Adrien Dussault et le sec. tres. Ronald
Bourcier soient et sont autorisés à faire imprimer toute la
papeterie nécessaire au recensement.

Adopté sur dissidence de M. l'échevin A.A.Mathieu.

62-8

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin M.Turcot
et résolu qu'un escompte de deux à cinq
pourcent soit accordé à tous les contribuables qui acquittera
sa taxe pour 1962 avant la date d'échéance du délai fixé.

Adopté unanimement.

62-9

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que la maire et le sec. tres.
soient et sont autorisés à ajouter au montant de taxe per-
cevable sur bien imposable, une somme n'excédant pas 10% pour
couvrir les pertes, frais et mauvaises dettes.

Adopté unanimement.

62-10

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin O.Paquette
et résolu que le taux d'intérêt sur
tout arriérage de taxe soit porté à 6%.

Adopté unanimement.

62-11

M. l'échevin M.Turcot donne avis de motion qu'il pré-
sentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente
de ce conseil un règlement qui fixera a trois ans le terme
du maire et des échevins.



M. l'échevin E. Provencher sonne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil un règlement qui fixera au premier lundi de novembre, la date des élections municipales.

62-12

9 janvier 62

M. le maire informe les échevins que le referendum pour le règlement no 178 sera tenu les 10 et 12 février 1962 au bureau de la ville au 2357 Boul. des Laurentides.

M. l'échevin O. Paquette donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil un règlement pourvoyant à des travaux d'égout et d'aqueduc sur la Montée Ménard pour desservir une école à la demande de la commission scolaire de Ste-Rose.

62-13

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher

secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu que notre aviseur-légal Me. J.P. Noel soit et est autorisé à rédiger un règlement pourvoyant à des travaux d'égout et d'aqueduc sur la Montée Ménard.

62-14

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher

secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu que les ingénieurs-conseils Gendron, Lefebvre & Ass., soient et sont autorisés à préparer les plans, devis et désignations techniques pour un règlement pourvoyant à des travaux d'égout et d'aqueduc avec borne fontaine, sur la Montée Ménard.

62-15

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher

secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu que les ingénieurs Gendron, Lefebvre & Ass., soient autorisés à présenter les plans d'un règlement pourvoyant à des travaux d'aqueduc sur la Montée Ménard au Ministère de la Santé pour approbation.

62-16

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher

secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu que les ingénieurs Gendron, Lefebvre & Ass., soient autorisés à présenter les plans d'un règlement pourvoyant à des travaux d'égout sur la Montée Ménard à la Régie d'épuration des eaux pour approbation.

62-17

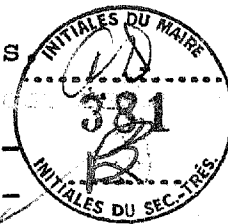
Adopté unanimement,

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette

secondé par M. l'échevin E. Provencher

9 janv. 62

et résolu que le maire et le sec. tres soient et sont autorisés à faire les dépenses nécessaires pour faite part aux contribuables de l'état financier de la municipalité ainsi qu'un compte-rendu détaillé des opérations et du travail accomplis durant d'exercice de 1961 ainsi que des projets en vue pour l'année 1962.



62-18

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin A.A.Mathieu
secondé par M. l'échevin M.Turcot

62-19

et résolu que les ingénieurs Alphonse Moquin et Marc Leduc de la firme Gendron, Lefebvre & Ass., soient et sont nommés évaluateurs de Ville d'Auteuil pour l'an 1962.

Que leurs rémun.rations soient celles fixées lors de la confection du rôle d'évaluation.

Que leur travail soit toujours adéquat et à la satisfaction des autorités.

Adopté unanimement.

62-20

M. l'échevin M.Turcot donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil un règlement modifiant la clause de taxation no 11 du règlement no 178 pour pouvoir payer avec une partie réservée du revenu de la taxe de vente, les amortissements de ce règlement.

62-21

M. l'échevin E.Provencher donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil un règlement pourvoyant à l'achat des fournitures et meubles pour les bureaux, au nivelement du terrain de l'usine d'épuration, à la confection du rôle d'évaluation à l'installation d'un système de ventilation à l'usine d'épuration, à l'achat d'extincteurs et boyaux, et à défrayer les frais d'incorporation et à un emprunt de \$25,000. pour ces fins.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu que notre aviseur-légal Me.

62-22

J.P.Noel soit et est autorisé à préparer un règlement pourvoyant à l'achat des fournitures et meubles de bureau, au nivelement du terrain de l'usine d'épuration, à la confection du rôle d'évaluation, à l'installation d'un système de ventilation, à l'usine d'épuration, à l'achat d'extincteurs et de boyaux, à défrayer les frais d'incorporation et à un emprunt de \$25, 000.00 pour ces fins.

Adopté unanimement.

M. le maire informe M. J.René Guay que demande a été



faite à l'ingénieur Alfred Trottier de préparer une désignation technique de la rue de M. Guay dans le but de faire une prise de possession au préalable.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher

9 janv. 62

secondé par M. l'échevin M. Turcot

62-23

et résolu que les ingénieurs Gendron, Lefebvre & Ass., soient autorisés à faire un relevé préliminaire du lot P.22 appartenant au Jardin des Cèdres Inc., pour déterminer la possibilité de fournir les services ainsi que du coût de tels travaux.

Adopté unanimement.

M. le maire informe les échevins que le règlement pourvoyant à l'élargissement du Boul. des Laurentides ainsi qu'à l'installation de tous les services sur et artère sera prêt pour lecture à la prochaine assemblée.

M. Noel Masse, contribuable de Val des Bois est appelé par M. le maire mais est absent. M. Gérard Legault, inspecteur municipal est convoqué et relate une récente conversation qu'il a eu avec M. Masse relativement à un permis de construction. M. le maire suggère un délai de six mois.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin A.A. Mathieu

62-24

et résolu que considérant la température peu propice à l'exécution de travaux de fondation, il soit accordé un délai de six mois à M. Noel Masse pour exécuter les travaux du permis no 415.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette

secondé par M. l'échevin A. Nadon

62-25

et résolu que les ingénieurs Gendron, Lefebvre & ass., soient autorisés à présenter les plans du service d'aqueduc sur rue Papineau au Ministère de la Santé pour approbation.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette

secondé par M. l'échevin A. Nadon

62-27

et résolu que les ingénieurs Gendron Lefebvre & Ass., soient autorisés à rédiger les plans et descriptions techniques d'une servitude de passage de 25' de largeur par la longueur des services rue Papineau.

9 janv. 62

secondé par M. l'échevin A.Nadon



62-27

Que Me. J.P.Latour, notaire, soit et est autorisé à recevoir la description technique et à rédiger l'acte de servitude de passage à cette fin.

Que le maire Adrien Dussault et le sec. tres. Ronald Bourcier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil le dit acte de servitude.

Adopté unanimement.

M. le maire présente et fait circuler une maquette en couleur de l'Hôtel de Ville projeté.

M. le maire prend connaissance d'une lettre de M. A.F. Gonthier relativement à un service que le département de la Police a eu à l'occasion de lui rendre. M. le maire commente que ce témoignage est très apprécié.

62-28

Il est proposé par M. l'échevin A.Nadon, secondé par M. l'échevin M.Turcot et résolu que pour faire suite à une demande de transport de créance, les chèques en paiements d'estimés progressifs dus à Bigras Excavation pour le règlement 154 soit fait au nom de Bigras Excavation Inc., et la Banque Provinciale du Canada, Chomedey conjointement.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot secondé par M. l'échevin O.Paquette et résolu que les changements suivants soient portés au rôle:-

Fiche 6-83: Narbonne Lucien.

Superficie 180 x 540 ou 97200 pi. carré.

Evaluation à reviser in 1962.

Fiche 6-76 Apparaissant au nom du directeur de la Loi des Terres destinées aux anciens combattants. A annuler.

Fiche 6-75:- Rodolphe Lemieux.

Superficie 180 x 540 ou 97200 pi. carré.

Evaluation du terrain à reviser en 1962.

Fiche 4-2 B; Fiche ajoutée au nom des Oeuvres et Fabrique de la paroisse Ste-Béatrice, a/s M. l'abbé L.Lahaise, curé.

P.-347, 4 arpents, évaluation du terrain et évaluation totale: \$8,000.00 non-imposable.

Fiche 4-4-2: Fiche ajoutée au nom de André Brien.

P.-356, évaluation du terrain et évaluation totale; \$1,040.00

Fiche 4-6-2: Fiche ajoutée au nom de M. J.P.Desalliers

P.-356, évaluation du terrain et évaluation totale: \$2,000.00



9 jsnv. 62

Fiche 4-6-3: Fiche à ajouter au nom de Claude Provost.
P-356, évaluation du terrain et évaluation totale, \$1,690.00

Fiche 6-190-2: Fiche ajoutée au nom de la Ville d'Auteuil.
P-29, évaluation du terrain et évaluation totale, \$5,330.00 Non-imposable.

Fiche 8-323: Nouveau propriétaire, Ville d'Auteuil,
Non-imposable.

Fiche 40-339: Enlever le camp apparaissant sur cette fiche,
soit \$2,260.00

Fiche 1-12-233: Correction à apporter.
Propriétaire M. Jean-Paul Vézina.
Evaluation du terrain, \$410.00, évaluation des
bâtisses, \$1,650.00, évaluation totale \$2,060.00

Adopté unanimement.

M. l'échevin A.A.Mathieu demande si le bureau de votation pour le referendum ne pourrait être tenu ailleurs qu'au bureau de la ville. M. le maire lui répond qu'il n'y a pas lieu de choisir un local ailleurs.

M. Gagné. sec. tres. des loisirs d'Auteuil reitère sa demande d'aidi au montant de \$3,000.00 pour permettre de rencontrer certains engagements.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin A.A.Mathieu
et résolu qu'un montsnt de \$500.00 soit
mis à disposition des loisirs pour faite face à leurs besoins
les plus pressants.

Que ce montant soit remboursé à même le règlement qui sera lu à une assemblée subséquente et qui pourvoira aux besoins des loisirs.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin A.Nadon
et résolu que les ingénieurs Gendron,
Lefebvre & Ass., soient autorisés à présenter les plans du
service d'égoût rue Papineau à la Régie d'Epuration des Eaux
pour approbation.

Adopté unanimement.

L'assemblée est ajournée au 30 janvier sur proposition de
M. l'échevin M.Turcot, secondé par M. l'échevin O.Paquette.

9 janv.62

Adrien Dussault
MAIRE



Ronald Loucheur
SEC. TRÉS.

30 janv.62 PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
COMPTE DE LAVAL.

*O.Paquette

A une assemblée régulière du Conseil de Ville d'Auteuil tenue au lieu et heure ordinaire des sessions du dit conseil le mardi 30 janvier, 1962 à 8.00 hres P.M. et à laquelle étaient présents Son Honneur le Maire Adrien Dussault, les échevins* E.Provencher, M.Turcot, A.A.Mathieu, A.Nadon, R.Sauriol formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8.00 hres P.M. l'assemblée est ouverte par la prière et le sec. tres. donne lecture des minutes de l'assemblée du 2 janvier qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin M.Turcot, secondé par M. l'échevin O.Paquette.

M. le maire suggère de reviser la rémunération des recenseurs. M. l'échevin A.A.Mathieu propose de discuter la chose.

62-31

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que la rémunération des recenseurs soit et est portée de trente sous (.30) à .45 par famille.

Dissidence de M. les échevins A.A.Mathieu, A.Nadon, R.Sauriol.

Adopté sur le vote prépondérant de M. le maire.

M. le maire informe les échevins que le bilan de 1961 et le budget de 1962 seront prêts d'ici une quinzaine.

62-32

M. l'échevin M.Turcot donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil un règlement pourvoyant à des travaux d'égout, aqueduc avec bornes-fontaines et pavage sur la partie du lot 22 développée par le Jardin des Cèdres Inc.

62-33

Il est proposé par M. l'échevin A.A.Mathieu
secondé par M. l'échevin R.Sauriol

et résolu que notre aviseur-légal Me. J.P.

ND: M-14
FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTREAL



Noel soit et est autorisé à préparer un règlement pourvoyant à des travaux d'égoûts et d'aqueduc avec bornes-fontaines et pavage sur la partie du lot 22 développée par le Jardin des Cèdres Inc.

30 janv. 62

Il est proposé par M. l'échevin A.A.Mathieu

secondé par M. l'échevin R.Sauriol

et résolu que les ingénieurs-conseils

Gendron, Lefebvre & Ass. soient et sont autorisés à dresser les plans, devis et désignation techniques d'un règlement pourvoyant à des travaux d'égoûts, d'aqueduc avec bornes-fontaines et pavage sur la partie du lot 22 développée par le Jardin des Cèdres Inc.

62-34

Il est proposé par M. l'échevin A.A.Mathieu

secondé par M. l'échevin R.Sauriol

et résolu que les ingénieurs Gendron, Lefebvre & Ass. soient et sont autorisés à présenter les plans

d'un réseau d'aqueduc sur la partie du lot 22 développée par le Jardin des Cèdres Inc, au Ministère de la Santé pour approbation.

62-35

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin A.A.Mathieu

secondé par M. l'échevin R.Sauriol

et résolu que les ingénieurs Gendron,

Lefebvre & Ass., soient et sont autorisés à présenter les plans d'un réseau d'aqueduc sur la partie du lot 22 développée par le Jardin des Cèdres à la Régie d'Épuration des Eaux pour approbation.

62-36

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu que nos ingénieurs-conseils

Gendron, Lefebvre & Ass. soient et sont autorisés de faire un relevé du fossé longeant la demeure de M. Maxime Cyr 332 Beauchemin, pour faire rapport au conseil de la façon de solutionner le problème d'accumulation d'eau dans ce fossé.

62-37

Adopté unanimement.

Attendu que dans la partie est du territoire municipal de Ville d'Auteuil il existe une commission scolaire connue sous le nom de Commission Scolaire de Bas de la Grande Côte.

Attendu que cette commission scolaire ne possède qu'une seule école de deux classes pour cours élémentaire ayant 2 institutrices résidentes et sans suppléant.

62-38

30 janv. 62

Attendu qu'il a été établi et jugé que l'instruction aux élèves est d'un degré inférieur et médiocre, le système désuet et préjudiciable aux élèves.



Attendu que cette école ne suffit pas aux besoins actuels et que plus de 80% des élèves dans son territoire fréquente les écoles primaires et secondaire de la ville voisine (Ste-Rose) situé a environ 2 milles au delà de son territoire.

Attendu que le territoire scolaire de la Commission du Bas de la Grande Côte est habité en majorité par l'élément urbain avec accroissement continuél tous les ans.

Attendu que la portée ouest (environ deux tiers) du territoire de la Ville d'Auteuil dans le domaine scolaire est sous la juridiction de la Commission Scolaire de Ville Ste-Rose Co. Laval.

62-38

Attendu que cette partie ouest fut annexée par la ville Ste-Rose due a des raisons valables et a une situation incontrôlable dans le temps.

Attendu que Ville d'Auteuil incorporé en ville le 18 février 1962 possède une évaluation immobilière de \$16,200.000.00

Attendu que Ville d'Auteuil est maintenant erigée en paroisse sous le nom de Ste-Béatrice.

Attendu que la Commission Scolaire de Ville Ste-Rose projette la construction d'une école dans le territoire de Ville d'Auteuil.

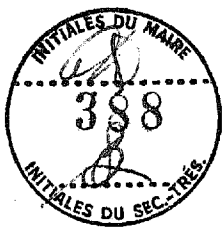
Attendu que l'endroit choisi pour la construction de cette école ne convient pas pour les besoins immédiat.

Attendu qu'il y aurait lien de choisir un endroit plus central pour satisfaire les besoins actuels et futurs.

Attendu qu'il y aurait leen de soumettre le projet de construction d'une école au conseil municipal pour étude et décision en l'absence actuel d'autorité locale dans le domaine scolaire du au refus par la Commission Scolaire du Bas de la Grande Côte de s'interesser à ce projet.

Attendu que M. Adrien Dussault commissaire d'école du Bas de la Grande Côte est actuellement maire de Ville d'Auteuil a soumis à cette dernière commission scolaire aux assemblées régulières ou spéciales plusieurs recommandations et résolutions afin de corriger la situation dans tout l'ensemble du domaine scolaire dans le territoire de Ville d'Auteuil mais sans succès.

Attendu que les commissaires en majorité de la Commission Scolaire du Bas de la Grande Côte de cormivence avec leur secrétaire se prête a de la partisanerie, pratiquant de la petite politique, créant des précédents préjudiciables au meilleur intérêt du bien commun.



30 janv. 62

Attendu que dans le même territoire municipale la partie est, paie une rétribution scolaire de 75¢ du 100 d'évaluation alors que la partie ouest, paie à Ville Ste-Rose \$1.50 du 100.00, créant par le fait même une injustice aux contribuables d'un même territoire.

Attendu que Ville d'Auteuil comprend un territoire de 6,400 acres équivalent à une superficie de 10 milles carrés et que les arrondissements scolaires actuels sont trop étendus.

Attendu qu'il serait économique et avantageux pour les contribuables de former une seule commission scolaire dans les limites de son territoire en entier, ci-joint plans et désignations techniques.

Attendu que cette future commission scolaire érigée sous le nom de Commission Scolaire d'Auteuil serait en position de s'administrer financièrement au niveau primaire d'une façon économique en considérant que l'instruction au niveau secondaire est en voie de réalisation, par sa participation au groupe des villes formant la Commission Scolaire Régionale des Milles-Iles.

62-38

Attendu que demande d'annexer la partie ouest du territoire de Ville d'Auteuil au territoire de la Commission Scolaire du Bas de la Grande Côte fut faite mais refusée par cette dernière sans raison valable.

Attendu que sur le refus de la Commission Scolaire du Bas de la Grande Côte d'annexer ce territoire semble contraire et préjudiciable aux meilleurs intérêts de la collectivité.

Attendu que les commissaires sur demande faite ont refusé de changer le nom de Commission Scolaire du Bas de la Grande Côte pour celui de Commission Scolaire d'Auteuil (sans raison valable).

Attendu que résultant d'une assemblée publique des propriétaires concernés tenue le 20 août 1961 dans Ville d'Auteuil une requête fut signée en majorité en faveur de l'annexion par la Commission Scolaire du Bas de la Grande Côte du territoire ouest de la partie de Ville d'Auteuil (copie de la requête originale ci-jointe.)

Attendu que dans le territoire entier de Ville d'Auteuil il y a environ 700 enfants d'âge scolaire et que les besoins d'école sont urgents et immédiats.

Attendu que le conseil municipal de Ville d'Auteuil conscient de ses responsabilités publiques s'est engagé à collaborer avec les commissions scolaires pour le meilleur intérêt du publique.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette

30 janv. 62



et résolu que résultant du refus, par la Commission Scolaire du Bas de la Grande Côte de faire suite à ses demandes de former une seule commission scolaire dans le territoire entier de Ville d'Auteuil de soumettre ce projet à l'attention de l'honorable Ministre Paul Gérin Lajoie ainsi qu'à M. Omer Jules Desaulniers Super-Intendant du Département de l'Instruction du gouvernement Provincial du Québec, pour étude et pour leur sage décision. Demande est donc faite aux autorités compétentes de procéder à une enquête du domaine scolaire dans Ville d'Auteuil ainsi que de bien vouloir y apporter la diligence nécessaire considérant que les formalités légales à suivre sont complexes et longues.

Dissidence de MM. les échevins A.A.Mathieu, A.Nadon, R.Sauriol.

Adopté sur le vote prépondérant de M. le maire.

Cette résolution sur le domaine scolaire fut suivie d'une altercation entre M. le maire et M. l'échevin A.A.Mathieu qui fut suivie d'une demande d'expulsion pour cause d'impolitesse de M. l'échevin A.A.Mathieu, expulsion qui ne put être exécutée par le policier de garde à cause d'un groupe de citoyens qui intervinrent pour empêcher le chef et le constable no 6 d'exécuter les ordres du maire.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher

secondé par M. l'échevin M.Turcot

62-39

et résolu que 10% du budget soit affecté aux fins de l'article 26a du Code des Cités et Villes le tout sujet à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales.

Adopté avec dissidence de M. l'échevin A.A.Mathieu.
Copie aux Ministère des Affaires Municipales.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette

secondé par M. l'échevin E.Provencher

62-40

et résolu que Me. J.P.Noel soit et est autorisé à agir comme aviseur légal, de la Ville d'Auteuil lors du referendum qui sera tenu les 10 et 12 février 1962 pour approuver ou rejeter le règlement no 178.

Adopté unanimement.

Attendu que le Boul. des Laurentides est une route inter-municipale désigné comme route no 11.

62-41

Attendu que cette route traverse tout le territoire de Ville d'Auteuil comme artère principale.

Attendu que sur cette route la circulation est très dense et la plupart du temps congestionné.

Attendu que cette route No 11 a une largeur de 66' possédant actuellement que deux voies simples.



30 janv. 62

Attendu que lors de la congestion fréquente de cette route par les véhicules moteurs l'utilisant les voitures des services publics tel que police, ambulance, incendie ne peuvent que difficilement et il est fréquemment impossible de circuler lors d'appelles urgentes.

Attendu que l'élargissement à 66' avec quatre voies pour la circulation automobile résoudrait le problème dans cette artère tout en assurant la population de la ville de la sécurité désirée.

Attendu que le conseil de Ville d'Auteuil après discussion et délibération sur ce problème routier, il fut décidé d'autoriser les Ingénieurs-Conseils Gendron, Lefebvre & Associés de procéder et de produire plans et estimés nécessaires à la réfection de cette route dans le territoire de Ville d'Auteuil dont les dits plans, estimés et désignations techniques ci-joints sont soumis au Ministre de la Voirie, à l'honorable Pinard pour étude et décision afin de déterminer les proportions du coût de ces travaux attribuables aux parties Provinciales et Municipales concernées. Que plaise à l'Honorable Ministre de bien vouloir considérer ce projet dans un avenir prochain pour le bien-être en général des citoyens de Ville d'Auteuil Co. Laval. Copie à l'honorable Ministre Bernard Pinard Voirie, et au Député du comté de Laval, Me. J.N.Lavoie.

Résolution pour approbation par Régie d'Epubation des Eaux selon plans soumis par ingénieur.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette

secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que nos ingénieurs-conseils

Gendron, Lefebvre & Ass., soient et sont autorisés à présenter les plans du projet d'élargissement du Boul. des Laurentides à la Régie d'Epubation des Eaux pour approbation.

Dissidence de M. l'échevin A.A.Mathieu.

Lecture est faite par M. le maire du règlement no 179 pourvoyant à la division en six quartiers de la municipalité de Ville d'Auteuil.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette

secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que le règlement no 179

divisant en six quartiers la municipalité de Ville soit adapté.

Adopté unanimement.

Relativement à l'heure de fermeture, des magasins dans la municipalité,

62-42

62-43

30 janv. 62



62-44

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin O.Paquette
et résolu que les propriétaires de
commerces soient consulté pour donner leurs opinions sur
l'heure de fermeture des différents commerces de la munici-
palité.

Adopté unanimement.

M. le maire explique que toute discussion au su-
jet du déneigement de la Montée Champagne seront reprises
à la prochaine assemblée soit après que les autorités de
Ville d'Auteuil aient rencontrés celles de St-François pour
en arriver à une entente.

M. le maire donne lecture du règlement no 180
qui fixera à trois ans le terme du maire et des échevins.

62-45

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin M.Turcot
et résolu que le règlement no 180 fixant
à trois ans à compter des élections générales la durée des
fonctions du maire et des six échevins soit adopté.

Adopté unanimement.

M. le maire donne lecture du règlement no 181 qui
fixe au premier lundi de novembre 1962 la date des élections
générales.

62-46

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin A.Nadon
et résolu que le règlement no 181 qui fixe
au premier lundi du mois de novembre mil neuf cent soixante-
deux la date des élections générales municipales.

Adopté unanimement.

M. le maire donne lecture du règlement no 183
pourvoyant à l'érection de trois patinoires, une glissoire
et de deux cantines.

62-48

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher
secondé par M. l'échevin O.Paquette
et résolu que le règlement no 183 pour-
voyant à la construction de trois patinoires, une glissoire
et de deux cantines et d'une dépense de \$10,000.00 pour ces
fins, soit adopté.

L'assemblée des électeurs-propriétaires de Ville d'Auteuil
pour approuver ou désapprouver le règlement no 183 sera tenue
le vendredi neuf février 1962 entre 7 et 10.00 hres P.M.
au bureau de la ville au 2357 Boul. des Laurentides Auteuil,
sous la présidence de Son Honneur le maire Adrien Dussault
ou d'un échevin.

Adopté unanimement.



M. le maire donne lecture du règlement no 182 qui fixera à 7.00 hres P.M. l'heure de fermeture des bureaux de scrutin dans Ville d'Auteuil.

62-47

30 janv.62

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher

secondé par M. l'échevin O.Paquette

et résolu que le règlement no 182 fixant la 7.00 hres P.M. l'heure de fermeture des bureaux de scrutin dans Ville d'Auteuil soit adopté.

Adopté unanimement.

M. le maire donne lecture du règlement no 184 qui pourvoie à l'achat de fournitures pour l'hôtel de ville, la salle du conseil, la confection du rôle d'évaluation, l'achat d'extincteurs et boyaux, défrayer les frais de nivellement du terrain de l'usine d'épuration et les frais d'incorporation.

62-49

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher

secondé par M. l'échevin O.Paquette

et résolu que le règlement no 184 pourvoyant à l'achat d'ameublement pour les bureaux de l'hôtel de ville, à l'installation d'un système de ventilation à l'usine d'épuration, au frais de nivellement du terrain de l'usine d'épuration, à la confection du rôle d'évaluation, à l'achat d'extincteurs et boyaux et à défrayer les frais d'incorporation et d'un emprunt de \$25,537.00 soit adopté.

L'assemblée des électeurs-propriétaires de Ville d'Auteuil pour approuver ou désapprouver le règlement no 184 sera tenue au bureau le vendredi 9 février 1962 entre 7 et 10.00 hres P.M. au 2357 Boul. des Laurentides Auteuil sous la présidence de Son Honneur le maire Adrien Dussault ou d'un échevin.

Adopté sous la dissidence de M. l'échevin A.^{re} Mathieu.

M. le maire expose un plan d'assurance groupe pour les employés municipaux et M. Gaétan Bordeleau, représentant de la Compagnie d'assurance groupe des informations additionnelles.

62-50

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu que la proposition d'assurance groupe de la Cie London Life Insurance Co. soit acceptée.

Adopté unanimement.

62-51

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin O.Paquette

et résolu qu'avec l'assentiment des autorités des Grands Travaux de Montréal et conformément au ré-

30 janv. 62

glement qui régie le plan général de toponymie dans Ville d'Auteuil les rues du lot P.29 développées par Les Grands Travaux de Montréal soient nommées comme suit:

29-89 Séville
29-80 Scarron
29-90 Sorel
29-79 Savary
29-62 Stael
29-83 Sand
P.31 Sévigné.



Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin O.Paquette

62-52

et résolu que conformément aux dispositions du règlement 174 qui régie le plan général de toponymie dans Ville d'Auteuil les rues du Projet Chanteclerc soient nommées comme suit:-

22-11 et 12, 23-17 Renoir
22-59, 60 et 61, P.39 Richelieu
22-49, 23-52 et 53 Rivière
22- P.39, 38 et 23-51 Ringuet

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette

secondé par M. l'échevin M.Turcot

62-53

et résolu que conformément au règlement de toponymie et après avoir consulté les intéressés, les rues du secteur de la Coopérative de Construction de l'Ile-Jésus soient nommées comme suit:-

344-72P, 73, 74 Poitier
344-72P. 71 et 350-75 Perrier
350-66, P. 67 Pagé
344-83 et 350-67 Paris
344-104 et 350-79 Provence
344-125 et P.89 Pilon
344-114 et 350-88 Parc
344-124 et 350-97 Ponsard
344-145 Parmentier
344-150 et 350-166 Pigalle
P. 350 Place Pigalle

Que cette résolution rescinde toute résolution ou disposition antérieure nommant les dites rues.

Adopté unanimement.

M. le maire donne lecture d'une lettre de M. B.C.Boudreault président de la Croix-Rouge, section Ste-Rose, qui nous informe que les responsable des activités de la Croix-Rouge pour Ville d'Auteuil est Mme Dolores Paquette de 45 Val des Bois.



janv. 62

Le conseil prends connaissance d'une lettre de Mme Esther Winer Abagoo qui offre de céder à Ville d'Auteuil les rues et chemins que lui appartiennent sur les lots 6 et 7. Le conseil décide d'entrer en communication avec Mme Abagov pour lui demander de faire préparer l'offre de cession avec descriptions techniques.

Le conseil prends connaissance d'une lettre de M. Paul Lefebvre de 2479 Boul. des Laurentides qui demande les services sur les lots 328-233 et 234. Le conseil demande au sec. tres. d'accuser réception de cette demande et d'obtenir un plan de subdivision.

Le conseil prends connaissance d'une lettre de Mme Léonard Liverman, sollicitateur pour La Terrasse des Laurentides qui informe le conseil que sa cliente est prête à vendre ses rues à la ville. Le conseil décide de vérifier les offres de cession de rues qui ont été faites lors des premières mises en forme de rues et d'étudier le cas.

M. le maire donne lecture d'une lettre de M. Roy gérant de la Banque Provinciale. Le conseil décide de faire parvenir une copie des échéanciers à M. Roy afin qu'il puisse suivre les échéances des émissions d'obligations.

Le conseil prends connaissance d'une lettre et d'une copie de résolution du conseil d'administration de la Coopérative de la Construction de l'Île Jésus qui demande la construction d'un abri à l'intersection du Boul. des Laurentides et Ave Lacasse pour les usages du transport en commun.

62-54

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot secondé par M. l'échevin R. Sauriol et résolu que pour se rendre à la demande de la Coopérative de Construction de l'Île-Jésus un abri pour les usages de transport en commun soit construit à l'intersection des Ave Lacasse et du Boul. des Laurentides, ainsi qu'à tout autre endroit jugé nécessaire dans Auteuil.
Adopté unanimement.

Après avoir pris connaissance d'une réquête de la majorité de al Terrasse Coutu.

62-55

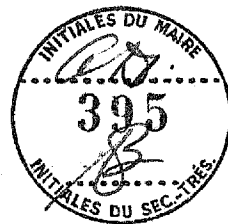
Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot secondé par M. l'échevin O. Paquette et résolu que la résolution no 61-537 accordant le contrat pour l'exécution des travaux du règlement 169, réfection du chemin de la Terrasse Coutu, à la firme Desjardins Asphalte Ltée soit rescindée.

Que le chèque de dépôt de soumission de \$1,888.00 soit retourné à Desjardins Asphalte Ltée.

Adopté unanimement.

Le conseil discute de la lenteur des travaux de

30 janv. 62 construction d'un ponceau qui entrave la circulation ave Perron et réfère la question à l'ingénieur Marc Leduc pour attention.



Les comptes suivants ont été soumis pour approbation:

Moineau & Frères	\$1,348.54 -
Saindon Service Station	\$23.22 -
H.Y.Maranda	\$92.51 -
Le Progrès (voeux de fêtes)	\$65.00 -
Roger Messier & Fils	\$ 7.80 -
Sauvé et Mongeau	\$26.24 -
Garage Déziel	\$49.39 -
William Scully	\$41.70 -
F.X.Valiquette	\$43.25 -
Formules Légales Provinciales	\$145.26 -
Roger Renaud Ltée	\$3.57 -
Valrive Construction Ltée	\$34.37 -
Administration et Finances	\$573.05 -
Champlain Oil Products	\$39.83 -
Canadian Petrofina	\$528.93 -
Jean Guy Dussault	\$50.43 -
Gestetner of Canada	\$43.62 -
National Typewriter	\$17.37 -
Canadian Pacific Telegraph	\$2.00 -
D'Alcantara	\$36.80 +
Marcel Bigras Enr'g.	\$8.18 -
Courrier de Laval	\$65.00 -
L'Eveil	\$50.00 -
Canadian Marconi	\$59.59 -
Egry Continuous Forms	\$460.31 -
Canadian Fire Hose Corp.	\$26.52 -
Bell Telephone	\$96.80 -
Shawinigan Water & Power	\$243.90 -
Assurance Paymaster	\$42.50 -

TOTAL

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que les comptes ci-haut mentionnés
et pour les mêmes montants soient acceptés et que le maire
Adrien Dussault et les sec. tres. soient et sont autorisés
à les payer pour et au nom de Ville d'Auteuil.

Adopté unanimement.

M. l'échevin A.A.Mathieu réitère sa demande de changer le bureau de votation pour le réf.rendum. M. le maire répond qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer ni de changer le bureau du scrutin.

L'assemblée du mois de janvier est levée.

62-56



Adrien Dussault
MAIRE

Ronald Bouchard
SEC. TRES.

6 fév. 62

PROVINCE DE QUEBEC,
COMTE DE LAVAL,
VILLE D'AUTEUIL.

A une assemblée régulière du conseil de Ville d'Auteuil tenue au lieu et heure ordinaire des sessions du dit conseil le mardi 6 février, 1962 à 8.00 hres P.M. et à laquelle étaient présents son Honneur le maire Adrien Dussault les échevins E. Provencher, O. Paquette, M. Turcot, R. Sauriol, A. Nadon, A.A. Mathieu formant quorum sous la présidence de son Honneur le maire Adrien Dussault le sec. tres. étant également présent.

A 8.00 hres P.M. l'assemblée est ouverte par la prière et le sec. tres. donne lecture des minutes de l'assemblée du 30 janvier, 1962 sur furent adoptés sur proposition de M. l'échevin O. Paquette secondé par M. l'échevin M. Turcot. Dissidence de M. l'échevin A.A. Mathieu.

M. le chef de police M. Robert Barry demande la parole permission qui lui est donnée par M. le maire. Le chef Barry demande au conseil s'il a l'intention de prendre les mesures nécessaires pour éviter toute répétition des scènes disgracieuses qui se sont produites lors de la séance du conseil du 30 janvier dernier.

M. le maire remercie le chef de police de ses remarques et répond que des procédures seront prises contre les responsables.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot secondé par M. l'échevin O. Paquette et résolu que le sec. tres. est par la présente résolution autorisé par le conseil d'agir au nom de la corporation municipale pour prendre toutes les dispositions légales nécessaires pour traduire en justice un groupe de personnes présentes à l'assemblée du conseil du 30 janvier 1962 les quelles sont intervenus dans l'exercice des fonctions d'officiers de la paix en devoir dont l'infraction est passible sous l'article 110a du code criminel de la province de Québec.

Dissidence de MM. les échevins R. Sauriol, A. Nadon, A.A. Mathieu. Adopté sur le vote prépondérant de M. le maire.

62-57

6 fév. 62

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette

secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que Me. J.P.Noel soit et est

autorisé à représenter Ville d'Auteuil dans les causes particulières aux ingrations commises sous l'article 110 du code criminel.

62-58

Dissidence de MM. les échevins R.Sauriol, A.Nadon, A.A.Mathieu.
Adopté sur le vote prépondérant de M. le maire.

M. le maire explique que si désordres se répètent il sera nécessaire de siéger à mis-clos.

Le conseil prend connaissance d'un rapport de l'ingénieur Marc Leduc qui explique tous les détails relatifs au Ruisseau La Pinière, c'est à dire le ruisseau longeant la propriété de M. Maxime Cyr, 332 Beauchemin.

62-59

M. l'échevin M.Turcot donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil un règlement pourvoyant au nettoyage du secteur du Ruisseau La Pinière qui se trouve dans le territoire de Ville d'Auteuil.

M. l'échevin R.Sauriol demande s'il n'y aurait pas lieu de payer ce nettoyage à même le budget.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu que notre aviseur-légal Me. J.P.

Noel soit et est autorisé à rédiger un règlement prévoyant le nettoyage de la partie du ruisseau La Pinière qui se trouve dans Ville d'Auteuil.

62-60

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu que nos ingénieurs-conseils

Gendron, Lefebvre & Ass., soient et sont autorisés à préparer les plans, devis et désignations techniques d'un règlement pourvoyant au nettoyage de la partie du Ruisseau La Pinière située dans Ville d'Auteuil.

62-61

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu que nos ingénieurs-conseils Gen-

dron, Lefebvre & Ass., soient et sont autorisés à présenter les plans d'un règlement pourvoyant au nettoyage du Ruis-

62-62



ND: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTREAL



seau La Pinière à la Régie d'Épuration des Eaux pour appro-
bation.

Adopté unanimement.

62-63

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que le montant mis à la dis-
position des loisirs d'Auteuil par la résolution 62-30
soit et est porté de \$500.00 à \$700.00

Adopté unanimement.

62-64

Il est proposé par M. l'échevin A.A.Mathieu
secondé par M. l'échevin A.Nadon
et résolu que le certificat de localisa-
tion no C 1714-4 du lot 29 subdivision 72 du cadastre de la
Paroisse Ste-Rose tel que préparé sur un plan et certificat
en date du 28 octobre 1961 par l'arpenteur Claude Lefebvre
soit accepté.

Adopté unanimement.

62-65

Il est proposé par M. l'échevin A.A.Mathieu
secondé par M. l'échevin A.Nadon
et résolu que la subdivision du lot
344-166 du cadastre de la Paroisse Ste-Rose tel que prépa-
ré par l'arpenteur-géomètre Claude Lefebvre sur le plan
TC 1886 date du 2 février 1962 soit accepté.

Adopté unanimement.

M. le maire réitère son invitation à tous les mar-
chands de Ville d'Auteuil de rencontrer les autorités de la
ville pour discuter de l'heure de fermeture de tous les
commerces.

M. le maire donne lecture du règlement no 185 pour-
voyant à des travaux d'égout et d'aqueduc sur la rue Papi-
neau.

62-66

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que le règlement no 185 pour-
voyant à des travaux d'égout et d'aqueduc sur la rue Papi-
neau il à un emprunt de \$7,500. pour ces fins soit adopté.

Adopté unanimement.

L'assemblée des électeurs-propriétaires concernés
pour approuver ou désapprouver le règlement no 185 sera
tenue le vendredi 16 février 1962 entre 7 et 10.00 hres P.M.
au bureau de la ville au 2357 Boul. des Laurentides, Auteuil

6 fév.62

sous la présidence de Son Honneur le maire Adrien Dussault ou d'un échevin.



62-67

Il est proposé par M. l'échevin A.Nadon
secondé par M. l'échevin A.A.Mathieu
et résolu qu'une copie de tous les règlements
ainsi que des minutes soit fournis à tous les échevins.

Adopté unanimement.

M. l'échevin A.A.Mathieu proposé que tous les échevins
soient payés.

M. Taillefer demande et recoit des informations au sujet
du règlement no 169 Terrasse Coutu.

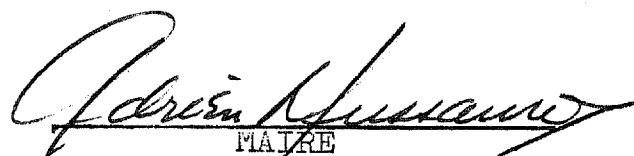
A la demande de M. Robert 31 rue Robert:

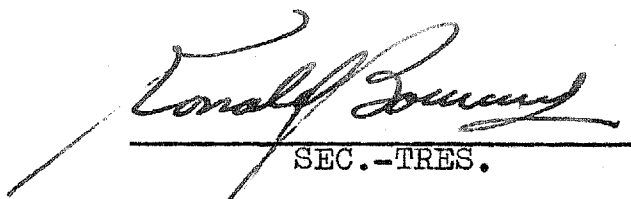
62-68

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que le nom de la rue Robert , 348-6
et 8 soit et est changé pour Palmier conformément au règle-
ment général de toponymie.

Adopté unanimement.

L'assemblée est ajournée au 15 février sur proposition
de M. l'échevin M.Turcot secondé par M. l'échevin E.Proven-
cher.


MAIRE


SEC.-TRÉS.

9 février 62

PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
COMPTE DE LAVAL.

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires
qui a été tenue au bureau de la ville d'Auteuil au 2357
Boul. des Laurentides Auteuil, le vendredi 9 janvier 1962
entre 7 et 10 hres P.M.

L'assemblée publique des électeurs-propriétaires de la
municipalité de Ville d'Auteuil pour approuver ou désapprouver
le règlement no 183 décrétant un emprunt de \$10,000.00 pour
défrayer le coût de construction de trois patinoires, une glis

ND: M-14
FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTREAL



soire et deux cantines compris l'éclairage et chauffage pour l'année 1962.

M. l'échevin Egide Provencher préside l'assemblée. L'assemblée est ouverte à 7 hres P.M.

9 février 62

Lecture est faite du règlement no 183, de l'avis de convocation et du certificat de publication.

62-69

Attendu que trente-cinq électeurs-proprétaires se sont opposés à ce règlement par leur signature, le règlement n'a donc pas été approuvé selon la loi.

En foi de quoi j'ai signé à Ville d'Auteuil ce quatorzième jour de février, 1962.

RONALD BOURCIER sec. tres.

PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
COMPTE DE LAVAL.

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires qui a été tenue au bureau de la Ville d'Auteuil au 2357 Boul. des Laurentides le vendredi 9 janvier 1962 entre 7 et 10 hres P.M.

L'assemblée publique des électeurs-proprétaires de la municipalité de Ville d'Auteuil pour approuver ou désapprouver le règlement no 184 pourvoyant à l'achat d'équipement radio et ameublement pour le service de la police, à l'achat d'extincteur chimique et boyaux d'incendie de 1½ pouces, à l'achat de l'ameublement de l'hôtel de ville, à la réfection du terrain de l'usine d'épuration, au coût de la confection du rôle scientifique d'évaluation et les frais d'incorporation de la ville et à un emprunt de \$25,537.00 pour ces fins.

62-70

L'échevin Egide Provencher préside l'assemblée. L'assemblée est ouverte à 7.00 hres P.M.

Lecture est faite du règlement no 184, de l'avis de convocation et du certificat de publication.

Attendu que trente huit électeurs-proprétaires se sont opposés à ce règlement par leur signature, le règlement n'a donc pas été approuvé selon la loi.

En foi de quoi j'ai signé à Ville d'Auteuil ce quatorzième jour de février, 1962.

Egide Provencher
Maire

RONALD BOURCIER sec. tres.

Ronald Bourcier

15 février
62

PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
COMPTE DE LAVAL.



A une assemblée régulière du conseil de Ville d'Auteuil au lieu et heure ordinaire des sessions du dit conseil le jeudi 15 février 1962 à 8 hres P.M. et à laquelle étaient présents Son Honneur le maire Adrien Dussault, les échevins Egide Provencher, M. Turcot et O. Paquette formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8 hres P.M. l'assemblée est ouverte par la prière et le sec. tres. donne lecture des minutes de l'assemblée du 6 février 1962 qui furent adoptés sur propositions de M. l'échevin M. Turcot, secondé par M. l'échevin O. Paquette

62-71

Le sec. tres. donne lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires tenue le 9 février 1962 pour approuver ou désapprouver le règlement no 183 et 184. Ce procès-verbal fut adopté sur proposition de M. l'échevin M. Turcot, secondé par M. l'échevin O. Paquette.

62-72

Le sec. tres. donne lecture du rapport du scrutin du référendum tenu les 10^{ième} et 12^e jour de 9 février 1962 pour approuver ou désapprouver le règlement no 178 pourvoyant à l'achat d'un terrain pour l'hôtel de ville à la construction du dit hôtel de ville et à l'achat d'un camion incendie.

62-73

Ce relevé se lit comme suit:

Nombre de votes affirmatifs	494
Nombre de votes négatifs	264
	<hr/>
MAJORITE	230
Valeur des votes affirmatifs	\$5,266.700.00
Valeur des votes négatifs	\$4,247.000.00
	<hr/>
MAJORITE	\$1,019,700.00

Le règlement a donc été adopté par les électeurs-propriétaires.

Signé:

RONALD BOURCIER
président du scrutin.

DAVID POISSANT
secrétaire du scrutin.

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette secondé par M. l'échevin M. Turcot et résolu que le rapport du scrutin pour le règlement no 178 soit et est adopté.



62-74

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette
et résolu que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales pour obtenir la permission d'emprunter temporairement de la Banque Provinciale les deniers nécessaires soit \$175,000.00 à l'exécution des travaux du règlement no 178 en attendant l'émission des obligations.

Adopté unanimement.

62-75

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que demande soit faite à l'Office du Drainage pour obtenir le coût des traversés des routes c'est-à-dire l'intersection des ruisseaux et des routes.

Adopté unanimement.

62-76

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu que le maire et le sec. tres. soient et sont autorisés à ouvrir un compte à la Banque Provinciale du Canada, succursale Ste-Rose pour y déposer les argents perçus d'après les dispositions du règlement no 113.

Que le maire et le sec. tres. soient et sont autorisés à signer tout chèques.

Que le sec. tres. soit et est autorisé à retiré tous les chèques et documents se rapportant à ce compte.

Adopté unanimement.

62-77

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin O. Paquette
et résolu que la subdivision des lots P. 17 et P.17B, 62-77 du cadastre de la Paroisse de Ste-Rose, division d'entregistrement de Laval tel que préparé sur un plan et description technique C 1782 en date du 29 décembre 1961 par l'arpenteur Claude Lefebvre soit accepté.

Adopté unanimement.

62-78

M. l'échevin O. Paquette donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil un règlement changeant de résidentiel à commercial une partie du lot 17.

62-79

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que la firme d'aviseur-légaux, Savard & Rouleau, soit et est autorisée à prendre les pro-

15 fév. 62

cédures nécessaires pour une prise de possession au préalable du lot 339-34 (rue Guay) appartenant à J. René Guay.



Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher

secondé par M. l'échevin O. Paquette

et résolu que Me. J. P. Noel, aviseur-légal soit et est autorisé à rédiger un règlement qui changera de résidentiel à commercial le lot P. 17.

62-80

Adopté unanimement.

M. le maire donne lecture du règlement no 186 pourvoyant à des services d'égout, d'aqueduc et pavage pour le Jardin des Cèdres Enc.

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette

secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu que le règlement no 186 pourvoyant à des travaux de distribution d'aqueduc, d'égouts, entrées privées (ponceaux), pavage fossés tourbées sur la rue 22-98 (Jardin des Cèdres Inc.) incluant l'aqueduc du Chanteclerc au Jardin des Cèdres et à un emprunt de \$80,000.00 pour ces fins soit adopté.

62-81

Adopté unanimement.

L'assemblée des électeurs-proprétaires de Ville d'Auteuil pour approuver ou désapprouver le règlement no 186 sera tenue le vendredi 26 février 1962 au bureau de la ville au 2357 Boul. des Laurentides Auteuil entre 7 et 10 hres P.M. sous la présidence de Son Honneur le maire ou d'un échevin.

M. le maire donne lecture du règlement no 187 pourvoyant à l'installation de services sur la Montée Ménard.

62-82

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu que le règlement no 187 pourvoyant à des travaux de construction d'égouts et d'aqueduc sur la Montée Ménard du Boul. St-Paul à l'extrême sud du terrain de l'Ecole Ouimet et à un emprunt de \$24,000.00 pour ces fins soit adopté.

Adopté unanimement.

L'assemblée des électeurs-proprétaires de Ville d'Auteuil pour approuver ou désapprouver le règlement no 187 sera tenue le 26 février 1962 entre 7 et 10.00 hres P.M. au bureau de la ville au 2357 Boul. des Laurentides Auteuil sous la présidence de M. le maire ou d'un échevin.



M. le maire donne lecture d'une lettre de M. l'ingénieur Alphonse Moquin relativement à l'indemnité payable par la Ville de Ste-Rose pour le territoire annexé et réfère le sujet à M. Moquin pour plus amples détails.

M. le maire donne lecture de la liste des électeurs-propriétaires qui se sont opposés au règlement no 183 pourvoyant à un emprunt de \$10,000.00 pour défrayer le coût de patinoires, glissoire et cantines.

Le conseil prends connaissance de six permissions d'emprunter temporairement de la Commission Municipale de Québec.

M. le maire donne lecture d'un lettre du député de Laval Me. J.N.Lavoie qui nous demande des suggestions pour des endroits ou Ministère des Terres et Forêts pourrait procéder à la plantation d'arbres.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette

secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que pour faire suite à la demande que l'Honorable ministre des Terres et Forêts a fait à Ville D8Auteuil par l'intermédiaire du député de Laval Me. J.Noel Lavoie, les endroits suivants soient suggérés: Terrasse des Laurentides, Coopérative, Les Grands Travaux de Montréal, les avenues Ménard, Lacasse, les rues Fleury, Adamac, Joly et Brodeur.

Adopté unanimement.

Le sec. tres. est informé d'accuser réception de la lettre de M. J.Noel Lavoie et de le remercier pour ses demandes.

M. le maire informe le conseil que la Corporation Inter-rurbaine de l'Ile-Jésus se prépare à faire le partage du revenu de la taxe de vente déjà perçu soit \$141,000.00 d'après le recensement de l'an passé.

M. le maire demande des suggestions pour solutionner le problème des Loisirs d'Auteuil qui sont dans une situation financière peu avantageuse. La question est mise à l'étude.

Après avoir vu trois règlements de capitalisation refusés par les mêmes électeurs le conseil décide de procéder à la capitalisation d'une façon différente.

M. l'échevin M.Turcot donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil un règlement constituant un fond de roulement de \$50,000.00 d'après les dispositions de l'article 604 du Code des Cités et Villes.

Pour le paiement de ce fond sera imposé une taxe spéciale générale suffisante pour l'amortissement du capital et intérêt remi annuellement.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher

secondé par M. l'échevin O.Paquette

15 fév. 62

62-85

et résolu que Me. J.P.Noel soit et est autorisé à rédiger un règlement constituant un fond de bou-
lement de \$50,000.00 selon les dispositions de l'ar-
ticle 604 du Code des Cités et Villes.



Pour le paiement de ce fond une taxe spéciale générale suffisante sera imposé pour l'amortissement du capital et intérêt annuellement.

Adopté unanimement.

62-86

M. l'échevin M.Turcot donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et approbation à une assemblée subséquente de ce conseil un règlement pourvoyant un plan d'assurance collective pour les employées de la corporation municipale de Ville d'Auteuil.

62-87

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que Me. J.P.Noel soit et est autorisé à rédiger un règlement pourvoyant à un plan d'assurance collective pour tous les employés de la corporation municipale de Ville d'Auteuil et dont les primes seront payables par les employés et par la Ville d'une façon égale.

62-88

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que le compte de \$108.30 de M. Alban Langevin pour enquêtes pour le service social soit accepté.

Que M. le maire et sec. tres. soient et sont autorisés à le payer pour et au nom de la Ville d'Auteuil.

Adopté unanimement.

Le sec. tres. donne lecture des dépenses du référendum pour le règlement no 178.

62-89

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que les dépenses de \$1,835.98 occasionnées par le référendum du règlement no 178 soient acceptées.

Que M. le maire et le sec. tres. soient et sont autorisés à les payer pour et au nom de Ville d'Auteuil.

Adopté unanimement.

Le conseil prends connaissance d'une lettre de M. José Morraint de 38 rue Boisvert relativement à un fossé en bordure de son terrain. Le problème est réfère aux ingénieurs.

M. le maire donne lecture d'une offre de services de M. Gaston Contant relativement au déneigement de la Montée Champagne. Le tout est remis à l'étude.




Demande est faite au conseil par un contribuable de déneiger les Montées Ménard et Lacasses d'une façon plus adéquate.

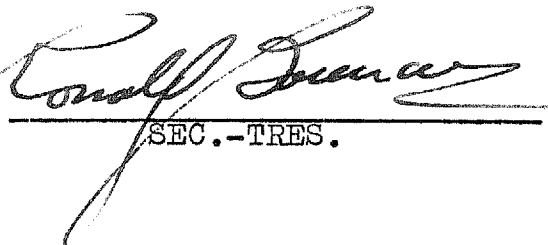
M. le maire réitère son invitation à tous les marchands de Ville d'Auteuil de se consulter pour en arriver à une entente sur l'heure de fermeture des commerces dans Ville d'Auteuil.

Mme Zymelka se présente et se prononce en faveur suivante: fermeture à 7 hres P.M. les lundi et mardi, mercredi et samedi et 10 hres P.M. les jeudi et vendredi.

Le conseil discute le problème du fossé en bordure de la propriété de M. Narbonne.

L'assemblée est ajournée au 22 février sur proposition de M. l'échevin M. Turcot, secondé par M. l'échevin E. Provencher.


MAIRE


SEC.-TRES.

16 fév. 62

PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
COMPTE DE LAVAL.

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires qui a été tenue au bureau de la Ville d'Auteuil au 2357 Boul. des Laurentides le vendredi 16 ~~janvier~~^{FEVRIER} 1962 entre 7 et 10 hres P.M.

62-90

L'assemblée publique des électeurs-propriétaires de la municipalité de Ville d'Auteuil pour approuver ou désapprouver le règlement no 185 pourvoyant à l'installation de services d'aqueduc et d'égouts sur la rue Papineau et à un emprunt de \$7,500.00 pour ces fins.

L'échevin E. Provencher préside l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 7 hres P.M.

Lecture est faite du règlement no 185 de l'avis de convocation et du certificat de publication.

A 9 heures aucun électeur propriétaire ne s'étant prévalu de son droit de vote et aucun électeur n'ayant réclamé le référendum le règlement est considéré comme approuvé selon la loi.

En foi de quoi j'ai signé à Ville d'Auteuil ce 19ième jour de fév. 1962.

16 fév. 62

Adrien Dussault
MAIRE



Donald J. Soumis
SEC.-TRES.

22 fév. 62

PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
COMPTE DE LAVAL.

A une assemblée régulière du conseil de Ville d'Auteuil tenue au lieu et heure ordinaire des sessions du dit conseil le jeudi 22 février 1962 à 8 hres P.M. et à laquelle étaient présents Son Honneur le maire Adrien Dussault et les échevins E. Provencher, O. Paquette, M. Turcot, A.A. Mathieu, R. Sauriol formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire le sec. tres. étant également présent.

A 8 hres P.M. l'assemblée est ouverte par la prière et le sec. tres. donne lecture des minutes de l'assemblée du 15 février 1962 qui furent adoptés sur proposition de M. l'échevin M. Turcot, secondé par M. l'échevin O. Paquette. Dissidence de MM. les échevins Sauriol et A.A. Mathieu.

62-91

Le secrétaire-trésorier donne lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 16 février 1962 pour approuver ou désapprouver le règlement no 185 pourvoyant à l'installation des services rue Papineau.

Ce procès-verbal fut adopté sur proposition de M. l'échevin M. Turcot, secondé par M. l'échevin O. Paquette.

62-92

M. l'échevin M. Turcot donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil un règlement (179a) qui abrogera le règlement no 179 délimitant les 6 quartiers, et le remplacera à cause de l'absence de certains allégés changeant la description des dits quartiers.

62-93

Il est proposé par M. l'échevin R. Sauriol secondé par M. l'échevin E. Provencher et résolu qu'à la demande de M. Garand la rue du Jardin des Cèdres Inc. no 22-98 soit et est nommé Boul. Bergeron.

Adopté unanimement.

Attendu que la Ville d'Auteuil procède actuellement au drainage de plusieurs ruisseaux dans son territoire.

Attendu que ce drainage est exécuté conformément au règlement d'emprunt no 142, 145 et 158, ruisseaux Parizeau, Mathieu



et Brodeur respectivement.

22 fév. 62

Attendu que dans l'exécution de ces travaux de drainage il est nécessaire de traverser les routes publiques à charge et entretient par la voirie Provinciale.

62-94

Attendu que ces travaux de drainage et particulièrement le coût des traverses des routes est très onéreux pour les contribuables affectés.

Attendu que ce drainage contribue dans une large part à l'assainissement des routes intermunicipales.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que pour les motifs ci-haut mentionnés il serait juste et raisonnable que la voirie provinciale contribue au coût de ces travaux. Demande est faite par la présente résolution à la Voirie Provinciale, division de l'Office du drainage de faire un relevé des travaux en cours dans ce domaine à Ville d'Auteuil et de bien vouloir faire suite à cette demande faite au nom des contribuables par son conseil.

Adopté unanimement.

62-95

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher
secondé par M. l'échevin M.Turcot
et résolu que le maire Adrien Dussault et le sec. tres. Ronald Bourcier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil l'entente avec la Cie Canadian Pacific Railway Co.Ltd relativement à l'installation d'un tuyau d'aqueduc de 20" sous les rails de la dite compagnie tel que décrit sur l'entente 52.2-3183/4.

Que le maire et le sec. tres. soient et sont autorisés à payer la somme de \$10.00 comme indemnité.

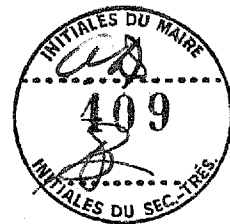
Adopté unanimement.

Le règlement d'heure de fermeture des magasins est remis à une assemblée subséquente.

Le conseil prends connaissance d'une sollicitation de M. Pierre Messier pour participer à l'exposition Salon des Laurentides de Ville d'Auteuil qui sera tenue du 13 au 17 juin 1962 au Domaine Idéal.

62-96

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que le maire et le sec. tres. soient et sont autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil le contrat pour la location d'un kiosque au Salon des Laurentides.



22 fév. 62 Que le maire et le sec. tres. soient et sont autorisés à payer pour la location du dit kiosque ainsi que de prendre les dispositions nécessaires pour la décoration du dit kiosque.

Dissidence de M. l'échevin A.A.Mathieu.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement no 188 créant un fond de roulement.

62-97 Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette secondé par M. l'échevin E.Provencher et résolu que le règlement no 188 créant un fond de roulement de \$50,000.00 soit adopté.

Dissidence de MM. les échevins R.Sauriol et A.A.Mathieu.

M. le maire donne des explications additionnelles sur le règlement no 188 pour le bénéfice de ceux qui étaient absents lors de l'assemblée précédente.

M. le maire rends compte d'une entrevue qu'il a eu avec les responsables des loisirs et explique qu'il a été décidé de présenter un nouveau règlement pour pourvoir aux besoins dans un avenir rapproché.

Attendu que le règlement no 178 pourvoyant à un projet complet d'hôtel de ville et de station incendie a été approuvé par les électeurs lors du référendum les 10 et 12 février 1962.

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la ville d'inviter les soumissionnaires pour la construction de l'hôtel de ville.

Les contracteurs suivants sont donc invités à soumissionner:

Léo Girous Inc.	400 Boul. Labelle, Chomed.
Longpré Construction	55 Donk, Laval des Rapides
Léopold Deveault Const.	75, 5e ave Ste-Thérèse.
62-98 Georges Filion Contracteur	207 7e ave Ste-Eustache
Coté & Lavigneur	4069 9e ave Chomedey
Paul Rolland Construction	5890 Monkland, Mtl.
A. C.Construction	1180 Montcalm, Duvernay.

Les soumissions devront être livrées sous pli cachetées au sec. tres. M. Ronald Bourcier aux bureaux de la ville au 2357 Boul. des Laurentides avant 5 hres P.M. le mardi 6 mars 1962 pour être ouvertes à l'assemblée régulière, qui sera tenue le même soir à 8 hres P.M. à l'Ecole Ouimet, Montée Ménard, Auteuil.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque certifié à l'ordre de la Ville d'Auteuil, d'un montant équivalent à 10% du coût des travaux ou d'un bond de garantie d'une compagnie d'assurance reconnue, d'un montant équivalent au coût total des dits travaux.



Les soumissionnaires devront de plus s'engager dans leurs soumissions d'employer la main-d'oeuvre locale disponible et de favoriser les sous-contracteurs et marchands de Ville d'Auteuil en autant que tout prix de compétition sera respecté en faveur du contracteur.

22 fév. 62

Le conseil de ville se dégage de toutes responsabilités envers les contracteurs soumissionnaires et se réserve le droit de n'accepter ni le plus bas ni aucune des soumissions.

Les plans, devis et cahiers de charges peuvent-être obtenus des ingénieurs Gendron, Lefebvre & Associés 10125 Boul St-Laurent Montréal moyennant dépôt de \$100.00 remboursable sur le retour des dits plans en bonne condition, dans les dix jours qui suivront l'ouverture des soumissions.

Adopté avec dissidence de MM. les échevins A.A.Mathieu et R.Sauriol.

M. le maire explique que le règlement no 178 à été remis au ministère des Affaires Municipales par M. le maire lui-même lors d'un voyage effectué à Québec le 21 février 1962.

Le conseil est informé que la municipalité ira sur le marché pour un peu plus d'un million dans un avenir très rapproché.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher
secondé par M. l'échevin O.Paquette
et résolu que M. l'échevin Maurice Turcot
soit nommé pro-maire avec toutes les responsabilités et prérogatives se rapportant à cette charge.

62-99

Le conseil prends connaissance d'une lettre de M. Yehude Elberg au sujet d'un fossé sur le lot 24 que ce contribuable désire tuyauté.

Le conseil demande au sec. tres. de répondre à M. Elberg que ce fossé sera rempli seulement à mesure que le besoin se fera sentir mais que la ville est prête à accepter la cession du terrain proposée.

Il est proposé par M. l'échevin A.A.Mathieu
secondé par M. l'échevin O.Paquette
et résolu que la subdivision no 344-160
du cadastre de la paroisse Ste-Rose, division d'enregistrement Laval tel que préparé sur le plan no T-C 1896 par l'arpenteur Claude Lefebvre en date du 2 février 1962 soit accepté.

62-100

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que la corporation de Ville d'Auteuil rembourse la somme de \$28,188.35 appropriée à l'achat d'un camion incendie et accessoires telle qu'il apparait au règlement no 178 sur une période de trente ans.

Considérant que le dit conseil juge que le remboursement sur une période moins de trente ans serait une charge trop lourde pour les contribuables de la dite corporation.

Adopté.

22 fév. 62

Les comptes suivants ont été soumis pour approbation.

Compagnie de Publication La Presse	\$6.00-
Garage Diezel	\$5.20-
F.X.Valiquette	\$16.04-
Garage d'Auteuil	\$24.16-
Quincallerie Ste-Rose	\$1.04-
Typographie Ahuntsic	\$521.84-
L'Éveil	\$50.00-
Montreal Oxygen	\$4.60-
Bell Telephone	\$114.40-
Shawinigan Water & Power	\$166.48-
Paul-Emile Noel	\$580.00-
Corporation Municipale Bois-des-Filions	\$200.00+
Formule Légales	\$186.27-
Francis Hankin & Co. Ltd.	\$41.08-
Fisher & Porter (Canada) Ltd.	\$13.95-



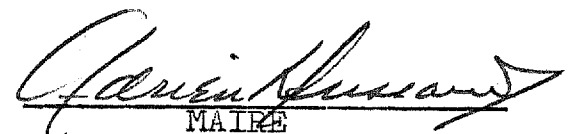
montant total \$1,931.06

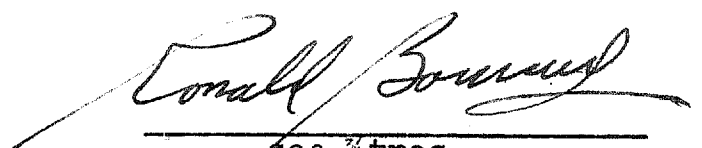
Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin O.Paquette
et résolu que les comptes ci-haut mentionnés
et pour les mêmes montants soient acceptés et que le maire
et le sec. tres. soient et sont autorisés à les payer pour
et au nom de Ville d'Auteuil.

Adopté unanimement.

Le conseil discute des permis pour déneiger.

L'assemblée du mois de février est levée sur proposition de M. l'échevin M.Turcot, secondé par M. l'échevin E.Provencher.


MAIRE


sec. tres.

26 février 62

PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
COMPTE DE LAVAL.

62-102

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires qui a été tenue au bureau de la ville d'Auteuil au 2357 Boul. des Laurentides le lundi 26 février 1962 entre 7 et 10 hres P.M.

L'assemblée publique des électeurs-proprétaires de la municipalité de Ville d'Auteuil pour approuver ou désapprouver

ND: M-14
FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTREAL



ver le règlement no 186 pourvoyant à des travaux d'égouts d'aqueduc et de pavage et à un emprunt de \$80,000,00 pour ces fins.

L'échevin E.Provencher préside l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 7 hres P.M.

Lecture est faite du règlement no 186, de l'avis de convocation et du certificat de publication.

A 9 hres P.M. aucun électeur-propriétaire ne s'étant prévalu de son droit de vote et aucun électeur n'ayant réclamé le référendum le règlement est considéré comme approuvé selon la loi.

En foi de quoi j'ai signé à Ville d'Auteuil le 27ième jour de février, 1962.

Ronald Bourcier
RONALD BOURCIER sec.tres.

PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
COMPTE DE LAVAL.

Procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires qui a été tenue au bureau de la ville d'Auteuil au 2357 Boul. des Laurentides le lundi 26 février 1962 entre 7 et 10 hres P.M.

L'assemblée des électeurs-propriétaires de la municipalité de Ville d'Auteuil pour approuver ou désapprouver le règlement no 187 pourvoyant à l'installation de service sur la Montée Ménard et à un emprunt de \$24,000.00 pour ces fins.

62-103

L'échevin E.Provencher préside l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 7 hres P.M.

Lecture est faite du règlement, de l'avis de convocation et du certificat de publication.

A 9 hres P.M. aucun électeur-propriétaire ne s'étant prévalu de son droit de vote et aucun électeur n'ayant réclamé le référendum le règlement est considéré comme approuvé selon la loi.

En foi de quoi j'ai signé à Ville d'Auteuil ce 27ième jour de février 1962.

Ronald Bourcier
RONALD BOURCIER sec.tres.

Armand Messier
MAIRE

Ronald Bourcier
SEC.TRES.

6 mars, 62

PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
COMTE DE LAVAL.



A une assemblée régulière du conseil de Ville d'Auteuil tenue au lieu et heure ordinaires des sessions du dit conseil le mardi 6 mars 1962 à 8 hres P.M. et à laquelle étaient présents son Honneur le maire Adrien Dussault les échevins Maurice Turcot, E. Provencher, O. Paquette, A. Nadon, R. Sauriol, A.A. Mathieu formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8 hres P.M. l'assemblée est ouverte par la prière et le sec. tres. donne lecture des minutes de l'assemblée du 22 février 1962 qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin E. Provencher secondé par M. l'échevin O. Paquette.

Le sec. tres. donne lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs propriétaires tenue le 26 février 1962 pour approuver ou désapprouver les règlements nos 186 et 187 Ce procès-verbal fut adopté sur proposition de M. l'échevin M. Turcot, secondé par M. l'échevin E. Provencher.

M. le maire souhaite la bienvenue à quelques personnalités de Chomedey présentes dans la salle.

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu unanimement que le règlement no 122a de la Ville d'Auteuil au montant de \$17,000. soit et est amendé en remplaçant l'article 15 par le suivant:

"15.- Les dites obligations ne seront pas rachetables par anticipation."

Que le règlement no 123a de la Ville d'Auteuil, au montant de \$55,400, soit et est amendé en remplaçant l'article 15 par le suivant:

"15.- Les dites obligations ne seront pas rachetables par anticipation."

Que le règlement no 128a de la Ville d'Auteuil, au montant de \$39,000, soit et est amendé en remplaçant l'article 15 par le suivant:

"15.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation."

Que le règlement no 129a de la Ville d'Auteuil, au montant de \$76,800, soit et est amendé en remplaçant l'article 15 par le suivant:

"15.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation."

Que le règlement no 139 de la Ville d'Auteuil, au montant de \$27,000, soit et est amendé en remplaçant l'article

62-104

62-105



15 par le suivant:

"15.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation."

Que le règlement no 142 de la Ville d'Auteuil, au montant de \$17,900, soit et est amendé en remplaçant l'article 15 par le suivant:

"15.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation."

Que le règlement no 144 de la Ville d'Auteuil, au montant de \$41,300, soit et est amendé en remplaçant l'article 15 par le suivant:

"15.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation."

Que le règlement no 145 de la Ville d'Auteuil, au montant de \$53,000, soit et est amendé en remplaçant l'article 15 par le suivant:

"15.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation."

Que le règlement no 146 de la Ville d'Auteuil, au montant de \$105,400, soit et est amendé en remplaçant l'article 15 par le suivant:

"15.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation."

Que le règlement no 147 de la Ville d'Auteuil, au montant de \$59,200, soit et est amendé en remplaçant l'article 15 par le suivant:

"15.- Les dites obligations ne seront pas rachetables par anticipation."

Que le règlement no 148 de la Ville d'Auteuil, au montant de \$42,700, soit et est amendé en remplaçant l'article 15 par le suivant:

"15.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation."

Que le règlement no 149 de la Ville d'Auteuil, au montant de \$87,500, soit et est amendé à l'article 4 en ajoutant les mots suivants à la fin dudit article:

" ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto" et en changeant le nom de la Banque en celui de la Banque Provinciale du Canada.

L'article 6 est amendé en remplaçant "juin et "décembre" par "avril et "octobre".

L'article 7 est amendé en ajoutant les mots suivants après les mots "contresignées par"; le secrétaire-trésorier ou" et en ajoutant les mots suivants après les mots "signatures du maire et" "du secrétaire-trésorier ou".

6 mars 62



L'article 8 est amendé en remplaçant "octobre 1961" par "avril 1962" les dates d'échéances apparaissant au bas de l'article 8 sont modifiées pour se lire du 1er. avril 1963 au 1er avril 1982.

L'article 10a suivant est ajouté après l'article 10:
10a.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation."

Que le règlement no 150 de la Ville d'Auteuil, au montant de \$78,000, soit et est amendé à l'article 4 en ajoutant les mots suivants après ledit article: ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto" et en changeant le nom de banque en celui de Banque Provinciale du Canada.

L'article 5 est amendé en remplaçant "octobre 1961" par avril 1962".

L'article 6 est amendé en remplaçant "juin" et "décembre" par "avril" et "octobre".

L'article 8 est amendé en remplaçant "octobre 1961" par avril 1962" les dates d'échéances apparaissant au bas de l'article 8 sont modifiées pour se lire du 1er avril 1963 au 1er avril 1982.

L'article 10 a suivant est ajouté après l'article 10:
"10a.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation."

Que le règlement no 151 de la Ville d'Auteuil, au montant de \$40,000, soit et est amendé en remplaçant l'article 15 par le suivant:

"15.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation."

Que le règlement no 154 de la Ville d'Auteuil, au montant de \$42,000, soit et est amendé en remplaçant l'article 15 par le suivant:

"15.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation."

Que le règlement no 155 de la Ville d'Auteuil, au montant de \$49,000, soit et est amendé en remplaçant l'article 15 par le suivant:

"15.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation."

Que le règlement no 158 de la Ville d'Auteuil, au montant de \$50,000, soit et est amendé en remplaçant l'article 15 par le suivant:

"15.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation."

Que le règlement no 165 de la Ville d'Auteuil, au montant de \$26,000, soit et est amendé en remplaçant



l'article 15 par le suivant:

"15.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation."

6 mars 62

que le règlement no 166 de la Ville d'Auteuil, au montant de \$101,000, soit et est amendé en rempalçant l'article 15 par le suivant:

"15.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation."

que le règlement no 168 de la Ville d'Auteuil, au montant de \$20,500, soit et est amendé en rempalçant l'article 15 par le suivant:

"15.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation."

que le règlement no 170 de la Ville d'Auteuil, au montant de \$182,000, soit et est amendé en rempalçant l'article 15 par le suivant:

"15.- les dites obligations ne seront pas rachetables par anticipation."

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu unanimement que pour tous les règlements suivants: nos 122a, 123a, 129a, 139, 142, 144, 145, 146, 147, 148, 151, 154, 155, 158, 165, 166, 168 et 170, la date des obligations soit fixée au 1er avril 1962; les dates des paiements d'intérêt au 1er avril et 1er octobre de chaque endroit et les endroits de paiements à toutes les succursales de la Banque Provinciale dans le province de Québec ainsi qu'au bureau principal de ladite Banque à Toronto.

62-106

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette

secondé par M. l'échevin E.Provencher

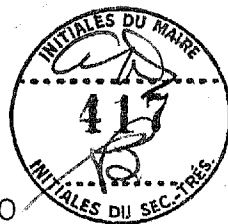
et résolu que pour l'emprunt total de \$1,059,000.00 autorisé par les règlements nos 122a, 123a, 128a, 129a, 139, 142, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 154, 155, 158, 165, 166, 168, et 170 des obligations sont émises pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de dix ans (ou quinze ans, selon le cas) au lieu du terme de vingt ans, chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt."

62-107

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin O.Paquette



6 mars 62

et résolu que conformément aux directives du Service des recherches économiques de la Commission Municipale pour l'achat de \$1,059,000,00 d'obligations seront ouvertes le jeudi 15 mars 1962 à 8 hres P.M. tel à l'école Ouimet Montée Ménard que publie dans la Gazette Officielle du 24 février 1962 corrigé par la Gazette officielle du 3 mars 1962.

62-108

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette

62-109

et résolu que le nouvel emplacement pour le Salon des Laurentides, l'arène de Ste-Thérèse ou la Ville d'Auteuil a retenu un kiosque par la résolution 62-96 soit accepté.

Dissidence de M. l'échevin A.A. Mathieu.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette

62-110

et résolu que considérant que des résidents de Ville d'Auteuil dont Roger Messier, G.R. Construction et Gustave Dubuc ont manifesté l'intention de soumissionner pour la construction de l'hôtel de ville il y a lieu d'amender la résolution passée à cet effet à l'assemblée du 22 février dernier, en y ajoutant en plus des 7 contracteurs invités, le nom des trois constructeurs ci-haut nommés sont aussi invités et les soumissions de 10 constructeurs sont et seront également considérés à l'ouverture des dites soumissions.

Adopté unanimement.

Attendu que le contrat pour la cueillette des ordures ménagères se terminera le 31 avril 1962.

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin E. Provencher

62-111

et résolu que des soumissions soient demandées par la corporation municipale de Ville d'Auteuil pour la cueillette des vidanges une fois la semaine dans tout son territoire pour une période de trois années à partir du 1er jour de mai, 1962 se terminant le 1er jour de mai 1965.

La cueillette devra être effectuée par camion "sani-van" et seules les soumissions par des soumissionnaires résidents ayant un siège social dans l'Ile-Jésus seront considérées.

Le soumissionnaire, se servira comme chiffre de base pour soumissionner;

- 1.- le nombre de résidents permanents propriétaires et locataires,
- 2.- le nombre de résidents d'été.
- 3.- le nombre de commerce de toute nature et il déterminera



6 mars 1962

respectivement pour chacune de ces catégories un prix unitaire et global pour la période de trois années. Le prix unitaire établi devant servir de base pour ajustement en plus ou en moins durant le dite période de 3 ans.

La soumission devra être accompagnée d'un chèque certifié à l'ordre de Ville d'Auteuil, d'un montant équivalent à 10% du montant total de la soumission. Le soumissionnaire devra fournir à ses frais une police d'assurance garantissant tout hasard de dommage à la propriété ou à la vie d'autrui ainsi qu'un certificat attestant que les résidus de la ceuillette seront disposés en dehors du territoire de Ville d'Auteuil.

Les soumissions, sous pli cachetés seront adressées au sec. tres. M. Ronald Bourcier au 2357 Boul. des Laurentides et seront reçues jusqu'à 5 hres P.M. le 3 avril 1962 pour être ouvertes le même soir à une assemblée du conseil tenue vers 8 hres P.M. à l'École Ouimet, Montée-Ménard.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées et se décharge de toute responsabilité envers les soumissionnaires.

Adopté unanimement.

Avis public au Journal La Presse pour 2 jours c'est à dire un Samedi et un Lundi.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette
et résolu que le maire Adrien Dussault
et le sec. tres. Ronald Bourcier sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil pour l'achat d'un fourgon-pompe à incendie de marque King-Seagrave conformément à une résolution antérieure no 61-397 du conseil à ce sujet.

Adopté unanimement.

Attendu que la Municipalité de Ville d'Auteuil a adopté un règlement no 178 pourvoyant à l'achat d'un fourgon-pompe au coût de \$28,188.35.

Attendu que le conseil a adopté un règlement pour la prévention des incendies.

Attendu que sous le no 133 le conseil a adopté un règlement de ramonage de cheminée.

Attendu que la municipalité n'ayant pas les deniers nécessaires a dû procéder par règlement d'emprunt pour l'achat du fourgon-pompe.

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette

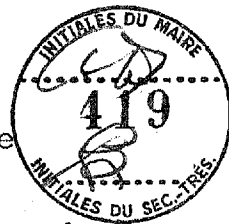
62-112

62-113

secondé par M. l'échevin M.Turcot

6 mars 1962

et résolu que demande est par la présente faite à l'Honorable R.Cliche Ministre des Affaires Municipales de bien vouloir accorder, à la discrétion et sage décision, un octroi afin d'alléger le fardeau des taxes imposables aux contribuables à ce sujet.



Adopté unanimement.

Attendu que le conseil municipal a construit un réseau complet d'aqueduc, alimenté d'eau potable par l'usine de filtration de la Ville de Ste-Rose (voir plan et description technique).

Attendu que ce réseau d'aqueduc comprend 75 bornes-fontaines dont le coût total s'établi en la somme de \$24,375,00.

Attendu que le conseil a procédé par règlement pour l'achat d'un fourgon-pompe incendie.

62-114

Attendu que le conseil a adopté un règlement de prévention des incendies et un règlement de ramonage de cheminées.

Attendu que la municipalité n'ayant pas les deniers nécessaires pourvoyant au coût de ces travaux d'aqueduc lesquels forment un projet complet de prévention contre les incendies.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin R.Sauriol.

et résolu que demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales M. R.Cliche de bien vouloir à sa discrétion et sage décision de favoriser les contribuables d'un octroi sur le coût des bornes-fontaines afin d'en alléger pour ces derniers la responsabilité des taxes qui s'imposent.

Adopté unanimement.

Attendu que la municipalité a adopté un règlement no 178 pourvoyant à la construction d'une station de pompier à l'épreuve de feu.

Attendu que la municipalité n'ayant pas les deniers nécessaires à cette construction, doit effectuer un emprunt.

62-115

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher

secondé par M. l'échevin O.Paquette

et résolu que demande d'octrois soit faite au Ministre des Affaires Municipales à l'Honorable M. Cliche afin d'alléger les contribuales du fardeau des taxes imposables pour cette construction.

Dissidence de M. l'échevin A.A.Mathieu.



Attendu que le conseil municipal a consenti par résolution no 62-30 et 62-83 a avancer a même le fond général la somme de \$700.00 pour défrayer le coût de la main d'oeuvre pour la construction de 2 patinoires, une cantine et une glissoire dans le territoire de Ville d'Auteuil.

Attendu que ces travaux furent exécutés sous la surveillance et de controle de la ville.

Attendu que ces travaux ont procurés du travail aux chomeurs de la municipalité.

62-116

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que le conseil par la présente soumet aux gouvernement Provincial et Fédéral et invoque par le fait même l'avantage de participer aux bénéfices de l'encouragement des travaux d'hiver tel que formulé ci-jointe et détaillée.

Adopté unanimement.

Attendu que le règlement no 185 pourvoyant à l'installation de services rue Papineau a été adopté par le conseil à sa séance du 22 février 1962.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que les contracteurs suivants soient invités à soumissionner pour l'exécution des travaux du règlement no 185.

62-117

Verona Construction	Paul Dubé & Fils
Maher Construction	Valrive Construction
Tolhurst Construction	

Les soumissions devront être livrées sous pli cachetés au sec. tres. Ronald Bourcier avant 5 hres P.M. le 15 mars 62 au bureau de la ville au 2357 Boul. des Laurentides Auteuil pour être ouvertes le même soir à 8 hres P.M. à une assemblée régulière à l'école Ouimet.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque certifié de 10% de la valeur de la soumission ou d'un bond de garantie équivalent à 50% de la valeur des travaux.

Le conseil ne s'engage de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Les plans, devis, désignations et cahiers de charge peuvent être obtenus au bureau de la Ville d'Auteuil au 2357 Boul. des Laurentides moyennant dépôt de \$100.00 remboursement sur remise des plans.

Adopté unanimement.

6 mars 62



Attendu que le règlement no 187 pourvoyant à l'installation de services rue Montée-Ménard a été adopté par le conseil à sa séance du 6 mars 1962

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que les contracteurs suivants
soient invités à soumissionner pour l'exécution des travaux du
règlement no 187.

62-118

Verona Construction	Paul Dubé & Fils
Maher Construction	Valrive Construction
Tolhurst Construction	

Les soumissions devront être livrées sous plis cachetés au sec. tres. Ronald Bourcier avant 5 hres P.M. le 15 mars 62 au bureau de la ville au 2357 Boul. des Laurentides Auteuil p pour être ouvertes le mêmes soir à 8 hres. P.M. à une assemblée régulière à l'Ecole Ouimet.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque certifié de 10% de la valeur de la soumission ou d'un bond de garantie équivalent à 50% de la valeur des travaux.

Le conseil ne s'engage de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Les plans, devis et cahiers des charges peuvent être obtenus au bureau de la Ville d'Auteuil au 2357 Boul. des Laurentides moyennant dépôt de \$100.00 remboursable sur remise des plans.

Adopté unanimement.

La question du fossé en bordure de la demeure de M. Morsaint 38 rue Boisvert est de nouveau discutée.

62-119

Il est proposé par M. l'échevin R. Sauriol
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que le fossé en bordure de la
maison de M. Morsaint soit tuyauté sur une longueur de 100'.

Que les travaux soient payés à même le règlement no 158 Ruisseau Brodeur, sont le dit fossé est un embranchement.

Adopté unanimement.

Attendu que la loi pour améliorer les conditions de l'habitation fut sanctionnée le 11 mars 1948 et subséquemment amendée.

Attendu que cette loi, en respectant certaines conditions, tout personne qui contracte un prêt hypothécaire d'une société de prêt autorisée etc. en vue de construire ou d'acquérir une habitation nouvelle peut obtenir de l'Office du Crédit Agricole du Québec un remboursement maximum d'intérêt



de 3%.

Attendu que dans Ville d'Auteuil il existe nombre de personnes pouvant bénéficier des avantages de la loi du service d'habitation familiale.

Attendu qu'au moment ou à la date de construction ou d'acquisition de leur habitation, ces personnes pour des raisons et faits incontrôlables ils n'ont pu être éligibles pour bénéficier des avantages de la loi.

Attendu que par ces raisons et faits nombre de personnes furent obligées de contracter des prêts de particuliers (à courtes échéances).

Attendu que par ces faits et raisons ces personnes furent privées des bénéfices de la loi depuis plusieurs années.

Attendu que le cas particulier de ces personnes pourrait être étudié par un représentant délégué par l'Office du Prêt agricole du Québec.

Attendu qu'il aurait peut-être possibilité de convertir le ou les prêts hypothécaires existants en certains cas, tout en respectant les clauses dans les obligations des dits prêts selon les recommandations du représentant assigné par l'Office du Prêt agricole.

Attendu qu'il existe actuellement nombre de personnes ayant contractées des prêts avec la Société connue sous le nom de The Maccabees.

Attendu qu'Ville d'Auteuil (anciennement Ste-Rose est) maintenant incorporée en ville possède un réseau complet d'égout, d'aqueduc et de rues dans les artères où sont situés les requérants dont les noms apparaissent sur la requête ci-jointe.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin O. Paquette

et résolu que par la présente résolution demande est faite à l'Office du Prêt Agricole du Québec, à l'attention particulière de son conseiller juridique Me. J.J. Gérard de bien vouloir assigner ou déléguer un représentant pour faire enquête, soit pour donner suite aux demandes faites par les requérants de bénéficier des avantages de la loi du Service de l'habitation familiale.

Adopté unanimement.

M. le maire fait une mise au point sur une résolution de la Corporation Interurbaine de l'Ile-Jésus demandant au sec. tres. de faire parvenir le rapport du dernier recensement à la corporation afin de faire la répartition du re-
du revenu de la taxe de vente.

M. le maire fait part de la réception d'un chèque de \$200.00 du ministère de la jeunesse adressé aux Loisirs



de Ste-Rose est.

6 mars 62

M. l'échevin E. Provencher donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil un règlement changeant le zonage du lot 340-340-1 pour la classe C 2.

62-121

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin R. Sauriol
et résolu que nos ingénieurs-conseils
Gendron, Lefebvre & Associés soient et sont autorisés à
rédiger un règlement changeant le zonage du lot 340-340-1
pour la classe C 2.

62-122

Adopté unanimement.

Le sec. tres. est informé d'acquiescer à la demande de la Société Canadienne du Cancer formulée sur leur lettre du 27 février 1962.

Il est proposé par M. l'échevin R. Sauriol
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que la subdivision du lot 12,
(12-28) tel que pr. paré par l'arpenteur Marc Gendron sur un
plan no M. 1652 en date du 26 septembre 1961 soit acceptée.

62-123

Adopté unanimement.

Le conseil prends connaissance d'une sollicitation de City Bus & Equipement.

M. le maire donne lecture du règlement no 189 concernant l'expropriation de la rue 339-35.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin O. Paquette
et résolu que le règlement no 189 pourvoyant
à l'expropriation de la rue no 339-35 soit adopté.

62-124

Que l'ingénieur Alfred Trottier soit et est autorisé
à déterminer la valeur du terrain à exproprier.

Adopté unanimement.

Le conseil prends connaissance d'une lettre de M. Deveault qui s'excuse de ne pas avoir soumissionné pour les travaux du règlement no 178.

Les soumissions pour l'exécution des travaux du règlement pourvoyant à la construction d'un hôtel de ville sont ouvertes et se lisent comme suit:

Coté & Lavigneur	\$199,241.00
Paul Rolland	\$217,000.00
A.C. Construction	\$191,945.00
Georges Fillion	\$144,170.00
G.R. Brick & Stone Work	\$153,803.75



6 mars 62

Après avoir pris connaissance des soumissions et avoir constaté qu'elles dépassent de beaucoup les estimés d'ingénieurs, M. le maire suggère d'étudier avec l'architecte et les ingénieurs les soumissions et les devis afin de décider s'il ne serait pas possible de modifier s'il y avait lieu, les plans et devis concernant la construction de l'hôtel de ville et d'aviser les soumissionnaires de toutes modifications à effectuer.

62-125

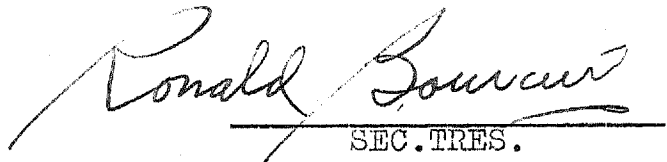
Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que la décision sur la question
des travaux pour l'hôtel de ville soit remise à 8 heures P.M.
vendredi le 9 mars 1962.

Adopté unanimement.

M. l'échevin A.A. Mathieu signale au conseil une défec-
tuausité au pont effectué par Paul Dubé & Fils sur l'avenue
Perron. Le conseil réfère la question au contracteur responsa-
ble de ces travaux.

L'assemblée est ajournée au 9 mars sur proposition de
M. l'échevin O. Paquette, secondé par M. l'échevin M. Turcot.


MAIRE


SEC. TRES.

PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
COMTE DE LAVAL.

9 mars 62

A une assemblée régulière du conseil de Ville d'Auteuil tenue au
lieu et heure ordinaire des sessions du dit conseil le ven-
dredi 9 mars 1962 à 8 hres P.M. et à laquelle étaient présents
Son Honneur le maire Adrien Dussault, les échevins M. Turcot,
O. Paquette, E. Provencher, R. Sauriol, A. Nadon, A.A. Mathieu for-
mant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, le secrét
secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8 hres P.M. l'assemblée est ouverte par la prière
et le sec. tres. donne lecture des minutes de l'assemblée du
6 mars 1962 qui furent adoptées sur proposition de M. l'échev
vin O. Paquette, secondé par M. l'échevin E. Provencher.

M. le maire mentionne qu'au sujet de la plainte for-
mulé au criminel contre les responsables d'un incident au
cours d'une assemblée de conseil, il y aurait lieu de ~~formé-~~^{RETIRER}
~~ture~~ des plaintes parce que pareille causes laissent des mar-
ques. Mais, pour aucune considération le conseil n'acceptera
de défrayer le coût des dépenses des défendants.

9 mars 62



M. le maire fait l'éloge de l'architecte et des ingénieurs qui ont conçu le projet d'hôtel de ville qui était cependant trop complet pour nos désirs. C'est pourquoi il a été nécessaire de réduire les spécifications.

Les soumissions pour les travaux de construction de l'hôtel de ville, révisées d'après addenda 1, 2 et 3 sont ouvertes et se lisent comme suit:

Georges Filion	\$109,941.00
A.C. Construction	\$151,214.00
G.R. Construction	\$119,763.52

Après discussion, il

62-126

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette secondé par M. l'échevin E. Provencher et résolu que le contrat soit accordé au plus bas soumissionnaire, Georges Filion, au coût de \$109,941.00. Dissidence de MM. les échevins R. Sauriol, A. Nadon, A. A. Mathieu. Adopté sur le vote prépondérant de M. le maire.

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette secondé par M. l'échevin E. Provencher et résolu que le maire Adrien Dussault et le sec. tres. Ronald Bourcier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil, le contrat pour l'exécution des travaux de la construction de l'Hôtel de Ville règlement no 178, pour la montant de \$109,941.00 avec George Filion, entrepreneur général de 207, 7e ave St-Eustache.

62-127

Que le dit contrat soit signé au bureau de la Ville d'Auteuil au 2357 Boul. des Laurentides, Auteuil, le samedi 10 mars à 10 heures A.M.

Dissidence de MM. les échevins R. Sauriol, A. Nadon, A. A. Mathieu. Adopté sur la vote prépondérant de M. le maire.

Le conseil prends connaissance du règlement de prévention des incendies no 190.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot secondé par M. l'échevin O. Paquette et résolu que le règlement de prévention des incendies no 190 soit adopté.

62-128

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot secondé par M. l'échevin E. Provencher et résolu que nos ingénieurs Genéron, Le-febvre & Associés soient et sont autorisés à présenter les

62-129



plans de tuyautage du ruisseau La Pinière à la Régie d'Épuration des Eaux pour approbation.

L'inspecteur municipal, Gérard Legault, suggère des précautions à prendre pour éviter que le Boul. des Laurentides soit saturé de poste de gasoline. La discussion sur ce sujet est remise à une assemblée subséquente.

L'assemblée est ajournée au 15 mars sur proposition de M. l'échevin A. Nadon, secondé par M. l'échevin A.A. Mathieu.

Adrien Dussault
MAIRE

Ronald Boucsein
SEC. TRES.

9 mars 62

15 mars 62

PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
COMTE DE LAVAL.

A une assemblée régulière du conseil de Ville d'Auteuil tenue au lieu et heure ordinaire des sessions du dit conseil le jeudi 15 mars 1962 à 8 hres P.M. et à laquelle étaient présents son Honneur le maire Adrien Dussault, les échevins M. Turcot, E. Provencher, A. Nadon, A.A. Mathieu, R. Sauriol formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8 hres P.M., l'assemblée est ouverte par la prière et le sec. tres. donne lecture des minutes de l'assemblée du 9 mars 1962 qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin M. Turcot, secondé par M. l'échevin E. Provencher.

Le conseil prends connaissance de plans de subdivision des lots 24, 361 et 366 soumis par M. Yehude Elberg de procéder à la cession du 5% pour fin de parc avant que le conseil ne considère accepter la subdivision.

Les soumissions pour la vente d'obligations de \$1,059,500. sont ouvertes et se lisent comme suit:

Syndicat représenté par Banque Provinciale:

96.366% pour émissions comme suit:

\$326,000.00 à 5% 1er avril 1963 à 1971 inc.

\$733,500.00 à 5% 1er avril 1972.

Syndicat représenté par Banque Canadienne Nationale

97.825% pour une émission comme suit:

\$326,000.00 à 5% 1963 à 1971 inc.

\$733,500.00 à 5½% 1972.

Cliche et Associés Ltée.

96.80% pour l'émission comme suit:

62-130

15 mars 62

\$376,500.00 à 5% 1er avril 1963 au 1er avril 72 inc.
 \$235,000.00 à 5½% 1er avril 63 au 1er avril 76 inc.
 \$348,000.00 à 5½% du 1er avril 1977.
 \$100,000.00 à 5% 1er avril 1977.



Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
 secondé par M. l'échevin A. Nadon

et résolu que la vente d'obligations de \$1,059,000.00 soit adjugée au plus bas soumissionnaire, le syndicat représenté par la Banque Canadienne Nationale, soit acceptée, le tout sujet à l'approbation du Service des recherches économiques de la Commission Municipale.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
 secondé par M. l'échevin A. Nadon

et résolu que le maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil les obligations de l'émission d'une valeur de \$1,059,000.00.

Adopté unanimement.

Les soumissions pour les travaux du règlement no 185 sont ouvertes et se lisent comme suit:

Tolhurst Construction Ltée	\$4455.00
Paul Dubé & Fils	\$5128.00
Maher Construction	\$5756.00
Verona Construction	\$5780.00

Après étude des soumissions,

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
 secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu que le contrat pour l'exécution des travaux du règlement no 185 pourvoyant à des travaux d'égout et d'aqueduc rue Papineau, soit accordé à la firme Tolhurst Construction Ltée au coût de \$4,455.00 et que le chèque no 670 au montan de \$445.00 soit et est par la présente acceptée, conformément aux exigences du cahier des charges se rapportant à ce règlement.

Que le maire et le sec. tres. soient et sont autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil le contrat pour l'exécution des travaux du règlement 185 avec le représentant autorisé de la firme Tolhurst Construction Ltée.

Que le dit contrat soit signé au bureau de la ville au 2357 Boul. des Laurentides sur convocation de la firme intéressée après l'approbation du dit règlement par le Ministère des Affaires Municipales.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
 secondé par M. l'échevin M. Turcot

62-131

62-132

ND: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTREAL



62-133
15 mars 62

et résolu que demande soit faite au ministère des affaires municipales pour obtenir la permission d'emprunter temporairement de la Banque Provinciale la somme de \$5,500.00 nécessaire à l'exécution des travaux du règlement no 185 services rue Papineau en attendant l'émission d'obligations.

Adopté unanimement.

Les soumissions pour les travaux du règlement no 187 sont ouvertes et se lisent comme suit:

Tolhurst Construction	\$14,658.00
Verona Conatruction	\$18,088.00
Paul Dubé & Fils	\$15,450.00
Maher Construction	\$16,684.00

Après étude des soumissions:

Il est proposé par M. l'échevin R.Sauriol
secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que le contrat pour l'exécution des travaux du règlement no 187 pourvoyant à des travaux d'égout et d'aqueduc sur la Montée Ménard soit accordé à la firme Tolhurst Construction au coût de \$14,658.00 et que le chèque de soumission no 669 au montant de \$1,465.80 soit et est par la présente accepté conformément aux exigences du cahier des charges se rapportant à ce règlement.

Que le maire et le sec.tres. soient et sont autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil le contrat pour l'exécution des travaux du règlement no 187 avec le représentant de la firme Tolhurst Construction Ltée.

Que le dit contrat soit signé au bureau de la Ville au 2357 Boul. des Laurentides Auteuil sur convocation de la firme Tolhurst Construction après l'approbation du dit règlement par le ministère des affaires municipales.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin R.Sauriol
secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales pour obtenir la permission d'emprunter temporairement de la Banque Provinciale la somme nécessaire de \$19,000.00 à l'exécution des travaux du règlement 187, pourvoyant à l'installation de conduites d'égout et d'aqueduc sur la Montée Ménard en attendant l'émission d'obligations.

Adopté unanimement.

M. le maire lit au conseil un article du journal La Presse qui donne un compte-rendu de l'assemblée de la Corporation Interurbaine de l'Ile-Jésus du 14 mars qui faisait le premier partage du produit de la taxe de vente.

Une demande d'application à "The Association of Fire Chiefs" est mise à l'étude.

62-134

62-135



15 mars 62

Le conseil prends connaissance d'une lettre du Journal l'Opinion.

M. le maire prends connaissance d'une lettre de la Voirie Provinciale qui fait suite à une demande d'octroi pour le déneigement.

Le conseil prends connaissance de deux lettres des autorités de Ville d'Anjou relativement à des extentions de juridiction de la part de la Ville de Montréal. M. le maire donne des explications supplémentaires.

Le conseil prends connaissance d'une lettre du Ministère de l'Agriculture au sujet d'une demande d'octroi pour la réfection des ponts sur les ruisseaux Mathieu, Brodeur et Parizeau.

Attendu que la Ville d'Auteuil procède actuellement au drainage de plusieurs ruisseaux dans son territoire.

Attendu que ce drainage est exécuté conformément au règlement d'emprunt nos 142, 145 et 158 ruisseaux Parizeau, Mathieu et Brodeur respectivement.

Attendu que dans l'exécution de ces travaux de drainage il est nécessaire de traverser les routes publiques à charge et entretien par la voirie Provinciale.

Attendu que ces travaux de drainage et particulièrement le coût des traverses des routes est très onéreux pour les contribuables affectés.

Attendu que ce drainage contribue dans une large part à l'assainissement des routes intermunicipales.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu que pour les motifs ci-haut mentionnés il serait juste et raisonnable que la voirie provinciale contribue au coût de ces travaux. Demande est par la présente faite par cette résolution à la Voirie Provinciale a/s Honorable Bernard Pinard de faire un relevé des travaux en cours dans ce demaine à Ville d'Auteuil et de bien vouloir faire suite à cette demande au nom des contribuables par son conseil.

Copie à Me. J. Noel Lavoie et Ministère de la Voirie.

Adopté unanimement.

Le conseil prends connaissance d'une lettre de l'ingénieur Marcel Héту du bureau de Gendron, Lefebvre & Ass., qui suggère le nettoyage des ponceaux d'entrées privées. Le conseil ne prends aucune décision à ce sujet.

M. le maire donne lecture d'une lettre du département de l'instruction publique.

Le conseil prends connaissance d'une lettre des Grands Travaux de Montréal qui formule une demande d'étude comparative. Le conseil informe le sec. tres. d'accuser réception et

62-136

ND: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTRÉAL



d'aviser les Grands Travaux de Montréal que la demande sera considéré ; a mesure que le projet se développera.

M. le maire lit au conseil deux lettres venant des autorités de la Croix Rouge. La requête est mise à l'étude.

Le conseil prends connaissance d'une lettre de la firme Yvon Boulanger Ltée qui offre des services pour l'impression des obligations de l'émission de \$1,059,500.00.

Il est proposé par M. l'échevin A.A.Mathieu

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu que les services de la firme

Yvon Boulanger Ltée soient et sont retenus pour faire l'impression des obligations de l'émission de \$1,059,500.00.

62-137

Adopté unanimement.

Le conseil prends connaissance d'une lettre de la Régie d'Épuration des Eaux qui recommande de commencer un projet d'épuration plus complet.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu que nos ingénieurs-conseils Gen-

dron, Lefebvre & Associés soient et sont autorisés à faire une étude d'un projet d'épuration complet, des eaux sanitaires de la Ville d'Auteuil.

62-138

que nos ingénieurs-conseils soient et sont autorisés à présenter les plans de cette étude à la Régie d'épuration des eaux pour approbation.

Adopté unanimement.

Le conseil prends connaissance de l'approbation par le ministère des Affaires Municipales de nos règlement no 180 et 181.

M. le maire fait lecture d'une lettre de la Commission Municipale relativement au 10% a approprier pour les fins de l'article 26a de la Loi des Cités et Villes.

M. le maire fait part au conseil de l'acceptation par le ministère des Affaires Municipales du règlement no 178 dans le cadre du programme des travaux d'hiver.

M. le maire informe le conseil qu'il y aurait lieu de souligner le début des travaux de construction de l'hôtel de ville par une cérémonie de levée de la première pelletée de terre.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher

secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que le maire et le sec.tres. soient

et soient autorisés à prendre les mesures nécessaires pour organiser une réception à la salle du Pavillon Laurentien pour

62-139

15 mars 62 souligner la cérémonie de la levée de la première pelletée de terre.



Adopté unanimement.

M. l'échevin A.A.Mathieu souligne l'apparition de trous dans les divers artères de la ville.

M. Paquin du Paradis des Milles-Iles offre les services de ses camions pour tout usages de voirie.

L'assemblée est ajournée au 26 mars 1962 sur proposition de M. l'échevin M.Turcot, secondé par M. l'échevin A.Nadon.

Adrien Dussault
MAIRE

Ronald Bouché
SEC. TRÉS.

26 mars 1962 PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
COMTE DE LAVAL.

A une assemblée régulière du conseil de Ville d'Auteuil tenue au lieu et heure ordinaires des sessions du dit conseil le lundi 26 mars 1962 à 8 hres P.M. et à laquelle étaient présents Son Honneur le maire Adrien Dussault, les échevins M. Turcot, E.Provencher, O.Paquette, A.A.Mathieu, A.Nadon, R.Sauriol formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8 hres P.M. l'assemblée est ouverte par la prière et le sec.tres. donne lecture des minutes de l'assemblée du 15 mars qui furent adoptés sur proposition de M. l'échevin E.Provencher, secondé par M. l'échevin M.Turcot.

Attendu que le règlement no 186 pourvoie à des travaux d'égout, d'aqueduc et de pavage sur la partie du lot développée par le "Jardin des Cèdres Inc."

Attendu que ce règlement no 186 a été approuvé par le conseil à sa séance du 6 mars 1962.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu que les contracteurs suivants soient invités à soumissionner pour les travaux du règlement no 186.

Valrive Construction Ltée

Paul Dubé & Fils Ltée

Verona Construction Ltée

Tolhurst Construction

Maher Construction Ltée

62-140

ND: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTRÉAL



26 mars 62

Les soumissions devront être livrées sous pli cacheté au sec.tres., Ronald Bourcier avant 5 hres P.M, le mardi 3 avril 1962 au bureau de la ville, au 2357 Boul. des Laurentides pour être ouvertes le même soir à 9 hres P.M à une assemblée régulière du conseil tenue à l'école Oimet, Montée-Ménard.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque certifié de 10% de la valeur de la soumission ou d'un bond de garantie équivalent à 50% de la valeur des travaux.

Le conseil ne s'engage de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Les plans, devis et cahiers des charges peuvent être obtenus au bureau de la ville au 2357 Boul. des Laurentides moyennant dépôt de \$100.00 remboursable sur remise des documents.

Adopté unanimement.

M. le maire donne lecture du règlement no 179A modifiant les bornes des six quartiers de Ville d'Auteuil.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin O. Paquette

62-141

et résolu que le règlement no 179A modifiant les bornes des six quartiers de Ville d'Auteuil soit adopté.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin A.A. Mathieu

secondé par M. l'échevin R. Sauriol

62-142

et résolu que les échevins obtiennent copie de ce règlement.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin E. Provencher

62-143

et résolu que la somme de \$24,080.00 représentant l'échéance capital et intérêt payable en vertu du règlement no 111 et no 112 représentant le coût de l'égoût collecteur et l'usine d'épuration soit payée à même le fond de roulement (Reg. 188) en attendant la perception des revenus à recouvrer par l'imposition d'une taxe de consolidation ou "spéciale" couvrant tous les travaux imposables d'égoût, d'aqueduc et de mise en forme de rues dans les territoire de la municipalité laquelle taxe sera imposée pour être perçue avant le 1er juill. 1962.

Adopté unanimement.

M. Paul-Emile Noel C.A. donne lecture du bilan pour l'année 1961.

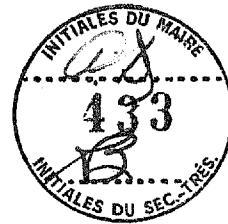
Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette

62-144

26 mars 62

secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu que le bilan se terminant le 31 décembre 1961 soit et est accepté,



Adopté unanimement.

M. Paul-Emile Noel C.A. fait la lecture des prévisions budgétaires pour l'année 1962.

62-145

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher secondé par M. l'échevin O. Paquette et résolu que les prévisions budgétaires pour l'année 1962 soient et sont acceptées telles que lues.

Adopté unanimement.

M. le maire fait lecture d'un rapport des activités du département de la police pour l'année se terminant le 31 décembre 1961.

62-146

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot secondé par M. l'échevin E. Provencher et résolu que le rapport des activités du département de la police soit accepté tel que lu.

Adopté unanimement.

62-147

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot secondé par M. l'échevin R. Sauriol et résolu que la subdivision du lot 344 (344-162 à 170) du cadastre de la paroisse Ste-Rose tel que préparé par l'arpenteur Claude Lefebvre sur le plan no 7-C 1994-1 en date du 23 mars 1962 soit acceptée.

Adopté unanimement.

62-148

M. l'échevin M. Turcot donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil un règlement pourvoyant à des travaux d'égout, d'aqueduc et pavage sur les lots 344-162 à 344-170.

62-149

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot secondé par M. l'échevin E. Provencher et résolu que notre aviseur-légal Me. J.P. Noel soit et est autorisé à rédiger un règlement pourvoyant à l'installation de services d'égout, d'aqueduc et de pavage sur les lots nos 344-162 à 170.

62-150

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot secondé par M. l'échevin E. Provencher et résolu que nos ingénieurs-conseils



Gendron, Lefebvre & Associés soient et sont autorisés à préparer les plans, devis, désignations techniques d'un règlement pourvoyant à des travaux d'égout, d'aqueduc et de pavage sur les lots 344-162 à 170.

26 mars 62

62-151

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin R. Sauriol
et résolu que nos ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés soient et sont autorisés à présenter les plans d'un service d'aqueduc sur les lots 344-162 à 170 au Ministère de la Santé pour approbation.

X
62-152

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin R. Sauriol
et résolu que nos ingénieurs-conseils Gendron, Lefebvre & Associés soient et sont autorisés à présenter les plans d'un réseau d'égout, pour desservir les lots 344-162 à 170 à la Régie d'Épuration des Eaux pour approbation.

M. le maire fait part au conseil de l'approbation des règlements 185, 186 et 187 par le Ministère des Affaires Municipales dans le cadre du programme des travaux d'hiver.

Le docteur Marc Hamelin président de la Coopérative de Construction de l'Île-Jésus demande au conseil s'il ne serait pas possible d'ériger une piscine dans le parc situé au milieu de ce développement.

Après discussion de la demande par le conseil.

62-153

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que nos ingénieurs-conseils Gendron, Lefebvre & Associés soient et sont autorisés à faire une étude de projet de piscine et barboteuse dans le parc-situé dans le projet de la coopérative.

Adopté unanimement.

62-154

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que l'assemblée mensuelle du mois d'avril qui sera tenu le 3 avril, débute à 9 hres P.M. au lieu de 8 hres P.M.

Adopté unanimement.

L'assemblée du mois de mars est levée sur proposition de M. l'échevin M. Turcot, secondé par M. l'échevin E. Provencher.



Adrien Dussault
MAIRE

Ronald Boucsein
SEC. TRÉS.

3 avril 62

PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
COMPTE DE LAVAL.

A une assemblée régulière de Ville d'Auteuil tenue au lieu ordinaire des sessions du dit conseil le mardi 3 avril 1962 à 9 heures P.M. et à laquelle étaient présents son Honneur le maire Adrien Dussault, les échevins M.Turcot, E.Provencher, O.Paquette, A.Nadon, A.A.Mathieu, R.Sauriol formant quorum sous la présidence de son Honneur le maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 9 hres P.M. l'assemblée est ouverte par la prière et le secrétaire-trésorier donne lecture des minutes de l'assemblée du 26 mars 1962 qui furent adoptés sur proposition de M. l'échevin M.Turcot, secondé par M. l'échevin E.Provencher.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement no 191 qui pourvoie un plan d'assurance collective pour les employés.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que le règlement no 191 concernant un plan d'assurance-collective pour les officiers et employés de Ville d'Auteuil soit accepté.

Adopté à l'unanimité.

M. l'échevin Maurice Turcot donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil un règlement pourvoyant à l'expropriation s'il y a lieu du tracé du ruisseau Val des Bois.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que notre aviseur-légal, Me. J.P. Noel soit et est autorisé à préparer un règlement pourvoyant à l'expropriation du tracé du ruisseau Val des Bois.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que les ingénieurs-conseils

62-155

62-156

62-157

62-158



Gendron, Lefebvre & Associés soient et sont autorisés à préparer les plans et estimés d'un règlement pourvoyant à l'expropriation du tracé du Ruisseau Val des Bois.

Adopté unanimement.

3 avril 62

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin O.Paquette
et résolu que:

1:- conformément à l'article 485-A- du code des Cités et Villes le rôle d'évaluation soit composé de fiches.

2;- que nos estimateurs déposent le rôle de 1962 dans le plus bref délai possible, au plus tard le 1er mai.

3:- qu'en plus de MM. Alphonse Moquin Ing.P. et AEMQ comme président des estimateurs, M. Gilles Beaulieu soit aussi nommé estimateur. Tous de la Société des Estimateurs Municipaux Inc.

4:- que les honoraires des travaux d'évaluation soient payables à la Société des Estimateurs Municipaux Inc.

Adopté unanimement.

Attendu que la résolution 62-39 réserve 10% du budget aux fins de l'article 26-A- du Code des Cités et Villes.

Attendu que se montant se révèle trop élevé.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin R.Sauriol

et résolu que 1% du budget soit affecté aux fins de l'article 26-A- du Code des Cités et Villes le tout sujet à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales.

Adopté unanimement.

Copie au Ministère des Affaires Municipales.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu que M. le maire Adrien Dus-sault et le secrétaire-trésorier, Ronald Bourcier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil, le plan de subdivision et le livre de renvoi d'une partie du lot 29 (29-94) terrain prévu pour la construction de l'Hôtel de Ville.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu que la subdivision du lot 29, (29-94) du cadastre de la Paroisse Ste-Rose, tel que préparé

62-159

62-160

62-161

62-162

3 avril 62

par l'arpenteur Claude Lefebvre sur le plan no 7C-1987 en date du 28 mars 1962 soit acceptée.



Adopté unanimement.

M. le maire fait la lecture de la permission d'emprunt temporaire de \$24,080.00 et donne des explications supplémentaires.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que demande soit faite à l'honorable Lucien Cliche, Ministre des Affaires Municipales, de permettre une extension d'échéance d'emprunt administratif de \$55,000.00 devant échoire le 5 mai 1962.

62-163

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher
secondé par M. l'échevin M.Turcot
et résolu que le sergent intérimaire Alban Langevin soit et est promu sergent permanent effectif immédiatement.

62-164

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher
secondé par M. l'échevin M.Turcot
et résolu que M. Lucien Dubé soit engagé comme constable effectif au 23 janvier 1962, date de son assermentation.

62-165

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher
secondé par M. l'échevin M.Turcot
et résolu que M. Rolland Blais soit engagé comme constable de la Ville d'Auteuil effectif le 16 décembre 1961, date de son assermentation.

62-166

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher
secondé par M. l'échevin M.Turcot
et résolu que M. Marcel Chapleau soit engagé constable de la Ville d'Auteuil effectif le 19 mai 1961 date de son assermentation.

62-167

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin O.Paquette
et résolu que nos ingénieurs-conseils soient et sont autorisés à préparer un rôle de perception

62-168



pour tous les règlements imposables en 1962 c'est-à-dire de 104 à 170 inclusivement.

Adopté unanimement.

Les soumissions pour les travaux du règlement no 186 sont ouvertes et se lisent comme suit:

Valrive Construction	\$62,866.73
Tolhurst Construction	\$64,545.00
Verona Construction	\$66,648.00
Paul Dubé & Fils	\$68,132.60
Maher Construction	\$71,563.60

62-169

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que la décision à prendre sur
le contrat du règlement no 186 pourvoyant à des services sur
la partie du lot 22 développée par le Jardin des Cèdres Inc.,
soit remise à la prochaine assemblée.

Adopté unanimement.

Les soumissions pour la cueillette des ordures ménagères sont ouvertes et se lisent comme suit:

R. St-Louis: \$13.00 pour résidents à l'année
\$ 4.50 pour chalets d'été
\$25,00 pour commerces

Evariste Presseau: \$8.00 pour résidents à l'année
\$4.00 pour chalets d'été
\$25.00 pour commerces.

G. Paquette: \$10.50 pour résidents à l'année
\$ 5.00 pour chalets d'été
\$20.00 pour commerces
\$10.50 pour écoles.

S. Sanitaire Laval \$9.00 pour résidents à l'année.
\$5.00 pour chalets d'été.
\$20.00 pour commerces.

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que la décision pour le
contrat de la cueillette des vidanges soit remise à la pro-
chaine assemblée.

Adopté unanimement.

62-170

3 avril 62

M. le maire fait part au conseil de la réception d'une lettre et d'un chèque de \$4,828.00 de la Corporation Interurbaine de l'Ile-Jésus.



Le conseil prends connaissance des lettres suivantes:

- 1:- Approbation du règlement no 178
- 2:- Approbation d'un emprunt temporaire de \$160,000.00 pour règlement no 178.
- 3:- Approbation d'un remboursement en 30 ans pour le règlement 178.

Les comptes suivant ont été soumis pour approbation.

Shawinigan Water & power Ltd	\$209.92-
Garage Déziel	\$267.28-
Bellevue Lumber	\$ 3.55-
Gazette Officielle du Québec	\$ 53.78-
Champlain Oil Products	\$375.58-
Canadian Petrofina	\$647.53-
Canadian Pacific Telegraph	\$ 2.10-
Paul A. Boutin	\$ 10.00-
Adrien Dussault	\$111.08-
	<hr/>
TOTAL	\$1,680.82

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin M. Turcot

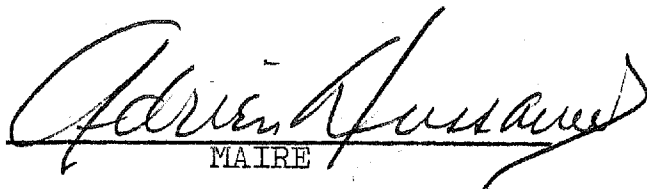
et résolu que les comptes ci-haut mentionnés et pour les mêmes montants soient acceptées et que le maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à les payer pour et au nom de Ville d'Auteuil.

Adopté unanimement.

M. l'échevin Sauriol fait remarquer qu'il y aurait peut-être lieu de niveler les avenues Lacasse et Perron.

M. l'échevin Mathieu demande si la Ville ne pourrait pas acheter un tapis de caoutchouc pour l'usine d'épuration.

L'assemblée est ajournée au 10 avril sur proposition de M. l'échevin M. Turcot, secondé par M. l'échevin A.A. Mathieu.


MAIRE


SEC.-TRES.

62-171



PROVINCE DE QUEBEC,

VILLE D'AUTEUIL,

COMTE DE LAVAL.

10 avril 62

A une assemblée régulière de Ville d'Auteuil tenue au lieu et heure ordinaires des sessions du dit conseil le mardi 10 avril 1962 à 8 heures P.M. et à laquelle étaient présents son Honneur le maire Adrien Dussault, les échevins M.Turcot, E.Provencher, O.Paquette, A.Nadon, A.A.Mathieu, R.Sauriol formant quorum sous la présidence de son Honneur le maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8 hres P.M. l'assemblée est ouverte par la prière et le secrétaire-trésorier donne lecture des minutes de l'assemblée du 3 avril 1962 qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin O.Paquette, secondé par M. l'échevin M.Turcot.

Attendu que les soumissions pour les travaux du règlement no 186 ont été ouvertes à l'assemblée du 3 avril 1962.

Attendu que le conseil a remis sa décision pour le contrat à l'assemblée du 10 avril.

Attendu que les soumissions ont été étudiées avec l'assistance de l'ingénieur Claude Lefebvre.

Attendu que ces soumissions ont été trouvées conformes aux spécifications et en bonne et du forme.

62-172

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin O.Paquette
et résolu que le contrat pour l'exécution des travaux du règlement no 186 pourvoyant à l'installation des services sur la partie du lot 22 développée par le "Jardin des Cèdres Inc." soit accordé au plus bas soumissionnaire, Valrive Construction Ltée au coût de \$62,866.73 et que le bond de garantie pour la soumission no: 899197 soit et est par la présente accepté conformément aux exigences du cahier des charges se rapportant à ce règlement.

Que le maire et le sec.tres. soient et sont autorisés à signer le contrat avec le représentant de la firme Valrive Construction Ltée.

Que le dit contrat soit signé au bureau de la ville au 2357 Boul. des Laurentides, Auteuil sur convocation des intéressés après l'approbation du dit règlement par le ministère des Affaires Municipales.

Dissidence de M. l'échevin A.A.Mathieu.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin O.Paquette
et résolu que demande soit faite au ministère des Affaires Municipales pour obtenir la permission

62-173

10 avril 62



d'emprunter temporairement de la Banque Provinciale la somme de \$80,000.00 nécessaire à l'exécution des travaux du règlement no 186 pourvoyant à l'installation de conduites d'égout et aqueduc ainsi que de pavage sur la partie du lot 22 développée par le Jardin des Cèdres Inc., en attendant l'émission d'obligations.

Adopté unanimement.

M. le maire explique que tel que promis aux contribuables lors du référendum sur le projet d'hôtel de ville, le contribuable bénéficiera d'une réduction des taxes des vidanges. Il est donc très important de prendre la décision la plus économique parce que la ville doit absorber 50% du coût de la cueillette des vidanges.

Attendu que les soumissions pour la cueillette des ordures ménagères ont été ouvertes à l'assemblée du 3 avril 1962 tel que l'atteste la résolution no 62-170.

Attendu que la même résolution fixe à l'assemblée subséquente, la décision à prendre sur le contrat à accorder.

62-174

Il est proposé par M. l'échevin A.A.Mathieu
secondé par M. l'échevin R.Sauriol

et résolu que le contrat soit accordé à
Gérard Paquette au coût de \$10.50 pour résidents à l'année
\$ 5.00 pour chalets d'été.
\$20.00 pour commerce
\$10.50 pour école.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu que le contrat soit accordé au
plus bas soumissionnaire, Société Sanitaire de Laval pour
le coût de: \$9.00 résidents à l'année
\$5.00 pour chalets d'été
\$20.00 pour commerces.

Le vote est pris et l'amendement à la motion principale est adoptée sur le vote prépondérant de M. le maire. Le contrat est donc accordé à la "Société Sanitaire de Laval."

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher

secondé par M. l'échevin O.Paquette

62-175

et résolu que le maire et le sec.tres.
soient et sont autorisés à signer pour et au nom de Ville
d'Auteuil le contrat pour la cueillette des ordures ménagères avec le représentant autorisé de la "Société Sanitaire de Laval".

Que le dit contrat soit signé au bureau de la ville
au 2357 Boul. des Laurentides, Auteuil sur convocation des
intéressés.

Adopté unanimement.



10 avril 62

62-176

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher

secondé par M. l'échevin O.Paquette

et résolu que notre aviseur-légal Me. J.

P.Noel soit et est autorisé à rédiger un contrat entre la corporation municipale de Ville d'Auteuil et la Société Sanitaire de Laval pour la cueillette des ordures ménagères dans les limites de Ville d'Auteuil pour une période de trois ans et pour les prix unitaires soumis.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher

secondé par M. l'échevin O.Paquette

et résolu que demande soit faite à la

Commission Municipale de Québec d'autoriser la corporation municipale de Ville d'Auteuil à effectuer de la Banque Provinciale un ou des emprunts temporaires jusqu'à concurrence de la somme de \$50,000.00 pour les fins du règlement de fond de roulement no 188 en attendant l'émission d'obligations.

62-177

Dissidence de MM. les échevins A.A.Mathieu et R.Sauriol.

Des explications supplémentaires sont données par M. le maire sur le fond de roulement pour le bénéfice des échevins.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher

secondé par M. l'échevin O.Paquette

et résolu que le tarif de la taxation

pour les vidanges pour l'année 1962 soit fixée à

\$ 5.00 pour résidents à l'année.

2.75 pour résidents d'été.

12.50 pour commerces.

62-178

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin A.Nadon

secondé par M. l'échevin A.A.Mathieu

et résolu que l'offre de cession de

M. Joseph Omer Ouimet relativement aux rues no 7-10, 7-11, 12 7-17 et 7-28 du cadastre de la paroisse de Ste-Rose soit acceptée.

62-179

Que Me. Jean-Paul Latour, notaire, soit chargé de recevoir l'acte de cession à cette fin.

Que Son Honneur le maire Adrien Dussault et le sec.-tres. Ronald Bourcier soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil, le dit acte.

Adopté unanimement.

10 avril 62



62-180

Il est proposé par M. l'échevin A.Nadon
secondé par M. l'échevin A.A.Mathieu
et résolu que l'offre de cession
de dame Esther Winner et Arnaldo Ricci relativement aux
lots nos 6-1, 6-2, 3, 4, 102, 209, 374, 375, 376, 377, 378,
379, 380, 381, 382, 551, 552, 553, 554, 555, 724, 725, 726,
727, 728, 897, 898, 899, 900, 901, 1070, 1071 et 7-35, 36,
37, 38, 39, 40, 41, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 409,
410, 411, 412, 413, 414, 415, 614, 615, 616, 617, 618, 619,
620, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 1044,
1045 et 1046 du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Rose
soit accepté.

Que Me. Jean-Paul Latour, notaire, soit chargé
de recevoir l'acte de cession à cette fin.

Que Son Honneur le maire Adrien Dussault et le sec.-
tres. Ronald Bourcier soient autorisés à signer pour et au
nom de Ville d'Auteuil, le dit acte.

Adopté unanimement.

62-181

Il est proposé par M. l'échevin A.Nadon
secondé par M. l'échevin A.A.Mathieu
et résolu que l'offre de cession de Irène Papineau relative-
ment à une servitude de passage sur partie du lot 29 cadas-
tre de la Paroisse de Ste-Rose telle que décrite dans la
description technique no C-1852 et un plan en date du 15
janvier, 1962, le tout préparé par l'arpenteur-géomètre
Claude Lefebvre aux fins de servitude de passage soit ac-
ceptée.

Que Me. Jean-Paul Labour, notaire, soit chargé
de recevoir l'acte de servitude de passage à cette fin.

Que Son Honneur le maire Adrien Dussault, et le
sec.-tres. Ronald Bourcier soient autorisés à signer pour
et au nom de Ville d'Auteuil le dit acte.

Adopté unanimement.

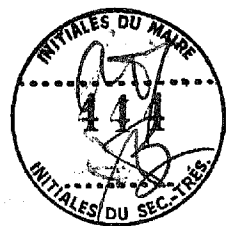
62-182

Il est proposé par M. l'échevin A.Nadon
secondé par M. l'échevin A.A.Mathieu
et résolu que l'offre de cession du Jar-
din des Cèdres Inc. relativement aux rues no 22-98 et 22-99
du cadastre de la paroisse de Ste-Rose, soit acceptée.

Que Me. Jean-Paul Latour, notaire, soit chargé
de recevoir l'acte de cession à cette fin.

Que Son Honneur le maire, Adrien Dussault et le
sec.tres. Ronald Bourcier soient autorisés à signer pour et
au nom de Ville d'Auteuil le dit acte.

Adopté unanimement.



Il est proposé par M. l'échevin A.Nadon

secondé par M. l'échevin A.A.Mathieu

et résolu que l'offre de cession de Georges St-Jacques relativement à une partie du lot 344 cadastre de la Paroisse de Ste-Rose telle que décrite dans la description technique no C-1737 et un plan en date du 1er novembre 61 le tout préparé par l'arpenteur-géomètre Claude Lefebvre aux fins de cession soit acceptée.

Que Me. Jean-Paul Latour, notaire, soit chargé de recevoir l'acte de cession à cette fin.

Que Son Honneur le maire Adrien Dussault et le sec.-tres. Ronald Bourcier soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil, le dit acte.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin A.Nadon

secondé par M. l'échevin A.A.Mathieu

et résolu que l'offre de cession de North End Development Corporation relativement aux rues no 356-1, 4, 5, 6, 7, 10, 21 et 349-9 du cadastre officiel de la paroisse Ste-Rose soit acceptée.

Que Me. Jean-Paul Latour, notaire, soit chargé de recevoir l'acte de cession à cette fin.

Que Son Honneur le maire Adrien Dussault et le sec.-tres. Ronald Bourcier soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil, le dit acte.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin A.Nadon

secondé par M. l'échevin A.A.Mathieu

et résolu que l'offre de cession de Berrmar Construction Co.Ltd., relativement aux rues nos 345-2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 107 cadastre de la paroisse de Ste-Rose soit acceptée.

Que Me. Jean-Paul Latour, notaire soit chargé de recevoir l'acte de cession à cette fin.

Que Son Honneur le maire Adrien Dussault et le sec.-tres. Ronald Bourcier soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil, le dit acte.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin A.Nadon

secondé par M. l'échevin A.A.Mathieu

et résolu que l'offre de cession de North End Paradise Development relativement aux lots no 348-1, 2, 3, 4, 5, 6, et 7 (rues) cadastre de la paroisse Ste-Rose

10 avril 62

soit acceptée.



Que Me. Jean-Paul Latour, notaire, soit chargé de recevoir l'acte de cession à cette fin.

Que Son Honneur le maire Adrien Dussault et le sec.-tres. Ronald Bourcier, soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil, le dit acte.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin A.Nadon
secondé par M. l'échevin A.A.Mathieu
et résolu que l'offre de cession de Better Investment Corporation relativement au lot no 23-51 (rue) cadastre de la paroisse Ste-Rose soit acceptée.

62-187

Que Me. Jean-Paul Latour, notaire, soit chargé de recevoir l'acte de cession à cette fin.

Que Son Honneur le maire Adrien Dussault et le sec.-tres. Ronald Bourcier, soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil, le dit acte.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher
secondé par M. l'échevin M.Turcot
et résolu que notre aviseur-légal, Me. J.P.Noel soit et est autorisé à agir pour et au nom de Ville d'Auteuil dans la cause de réclamation des rues de la Terrasse des Laurentides.

62-188

Adopté unanimement.

M. l'échevin M.Turcot donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement pourvoyant à l'expropriation des rues des lots 344 et 350, cadastre de la paroisse de Ste-Rose appartenant à la Terrasse des Laurentides Ltée.

62-189

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin A.Nadon
secondé par M. l'échevin R.Sauriol
et résolu que Me. Jean-Paul Noel soit et est autorisé à rédiger un règlement pourvoyant à l'expropriation des rues des lots 344 et 350, cadastre de la paroisse Ste-Rose appartenant à la Terrasse des Laurentides Ltée.

62-190

Adopté unanimement.



10 avril 62

62-191

Il est proposé par M. l'échevin A.Nadon
secondé par M. l'échevin R.Sauriol
et résolu que nos ingénieurs-conseils
Gendron, Lefebvre & Associés soient et sont autorisés à
produire un plan et estimé des rues des lots 344 et 350
appartenant à la Terrasse des Laurentides pour fins d'ex-
propriation.

Adopté unanimement.

62-192

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin O.Paquette
et résolu que M. Emile Joly, employé
temporaire de voirie, soit engagé sur une base permanen-
te effectif immédiatement.

Adopté unanimement.

M. le maire fait lecture du jugement rendu par le juge
Marc André Blain dans les cinq causes de violation à l'ar-
ticle 110a du code criminel et suggère aux échevins de
remettre la chose aux oubliettes.

M. le maire avise le conseil de l'approbation par
le Ministère des Affaires Municipales de nos règlements
nos 185 et 187 et demande au sec.tres. d'inviter les con-
tracteurs intéressés à signer les contrats au bureau de la
ville samedi le 14 avril 1962.

Le conseil prends connaissance d'une lettre de Valrive
Construction qui avise Ville d'Auteuil de l'engagement d'un
ingénieur.

M. l'échevin A.A.Mathieu signale la situation irrégu-
lière des coupes d'eau qui se déversent dans l'égout domes-
tique. L'inspecteur municipal est avisé de porter une at-
tention spéciale à cette situation.

M. l'échevin A.Nadon demande si le conseil sera appe-
lé à prendre une décision sur le nombre de postes d'essen-
ce qui s'établissent sur le Boul. des Laurentides. M. le
maire répond qu'il y aurait lieu de s'informer s'il est du
domaine municipal de limité le nombre de postes avant de
prendre une position dans cette question.

M. l'échevin A.Nadon demande si un bill a été présen-
té à la législature. M. le maire avise M. Nadon qu'il n'é-
tait pas économique parce qu'il n'y avait pas assez d'items
à corriger.

M. l'échevin M.Turcot souligne que certains ponts ave
Perron ne suffisent pas.

10 avril 62

L'assemblée du mois est ajournée au 26 avril 62 sur proposition de M. l'échevin A.A.Mathieu, secondé par M. l'échevin A.Nadon,



Adrien Dussault
MAIRE

Ronald Bouché
SEC.-TRES.

26 avril 62

PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
COMTE DE LAVAL.

A une assemblée régulière de Ville d'Auteuil tenue au lieu et heure ordinaires des sessions du dit conseil le jeudi 26 avril 1962 à 8 heures P.M. et à laquelle étaient présents son Honneur le maire Adrien Dussault, les échevins M. Turcot, E.Provencher, O.Paquette, A.A.Mathieu, A.Nadon, R.Sauriol formant quorum sous la présidence de son Honneur le maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8 hres P.M. l'assemblée est ouverte par le prière et le secrétaire-trésorier donne lecture des minutes de l'assemblée du 10 avril 1962 qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin E.Provencher, secondé par M. l'échevin O.Paquette.

M. le maire fait part au conseil d'une campagne d'aménagement et d'embellissement au niveau domiciliaire des pelouses terrasses et parcs. Il y aura lieu de fixer la date défénitive par une proclamation. Il demande aux échevins de songer sérieusement aux applications pratiques de cette campagne. M. le maire suggère même de nommer un comité qui serait chargé de stimuler l'embellissement à travers la ville.

Il est proposé par M. l'échevin A.A.Mathieu

secondé par M. l'échevin A.Nadon

et résolu que l'offre de cession de M. Gus

tave Dubuc relativement aux rues no 344-162 et 163 cadastre de la paroisse Ste-Rose soit acceptée.

Que Me. J.P.Latour, notaire, soit chargé de recevoir l'acte de cession à cette fin.

Que Son Honneur le maire, Adrien Dussault et le sec.-

62-193

ND: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTRÉAL



tres., Ronald Bourcier soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil, le dit acte.

Adopté unanimement.

26 avril 62

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu que l'offre de cession des Grands Travaux de Montréal relativement aux rues no 29-62, 79, 80, 90 et 93 du cadastre de la paroisse Ste-Rose, soit acceptée.

62-194

Que Me. J.P.Latour, notaire, soit chargé de recevoir l'acte de cession à cette fin.

Que Son Honneur le maire, Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier, Ronald Bourcier soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil le dit acte.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher

secondé par M. l'échevin O.Paquette

et résolu que l'offre de cession des Grands Travaux de Montréal Inc. relativement au parc situé sur le lot P.29 cadastre de la paroisse Ste-Rose telle que décrite sur un plan et description technique no 7-C 2054-1 en date du 23 avril 1962 tel que préparé par l'arpenteur Claude Lefebvre aux fins de cession soit acceptée.

62-195

Que Me. J.P.Latour, notaire, soit chargé de recevoir l'acte de cession à cette fin.

Que Son Honneur le maire, Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier, Ronald Bourcier soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil, le dit acte.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher

secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que son Honneur le maire, Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier Ronald Bourcier soient autorisés à rembourser le chèque de \$3,150.00 cédé à Ville d'Auteuil en échange pour la cession du parc décrit sur la description technique no 7-C. 2054-1 de l'arpenteur Claude Lefebvre.

62-196

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher

secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que l'offre de cession des Grands Travaux de Montréal relativement à une rue située sur

26 avril 62

le lot P.29 cadastre de la paroisse Ste-Rose telle que décrite sur la description technique no 7C-2054-2, et un plan en date du 23 avril 1962 préparé par l'arpenteur Claude Lefebvre soit acceptée.



62-197

Que Me. J.P.Latour, notaire, soit chargé de recevoir l'acte de cession à cette fin.

Que Son Honneur le maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier Ronald Bourcier soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil le dit acte.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher

secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que l'offre de cession de Georges Ouimet, relativement à une servitude de passage sur les lots 25, 26 et 470 du cadastre de la paroisse Ste-Rose telle que décrite sur une description technique no C 1522-2 et un plan en date du 7 novembre 1961 tel que préparé par l'arpenteur Claude Lefebvre aux fins de cession soit acceptée.

62-198

Que Me. J.P.Latour, notaire, soit chargé de recevoir l'acte de servitude de passage à cette fin;

Que Son Honneur le maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier Ronald Bourcier soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil le dit acte.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin A.A.Mathieu secondé par M. l'échevin E.Provencher et résolu que conformément au règlement de toponymie no 174, les rues suivantes de Ville d'Auteuil soient nommées comme suit:

62-199

344-4 et 5, 350-5	(Beauchemin)	Prieur
344-49	(Armand)	Paquette
350-1 et 2	(Chartrand)	Picasso
344-51 et 350-3	(Blain)	Percier
344-50 et 350-4	(Thibeault)	Pajou
344-162 et 344-163		place Provencher
356-4		Prévost
356-5		Fuget
356-6		Paré
356-7 356-10 356-21		Panard
356-1, 349-9, 348-7	(St-Paul et le Brodeur)	Pascal
348-6, 345-8	(Robert)	Palmier
348-5, 345-7	(Ste-Marie)	Peguy
348-4	(Maccabée)	Pellan



348-3	(Barry)	Poncelet
348-2	(St-André)	Pagnol
345-2	(Ste-Agathe)	Parme
345-107	(Maccabée)	Piron
345-5		Parny
	(2e Ave Brodeur)	Prudhomme
348-1	(Boisvert)	Provence
345-6		Pepin
336-231 et P.239	(Adanac)	Turcot
29-10, 9 et 337-2, 12	(Fleury)	Savard
337-13	(Claude)	Sange
P. 29	(Papineau)	Souvenir

27 avril 62

Adopté unanimement.

M. le maire élabore sur le refus de certains contribuables d'autoriser l'exécution des travaux de drainage du ruisseau Val des Bois et avise le conseil qu'il présentera un tracé alternatif à une prochaine assemblée pour éviter les frais d'expropriation.

M. le maire informe le conseil de la nouvelle organisation régionale pour le Bien-Etre Social.

M. le maire fait part au conseil de l'approbation par le Ministère des Affaires Municipales de notre règlement no 186 ainsi que des permissions d'emprunt temporaire pour les règlements 186 et 188.

Le secrétaire-trésorier donne lecture d'une lettre de sollicitation du Better Homes Builders Show et est avisé d'accuser réception.

Le conseil prends connaissance d'une lettre de M. Alphonse Couturier qui offre ses services comme concierge au futur hôtel de ville et informe le secrétaire d'aviser M. Couturier que sa demande sera prise en considération.

Le conseil prends connaissance d'une copie de résolution de la Ville de St-Vincent de Paul relativement à l'heure de fermeture des magasins.

Il est proposé par M. l'échevin A.A.Mathieu
secondé par M. l'échevin A.Nadon
et résolu que demande soit faite à
la Corporation Interurbaine de l'Ile-Jésus d'adopter un règlement régissant l'heure d'ouverture et de fermeture des commerces et établissements commerciaux de l'Ile-Jésus.

62-200

Adopté unanimement,

27 avril 62

La convention pour la fourniture de l'eau par la ville de Ste-Rose à la ville d'Auteuil est présentée au conseil et expliquée par M. le maire.



Le secrétaire-trésorier fait lecture au conseil d'une invitation de l'Association des Chefs de Police et Pompier de la Province de Québec et est avisé d'accuser réception et de demander plus de détails.

M. le maire fait la lecture d'une lettre de Roger Messier de 2357 Boul. des Laurentides relativement à l'érosion du sol avec dommages à son entrepot causés par la présence du ruisseau La Pinière près des fondations du dit édifice. Après délibération le sec.-trés. est avisé d'accuser réception de la lettre de M. Messier et de l'aviser que ce ruisseau sera tuyauté selon les dispositions d'un règlement de drainage qui sera lu au conseil incessamment.

M. Serge Bernard fait au conseil une demande de souscription au journal des finissants de l'Ecole Secondaire Villemaire.

L'état d'un rempart, appartenant à M. Plourde est qualifié de dangereux. M. le maire informe le conseil que ce problème n'est pas du domaine municipal.

Les comptes suivants ont été soumis pour approbation:

Garage Paquette	\$ 160.33 -
W. & F.P. Currie Ltd	11.65 -
William Scully	24.91 -
J.P. Latour, notaire	43.10 -
Scott Clothing Co.	346.32 -
Garage Tétreault	50.00 -
H.Y. Maranda	144.76 -
Journal l'Eveil	30.00 -
Bell Telephone	204.94 -
Canadian Pacific	6.17 -
Shawinigan Water	203.60 -
Imprimerie Cartier	120.00 -
L. Dubois	5.00 -
Gendron, Lefebvre & Associés	2,239.25 -
Poupart, Noel, Poupart & Vaugeois	937.00 -
Roger Messier & Fils	41.60 -
Garage Saindon	23.15 -
Journal La Presse	98.70 -
Kerr Ellams	25.76 -
Paul Emile Noel	425.00 -
Formules Légales Provinciales	411.51 -
Bellevue Lumber	30.22 -
Coop. Construction Ile-Jésus	17.16 -
Bien-Etre Social	85.50 -

TOTAL

\$5,685.07



26 avril 62

62-201

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin O. Paquette
et résolu que les comptes ci-haut mention-
nés et pour les mêmes montants soient acceptés.

Que Son Honneur le maire Adrien Dussault et le se-
crétaire-trésorier Ronald Bourcier soient autorisés à les
payer pour et au nom de Ville d'Auteuil.

Adopté.

M. l'échevin A.A. Mathieu soilligne le piteux état du
fossé ave Perron ainsi que du pont sur la même artère. L'ins-
pecteur municipal est avisé de visiter les lieux en compa-
gnie de l'ingénieur et de M. Mathieu et de faire exécuter
les réparations nécessaires par les contribuables intéressés.

M. l'inspecteur Gérard Legault, soumet au conseil les
plans d'une école Montée Ménard et est avisé de les soumet-
tre aux ingénieurs.

M. le maire invite les agents d'assurance de fournir
leurs taux pour la future hôtel de ville.

L'assemblée du mois est levée.

Adrien Dussault
MAIRE

Ronald Bourcier
SEC.-TRÉS.

1er mai 62 PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
COMTE DE LAVAL.

A une assemblée régulière du conseil de Ville d'Auteuil
tenue au lieu et haure ordinaire des sessions du dit con-
seil le mardi 1er mai 1962 à 8 hres P.M. et à laquelle é-
taient présents Son Honneur le maire Adrien Dussault, les
échevins M. Turcot, E. Provencher, O. Paquette, R. Sauriol,
A.A. Mathieu et A. Nadon formant quorum sous la présidence
de Son Honneur le maire, le secrétaire-trésorier étant
également présent.

A 8 hres P.M. l'assemblée est ouverte par la prière et
le sec.-tres. donne lecture des minutes de l'assemblée du
26 avril 1962 qui furent adoptées sur proposition de M.

ler mai 62

l'échevin E. Provencher, secondé par M. l'échevin O. Paquette.



M. le maire consulte le conseil pour connaître l'opinion des échevins sur l'heure de fermeture des commerces dans Ville d'Auteuil. Le conseil semble d'avis de respecter l'heure de fermeture des centres d'achats pour ne pas causer de préjudice aux marchands locaux.

Le conseil prends connaissance du tracé alternatif du ruisseau Val des Bois et remet la chose à l'étude afin de pouvoir étudier sur les lieux le tracé proposé.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher secondé par M. l'échevin O. Paquette et résolu que la somme de \$44,952.27 soit capitalisée à même le fond de roulement, règlement 188, et transférée au compte général.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher secondé par M. l'échevin O. Paquette et résolu que les arrérages de taxes (\$26,058.00) soient capitalisés à même le règlement no 188, fond de roulement.

Attendu que la Ville d'Auteuil a contracté un emprunt administratif de \$55,000,00

Attendu que cet emprunt soit échoire le 5 mai 1962.

Attendu que la Ville d'Auteuil est en mesure de rembourser \$25,000.00 à même ses revenus.

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette secondé par M. l'échevin E. Provencher et résolu que demande soit faite à l'Honorable Lucien Cliche, Ministre des Affaires Municipales, de permettre une extention d'échéance d'emprunt administratif de \$30,000.00 pour une période de six mois.

Adopté unanimement.

Le secrétaire-trésorier fait la lecture du règlement 192 pourvoyant à des services, Place Provencher.

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette secondé par M. l'échevin E. Provencher et résolu que le règlement no 192 pourvoyant à des travaux d'égouts sanitaires, égout pluvial, aqueduc, pavage, bordure de béton pour les rues 344-162

62-202

62-203

62-204

62-205



et 344-163 "Place Provencher" et à un emprunt de \$16,400. pour ces fins soit adopté.

L'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour approuver ou désapprouver le règlement no 192 sera tenu le 11 mai 1962 entre 7 hres et 10.00 hres P.M. au bureau de la ville au 2357 Boul. des Laurentides, Auteuil, sous la présidence de Son Honneur le maire ou d'un échevin.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin O.Paquette

et résolu que la subdivision du lot

24, 24-148, 149, 150- 151-152-153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, ²⁵¹248, tel que préparé par l'arpenteur Claude Lefebvre sur le plan no C-1568-3 en date du 15 mars 1962 soit accepté.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher

secondé par M. l'échevin A.Nadon

et résolu que l'offre de cession de

Thousand Island Housing Ltd relativement au parc no 24-248 du cadastre de la paroisse Ste-Rose soit acceptée.

Que M^e. Jean-Paul Latour, notaire, soit chargé de recevoir l'acte de cession à cette fin.

Que Son Honneur le maire Adrien Dussault, et le secrétaire-trésorier Ronald Bourcier soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil le dit acte.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher

secondé par M. l'échevin A.Nadon

et résolu que l'offre de cession de

Thousand Island Housing Ltd relativement aux rues no 24-152, 153, 158, 225 et 247 du cadastre de la paroisse Ste-Rose soit acceptée.

Que M^e. Jean-Paul Latour, notaire, soit chargé de recevoir l'acte de cession à cette fin.

Que Son Honneur le maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier Ronald Bourcier soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil le dit acte.

Adopté unanimement.

62-206

62-207

62-208

1er mai 62

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu que notre aviseur-légal Me. Jean

62-209

Paul Noel, soit autorisé à préparer un règlement pourvoyant à des services d'égout, d'aqueduc et pavage entrées de maisons sur les lots 24-148, à 24, 172 et 24-225 à 24-248.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu que nos ingénieurs-conseils,

62-210

Gendron, Lefebvre & Associés soient autorisés à préparer un règlement pourvoyant à l'installation de services d'égout, aqueduc, pavage et entrées de masons sur les lots 24-148 à 24-172 et 24-225 à 24-248.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu que nos ingénieurs-conseils

62-211

Gendron, Lefebvre & Associés soient autorisés de présenter les plans d'un service d'égout sur les lots 24-148 à 24-172 et 24-225 à 24-248 à la Régie d'Épuration des Eaux pour approbation.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu que nos ingénieurs-conseils

62-212

Gendron, Lefebvre & Associés soient autorisés de présenter les plans d'un service d'aqueduc sur les lots 24-148 à 24-172 et 24-225 à 24-248 au Ministère de la Santé pour approbation.

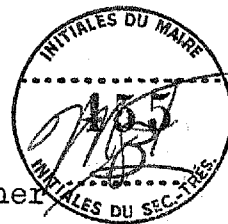
Adopté unanimement.

M. l'échevin E.Provencher donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil un règlement pourvoyant à l'installation de services d'égout, aqueduc, pavage et entrées de maison sur les lots 24-148 à 24-172 et 24-225 à 24-248.

62-213

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de la Cité de Pont-Viau qui offre les services de moniteurs.

Le conseil prends connaissance d'une lettre de Ernest Lafond qui se plaint de l'inondation de sa terre causée par un fossé bloqué lors des travaux du règlement no 149. Le se-





crétaire est avise d'avertir le contracteur et l'ingénieur en charge des travaux.

Attendu que le rôle d'évaluation pour l'année 1962, a été déposé au bureau du secrétaire-trésorier le 30 avril 1962.

62-214

Attendu que des avis-public ont été affichés le 30 avril entre 5 et 6 hres P.M.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que le rôle d'évaluation
soit déposé en date du 30 avril 1962 sujet à homologation
dans le délai légal de 30 jours.

Adopté unanimement.

M. Gérard Legault, inspecteur municipal, est invité à faire connaître les recommandations des ingénieurs au sujet du permis à accorder pour la construction d'une nouvelle école Montée Ménard.

62-215

Il est proposé par M. l'échevin R.Sauriol
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que l'inspecteur municipal, G
Gérard Legault, soit autorisé d'émettre un permis de construction pour l'érection d'une école Montée Ménard à condition que le contracteur s'engage à respecter les recommandations des ingénieurs-conseils de Ville d'Auteuil.

Adopté unanimement.

62-216

M. l'échevin Roland Sauriol donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil un règlement pourvoyant au drainage du secteur de la Plage Jacques-Cartier et du Domaine Idéal.

62-217

Il est proposé par M. l'échevin R.Sauriol
secondé par M. l'échevin A.Nadon
et résolu que notre aviseur-légal Me.
Jean-Paul Noel soit autorisé à préparer un règlement pourvoyant au drainage du secteur de la Plage Jacques-Cartier et du Domaine Idéal.

Adopté unanimement.

62-218

Il est proposé par M. l'échevin R.Sauriol
secondé par M. l'échevin A.Nadon
et résolu que nos ingénieurs-conseils
Gendron, Lefebvre & Associés soient autorisés à préparer les plans, devis, désignations techniques d'un règlement pourvoyant au drainage du secteur de la plage Jacques-Cartier et du Domaine Idéal.

Adopté unanimement.

1er mai 62

Il est proposé par M. l'échevin R.Sauri

secondé par M. l'échevin A.Na-

don

et résolu que nos ingénieurs-



62-219

conseils soient autorisés à présenter les plans d'un règlement de drainage du secteur de la Plage Jacques-Cartier et du Domaine Idéal à la Régie d'épuration des Eaux pour approbation.

Adopté unanimement.

L'assemblée du mois est ajournée au 18 mai sur proposition de M. l'échevin O.Paquette, secondé par M. l'échevin E.Provencher.

Romaine Mannefort
MAIRE

Ronald Bourcier
SEC.-TRES.

11 mai 62.

PROVINCE DE QUEBEC,
Ville d'Auteuil,
COMTE DE LAVAL.

Nous soussigné respectivement échevin et secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Ville d'Auteuil ayant agi comme président et comme secrétaire de l'assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables, concernant le règlement no 192 pour emprunter une somme de \$16,400.00 pour l'exécution de travaux d'égout sanitaire, égout pluvial, aqueduc, pavage, bordure de béton pour les rues 344-162 et 344-163 "Place Provencher" tenue le onzième jour de mai, 1962 à ~~sept~~ ^{* huit} heures du soir en l'hôtel de ville avons l'honneur de faire rapport de nos procédés comme suit.

* SEPT

62-220

L'assemblée fut ouverte à 8 heures P.M. sous la présidence de M. Egide Provencher, échevin, M. Ronald Bourcier secrétaire-trésorier agissant comme greffier de ladite assemblée.

Au début de l'assemblée, le greffier a lu à haute et intelligible voix l'article 593 de la loi des cités et villes et le dit règlement no 192 et l'a soumis aux électeurs présents.

Et avant qu'il se soit écoulé, deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée, aucun électeur présent et habile à voter sur ce règlement n'a demandé que le règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires d'im-

ND: M-14
FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTREAL



meubles imposables et en conséquence ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les électeurs.

Et étant neuf heures sonnés, l'assemblée est levée.

Signé à Ville d'Auteuil ce onzième jour de mai 1962.

13 mai 62

Egide Provencher
PRESIDENT

Ronald Lavoie
SEC.-TRÉS.

18 mai 62

PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
COMTE DE LAVAL.

A une assemblée régulière du conseil de Ville d'Auteuil tenue au lieu et heure ordinaire des sessions du dit conseil le vendredi 18 mai 1962 à 8 hres P.M. et à laquelle étaient présent les échevins M. Turcot, E. Provencher, O. Paquette, R. Sauriol, A.A. Mathieu, A. Nadon formant quorum sous laprésidence du pro-maire, M. Turcot, le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8 hres P.M. l'assemblée est ouverte par la prière et le secrétaire-trésorier donne lecture des minutes de l'assemblée du 1er mai qui furent adoptées sur proposition de M.

l'échevin O. Paquette, secondé par M. l'échevin E. Provencher.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 11 mai pour approuver ou désapprouver le règlement no 192 qui furent approuvé sur proposition de M. l'échevin E. Provencher, secondé par M. l'échevin O. Paquette.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement no 193 ruisseau La Pinière.

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette

secondé par M. l'échevin R. Sauriol

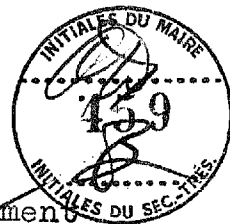
et résolu que le règlement no 193 pour

voyant à des travaux d'égout de surface dans le ruisseau La Pinière en bordure des Habitations et à un emprunt de \$6,700.00 pour ces fins soit adopté.

L'assemblée des électeurs-propriétaires pour approuver ou désapprouver le règlement no 193 sera tenue le lundi 28 mai 1962 entre 7 et 10 hres P.M. au bureau de la Ville au 2357 Boul. des Laurentides, Auteuil, sous la présidence de son Hon-

62-221

62-222



neur le maire ou d'un échevin.

18 mai 1962

Le secrétaire-trésorier donne lecture du règlement
194, services lot 31.

62-223

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin R. Sauriol
et résolu que le règlement no 194 pourvoyant
à des travaux d'égout, d'aqueduc, de pavage, fossés tourbés,
entrées privées ponceaux sur le lot 31 et les rues no 31-158, 159, 161, 166, 167, 168, 169 et à un emprunt de \$98,000.00
pour ces fins soit adopté.

L'assemblée des électeurs-proprétaires concernés pour approuver ou désapprouver le règlement no 194 sera tenue le lundi 28 mai 1962 entre 7 et 10 hres P.M. au bureau de la ville au 2357 Boul. des Laurentides Auteuil sous la présidence de Son Honneur le maire ou d'un échevin.

Considérant que le tracé des rues projetées apparaît au plan préparé par l'arpenteur Claude Lefebvre en date du 25 janvier 1962 sous la description suivante: 31-158, 159, 161, 166, 167, 168, 169, 170.

62-224

Considérant que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue.

Considérant que la largeur de la dite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 60 pieds, mesure anglaise.

Considérant que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district.
Pour ces motifs:

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin A. Nadon

et résolu de prier l'honorable ministre des Affaires Municipales en vertu de l'article 7 du chapitre 242 S.R.Q. 1941 d'accorder à la Corporation Municipale de Ville d'Auteuil, la permission d'ouvrir et de maintenir sur une largeur de 60 pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan de M. Claude Lefebvre arpenteur géomètre en date du 25 janvier 1962 et décrite comme suit au dit plan 31-158, 159, 161, 160, 166, 167, 168, 169, 170.

Considérant que le tracé des rues projetés apparaît au plan préparé par M. Claude Lefebvre arp. géo. en date du 13e jour de mars 1962 sous la description suivante 24-152, 158, 195, 196, 197, 198, 199.

62-225

Considérant que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la lar-



geur de cette rue.

Considérant que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 60 pieds, mesure anglaise.

Considérant que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district. Pour ces motifs:

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher

secondé par M. l'échevin A. Nadon

et résolu de prier l'honorable ministre des Affaires Municipales en vertu de l'article du chapitre 242 S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Ville d'Auteuil la permission d'ouvrir et maintenir sur une largeur de 60 pieds mesure anglaise la rue indiquée au plan de M. Claude Lefebvre arp. géo. en date du 13 mars 1962 et décrite comme suit au dit plan: 24-152, 158, 195, 196, 197, 198, 199.

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette

secondé par M. l'échevin A. Nadon

et résolu que l'offre de cession des Grands Travaux de Montréal relativement aux rues nos 31-158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174 cadastre de la Paroisse Ste-Rose soit acceptée.

Que Me, Jean-Paul Latour, notaire, soit chargé de recevoir l'acte de cession à cette fin.

Que Son Honneur le maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier Ronald Bourcier soient autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil le dit acte.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin A.A. Mathieu

secondé par M. l'échevin O. Paquette

et résolu que la subdivision du lot 417 (417-1, 417-2 et 417-3) cadastre de la Paroisse Ste-Rose telle que préparée par l'arpenteur Claude Lefebvre sur le plan no 7-C. 2076 en date du 16 mai 1962 soit acceptée.

Qu'il soit entendu que cette subdivision soit basée sur la ligne homologuée des dits lots.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu que la subdivision du lot 7,

62-226

62-227

18 mai 62

62-228

(7-34-1 et 7-34-2) cadastre de la paroisse Ste-Rose telle que préparée par l'arpenteur Claude Lefebvre sur le plan No 7-C 1865 en date du 8 mai 1962 soit acceptée.



Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin E.Provencher

62-229

et résolu que la subdivision du lot 7 (7-1158) cadastre de la Paroisse Ste-Rose telle que préparée par l'arpenteur Claude Lefebvre sur le plan no 7-C 2114 en date du 18 mai 1962 soit acceptée.

Adopté unanimement.

Le secrétaire-trésorier fait part au conseil de la permission d'emprunt temporaire de la Commission Municipale pour le règlement no 185.

Le conseil prends connaissance de deux lettre de la Corporation Interurbaine de l'Ile-Jésus.

Le secrétaire-trésorier rends compte de la teneur d'une demande d'une copie du rôle d'évaluation 1962 de la Commission Scolaire Protestante de Ste-Rose.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher
secondé par M. l'échevin O.Paquette

62-230

et résolu que nos évaluateurs MM. Moquin, Leduc et Beaulieu soient autorisés à préparer une copie du rôle d'évaluation pour la Commission Scolaire Protestante de Ste-Rose.

Adopté unanimement.

Le conseil prends connaissance d'une lettre de Massé & Massé, avocats représentant M. Roger Messier.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin A.Nadon

62-231

et résolu que notre aviseur-légal, Me. Jean-Paul Noel soit autorisé à nous conseiller et nous représenter dans la cause de la mise en demeure de M. Roger Messier.

Adopté unanimement.

M. l'échevin A.A.Mathieu s'inquiète si l'avenue Perron sera pavée bientôt et apprend qu'elle le sera incessamment.

Le conseil discute longuement de la situation du règlement 168 sans toutefois prendre aucune décision.

Les échevins discutent également des ponceaux d'entrées privées dérangées par l'exécution des travaux des règlements 149 et 170.



Les comptes suivants ont été soumis pour approbation.

Bell Telephone	\$ 96.65 -
Marcel Bigras Enrg.	102.86 -
Canadian Industries Ltd.	119.44 -
Canadian Marconi Coy.	17.81 -
Canadian Silk Manufacturing	2.70 -
Corp. Bois-des-Filions (incendies)	450.00 -
Forges d'Auteuil (Garage Brantford)	75.00 -
Montreal Oxygen Enrg.	4.60 -
Serge Ouellet Inc.	401.00 -
Flyght Canada Ltd.	306.59 -
La revue Municipale	18.00 -
William Scully	35.36 -
Shawinigan Water & Power	210.70 -
Landry Automobile	50.83 -

TOTAL \$1,940.94

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin O. Paquette
et résolu que les comptes ci-haut mention-
nés et pour les mêmes montants soient acceptés.

62-232

Que Son Honneur le maire Adrien Dussault et le sec.-tres.
Ronald Bourcier soient autorisés à les payer pour et au nom de
Ville d'Auteuil.

Adopté unanimement.

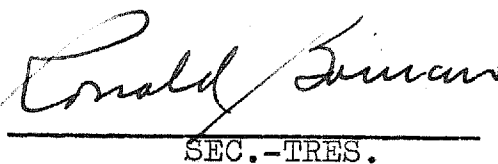
M. l'échevin A.A. Mathieu propose que le maire et les
échevins soient rémunérés.

Cette motion n'obtient aucun secondeur et le conseil
avise le secrétaire de s'informer des rémunérations du conseil
auprès d'autres municipalités.

Le conseil discute longuement de la situation du rè-
glement no 165.

L'assemblée du mois est levée.


MAIRE


SEC.-TRES.

PROVINCE DE QUEBEC,
COMTE DE LAVAL,
VILLE D'AUTEUIL.

Nous soussigné respectivement échevin et secrétaire



28 mai 1962

62-232 a

taire-trésorier de la corporation municipale de Ville d'Auteuil ayant agi comme président et secrétaire de l'assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables concernant le règlement no 193 pour emprunter une somme de \$6,700.00 pour l'exécution de travaux d'égout pluvial du ruisseau La Pinière, tenu le 28e jour de mai 1962 à 7 hres P.M. au bureau de la ville avons l'honneur de faire le rapport de nos procédés comme suit.

L'assemblée fut ouverte à 7 hres P.M. sous la présidence de M. Egide Provencher, échevin, M. Ronald Bourcier agissant comme greffier de ladite assemblée.

Au début de l'assemblée le greffier a lu à haute et intelligible voix l'article 593 de la loi des cités et villes et le dit règlement no 193 et l'a soumis aux électeurs présents.

Et avant qu'il ne soit écoulé deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée aucun électeur présent et habile à voter sur ce règlement n'a demandé que ce règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables et en conséquence le dit règlement est réputé avoir été approuvé par les électeurs.

Et étant neuf heures sonnés, l'assemblée est levée.

Signé à Ville d'Auteuil ce vingt-huitième jour de mai 1962.

[Signature]
PRESIDENT

[Signature]
SEC.-TRES.

PROVINCE DE QUEBEC,
COMTE DE LAVAL, a
VILLE D'AUTEUIL,

Nous soussigné respectivement échevin et secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Ville d'Auteuil ayant agi comme président et secrétaire de l'assemblée des électeurs-municipaux propriétaires d'immeubles imposables concernant le règlement no 194 pour emprunter une somme de \$98,000.00 pour l'exécution de travaux d'égout, d'aqueduc, de pavage, fossés tourbés, entrées privées ponceaux sur le lot 31 tenu le 28e jour de mai, 1962 à 7 hres P.M. au bureau de la ville avons l'honneur de faire le rapport de nos procédés comme suit:

L'assemblée fut ouverte à 7 hres P.M. sous la

62-233

ND: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. — MONTRÉAL



présidence de M. Egide Provencher, échevin, M. Ronald Bournier agissant comme greffier de ladite assemblée.

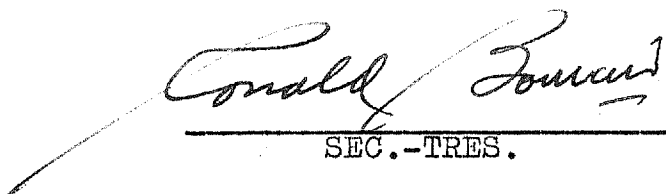
Au début de l'assemblée le greffier a lu à haute et intelligible voix l'article 593 de la loi des cités et villes et le dit règlement no 194 et l'a soumis aux électeurs présents.

Et avant qu'il ne soit écoulé, deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée aucun électeur présent et habile à voter sur ce règlement n'a demandé que ce règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables et en conséquence ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les électeurs.

Et étant neuf heures sonnés, l'assemblée est levée.

Signé à Ville d'Auteuil ce vingt-huitième jour de mai 1962.


PRÉSIDENT


SEC.-TRES.

5 juin, 1962 PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
COMTE DE LAVAL.

A une assemblée régulière du conseil de Ville d'Auteuil tenue au lieu et heure ordinaires des sessions du dit conseil le mardi 5 juin, 1962 à 8 hres P.M. et à laquelle étaient présents Son Honneur le maire Adrien Dusault, les échevins E. Provencher, M. Turcot, O. Paquette, A.A. Mathieu, R. Sauriol formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8 hres P.M. l'assemblée est ouverte par la prière et le secrétaire-trésorier donne lecture des minutes de l'assemblée du 18 mai qui furent adoptés sur proposition de M. l'échevin M. Turcot, secondé par M. l'échevin O. Paquette.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 28 mai pour approuver ou désapprouver le règlement 193 qui fut adopté sur proposition de M. l'échevin E. Provencher, secondé par M. l'échevin M. Turcot.

62-233a

62-233b

Le secrétaire-trésorier donne lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 28 mai 1962

5 juin 62

pour approuver ou désapprouver le règlement no 194 qui fut adopté sur proposition de M. l'échevin E. Provencher, secondé par M. l'échevin M. Turcot.



Considérant que le tracé des rues projetés apparaît au plan préparé par M. Claude Lefebvre, arpenteur-géomètre en date du 25e jour de mars 1962 sous la description suivante 344-162.

62-234

Considérant que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue.

Considérant que la largeur de ladite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise.

Considérant que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district. Pour ces motifs:

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher secondé par M. l'échevin A. Nadon et résolu de prier l'honorable Ministre des Affaires Municipales en vertu de l'article 7 du chapitre 242 S.O.R. 1941, d'accorder à la Corporation Municipale de Ville d'Auteuil la permission d'ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan de M. Claude Lefebvre, arpenteur géomètre en date du 25 mars 1962 et décrite comme suit au dit plan 344-162.

Adopté unanimement.

62-235

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette secondé par M. l'échevin E. Provencher et résolu que des soumissions publiques soient demandées pour le ramonage des cheminées dans le territoire de Ville d'Auteuil selon les dispositions du règlement no 157.

Que ces soumissions soient reçues au bureau du secrétaire-trésorier avant 5 hres P.M. le 3 juillet pour être ouvertes le même soir à une assemblée régulière du conseil.

Dissidence de M. l'échevin A.A. Mathieu.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot, secondé par M. l'échevin E. Provencher et résolu que des soumissions publiques soient demandées pour l'exécution des travaux du règlement 192 pourvoyant à l'installation des services d'égout, d'aqueduc, et de pavage "Place Provencher".

Que les soumissionnaires aient siège social sur l'ÎLE-Jésus et accompagnent leurs soumissions d'un chèque certifié



au montant de 10% du coût de la soumission ou d'un bond de garantie de 100% du coût des travaux.

5 juin, 62

Que les soumissions soient livrées sous pli cacheté au secrétaire-trésorier avant 5 hres P.M. jeudi le 14 juin 1962 pour être ouvertes le même soir à une assemblée du conseil tenue à l'Ecole Ouimet.

62-236

Que le conseil ne s'engage à n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Que les demandes de soumissions paraissent dans le Journal La Presse et l'Opinions.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette

secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que des soumissions publiques soient demandées pour l'exécution des travaux du règlement 194 pourvoyant à l'installation de services d'égout, d'aqueduc et de pavage sur le lot 31.

62-237

Que les soumissionnaires aient siège social sur l'Ile-Jésus et accompagnent leurs soumissions d'un chèque certifié d'une valeur de 10% du coût des travaux ou d'un bond de garantie équivalent à 100% du coût des travaux.

Que les soumissions soient livrées sous pli cacheté au secrétaire-trésorier avant 5 hres P.M. jeudi le 14 juin 1962 pour être ouvertes le même soir à une assemblée du conseil à l'école Ouimet.

Que le conseil ne s'engage à n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Que les demandes de soumissions soient publiées dans les journaux La Presse et l'Opinions.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu que des soumission publiques soient demandées pour l'exécution des travaux de pavage du règlement no 146, North End Development.

62-238

Que les soumissionnaires aient siège social sur l'Ile-Jésus et accompagnent leurs soumissions d'un chèque certifié d'une valeur de 10% du coût des travaux ou d'un bond de garantie équivalent à 100% du coût des travaux.

5 juin, 62

Que les soumissions soient livrées sous pli cacheté au secrétaire-trésorier avant 5 hres P.M. jeudi le 14 juin, 1962 pour être ouvertes le même soir à une assemblée du conseil à l'Ecole Ouimet.



Que le conseil ne s'engage à n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Que demandes de soumissions soient publiées dans les journaux La Presse et l'Opinions.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin E.Provencher
et résolu que des soumissions publiques soient demandées pour l'exécution des travaux de pavage des règlements 147 "Coopérative" et 148 rue Adanac et Fleury.

62-239

Que les soumissionnaires aient siège social sur l'Île-Jésus et accompagnent leurs soumissions d'un chèque certifié d'une valeur de 10% du coût des travaux ou d'un bond de garantie d'une valeur équivalent à 100% du coût des travaux.

Que les soumissions soient livrées sous pli cacheté au secrétaire-trésorier avant 5 hres P.M. jeudi le 14 juin, 1962 pour être ouvertes le même soir à une assemblée du conseil à l'Ecole Ouimet.

Que le conseil ne s'engage à n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Que demandes de soumissions soient publiées dans les journaux La Presse et l'Opinions.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin R.Sauriol
secondé par M. l'échevin A.A.Mathieu
et résolu que la firme Desjardins Asphalte soit également invitée à soumissionner.

62-240

Cette motion est rejetée par la majorité du conseil.

Il est proposé par M. l'échevin A.A.Mathieu

Que les soumissions pour l'exécution des travaux des règlements 146, 147, 148, 192 et 194 soient livrées à la salle du conseil.

Cette motion n'étant secondé ou approuvé par aucun autre échevin, elle est rejetée.



M. le maire souligne que le temps est venu de nommer un nouveau pro-maire.

Il est proposé par M. l'échevin A.A.Mathieu que M. Rolland Sauriol soit nommé pro-maire.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher que M. Omer Paquette soit nommé pro-maire.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot secondé par M. l'échevin R.Sauriol et résolu que M. Egide Provencher soit nommé pro-maire pour une période de trois mois avec toutes les prérogatives et devoirs se rapportant à cette charge.

Adopté unanimement.

M. le maire donne des explications sur le projet de règlement pourvoyant à des travaux de confection de pavage sur le chemin de la Plage Jacques-Cartier et en donne la lecture.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot secondé par M. l'échevin O.Paquette et résolu que le règlement no 195 pourvoyant à des travaux de confection de fondation et de pavage sur le chemin d'accès de la Plage Jacques-Cartier et à un emprunt de \$76,000.00 pour ces fins soit adopté.

L'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour approuver ou désapprouver le règlement no 195 sera tenue le vendredi 15 juin 1962 entre 7 et 10 hres P.M. au bureau de la ville au 2357 Boul. des Laurentides, Auteuil sous la présidence de Son Honneur le maire ou d'un échevin.

Adopté unanimement.

M. l'échevin M.Turcot donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement régissant la distribution et le coût de l'eau dans la Ville d'Auteuil.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot, secondé par M. l'échevin E.Provencher et résolu que l'ingénieur Alfred Trottier soit relevé de ses responsabilités de la surveillance des travaux des règlements 159, 160, 161, 162, 163, 164, et 165 pourvoyant à des travaux de mise en forme et de pavage des rues du Parc des Erables Erables effectif immédiatement.

que la firme d'ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés soit et est autorisé à prendre la responsabilité de la surveillance des travaux de ces dits règlements.

5 juin, 62

62-240a

62-241

62-242

62-243

Dissidence de M. l'échevin A.A.Mathieu.



5 juin 1962

Il est proposé par M. l'échevin
O.Paquette
secondé par M. l'échevin
M.Turcot

62-244

et résolu que l'initiative de Son Honneur le maire Adrien Dussault de faire huiler le chemin d'accès de la Plage Idéal soit ratifiée et approuvée par le conseil.

Que Son Honneur le maire Adrien Dussault et le sec.-tres Ronald Bourcier soient et sont autorisés à payer le coût de ce dit huilage.

Dissidence de M. l'échevin A.A.Mathieu.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin M.Turcot

62-245

et résolu que Son Honneur le maire Adrien Dussault et le sec.-tres. Ronald Bourcier soient et sont autorisés à recevoir la cession des rues du Parc des Erables et Paradis des Milles-Iles.

Que Gendron, Lefebvre & Associés soient autorisés à produire un plan ou description technique des dites rues.

Adopté unanimement.

62-246

M. l'échevin M. Turcot donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil un règlement pourvoyant à l'expropriation et prise de possession au préalable s'il y a lieu des rues du Parc des Erables et du Paradis des Milles-Iles.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin M.Turcot

62-247

et résolu que la firme d'ingénieurs-conseils soit et est autorisée à préparer un règlement pourvoyant à l'expropriation et la prise de possession au préalable s'il y a lieu des rues du Parc des Erables et du Paradis des Milles-Iles.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin M.Turcot

62-248

et résolu que Son Honneur le maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier Ronald Bourcier, soient et sont autorisés à payer la prime d'assurance incendie pour la construction de l'Hôtel de ville no 1-76204 au montant de \$60.50

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin A.A.Mathieu



5 juin 62

62-249

secondé par M. l'échevin O.Paquette

et résolu que la subdivision du lot 29 (29-95 à 29-98) cadastre de la paroisse Ste-Rose telle que préparée par l'arpenteur Claude Lefebvre sur le plan no 7-C-2043 en date du 21 avril 1962, soit acceptée.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin O.Paquette

et résolu que Son Honneur le maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier Ronald Bourcier soient et sont autorisés à faire étandre de l'huile sur la Montée Ménard.

62-250

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin R.Sauriol

et résolu que Son Honneur le maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier Ronald Bourcier soient et sont autorisés à faire niveler et huiler les rues du Parc des Erables qu'en auront besoin.

62-251

M. Yehuda Elberg, représentant de certaines compagnies qui ont contesté le rôle est invité à supporter sa contestation au rôle. Après délibération le conseil décide de remettre à l'assemblée du 14 juin la décision sur le cas de ces contestations.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin O.Paquette

et résolu que nos ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés, soient et sont autorisés à préparer une copie des amendements apportés au rôle d'évaluation pour la Commission Scolaire du Bas de la Grande Côte ainsi que la Commission Scolaire de la Ville de Ste-Rose.

62-252

Adopté unanimement.

Le conseil prends connaissance d'une demande de services de la part de M. Jean-Paul Lefebvre 2479 Boul. des Laurentides pour les lots 328-233 et 234. Le secrétaire-trésorier est avisé de communiquer avec ce contribuable.

M. le maire fait la lecture de la liste des mutations des propriétaires de la Ville d'Auteuil jusqu'au 1er juin 1962.

Il est proposé par M. l'échevin A.A.Mathieu

secondé par M. l'échevin O.Paquette



5 juin 62

62-253

et résolu que les mutations des propriétaires de la Ville d'Auteuil jusqu'au 1er juin 1962 tel que préparé par la Société des Estimateurs Municipaux Inc. soit et est acceptées.

Adopté unanimement.

Le conseil prends connaissance d'une réclamation de M. Léopold Paquin de 50 Paradis des Mille Iles pour dommages subis à son automobile. Le secrétaire-trésorier est avisé de faire parvenir la réclamation au contracteur qui effectue des travaux dans cet artère.

M. l'échevin R.Sauriol transmet au conseil une plainte de M. Taillefer de Plage Venise relativement au ruisseau Mathieu.

Il est proposé par M. l'échevin A.A.Mathieu
secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que le plan de subdivision du lot 367 (367-1) cadastre de la Paroisse Ste-Rose tel que préparé par l'arpenteur Claude Lefebvre sur le plan no 7-C-2168 en date du 5 juin 1962 soit acceptée.

Adopté unanimement.

M. l'échevin M.Turcot donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil un règlement changeant de résidentiel à industriel le lot 367-1.

Il est proposé par M. l'échevin A.A.Mathieu
secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu que nos ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés soient autorisés à préparer un règlement changeant de résidentiel à industriel le lot 367-1.

Adopté unanimement.

M. Gérard Legault, inspecteur municipal souligne le danger qui existe à certaines intersections à cause de l'absence d'éclairage.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu que Son Honneur le maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier Ronald Bourcier soient et sont autorisés à négocier avec la Shawinigan Water & Power Co. et autres compagnies privées pour trouver la mé-

62-257



thode la plus économique et efficace d'éclairer le Boul.
des Laurentides.

Adopté unanimement.

5 juin 62

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin A.A.Mathieu

62-258

et résolu que nos ingénieurs-conseils
Gendron, Lefebvre & Associés soient et sont autorisés à pré-
parer une description technique des rues du Paradis des
Milles-Iles pour fin de cession.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin O.Paquette

62-260

et résolu que demande soit faite au Mi-
nistère des Affaires Municipales pour obtenir la permission
d'emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Cana-
da la somme nécessaire, soit \$6,700.00 à l'exécution des tra-
vaux du règlement no 193, Ruisseau La Pinière, en attendant
l'émission d'obligations.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin M.Turcot

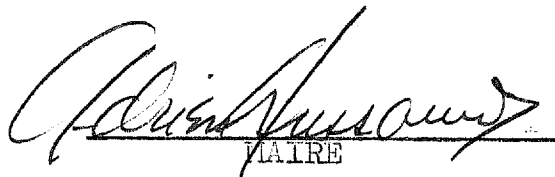
62-259

et résolu que M. Alfred Trottier, in-
génieur professionnel, soit relevé de ses fonctions de
surveillant des travaux du règlement no 151 pourvoyant à
la mise en forme et au pavage du chemin d'accès de la Plage
Idéal et du Paradis des Milles-Iles effectif immédiatement.

Que la firme d'ingénieurs-conseils, Gendron, Le-
febvre & Associés, soit et est autorisé à continuer et ter-
miner la surveillance des travaux de ce dit règlement.

Dissidence de MM. les échevins A.A.Mathieu et R.Sauriol.

L'assemblée est ajournée au 14 juin 1962 sur pro-
position de M. l'échevin O.Paquette, secondé par M. l'échevin
A.A.Mathieu.


MAIRE


SEC.-TRES.

14 juin 62

PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
COMTE DE LAVAL.



A une séance régulière du conseil de Ville d'Auteuil tenue au lieu et heure régulière des sessions du dit conseil le jeudi 14 juin 1962 et à laquelle étaient présent Son Honneur le maire Adrien Dussault, les échevins E. Provencher, M. Turcot, O. Paquette, A. Nadon, R. Sauriol, A. A. Mathieu formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8 hres P.M. l'assemblée est ouverte par la prière et le secrétaire-trésorier donne lecture des minutes de l'assemblée du 5 juin 1962 qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin O. Paquette, secondé par M. l'échevin E. Provencher.

Attendu que le Pont-Viau est la principale voie d'accès à l'Ile-Jésus et par conséquent à notre ville.

Attendu que ce pont subit présentement des réparations considérables.

Attendu que ces réparations causent des embouteillages monstres et des retards sérieux à nos administrés ainsi qu'à tout les résidents de l'Ile-Jésus.

Pour ces motifs:

Il est proposé par M. l'échevin A. A. Mathieu secondé par M. l'échevin A. Nadon et résolu unanimement que demande soit faite à l'Honorable Ministre Bernard Pinard de considérer sérieusement cette situation et de demander à l'office de l'autoroute de bien vouloir suspendre le péage au poste de Laval des Rapides pendant la période des réparations au Pont-Viau.

Copie à Me. J.-Noel Lavoie, député de Laval.

Copie à M. Bernard Pinard, ministre de la voirie.

M. Maurice Daviau, représentant un groupe de contribuables du Paradis des Milles-Iles, demande la continuation du chemin du Paradis des Milles-Iles jusqu'à leurs demeures.

M. l'échevin Maurice Turcot donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement pourvoyant au pavage de la continuation du chemin du Paradis des Milles-Iles sur les

62-260 b

62-261



lots 26 et 24.

14 juin 62

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin O. Paquette

et résolu que nos ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés soient et sont autorisés à préparer les plans, devis, désignations techniques d'un règlement pourvoyant à la confection et au pavage d'un chemin qui continuera le chemin du Paradis des Milles-Iles sur les lots 26 et 24.

62-262

Que nos ingénieurs soient autorisés par la présente résolution à préparer un plan et description technique des rues pour fin de cession ou expropriation.

x

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin O. Paquette

et résolu que notre aviseur-légal, Me J.-Paul Noel soit et est autorisé à préparer un règlement pourvoyant à la confection et au pavage d'une extension du chemin du Paradis des Milles-Iles sur les lots 24 et 26.

62-263

M. le maire explique qu'à cause de l'hospitalisation du secrétaire-adjoint, Michel Blanchard, le personnel du secrétariat est surchargé de travail.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot

secondé par M. l'échevin O. Paquette

et résolu que le maire et le secrétaire trésorier soient autorisés à engager un employé pour remplacer M. Michel Blanchard pendant sa maladie.

62-264

Adopté unanimement.

M. l'échevin Omer Paquette donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement pourvoyant à faire exécuter des travaux de construction de patinoire, cantines et glissoires dans le cadre du programme des travaux d'hiver.

62-265

Le secrétaire-trésorier cite les soumissions pour l'exécution des travaux du ruisseau La Pinière.

Maher Construction Ltée

tuyau de 21" \$3.51 le pied

tuyau de 24" \$4.77 le pied

62-266

Paul Dubé & Fils Ltée

tuyau de 21" \$4.50 le pied
tuyau de 24" \$5.20 le pied



14 juin 62

Tolhurst Construction

tuyau de 21" \$4.80 le pied
tuyau de 24" \$5.30 le pied.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette
et résolu que les services de la firme
Maher Construction soient retenus pour exécuter les travaux
du règlement no 183. ruisseau La Pinière au prix soumis.

Adopté unanimement.

Le conseil procède à l'étude des contestations au rôle d'évaluation qui a été déposé le 30 avril et exposé jusqu'au 30 mai inclusivement.

Plainte no 1: La plainte de M. Saul Perelman, 8205 Atherton, Montréal, relativement à l'évaluation des lots P.375, P.376 P. 19 et P.22. Messieurs Perelman et Larry Morris expliquent les raisons qui causent cette plainte. M. Alphonse Moquin, évaluateur suggère de maintenir l'évaluation.

62-266b

M. l'échevin A.A. Mathieu propose que l'évaluation soit baissée à \$1,000.00 l'arpent.

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que l'évaluation des lots P.375,
P. 376, P. 19 et P.22 appartenant à M. Saul Perelman soit maintenue.

Adopté avec la dissidence de A.A. Mathieu, M. R. Sauriol s'abstenant de voter.

Plainte no 2: Plainte de M. Larry L. Morris lot 381. Le secrétaire-trésorier lit la plainte de M. Morris qui est appelé et explique au conseil les raisons qui motivent sa plainte.

M. Moquin, évaluateur suggère au conseil de maintenir l'évaluation.

62-267

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette
et résolu que l'évaluation du lot P. 381 appartenant à M. Larry Morris soit maintenue.

Adopté unanimement.

Plainte no 3: Plainte de Esplanade Development, Tophat De-



velopment, Pine Development 4745 Carlton Montréal, propriétaires du lot P.8

M. Yehuda Elberg représentant de ces compagnies est appelé èt se présente pour expliquer le motif de sa contestation.

Le conseil discute du cas du lot P.8 et M. Alphonse Moquin suggère de baisser l'évaluation à \$1,200.00 l'arptent.

62-268

Il est proposé par M. l'échevin R.Sauriol secondé par M. l'échevin M.Turcot que l'évaluation du lot P.8 soit baissée à \$1,200.00 l'arpent.

Il est proposé par M. l'échevin A.A.Mathieu secondé par M. l'échevin O.Paquette que l'évaluation du lot P.8 soit baissée à \$1,000.00 l'arpent.

X Le vote est pris sur la première proposition qui est adoptée sur le vote prépondérant de M. le maire, messieurs les échevins Sauriol, Turcot et Provencher étant en faveur de cette proposition.

L'évaluation du lot P.8 est donc baissé à \$1,200 l'arpent.

Plainte no 4: La plainte de Thousand Island Housing, Twenty-Seven Development, Tree Town Development propriétaires des lots P.24 et 357 est lue au conseil.

X M. Yehude Elberg, représentant de ces compagnies explique les raisons qui ont motivées sa plainte. Sur la suggestion de M. Alphonse Moquin.

62-269

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot secondé par M. l'échevin O.Paquette et résolu que l'évaluation des lots 24 et 357 soit maintenue.

Dissidence de M. l'échevin A.A.Mathieu.

X Plainte no 5 ; La plainte de Neva Development Ltd relativement à l'évaluation du lot P. 381 est lue au conseil.

M. Yehude Elberg représentant de cette compagnie explique les raisons qui motivent sa contestation.

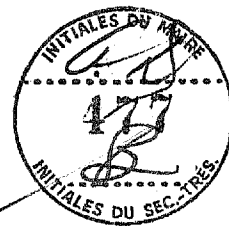
M. l'échevin A.A.Mathieu propose que l'évaluation soit baissée à \$1,000.00

62-270

X Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher secondé par M. l'échevin O.Paquette et résolu que l'évaluation du lot P.381 soit maintenue.

14 juin 62

Plainte no 6: La plainte de Successful Development Ltd relativement à l'évaluation du lot P.377 est lue au conseil.



M. Yehude Elberg, représentant de cette compagnie explique au conseil les raisons qui motivent cette contestation.

Après étude de la plainte par le conseil et à la suggestion de M. Alphonse Moquin.

62-271

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin A. Nadon
et résolu que l'évaluation du lot P.377 soit portée à \$2,000.00 l'arpent.

Adopté unanimement.

Plainte no 7: La plainte de Kingfit Housing Ltd et Genat Development Ltd de 4745 Carlton ave, Mtl, relativement à l'évaluation du lot P. 375 est lue au conseil.

M. Yehude Elberg représentant de ces compagnies explique au conseil le motif de sa plainte.

A la suggestion de M. Alphonse Moquin,

62-272

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin A. Nadon
et résolu que l'évaluation du lot P.375 soit maintenue.

Adopté unanimement.

Plainte no 8: La plainte de Nine Development Ltd & Bonton Development Ltd de 4745 Carlton ave, Mtl, relativement à l'évaluation des lots P. 366 et P.371 est lue au conseil.

M. Yehude Elberg, représentant de ces compagnies explique au conseil les motifs de sa plainte.

Sur la suggestion de M. Alphonse Moquin.

62-273

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que l'évaluation des lot P. 366 et P. 371 soit maintenue.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu que le rôle d'évaluation de 1962 soit homologué tel que déposé, compte tenu des décisions prises au sujet des plaintes.

62-274

Adopté unanimement.



M. l'échevin Maurice Turcot donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil un règlement changeant de communautaire à unifamilial une partie du lot 24.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que nos ingénieurs conseils

14 juin 62

Gendron, Lefebvre & Associés soient autorisés à préparer un plan changeant de communautaire à unifamilial, une partie du lot 24.

62-276

Adopté unanimement.

M. le maire explique que la Shawinigan Water & Power a soumis un estimé du coût d'éclairage du Boul. des Laurentides mais qu'il serait préférable d'attendre d'avoir consulté l'industrie privée avant de prendre une décision.

Me. Jean-Paul Noel fait la lecture du règlement no 196 pourvoyant à des services sur le lot 24.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que le règlement no 196 pourvoyant

62-277

à des travaux d'égout, d'aqueduc, pavage de fossés tourbés et de ponceaux d'entrées privées du lot 24, sur les rues suivantes 24-153, 158, 195, 196, 197, 198, 199 et à un emprunt de \$67,200.00 soit adopté .

L'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour approuver ou désapprouver le règlement no 196 sera tenu le mardi 26 juin 1962 entre 7 et 10 hres P.M. au bureau de la ville au 2357 Boul. des Laurentides, Auteuil, sous la présidence de Son Honneur le maire ou d'un échevin.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette

62-278 X

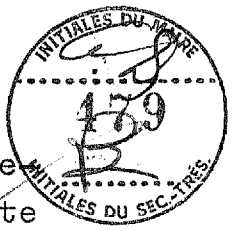
et résolu que son Honneur le maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier Ronald Bourcier soient et sont autorisés à acheter une tondeuse à gazon mécanique et à la payer pour et au nom de Ville d'Auteuil.

Dissidence de M. l'échevin A.A. Mathieu.

Les soumissions pour les travaux du règlement no 146 sont ouvertes et se lisent comme suit:

Ile-Jésus Construction	\$25,060.00
A. Billet Ltée	\$31,859.75
Lagacé Construction	\$\$25,389.90

Après étude des soumissions par le conseil:



1:- Il est proposé par M. l'échevin E. Provencher
secondé par M. l'échevin O. Paquette

14 juin 62

que le contrat soit accordé au plus bas soumissionnaire, Ile-Jésus Construction au coût de \$25,060.00

2: Il est proposé par M. l'échevin R. Sauriol

62-279

secondé par M. l'échevin A.A. Mathieu

que le contrat soit accordé à Lagacé Construction.

Le vote est pris sur la motion principale et le contrat est accordé à Ile-Jésus Construction sur le vote prépondérant de M. le maire, les échevins Paquette, Provencher, Turcot votant en faveur de cette résolution.

Que le contrat soit signé au bureau de la ville, samedi le 16 juin 1962 à 10 hres A.M.

Les soumissions pour l'exécution des travaux de pavage des règlements 147 et 148 sont ouvertes et se lisent comme suit:

A. Billet Ltée	\$25,492.50
Lagacé Construction	\$20,126.40
B.C. Asphalte	\$19,899.50

Après étude des soumissions par le conseil:

62-280

1:- Il est proposé par M. l'échevin A.A. Mathieu
secondé par M. l'échevin A. Nadon
que le contrat soit accordé à Lagacé Construction au coût de \$20,126.40

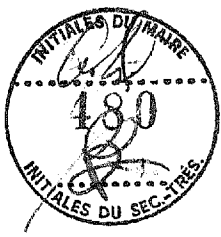
2:- Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin M. Turcot
que le contrat soit accordé au plus bas soumissionnaire, B.C. Asphalte Enrg.

Le vote est pris sur la première proposition, les échevins Mathieu, Sauriol et Nadon votent en faveur de cette proposition qui est toutefois rejetée sur le vote prépondérant de M. le maire.

Le vote est pris sur la seconde proposition et le contrat est accordé à B.C. Asphalte sur le vote prépondérant de M. le maire, les échevins Turcot, Provencher et Paquette votant en faveur de cette proposition.

Que le contrat soit signé au bureau de la ville samedi le 16 juin, 1962 à 10 hres A.M.

Les soumissions pour l'exécution des travaux du règlement no 192 sont ouvertes et se lisent comme suit:



Valrive Construction	\$13,983.40
Lagacé Construction	\$12,233.50
Paul Dubé & Fils	\$12,389.20
Tolhurst Construction	\$13,459.00
A.Billet Ltée	\$12,061.00

14 juin 62

Après étude des soumissions par le conseil:

62-281

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin R.Sauriol
et résolu que le contrat pour l'exécution des travaux du règlement no 192 services d'égout, d'Aqueduc, et de pavage "Place Provencher" soit accordé à la firme A.Billet au coût de \$12,061.00 et que le bond de garantie de soumission no 5900289 \$3,000.00 soit et est par la présente accepté conformément aux exigences du cahier des charges se rapportant à ce règlement.

Que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer le contrat avec la firme A.Billet Ltée.

Que le dit contrat soit signé au bureau de la ville sur convocation des intéressés après approbation du règlement par la commission municipale.

Adopté unanimement.

62-282

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin O.Paquette
et résolu que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipale pour obtenir la permission d'emprunter les deniers nécessaires de la Banque Provinciale du Canada, soit \$16,000.00 en attendant l'émission d'obligations pour le règlement no 192.

Adopté unanimement.

Les soumissions pour l'exécution des travaux du règlement no 194 sont ouvertes et se lisent comme suit:

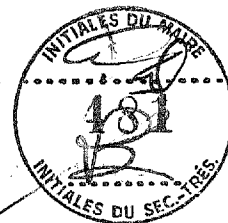
62-283

Lagacé Construction	\$66,989.00
Tolhurst Construction	\$66,902.00
Valrive Construction	\$73,990.00
A.Billet Ltée	\$65,473.90
Paul Dubé & Fils	\$69,317.40

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin R.Sauriol
que le contrat soit accordé à A.Billet Ltée.

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot

secondé par M. l'échevin E.Provencher
que le contrat soit accordé à la firme
Tolhurst Construction Ltée.



14 juin 62

Le vote est pris sur la première proposition qui fut adoptée sur le vote majoritaire des échevins Paquette, Sauriol, Mathieu et Nadon.

Le contrat est donc accordé à la firme A.Billet Ltée au coût de \$65,473.90 et le bond de garantie no 5900290 est accepté conformément aux exigences du cahier des charges se rapportant à ce règlement.

Que le maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil le contrat avec la firme A.Billet Ltée.

Que le dit contrat soit signé au bureau de la ville d'Auteuil sur convocation des intéressés après l'approbation du règlement par la Commission Municipale.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin E.Provencher
secondé par M. l'échevin A.Nadon

et résolu que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales pour obtenir la permission d'emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada les deniers nécessaires, \$80,000.00 à l'exécution des travaux en attendant l'émission d'obligations, pour le règlement no 194.

62-284

Adopté unanimement.

Les soumissions pour l'achat d'un camion genre pick-up sont lues au conseil.

Maurice Vaillancourt Ltée	\$3,053.86
Garage Fortin	\$2,650.00

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu que l'offre du garage H.Fortin au montant de \$2,650.00 soit acceptée.

62-285

Que son Honneur le maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier Ronald Bourcier soient autorisés à acheter et à payer pour et au nom de Ville d'Auteuil le dit camion.

Dissidence de M. l'échevin A.A.Mathieu.

Me. Jean-Paul Noel fait la lecture du règlement no 197 amendant le règlement no 108 sur le lot 367-1.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin M.Lurcot

et résolu que le règlement no 197 amen-



62-286

dant le règlement no 108 sur le lot 367-1 soit adopté.

L'assemblée des électeurs-propriétaires concernés pour approuver ou désapprouver le règlement no 197 sera tenu le mardi 26 juin 1962 entre 7 et 10 hres P.M. au bureau de la ville au 2357 Boul. des Laurentides, Auteuil, sous la présidence de Son Honneur le maire ou d'un échevin.

14 juin 1962

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette

et résolu que Son Honneur le maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier soient autorisés à organiser une réception des maires et échevins des villes voisines pour souligner l'inauguration du nouveau réseau d'aqueduc.

62-287

Adopté unanimement.

M. le maire demande aux échevins de songer sérieusement à la méthode la plus pratique de procéder à la perception des taxes d'eau afin d'en discuter à la prochaine assemblée.

Il est proposé par M. l'échevin A.A. Mathieu
secondé par M. l'échevin A. Nadon

et résolu que la subdivision du lot 29 (29-116 à 29-127 inc), cadastre de la paroisse Ste-Rose telle que préparée par l'arpenteur Claude Lefebvre sur le plan no 7-C-2175 en date du 5 juin 1962 soit acceptée.

62-288

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin M. Turcot

et résolu que la subdivision du lot 29 (29-99 à 29-115) cadastre de la paroisse Ste-Rose telle que préparée par l'arpenteur Claude Lefebvre sur le plan no 7-C-2164 en date du 5 juin 1962 soit acceptée.

62-289

Que la cession des lots 29-113 et 29-114 par le propriétaire M. A. Archambault soit une condition à l'acceptation de cette subdivision.

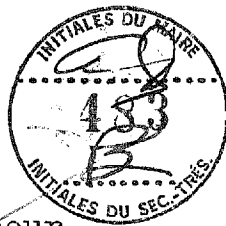
Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin A.A. Mathieu

et résolu que la subdivision du lot 340 (340-27 à 340-42) cadastre de la paroisse Ste-Rose, telle que préparée par l'arpenteur Claude Lefebvre, sur le plan no 7-C-

62-290

14 juin 62 2084 en date du 4 mai 1962 soit acceptée.



Adopté unanimement.

Considérant que les demandes de soumissions pour les travaux des règlements nos 146, 147, 148, 192, 194 devaient paraître dans les journaux La Presse et l'Opinion.

Considérant que ces demandes ont paru dans le journal La Presse dans les éditions des 7 et 8 juin 1962.

62-291

Considérant qu'à cause de la date de mise en presse du journal l'Opinion, l'avis n'a pu paraître avant le jeudi 14 juin 1962, date d'ouverture des soumissions.

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu qu'à la connaissance du conseil la parution de l'avis public dans le journal l'Opinion à une date si tardive ne crée aucun préjudice.

X Que les soumissions pour les travaux des règlements 146, 147, 148, 192 et 194 soient ouvertes ce soir même.

Adopté unanimement.

Le secrétaire lit au conseil une demande de souscription de Ste-Rose United Church laquelle est mise à l'étude.

Le conseil prend connaissance d'une pétition des résidents d'une partie de la première avenue Parc des Erables qui demandent l'ouverture d'un chemin.

62-292

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin R. Sauriol
et résolu que les travaux pour la confection d'une partie de la première avenue Parc des Erables soient accordés à Lagacé Construction Ltée par extension aux travaux du règlement no 165.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin A.A. Mathieu
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que Me. Jean-Paul Latour, notaire, soit autorisé à préparer l'acte de vente pour une partie du lot 323 entre M. Ernest Lafond et Ville d'Auteuil.

62-293

Que Son Honneur le maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier Ronald Bourcier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil pour la dite transaction.

Adopté unanimement.



Le secrétaire lit au conseil une lettre de remerciements au service de la police de la part de M. Fernand Gonthier.

Le conseil prend connaissance d'une demande de services sur le lot 336-515 à 517. Le secrétaire est avisé d'accuser réception et d'aviser les ingénieurs de faire une étude.

Le secrétaire-trésorier fait lecture d'une lettre de l'Honorable J.-Olier Renaud avocat représentant M. Georges Ouimet.

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette secondé par M. l'échevin M. Turcot et résolu que notre aviseur-légal, Me Jean-Paul Noel, soit chargé de défendre les intérêts de Ville d'Auteuil dans la cause de la réclamation de M. Georges Ouimet.

62-294

Adopté unanimement.

Le conseil prends connaissance d'une lettre en date du 5 juin de M. Alfred Trottier.

Le secrétaire fait lecture au conseil d'une lettre de M. J. P. Plourde contribuable du Parc des Erables. Le secrétaire est avisé d'accuser réception et de remercier M. Plourde.

Le conseil prends connaissance d'une lettre du chef de police Robert Barry.

M. l'échevin O. Paquette donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement créant un poste de directeur au sein du corps de police d'Auteuil.

62-295

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette secondé par M. l'échevin E. Provencher et résolu que Me. Jean-Paul Noel soit et est autorisé à préparer un règlement créant un poste de directeur au sein du département de la police d'Auteuil.

62-296

Adopté unanimement.

Les comptes suivants ont été soumis pour approbation.

Canadian Petrofina	\$ 216.43 -
Champlain Oil Product	144.11 -
Garage Touchette	68.47 -
Garage Paquette	123.58 -
Lessard Esso Service	53.73 -
Garage Déziel	390.47 -
Canadian Marconi	30.48 -



Paul Emile-Noel	\$ 210.00 -
Bell Telephone	99.80 -
14 juin 62 Shawinigan Water & Power	150.62 -
Georges Filion	46.35 -
Ahuntsic Typesetters	58.25 -
Canadian Pacific Telegraph	3.78 -
Fournisseur municipal du Québec	112.32 -
Canadian Silk Mfg.	3.55 -
Bellevue Lumber	6.74 -
F.X.Valiquette	46.75 -
Tolhurst Construction	138.02 -
Billets et Imprimerie Régale	113.47 -
Montreal Oxygen Inc.	4.45 -
Maher Construction	15.00 -
Kerr-Ellams	28.82 -
Formules Legales Provinciales	495.02 -
Marcel Provost Ltée	11.12 -
J.C.Paquin	35.00 -
Rodolphe	9.00 -
Canadian Johns Manville Co.Ltd	16.63 -
	<hr/>
	\$2,747.86

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette
secondé par M. l'échevin M.Turcot
et résolu que les comptes ci-haut men-
tionnés et pour les mêmes montants soient acceptés.

62-297

Que Son Honneur le maire et le secrétaire-trésorier
soient autorisés à les payer pour et au nom d'Auteuil.

Adopté unanimement.

M. l'échevin Sauriol suggère un nouveau tracé pour le
chemin d'accès du Parc des Erables.

L'assemblée est ajournée au 27 sur proposition de
M. l'échevin M.Turcot, secondé par M. l'échevin O.Paquette.


MAIRE


SEC.-TRES.

15 juin 1962 PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
COMTE DE LAVAL.

Corporation de la Ville d'Auteuil



Nous soussigné, respectivement maire et secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Auteuil ayant agi comme président et comme secrétaire de l'assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables concernant le règlement no 195 pour emprunter une somme de \$76,000.00 pour l'exécution de confection de pavage, plage Jacques Cartier, tenue le vendredi 15 juin, 1962 à 7 heures P.M. à l'hôtel de ville avons l'honneur de faire rapport de nos procédés comme suit:

15 juin 62

L'assemblée fut ouverte à 7 hres P.M. sous la présidence de M. Adrien Dussault, maire, M. Ronald Bouchier secrétaire, agissant comme greffier de ladite assemblée.

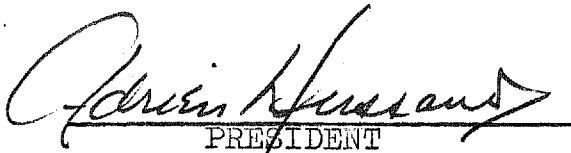
62-298

Au début de l'assemblée, le greffier a lu à haute voix l'article 593 de la Loi des Cités et Villes et le dit règlement 195 et l'a soumis aux électeurs présents.

Et avant qu'il ne soit écoulé deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée dix-sept électeurs présents et habiles à voter se sont opposés à l'approbation du dit règlement 195 et en conséquence, ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les électeurs.

Et étant 10 hres sonnés, l'assemblée est levée.

Signé à Auteuil ce 15ième jour de juin 1962.



PRÉSIDENT



SEC.-TRES.

22 juin 62

PROVINCE DE QUEBEC,
COMTE DE LAVAL,
VILLE D'AUTEUIL.

A une assemblée spéciale du conseil de Ville d'Auteuil tenue au lieu et heure ordinaires des sessions du dit conseil le vendredi 22 juin 1962 à 8 hres P.M. et à laquelle étaient présents Son Honneur le maire Adrien Dussault, les échevins E. Provencher, M. Turcot, O. Paquette, R. Sauriol formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8 hres P.M. l'assemblée est ouverte par la prière et le secrétaire-trésorier donne lecture des minutes de l'assemblée du 14 juin 1962 qui furent adoptées sur proposition de M. l'échevin M. Turcot, secondé par M. l'échevin O. Paquette.



Attendu que la Ville d'Auteuil doit payer le premier juillet, la somme de \$25,744.40, représentant un remboursement de capital et intérêt pour l'émission d'obligations de \$456, 500.00

22 juin 62

Attendu que pour rembourser cette somme la Ville d'Auteuil devait le 5 juin émettre des comptes de taxes à tous les contribuables concernés.

Attendu qu'à cause de délai dans la livraison par l'imprimeur de ces comptes de taxes, la Ville d'Auteuil sera dans l'impossibilité de percevoir ces taxes pour le premier juillet.

Pour ces motifs:-

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu que demande soit faite à l'Honorable Lucien Cliche, Ministre des Affaires Municipales, d'accorder à Ville d'Auteuil, la permission d'emprunter temporairement de la Banque Provinciale du Canada, pour une période de 3 mois, la somme de \$25,744.40 nécessaire au remboursement de capital et intérêt et de l'émission d'obligations de \$456,000.00.

62-299

Adopté unanimement.

Assemblée spéciale est levée sur proposition de M. l'échevin O.Paquette, secondé par M. l'échevin M.Turcot.


MAIRE


SEC.-TRES.

26 juin 62

PROVINCE DE QUEBEC,
COMTE DE LAVAL,
VILLE D'AUTEUIL.

62-300

Nous soussigné respectivement échevin et secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Ville d'Auteuil ayant agi comme président et secrétaire de l'assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables concernant le règlement no 196 pour emprunter une somme de \$67,200.00 pour l'exécution de travaux d'égouts, d'aqueduc, de pavage, de fosse tourbés et de ponceaux d'entrées privées du lot 24 tenu le 26e jour de mai, 1962, à 7 hres P.M. au bureau de la ville avons l'honneur de faire le rap-



port de nos procédés comme suit:

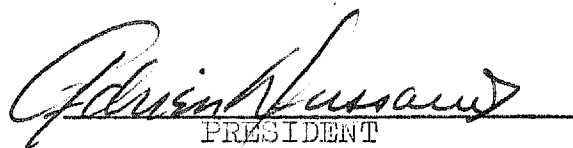
L'assemblée fut ouverte à 7 hres P.M. sous la présidence de M. Egide Provencher, échevin, M. Ronald Bourcier agissant comme greffier de ladite assemblée.

Au début de l'assemblée le greffier a lu à haute et intelligible voix l'article 593 de la loi des cités et villes et le dit règlement no 196 et l'a soumis aux électeurs présents.

Et avant qu'il ne soit écoulé, deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée aucun électeur présent et habile à voter sur ce règlement n'a demandé que ce règlement soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables et en conséquence ledit règlement est réputé avoir été approuvé par les électeurs.

Et étant neuf heures sonnés, l'assemblée est levée.

Signé à Ville d'Auteuil ce vingt-sixième jour de juin 1962.


PRÉSIDENT

SEC.-TRÉS.

PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
COMTE DE LAVAL.

NOUS soussigné respectivement échevin et secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Ville d'Auteuil ayant agi comme président et secrétaire de l'assemblée des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables concernant le règlement no 197 pour amender le règlement de zonage # 108 sur le lot 367-1 ave. des Perrons, tenu le 26e jour de juin, 1962 à 7 hres P. M. au vureau de la ville avons l'honneur de faire le rapport de nos procédés comme suit:

L'assemblée fut ouverte à 7 hres P.M. sous la présidence de M. Egide Provencher, échevin M. Ronald Bourcier agissant comme greffier de ladite assemblée.

Au début de l'assemblée le greffier a lu à haute et intelligible voix l'article 593 de la loi des cités et villes et le dit règlement no 197 et l'a soumis aux électeurs présents.

Et avant qu'il ne soit écoulé, deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée aucun électeur présent et habile à voter sur ce règlement n'a demandé que ce règlement soit soumis pour approbation et en conséquence ledit règlement est réputé

avoir été approuvé par les électeurs.



26 juin 62

Et étant neuf heures sonnés, l'assemblée est levée.

Signé à Ville d'Auteuil ce vingt-sixième jour de juin, 1962.

Adrien Dussault
PRESIDENT

Ronald Lorrain
SEC.-TRES.

27 juin 62

PROVINCE DE QUEBEC,
VILLE D'AUTEUIL,
COMTE DE LAVAL.

A une assemblée régulière du conseil de Ville d'Auteuil tenue au lieu et heure ordinaires des sessions du dit conseil le mercredi 27 juin 62 à 8 hres P.M. et à laquelle étaient présents Son Honneur le maire Adrien Dussault, les échevins E. Provencher, O. Paquette, M. Turcot, A. Nadon, R. Sauriol formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, le secrétaire-trésorier étant également présent.

A 8 hres P.M. l'assemblée est ouverte par la prière et le secrétaire-trésorier fait lecture des minutes de l'assemblée spéciale du 22 juin 1962 qui furent adoptés sur proposition de M. l'échevin E. Provencher, secondé par M. l'échevin A. Nadon.

Le secrétaire-trésorier fait lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 15 juin 62 pour approuver ou désapprouver le règlement no 195 qui fut adopt. sur proposition de M. l'échevin E. Provencher, secondé par M. l'échevin R. Sauriol.

Le secrétaire-trésorier fait lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs, tenue le 26 juin 62 pour approuver ou désapprouver le règlement no 196 qui fut adopté sur proposition de M. l'échevin E. Provencher secondé par M. l'échevin R. Sauriol.

Le secrétaire-trésorier fait lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs tenue le 26 juin 62 pour approuver ou désapprouver le règlement 197 qui fut adopté sur proposition de M. l'échevin E. Provencher, secondé par M. l'échevin R. Sauriol.

ND: M-14

FORMULES LÉGALES PROVINCIALES ENRG. - MONTRÉAL

62-302

62-303

62-304



Le secrétaire-trésorier fait lecture du règlement de régis des plages no 198.

27 juin 62

62-305

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette
et résolu que le règlement no 198 concernant l'usage des plages publiques et la locution d'embarcation dans la municipalité, et le port de vêtements indécents soit adopté.

Adopté unanimement.

62-306

Il est proposé par M. l'échevin A. Nadon
secondé par M. l'échevin O. Paquette
et résolu que le chef de police, M. Robert Barry, soit autorisé à louer un cheval et à engager un constable pour patrouiller et surveiller le secteur des plages.

Adopté unanimement.

Le secrétaire-trésorier fait lecture du règlement 199 pourvoyant à certains travaux dans le cadre du programme des travaux d'hiver.

62-307

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette
et résolu que le règlement no 199 pourvoyant à des travaux de construction de patinoires et glissoires dans le cadre du programme d'encouragement des travaux d'hiver soit adopté.

Adopté unanimement.

Le secrétaire-trésorier fait lecture du règlement no 200 concernant les permis d'occupation.

62-308

Il est proposé par M. l'échevin M. Turcot
secondé par M. l'échevin O. Paquette
et résolu que le règlement no 200 concernant les permis d'occupation soit accepté.

Le secrétaire-trésorier fait lecture de la résiliation du contrat entre Valrive Construction et Ville d'Auteuil pour le déneigement des rues de Ville d'Auteuil.

62-309

Il est proposé par M. l'échevin A. Nadon
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que la résiliation du contrat de déneigement accordé à Valrive Construction le 22 septembre 1961 soit acceptée.

Attendu que le contrat pour le déneigement a été ré-

27 juin 62

silié volontairement par Valrive Construction Ltée.



Attendu que ce contrat avait encore les saisons d'hiver 62 et 63, 63 et 64 à courrir.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette

secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que le contrat pour le déneigement

62-310

des rues de Ville d'Auteuil pour les saisons d'hiver 1962-63 et 1963-64 soit accordé à M. Florient Limoges de Bois des Filions aux mêmes termes et conditions que le contrat accordé à Valrive Construction le 22 septembre 1961 c'est à dire \$522.00 du mille.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette

secondé par M. l'échevin M.Turcot

et résolu que notre aviseur-légal, Me. Jean-

62-311

Paul Noel, soit autorisé à préparer un contrat pour le déneigement des rues de Ville d'Auteuil par M. Florient Limoges de Bois des Filions au prix unitaire de \$522.00 du mille.

Adopté unanimement.

M. le maire explique la nécessité de former un corps de pompier volontaires.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette

secondé par M. l'échevin E.Provencher

et résolu que le chef de police, M. Robert

62-312

Barry, soit autorisé à recruter et vêtir d'un pantalon, chemise et képi, 18 pompiers volontaires.

Adopté avec la dissidence de MM. les échevins R.Sauriol et A.Nadon.

Il est proposé par M. l'échevin O.Paquette

secondé par M. l'échevin A.Nadon

et résolu que les services de la firme

62-313

Ile-Jésus Construction soient betenus pour niveler et huiler les chemins municipalisés tel que le Parc des Erables, Plage Jacques-Cartier et Terrasse Coutu et autres.

Que ces trqvaux soient exécutés sur l'ordre et la surveillance des autorités de la ville.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin A.Nadon



62-314

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu que la subdivision du lot 22, 22-123 à 22-22-174 cadastre de la paroisse Ste-Rose tel que préparé par l'arpenteur André Laferrière sur le plan no 836 en date du 27 mars 1962 soit accepté.

27 juin 62

Adopté unanimement.

Considérant que le tracé des rues projetées apparaît au plan préparé par l'arpenteur André Laferrière en date du 27 mars 1962 sous la description suivante 22-131 et 22-151, 22-174.

Considérant que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de ces rues.

62-315

Considérant que la largeur de ces rues apparaissant sur ce plan n'est que de 50".

Considérant que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement être augmentée parce qu'il n'y aura jamais de trafic intense dans ce district.

Pour ces motifs:

Il est proposé par M. l'échevin A. Nadon

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu de prier l'honorable Ministre des Affaires Municipales en vertu de l'article 7 du chapitre 242 S.Q.R. 1941 d'accorder à la corporation municipale de Ville d'Auteuil, la permission d'ouvrir et de maintenir sur une largeur de 50 pieds mesure anglaise, les rues indiquées au plan d'André Laferrière, arpenteur-géomètre, en date du 3 mars 1962 et décrite comme suit au dit plan, 22-131, 22-151 et 22-174.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin A. Nadon

secondé par M. l'échevin E. Provencher

et résolu que l'offre de cession de Jardin des Cèdres Inc. relativement aux rues no 22-131, 22-151, 22-173 soit et est par cette présente résolution accepté.

62-316

Que Me. Jean-Paul Latour, notaire, soit chargé de recevoir l'acte de cession à cette fin.

Que Son Honneur le maire Adrien Dussault et le secrétaire-trésorier Ronald Bourcier soient autorisés ; à signer pour et au nom de Ville d'Auteuil le dit acte.

Adopté unanimement.



62-317 Attendu que le règlement no 196 a été adopté par le conseil à sa séance du 14 juin 62.

27 juin 62 Attendu qu'il est urgent de procéder au travaux de ce règlement dans le plus court délai.

Pour ces motifs:-

Il est proposé par M. l'échevin O. Paquette
secondé par M. l'échevin E. Provencher
et résolu que des soumissions publiques restreintes aux contracteurs ayant siège social sur l'Ile-Jésus soit demandées par l'entremise des journaux La Presse et l'Opinions pour l'exécution des travaux du règlement no 196, services lot 24.

Les plans, devis, désignations techniques peuvent être obtenus au bureau de la ville au 2357 Boul. des Laurentides pour \$100.00 de dépôt.

Les soumissions devront être livrées sous pli cacheté au secrétaire-trésorier avant 5 heures P.M. le 18 juillet 1962 pour être ouvertes le même soir à une assemblée régulière du conseil.

Le conseil se dégage de toutes responsabilités envers les soumissionnaires et se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Adopté unanimement.

Le secrétaire-trésorier fait la lecture d'une requête de la majorité des résidents de la 7e ave Parc des Erables demandant la réfection et le pavage de cet artère.

62-318 Il est proposé par M. l'échevin R. Sauriol
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu que le règlement no 164 pourvoyant à la réfection et au pavage de la septième avenue, Parc des Erables soit envoyé à la commission municipale pour approbation.

Adopté unanimement.

Le secrétaire-trésorier fait lecture d'une lettre des Loisirs de Ste-Béatrice qui par l'entremise de sa secrétaire expose ses problèmes financiers et demande l'aide de la Ville.

62-319 Il est proposé par M. l'échevin A. Nadon
secondé par M. l'échevin M. Turcot
et résolu que la Corporation Municipale d'Auteuil reprenne à sa charge les matériaux tels que bande pour patinoire, cantine, filets, pelles et grattoires pour une somme de \$3,851.28 et remboursé aux Loisirs les sommes déboursés ou defraie le coût des matériaux non payés. Adopté.



Attendu que la firme Lagacé Construction exécuté
présentement les travaux du règlement no 165.

27 juin 62

Attendu que pour l'exécution des dit travaux, cette
firme doit demander le déplacement d'un poteau de la Sha-
winigan Water & Power Co.,

Pour ces motifs:-

62-320

Il est proposé par M. l'échevin R.Sauriol
secondé par M. l'échevin A.Nadon
et résolu que demande soit faite à la
Shawinigan Water & Power Co. de faire diligence et de dépla-
cer le poteau situé dans le tracé du chemin d'accès du Parc
des Erables.

Adopté unanimement.

Le conseil prend connaissance d'un compte du Minis-
tère de l'Agriculture et de la Colonisation pour le nettoya-
ge du ruisseau Vyvyan.

62-321

Il est proposé par M. l'échevin M.Turcot
secondé par M. l'échevin A.Nadon
et résolu que le maire et le secré-
taire-trésorier soient et sont autorisés pa payer pour et
au nom de Ville d'Auteuil, le compte de \$326.00 du Ministère
de l'Agriculture et de la Colonisation pour les travaux de
nettoyage du Ruisseau Vyvyan.

Adopté unanimement.

M. l'échevin Maurice Turcot souligne que l'avenue
Perron est trop étroite et parconséquent dangereuse à l'inter-
section de la rue Boisvert.

62-322

M. l'échevin M.Provencher donne avis de motion qu'il
présentera pour lecture et adoption à une assemblée subsé-
quente de ce conseil, un règlement pourvoyant à la confection
et au pavage d'une rue, lot no 11 donnant accès à la résiden-
ce de M. Dancloy.

62-323

Il est proposé par M. l'échevin A.Nadon
secondé par M. l'échevin M.Turcot
et résolu que nos ingénieurs-conseils
Gendron, Lefebvre & Associés soient autorisés à préparer les
plans, devis, désignation techniques d'un règlement pour-
voyant à la confection et au pavage d'une rue sur le lot 11.

Adopté unanimement.



27 juin 62

Il est proposé par M. l'échevin A.Nadon

secondé par M. l'échevin M.Turcot

62-324

et résolu que notre aviséur-légal Me. Jean-Paul Noel, soit autorisé à préparer un règlement pourvoyant à la confection et au pavage d'une rue sur le lot no 11.

Adopté unanimement.

M. Chaloux du projet Chanteclerc explore la possibilité d'obtenir de l'éclairage dans les rues du projet.

62-325

M. l'échevin M.Turcot donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adoption à une assemblée subséquente de ce conseil un règlement pourvoyant à l'éclairage des rues du projet Chanteclerc.

Il est proposé par M. l'échevin R.Sauriol

secondé par M. l'échevin A.Nadon

62-326

et résolu que notre aviséur-légal, Me. Jean-Paul Noel, soit autorisé à préparer un règlement pourvoyant à l'éclairage des rues du projet Chanteclerc.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin R.Sauriol

secondé par M. l'échevin A.Nadon

62-327

et résolu que nos ingénieurs-conseils, Gendron, Lefebvre & Associés, soient autorisés à préparer un règlement pourvoyant à l'éclairage des rues du projet Chanteclerc.

Adopté unanimement.

62-328

M. l'échevin O.Paquette donne avis de motion qu'il présentera pour lecture et adaption à une assemblée subséquente de ce conseil, un règlement pourvoyant à l'éclairage des rues de la Terrasse des Laurentides.

Il est proposé par M. l'échevin R.Sauriol

secondé par M. l'échevin A.Nadon

62-329

et résolu que notre aviséur-légal, Me. Jean-Paul Noe, soit autorisé à préparer un règlement pourvoyant à l'éclairage des rues de la Terrasse des Laurentides.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. l'échevin R.Sauriol

secondé par M. l'échevin A.Nadon

62-330

et résolu que nos ingénieurs-conseils, Gendron,



Lefebvre & Associés soient autorisés à préparer un règlement pourvoyant à l'éclairage des rues de la Terrasse des Laurentides.

Adopté unanimement.

M. René Lortie et Paul Cloutier, résidents de l'avenue Perron, demandent au conseil de baisser la limite de vitesse dans cet artère.

Il est proposé par M. l'échevin A.Nadon
secondé par M. l'échevin O.Paquette
et résolu que la limite de vitesse sur
l'avenue Perron soit baissé de 45 à 30 MPH.

Adopté unanimement.

Copie à M. Lavoie, Voirie Provinciale.

Le conseil discute du mode de taxation de l'eau.

M. Lefebvre du Boul. des Laurentides discute avec le conseil de la possibilité de construire sur le lot 328.

L'assemblée du mois est levée sur proposition de M. l'échevin M.Turcot, secondé par M. l'échevin A.Nadon.


MAIRE


SEC.-TRES.

27 juin 62

62-331